Publication trimestrielle

N°38 Janvier - Mars 2009

ENJEUX

N° ISSN 1607-2987 Bulletin d'Analyses Géopolitiques pour l'Afrique Centrale 5 000 F cfa Les Etats Fragiles



ENJEUX

Bulletin Trimestriel d'Analyses Géopolitiques pour l'Afrique Centrale

Récépissé n°00015/RDDJ/J06/BASC
Publication de la Fondation Paul ANGO ELA de géopolitique en Afrique centrale
Association régie par la loi n° 90/053 du 19/12/1990
BP: 164 yaoundé - CAMEROUN
Tél/Fax: (237) 22 23 39 01 Tél: 22 22 31 49

E-mail: fpae@globalnet.cm Site Web: www.fpae.net

Directrice de la publication : Kalliopi ANGO ELA <u>Conseil scientifique</u>

- David ABOUEM à TCHOYI, Consultant Sénior (Came roun)
- Dominique BANGOURA, Présidente de l'Observatoire Politique et Stratégique de l'Afrique (France)
- William ETEKI MBOUMOUA, Président de la Croix Rouge Camerounaise, Ancien SG OUA (Cameroun)
- Maurice KAMTO, Université de Yaoundé II (Came roun) en congés
- Marc Louis ROPIVIA, CERGEP, Université Omar Bongo (Gabon)

<u>Rédacteur-en-chef</u>: Mathias Eric OWONA NGUINI, socio-politiste (Cameroun)

Comité scientifique

- Stéphane AKOA, Politiste (Cameroun)
- Patrice BIGOMBE LOGO, Politiste (Cameroun)
- Fred EBOKO, Socio-politologue (France)
- Marie Josée ESSI, Anthropologue (Cameroun)
- Jean Lucien EWANGUE, Journaliste principal (Cameroun) en congés
- Séraphin Magloire FOUDA, Economiste (Cameroun) en congés
- Olivier IYEBI MANDJEK, Géographe (Cameroun)
- Narcisse Lambert MBARGA, Ingénieur des Eaux et Forêts (Cameroun)
- François Hervé MOUDOUROU, Internationaliste (Cameroun) en congés
- Samuel NDEMBOU, géographe (Cameroun)
- François Colin NKOA, Economiste (Cameroun)
- Joseph Vincent NTUDA EBODE, Politologue (Cameroun)
- Alain Didier OLINGA, Juriste (Cameroun)
- Joseph OWONA NTSAMA, Historien (Cameroun)
- Jean Bosco OYONO, Logisticien (Cameroun)
- Guy ROSSANTANGA-RIGNAULT, Juriste (Gabon)
- Muriel SAME EKOBO, géographe (Cameroun)
- Joseph TONDA, Socio-Anthropologue (Gabon)

Abonnements : Adèle NGO MBOUA Photographies : Stéphane AKOA

Conception et réalisation maquette: Véréma.Com Edité par : DIFFUSION Yaoundé-Cameroun

AVERTISSEMENT

Les opinions exprimées dans les artiticles n'engagent que leurs auteurs. Ces articles ne peuvent être reproduits sans l'aurisation préalable de la FPAE

SOMMAIRE

3 TRANSVERSALE

Les otages à Bakassi par Mathias Eric OWONA NGUINI

7 AGENDA

8 OUVERTURE

Clés pour une géopolitique consistante et cohérente de la fragilité des Etats en Afrique centrale : appréhension et compréhension

Par Mathias Eric OWONA NGUINI

11 DOSSIER

De la fragilité des Etats de l'Afrique centrale à une pensée reconstructive des Etats en déconstruction : essai d'analyse Par BONIFACE BOUNOUNG FOUDA

- La fragilité des Etats, causes des conflits de pouvoir en Afrique Centrale au XXe siècle Par Antoine-Denis N'DIMINA-MOUGALA
- Le Tandem conflictualité stratégique et fragilité étatique en Afrique Centrale

 par Martial TCHENZETTE
- Afrique Centrale : La stabilité en trompe l'oeil
- Les particularismes ethno-politiques et leur instrumentalisation politico-militaire: Sources de la fragilité étatique au Tchad Par Eustache AKONO ATANGANE
- Les mouvements migratoires dans l'espace UDEAC/CEMAC de 1964 à nos jours : Une conséquence de la fragilité des Etats d'Afrique Centrale par Rufin DIDZAMBOU
- Le Congo Brazzaville : un État fragile en Afrique centrale ? par Etanislas NGODI
- Mobilisation ethniques et fragilité territoriale au Congo-Brazzaville par Jean Felix YEKOKA
- Fragilité de l'Etat et sous developpement en Centrafrique par Dieudonné MOZOULOUA
- La curialisation insstante du pouvoir au Gabon : Une politique de palais favorisant la fragilité de l'Etat par Dieudonné MOZOULOUA
- **TENDANCES** RCA : le dialogue politique inclusif, un de trop ? Par Rose NDO'O
- BIBLIOGRAPHIE par François NKOA
 Par Joseph OWONA NTSAM.
- PRISME La mésaventure de Bush en Irak :
 Les signes d'une bilan chaotique par Christian NDOUMOU BEKALE

LA COOPERATION JUDICIAIRE ET POLICIERE EN ZONE CEMAC : GENESE ET DYNAMIQUES

Par Amadou MBEYAP KUTNJEM, Juriste, Université de Yaoundé II-SOA, Yaoundé (Cameroun)

a naissance du 21e siècle s'est accompagnée d'un engagement des Etats de la Zone CEMAC en faveur des politiques de coopération judiciaire et de coopération¹ policière pour la lutte contre les fragilités. Les Etats fragiles s'entendent dans un premier temps des Etats présentant des critères suivants : défaillance de l'Etat de droit, l'impuissance de l'Etat à agir, son caractère illégitime, le dysfonctionnement de l'économie, la fragilisation de la société, l'environnement régional (bref les éléments de gouvernance) dont la fragilité peut être la rupture inopinée de la paix. Considérant les Etats de manière isolée, l'OCDE définit l'Etat fragile comme celui dans lequel le gouvernement et les instances étatiques n'ont pas les moyens et/ou la volonté politique d'assurer la protection et la sécurité des citoyens, de gérer efficacement les affaires publiques et de lutter contre la pauvreté au sein de la population. Au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, l'Union Africaine les a qualifiés d' « Etats en situation de fragilité ». Quelle que soit la définition que l'on considère, l'on peut dire avec Stephen BROWN que les sources de fragilité Etatique sont : l'insécurité, la mauvaise gouvernance, et les problèmes de développement. Conscients des intérêts qu'ils ont en commun, les Etats de l'Afrique centrale, en dehors de quelques pays du grand lacs, ont décidé d'agir conjointement, de se soutenir réciproquement, dans un but commun au niveau judiciaire et policier.

Cette action conjointe prend sa place dans les exigences de l'efficacité judiciaire des Etats de la sous-région de l'Afrique centrale dans la prévention et la répression des infractions de droit commun et l'efficacité du contrôle de la fluidité dans la circulation des personnes et des biens, favorisée par la perméabilité des frontières nationales. Si l'accord de coopération policière en Afrique centrale est un traité novateur², l'Accord de coopération en matière judiciaire entre les Etats membres de la CEMAC, se rapproche en effet de la Convention générale de coopération en matière judiciaire Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM) dite Convention de Tananarive, premier instrument de coopération entre les pays de l'Afrique subsaharienne adopté le 12 décembre 1961 à Tananarive par les chefs de gouvernement³; le principal fait novateur et notoire est la volonté des Etats de prendre davantage en compte dans les conventions récentes la garantie et la consolidation des droits fondamentaux de l'être humain. Cette conception abonde dans le sens des revendications des associations de défense des droits de l'homme, de certains experts. Cette convergence de vue entre la société civile et les politiques, oblige les chefs d'Etats de la zone CEMAC. Ces derniers ont donc tôt fait de proclamer leur profession de foi coopératrice. Quelques années plus tard, la coopération judiciaire et la coopération policière semblent lancées plus que jamais. Pourtant, depuis les années d'indépendances, elle fait l'objet d'opinions contrastées. D'aucuns pensent parce que les africains seraient habités par un idéal communautaire, ceci les rend apte à la coopération comme réponse aux fragilités. D'autres pensent que malgré la « solidarité africaine vécue », la zone CEMAC peinent à trouver le repère d'une bonne coopération. Près de quatre années après le renouveau de la coopération, la question posée est simple : la coopération policière et judiciaire est-elle réellement une réponse à la fragilité des Etats d'Afrique central ? Les règles juridiques régissant ou devant régir la coopération judiciaire policière entre les Etats membres de la CEMAC seront-elles à la hauteur des attentes d'une lutte efficace contre l'impunité et la criminalité organisée ? La mise en œuvre du processus de coopération ne sera-t-elle pas handicapée par des revendications de souveraineté de la part des Etats ? L'intérêt que présentent ces questionnements est indéniable. En effet, la Coopération judiciaire et policière fait partie d'une dynamique plus larges du renouveau institutionnelle que connaissent les Etats africains. Elle est un aspect, mais un aspect plus pratique parce que ses effets influencent directement la vie quotidienne de la population, la protection de leur droit. La Coopération fait également l'objet, au-delà du cadre de l'Afrique centrale, d'un investissement important et multiforme de la part des bailleurs de fonds et des agences de développement. Il fallu donc voir plus claire dans ce centre d'intérêt qui mobilise les énergies d'horizon divers. Nous essayerons de proposer quelques sur différents aspects des institutions de la coopération judiciaire et policière entre les Etats membres de l'espace CEMAC au cours des années 2000.

Ces éclairages se rapportent aux deux questions qui nous ont paru essentielles tant au regard des dynamiques précédentes que des évolutions qui se profilent : les sources et les supports d'une coopération judiciaire et policière en zone Cemac (I) et les ressources et les apports de la coopération (II).

Sources et supports d'une coopération judiciaire et policière en zone CEMAC

La coopération judiciaire et policière en zone CEMAC est à l'origine la quête d'une réponse à la fragilité des Etats de l'Afrique centrale. Telle qu'elle se présente de nos jours, elle est sous-tendue par des supports juridiques et institutionnels.

La coopération : la recherche d'une réponse à la fragilité des Etats de l'Afrique centrale

Dans certains nombres de pays d'Afrique en général et d'Afrique centrale en particulier, les drogues, la criminalité et la corruption sapent les efforts de développement. L'importance des écarts des revenus, la forte proportion des jeunes souvent orphelins ou marginalisés, la pénurie des ressources en matière de justice et de police, la prolifération des armes à feu, les guerres et les conflits civils ainsi que les carences de la lutte contre les activités criminelles, rendent l'Afrique centrale vulnérable, donc fragiles à la criminalité organisée, à la traite des êtres humains, au blanchiment d'argent et à la corruption. Comme dans d'autres sous-régions, la zone CEMAC est utilisée pour acheminer ou stocker des drogues illicites. Les Etats de l'Afrique centrale, à travers la coopération judiciaire et policière en zone CEMAC, cherchent à remédier à la vulnérabilité susmentionnée, en intégrant les mesures de contrôle de drogue, des stupéfiants en général aux politique de prévention du crime dans les cadres juridiques et institutionnels régionaux et nationaux.

L'idée de la coopération n'est pas nouvelle dans la zone CEMAC. En fait, avant les indépendances, l'administration coloniale avait déjà mis sur pied des conventions favorisant les échanges entre les juridictions des colonies en matière judiciaire. Le premier texte spécifique régissant la coopération judiciaire et policière entre la majorité des Etats membres de la CEMAC fut la Convention multilatérale de justice de Tananarive adoptée le 21 Septembre 1964⁴ . Plusieurs accords bilatéraux étaient aussi en vigueur entre les pays de la CEMAC ou entre l'un de ces pays et un Etat tiers à la sous-région.

Lorsque la Coopération entre donc à l'ordre du jour de la Conférence des chefs d'Etats et du gouvernement, ceux-ci avancent tant des arguments politiques que juridiques. Comme argument politique, la Coopération s'impose pour les Etats membres de la CEMAC comme une solution à l'augmentation de la criminalité et de la sécurité engendrées par l'ouverture des frontières. C'est aussi pour concilier la nécessité d'intégration et l'exigence de justice et de sécurité que les Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC)⁵ ont mis sur pied des mécanismes de coopération judiciaire et policière.

Les supports juridiques et institutionnels

Le terrain de droit marque une étape décisive dans leur démarche. Il s'agit d'inscrire la Coopération dans un cadre de la légalité. Dans sa conception, la ratification par les Etats des traités relatifs à la Coopération traduit leur volonté à

œuvrer dans le sens d'une action conjointe. L'opération qui semble être un chef d'œuvre s'impose progressivement par l'élaboration des traités. Au cours de la 5e Conférence des Chefs d'Etats et du Gouvernement de l'espace CEMAC tenue à Brazzaville le 28 octobre 2004, les Etats membres ont réaffirmé leur engagement en faveur de la coopération judiciaire. Deux textes majeurs ont été adoptés : l'Accord de Coopération judiciaire entre les Etats membres de la CEMAC et l'Accord d'extradition entre les Etats membres de la CE-MAC. La coopération judiciaire telle que régie par ces deux textes et la plupart des conventions internationales concerne aussi bien les domaines administratif, civil que pénal. Sur le plan civil, la coopération judiciaire est régie pour l'essentiel par les règles internes des Etats parties en matière de droit international privé. Ces règles sont complétées par quelques dispositions de l'accord de coopération judiciaire entre les Etats membres de la CEMAC, notamment en ce qui concerne l'accès aux juridictions⁶.

Cependant, il faut noter que les procédures d'élaboration des traités, des textes juridiques, continuent d'être marqués par des sceaux de confidentialité et de secret. Le choix des modèles de Coopération n'a pas toujours fait l'objet de concertation entre le gouvernement et les partenaires sociaux et politiques. Les populations n'ont plus qu'à suivre. Le Professeur Maurice KAMTO y voit même une explication de l'échec des institutions dites importées dans le contexte africain⁷. L'opinion nationale a généralement été tenue à l'écart des procédures d'élaboration des politiques publiques. L'élaboration des projets ou proposition de loi, leur contenu, les éventuelles discussions au parlement, leur adoption, sont restés pour l'opinion des événements vécus de l'extérieur⁸. Le pouvoir exécutif de la CEMAC est donc le législateur unique. Néanmoins, des institutions sont mises sur pied pour la mise en œuvre de la coopération. L'on assiste à la création des structures à caractère administratif et technique qui ont suivi l'adoption et la ratification des traités par les Etats de la zone CEMAC.

Les instruments de la coopération sont essentiellement mis en œuvre au moyen des représentations nationales de la Coopération judiciaire et policière, et par la redéfinition des contours des administrations nationales, leur rôle, en tenant compte des compétences qui reviennent à l'Etat : les Bureaux Centraux Nationaux. En effet, les nouveaux responsables administratifs et techniques ne peuvent échapper à la conception renouvelée de la Coopération qui associe la participation de la population de manière dynamique à la gestion de la Coopération. En amont, il s'agit de l'associer dans la mise en place des idées de la Coopération, en aval, il s'agit de lui faire participer à la mise en œuvre progressive

des instruments de cette Coopération.

En dehors des Bureaux Centraux Nationaux, l'OIPC-INTER-POL joue un rôle important dans la lutte contre l'insécurité et le terrorisme. Elle se présente comme une institution internationale de Coopération judiciaire et policière et joue un rôle important dans la facilitation des échanges entre les polices judiciaires des Etats membres. Dans cette catégorie, le rôle du Comité des Chefs de Police de l'Afrique Centrale (CCPAC) et le Bureau sou-régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre n'est pas à éluder.

Les ressources et les apports de la coopération

Il s'agit ici de se pencher sur les moyens techniques pour rendre compte en matière de prédisposition, en matière de connaissance et du savoir, dont ont besoin les institutions de la coopération pour mener à bien leur mission (A). Il s'agira ensuite de se pencher sur les acquis (B).

Les ressources : les cadres d'échanges entre Etats

L'efficacité de la coopération est appréciée en fonction des moyens préalablement mis à la disposition des acteurs de la coopération judiciaire par l'instance normative. Ces moyens sont humains et financiers. En ce qui concerne les ressources humaines, la coopération repose d'abord sur la Conférence des chefs d'Etats et des chefs de gouvernement : les chefs d'Etats et du gouvernement se réunissent dans le cadre de la conférence pour prendre des décisions d'envergure. Cependant, on note le plus souvent un certain absentéisme des chefs d'Etats dans les réunions. Il y a le comité des chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC). En marge de la conférence du comité, il y a les représentations nationales de la coopération. Le problème de ces représentations est avant tout celui de leur organisation administrative interne. Elles ne disposent pas très souvent d'un organigramme stable et opérationnel. Tout cela part de l'absence des textes cohérents organisant les services locaux. Le problème est enfin celui du déficit quantitatif et qualitatif des ressources humaines. Le personnel est peu nombreux, et pour la plupart bien moulée à la chose coopérative.

Sur le plan des ressources financières, on note une rareté des contributions financières par les Etats membres. La plupart des ressources viennent des apports extérieurs.

Considérée comme une politique de lutte contre l'insécurité, le terrorisme, la Coopération judiciaire et policière entre les Etats de l'espace CEMAC reçoit un appui des bailleurs de fonds comme appui international. Les acteurs sont multiples. On peut citer sur le plan multilatéral les institutions telles que la Banque Mondiale ou le Fond Monétaire International, et sur le plan bilatéral les pays tels que la France et l'Angleterre pour ne citer que ceux-là. Ces actions sont parfois ponctuelles, mais rarement systématiques.

Cependant, il faut noter qu'en Afrique centrale qui sont pour la plupart des pays de succession française, la coopération française est très présente par un dispositif d'action multiforme et structuré.

De manière particulière, l'Organisation des Nations Unies pour le développement et la Coopération (ONUDC), joue un rôle important dans la réalisation de cette coopération. Celle-ci continue à renforcer ses contacts avec la CEMAC en matière de lutte contre la criminalité organisée, le blanchiment d'argent et le terrorisme au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale, en République centrafricaine et au Tchad.

Les moyens humains, matériels et humain ainsi mobilisés tant au niveau national qu'international ont pout but d'assurer une mise en œuvre progressive de la Coopération qui est un processus long et dont la réalisation ne peut se faire que par étapes successives. Cependant, l'essentiel des moyens déployés est assuré par des financements extérieurs. Les contributions des Etats sur fonds propres sont marginales. L'on peut alors s'interroger sur l'avenir d'une Coopération dépendante. Ceci peut être source de difficulté dans la mise en adéquation de nouvelles politiques avec les besoins réels de la population.

Les apports : vers une intégration régionale judiciaire et policière

La mise en œuvre de la coopération judiciaire et policière est un processus continu. Elle rend compte de l'ensemble des mécanismes institutionnels et factuels déployés pour que les politiques de coopération, adoptées, se donnent à voir dans la réalité. De fait, la légitimité de la coopération comme voie alternative à la lutte contre la criminalité, l'insécurité et la fragilité, réside dans sa capacité à se traduire par une prise en compte effective des préoccupations des populations. Des conventions ont été signées et des institutions mises sur pied. On évolue vers une intégration régionale judiciaire et policière. Cependant, si ces acquis restent à être consolidés, beaucoup reste à faire. Si les textes ont été dans la plupart des cas faciles à adopter, leur mise en œuvre est rendu problématique par des difficultés de plusieurs ordres qui rendent la coopération inefficace.

Dans le processus de Coopération, doter les représentations de Coopération judiciaire et policière des moyens suffisants

leur permettant d'assurer leur autonomie, à la fois organique et matérielle, non dépendante des aides extérieures, est apparu l'un des aspects les plus difficiles. On observe un recul implicite des engagements des gouvernements à promouvoir la Coopération auquel vient s'ajouter un manque de volonté politique⁹. En général, les résistances se multiplient chaque fois qu'il s'agit de déployer des moyens pour permettre de donner corps à la Coopération. Pourtant, à l'origine, la coopération est un ensemble de mesures volontaristes des Etats, lesquels ont adoptés un ensemble de dispositions pertinentes sur la lutte contre la criminalité, le terrorisme, la drogue et le blanchiment d'argent.

Dans un tel contexte, les institutions de la Coopération cherchent de nouvelles sources de financement en suscitant de plus en plus l'implication des populations de chaque pays pour les services de proximité, puisque cela y va de leur intérêt. Cependant, si cette contribution est salutaire, le problème n'est pas pour autant jugulé, car les populations aux ressources parfois inexistantes, sont appelées à s'investir pour la mise en place des structures dont on ne saurait attendre qu'elles fussent l'œuvre de l'Etat.

S'il est trop tôt pour dresser un bilan définitif de la coopération dans la zone CEMAC dont les réformes sont en cours, il ne l'est pas pour s'interroger sur le sens et les perspectives de cette coopération. En définitive, le bilan des politiques de coopération des cinq dernières années paraît bien mince; tout au plus, elle a assuré une relative stabilité dans la sous région si l'on considère les Etats de la CEMAC en dehors des grands lacs, sans modifier substantiellement les modes de gestion propres aux différentes juridictions. Si les années 2000 ont connu une forte mobilisation en faveur de la coopération judiciaire et policière entre les Etats membres de la CEMAC, le regroupement est resté limité à cause d'une insuffisance de moyens pour sa mise en œuvre. Au cours des trois dernières années, les initiatives n'ont pas débouché sur une réponse claire et adaptée à la question du coût (financier, infrastructurel et humain) de la coopération judiciaire et policière. Les obstacles se sont multipliés dans la phase de mise en œuvre. La lutte immédiate contre le terrorisme et l'insécurité a pris le pas sur le développement progressif des institutions de la coopération et donc sur la construction d'une coopération viable. Les Etats membres de la CE-MAC se doivent de consolider la convergence régionale en matière de coopération judiciaire et policière. Les finances de la coopération sont à reconstruire. Si non, les structures manqueront à la longue un minimum de ressources qui leur permettent d'exister, alors qu'elles ne sont pas encore en mesure de procéder effectivement au recouvrement des ressources des Etas parties à la convention.

Indications bibliographiques

- •NACH BACK Charles, « Démocratisation et décentralisation, Genèse et dynamiques comparées des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne », Paris Karthala, 2003.
- •NGAPA Théophile, « la Coopération judiciaire pénale dans la zone CEMAC », DEA en Droit communautaire et comparé CEMAC, Université de Dschang, mémoire online, 2000-2008.
- •MEMBILE DIMALE Daniel Auguste, « l'Accord de Coopération Criminelle entre les Etats de l'Afrique centrale sous l'égide de l'OIPC-INTERPOL », Mémoire de fin de formation, Ecole Nationale Supé rieure de la Police, Yaoundé, Cameroun, juillet 2003.

Notes

'Voir le préambule de l'accord de coopération judiciaire entre les membres de la CEMAC et l'accord de coopération en matière de police criminelle entre les Etats de l'Afrique centrale.

²MEMBILE DIMALE Daniel Auguste, l'Accord de Coopération en matière de Police Criminelle entre les Etats de l'Afrique Centrale sous l'égide de l'OIPC-INTERPOL, Mémoire de fin de formation, Ecole Nationale Supérieure de la police, Yaoundé, Cameroun, juillet 2003, p4.

³Cette Convention a servi de modèle pour l'élaboration de la plupart des conventions multilatérales et bilatérales dans les sous-régions de l'Afrique.

⁴Cette convention avait été ratifiée par l'ensemble des Etats membres de la CEMAC, à l'exception de la Guinée Equatoriale

⁵C'est la puissance colonisatrice qui posa les jalons et les premiers contours d'un ensemble économique par la création le 15 Janvier 1910 de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F.) en Afrique Centrale. L'idée s'est poursuivie et affermie même après les indépendances. Par la convention de Brazzaville du 7 Décembre 1959 modifié par la convention signée le 23 Juin 1962 en République centrafricaine pour marquer l'entrée du Cameroun, les Etats d'Afrique Centrale ont d'abord crée l'Union Douanière Equatoriale (UDE). L'accession à l'indépendance des territoires composant l'AEF et l'adhésion du Cameroun à cet ensemble rendirent nécessaires d'importants remaniements institutionnels qui s'avèrent difficiles à réaliser dans le cadre de l'U.D.E. C'est alors que les Etats créèrent l'UDEAC par la signature le 8 Décembre 1964 du traité de Brazzaville qui fut modifié le 7 Décembre 1974 à Yaoundé. Cette union douanière sera remplacée par la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (C.E.M.A.C.), institué par le traité du 16 Mars 1994.

⁶Articles 5 à 7 de l'accord de coopération judiciaire entre les Etats membres de la CEMAC.

⁷Maurice KAMTO, Séminaire de sociologie des institutions africaines, Bordeaux, IEP/CEAN, DEA d'Etudes africaines, février 1998, cité par NACH BACK Charles, Démocratisation et décentralisation, Genèse et dynamiques comparées des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne, Paris Karthala, 2003, p. 55.

⁸NACH BACK Charles, Démocratisation et décentralisation, Genèse et dynamiques comparées des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne, Paris Karthala, 2003, p. 55.

Agenda

Samedi 6 décembre 2008 de 10h à 14h: Portes ouvertes avec débat sur le thème «La corruption freine-t-elle le développement en Afrique ? « à 11h.

5-14 décembre 2008 participation au Salon du Livre dans le cadre de Promote.

Lundi 15 Décembre 2008 17h-19h:

séminaire d'Emmanuel Galland sur «Sorcellerie et réussite sociale à Yaoundé», discutant Laurent Vidal, anthropologue IRD/FPAE.

Lundi 12 janvier 2009 à 17h: café géo avec Narcisse Lambert MBARGA sur le thème, 'La mise en œuvre de la Convention sur les espèces menacées'.

Janvier 2009:

publication d'Enjeux n° 37 «spécial Gabon : portrait géopolitique».

2 - 9 février 2009 : participation à la Foire humanitaire du livre du Cameroun au tennis club de Yaoudé

9 au 13 février 2009: Semaine des étudiants au centre de documentation de la FPAE.

Lundi 16 février 2009 17h - 19h:

séminaire avec Jean Baptiste Nzogue, doctorant en histoire sur le thème «La santé publique au Cameroun sous administration coloniale française, 1916-1957», discutant Philippe Blaise Essomba, historien UY I.

Mercredi 18 février, jeudi 19 février 2009 : ouverture d'un cycle de formation à la méthodologie pour les étudiants à la FPAE. «méthodologie de la rédaction», M1S2 0809.

3 au 5 février 2009 :

Atelier sur «Les armes légères et de petit calibre en Afrique centrale : Bases et ressources d'une politique régionale (Cameroun, Tchad, RCA)», à l'IRIC, en partenariat avec l'IRIC et avec le soutien de l'Ambassade de Suisse.

27 février 2009:

Restitution du projet ANRS 12108 : « Passage à l'échelle et approvisionnement en médicaments et outils de suivi biologique. Le cas du Cameroun » avec Cristina d'Almeida, Mamadou CAMARA, Marie José Essi, Bertrand Ndzana, Valérie Tchatat, Clarisse Zongo.



Mars 2009:

publication d'Enjeux n° 38 dont le dossier est consacré à «La fragilité des Etats d'Afrique centrale».

Mercredi 1er, jeudi 2 et vendredi 3 avril 2009 : ouverture d'un cycle de formation à la méthodologie pour les étudiants à la FPAE. «Construire un projet de recherche», M2S1 0809.



4 Fevrier 2009 atelier armes légères



4 février 2009 Atelier armes légères



9 février 2009 café géopo JV Ntuda Ebodé



16 février 2009 séminaire JB Nzogue et PB Essomba

Clés pour une géopolitique consistante et cohérente de la fragilité des Etats en Afrique centrale : appréhension et compréhension

Par Mathias Eric OWONA NGUINI, sociopolitiste, FPAE/UY II, Yaoundé (Cameroun)

e présent dossier porte sur l'évaluation empiriquement informée et théoriquement reformulée de la fragilité sociopolitique, géopolitique et socio-systémique des formations sociétales d'Afrique. Ce faisant, il s'est agi d'en analyser la vulnérabilité comme état de déformabilité et de dégradabilité par l'action de contraintes multiformes exercées sur des entités et unités sociales pensées en tant que complexes de relations dotées d'une consistance et d'une substance variables en fonction de leur degré de consolidation. Le concept multiforme de fragilité fait l'objet de différentes appropriations qui en soulignent la multiplicité des moments d'analyse et des mouvements d'approche afin d'examiner la dynamique stratégique et tactique mouvante et fluctuante des maintes formations sociales et étatiques situées dans le champ de forces et de tensions que constitue l'Afrique centrale.

La fragilité, aussi diverse qu'elle soit envisagée dans son appréhension et sa compréhension par les auteurs de ce dossier sur « la fragilité des Etats en Afrique centrale » posent toujours le problème des capacités structurelles et conjoncturelles de régulation des tensions ou des pressions multiples susceptibles d'affecter la stabilité sectorielle ou globale des ensembles socio-étatiques d'Afrique centrale quant à leur configuration sociopolitique et géopolitique ou sociostratégique et géostratégique.

Où l'on voit que l'analyse de la fragilité qu'elle s'attache aux considérations et phénomènes divers que sont la sécurité, la gouvernance, le développement, la civilité ou l'autorité, pose le problème de la perspicacité ou de l'efficacité des modes d'organisation et d'institutionnalisation ou d'action et de mobilisation des différentes formations sociales et étatiques qui sont passées au crible d'un examen de leur rapport à cet état de choses essentiellement et formellement caractérisé par la (forte) propension à la vulnérabilité.

Le premier texte du dossier est un article de Boniface Bounoung Fouda (économiste), texte intitulé : « De la fragilité des Etats de l'Afrique centrale à une pensée reconstructive des Etats en déconstruction : essai d'analyse ». L'auteur construit une démarche d'économie politique qui souligne avec justesse et robustesse dans sa structuration théorique et empirique, que « la fragilité des Etats est liée à plusieurs facteurs comme la fragilité structurelle de l'économie, certaines carences de la gouvernance démocratique et la dégradation de l'environnement de sécurité et de sûreté des populations ». L'auteur met en œuvre « une évaluation de la fragilité » qu'il pose comme « un préalable au développement d'une pensée reconstructive pour faire échec aux

éléments de vulnérabilité », traçant un cheminement qui va de l'analytique au pragmatique pour mettre la question l'état des choses posant « l'Afrique centrale comme espace constitutionnel de fragilité ».

Le deuxième texte du dossier est un article d'Antoine Denis Ndimina Mougala (historien) qui s'intitule : « La fragilité des Etats, cause des conflits de pouvoir en Afrique centrale au XXème siècle ». L'auteur met en œuvre une démarche historienne et historiographique d'analyse des conflits de pouvoir qui se déploie sur fond d'une problématique construite autour de « la fragilité des Etats de l'Afrique centrale ».

L'auteur met en exergue l'analyse de la dynamique historique et stratégique des conflits de pouvoir eu Tchad et au Congo-Brazzaville en y soulignant le jeu des «fragilités politique, démocratique, économique, éducative, culturelle, diplomatique, stratégique », jeu qui souligne les «faiblesses des pays » de cet « espace géopolitique » qu'est l'Afrique centrale. L'auteur pose stratégiquement «la bonne gouvernance» en tant que modèle capable de «mettre fin au conflit de pouvoir» et de « venir à bout » des « fragilités » qu'il en appréhende comme les causes.

Martial Tchenzette (internationaliste) a écrit un texte intitulé « le tandem conflictualité stratégique et fragilité étatique en Afrique centrale. Une tentative d'éclairage du paradigme de la faillite de l'Etat » , texte qui est le troisième article du présent dossier d'ENJEUX. L'auteur s'appuyant sur la grille analytique des « Etats et sociétés fragiles » proposée par Jean-Marc Chataigner et Hervé Magro s'efforce de noter comment le développement de la « conflictualité stratégique » est une «source d'exacerbation de la fragilité». L'auteur souligne les « quatre vulnérabilités majeures » (politique, sécuritaire, ethno-culturelle, socio-économique) qui peuvent fournir des matériaux contribuant à expliquer « la fragilité de l'Etat en Afrique ».

Dans un souci normatif et évaluatif, l'auteur pose « la consolidation des capacités collectives » à même de préserver les pays africains comme une catégorie instrumentalisée en vue de «l'ingérence dans les affaires internes de [ces] Etats»

Léon Koungou (politologue) a écrit un texte intitulé « Afrique centrale, la stabilité en trompe-l'œil : le Cameroun comme révélateur de la fragilité des Etats de la sous-région » qui est le quatrième article de ce dossier. Il s'agit pour l'auteur de mobiliser aussi de manière essentiellement canonique la catégorie « d'Etat fragile », pour penser « la gouvernance d'illusions et de fragilités » qui caractériserait les sociétés étatiques d'Afrique centrale, les exposant aussi bien à des

«vulnérabilités à l'interne» qu'à des «vulnérabilités intenes» L'auteur construit son appréhension des « vulnérabilités étatiques » à partir d'une présentation critique et empiriquement informée de

« politiques publiques empruntes d'illusions », considérant que celles-ci sont liées à une mécanique de la fragilité des Etats et des sociétés basés sur la corrélation qui peut être fait entre « économie rentière et instabilité étatique ». L'auteur souligne la nécessité aussi bien normative que pragmatique de poser « la pacification démocratique » et la consolidation du « contexte d'interdépendance économique et social » comme exigences pour remédier aux fragilités observées.

Eustache Akono Atangane (politiste), a écrit un texte intitulé « les particularismes ethno-politiques et leur instrumentalisation politicomilitaire : sources de la fragilité étatique au Tchad» qui constitue le cinquième article du présent dossier. L'auteur entend alors, sur la base d'une mise en perspective historico-politique, procéder à la « problématisation du phénomène de la fragilité de l'Etat en Afrique» Si l'auteur ne se réfère pas explicitement au modèle de « l'Etat fragile », son analyse attentive au « défaillance de l'Etat tchadien » quant à sa capacité d'assumer ses prérogatives, s'inscrit pragmati-

quement dans cette optique. Akono Atangane insiste sur les « dynamiques de fragilisation » qui s'expriment à travers « la mobilisation conflictuelle des particularismes ethnopolitiques», envisageant normativement « les stratégies de

restauration d'un ordre politique stable et compatible avec les intérêts des populations » pour liquider les formes tchadiennes « de la fragilité d'un Etat non weberien ».

Rufin Didzambou a écrit un texte intitulé « les mouvements migratoires dans l'espace UDEAC/CEMAC de 1964 à nos jours : une conséquence de la fragilité des Etats d'Afrique centrale », texte qui est le sixième article du présent dossier. L'auteur v aborde la problématique de l'Etat fragile de manière décalée, sur la base d'une recherche historienne essentiellement descriptive où il est question de savoir si « les politiques migratoires des différents Etats [Afrique centrale] » sont des politiques qui « contribuent à fragiliser l'espace [des sociétés et des Etats] ». Le propos de l'auteur entreprend alors de présenter de manière plus descriptive qu'analytique la tension existant dans les mouvements migratoires opérés dans l'espace UDEAC/CEMAC en tant qu'ensemble géopolitique de contraintes structuré par une communauté sous-régionale ; laquelle communauté est divisée en deux espaces contrastés voire contradictoires:

« un espace globalement fragile et répulsif » et un espace stable constitue autour «de l'exception du Cameroun et du Gabon» dans lequel les fragilités sont canalisées.

Etanislas Ngodi (historien) a écrit un texte intitulé « le Congo-Brazzaville : un Etat fragile en Afrique centrale ? », texte qui est

le septième article du présent dossier. L'auteur développe une démonstration qui a l'habileté et la stabilité analytiques consistant à éviter de «faire de la fragilité, une propriété consubstantielle des sociétés africaines» et mobilise prag-



OUVERTURE

matiquement le concept d'Etat fragile pour en user comme crible analytique pour l'analyse de la fragilité du Congo-Brazzaville. L'analyse des « manifestations et expressions de la fragilité de l'Etat» s'opère essentiellement sur un mode politique (violence milicienne, instabilité politique, insécurité, banditisme politique). Le propos conclusif ne présente pas de voies de correction de la fragilité politico-étatique du Congo-Brazzaville, se contentant de rappeler la manifestation récurrente des « apories de la paix » dans ce pays.

Jean-Félix Yekoka (historien et sociologue) a écrit un texte intitulé « les mobilisations ethniques comme sources de fragilité géopolitique en République du Congo » qui est le huitième article du présent dossier. Il s'agit d'un texte prolongeant la réflexion politico-historique d'Etanislas Ngodi et ne recourant pas à une caractérisation abstraite de la fragilité des Etats, l'auteur se préoccupe de mettre en rapport « les référents ethniques et idéologiques », « la dynamique conflictuelle »,

«l'instabilité politique » et « la fragilité géopolitiques».

Pour ce faire, l'auteur entend analyser «le poids de l'ethnicité» dans la constitution de « l'art conflictuel de la géopolitique locale », s'efforçant de démontrer comment la configuration sociale, historique et politique de cette ethnicité accentue l'acuité du « problème chronique de gouvernement et de reconnaissance du territoire national comme une entité une et indivisible ». C'est à travers « la remise en question des dogmes du néopatrimonialisme » par « l'élimination de la fragilité et la construction d'un Etat fort et stable », que l'auteur envisage de solutionner les vulnérabilités dont le Congo Brazzaville pâtit.

Dieudonné Mouzouloua (socio-anthropologue) a écrit un texte intitulé : « Fragilité de l'Etat et sous-développement en Centrafrique », ce texte constituant le neuvième article du présent dossier. L'auteur entend démonter les ressorts empiriques de « la fragilité constante de l'Etat », fragilité qui « s'est révélée en Centrafrique comme un facteur majeur qu'entrave le processus de développement de ce pays ». Il est alors question d'analyser une situation telle que « la fragilité de l'Etat et le sous-développement font bon ménage et se nourrissent mutuellement ». L'auteur présente « les fragilités politico-institutionnelles et politico-administratives, les fragilités politico-économiques et politico-stratégiques » et les fragilités politico-culturelles et politico-sociales avant de proposer

« l'amorce de la réforme en profondeur des structures de l'Etat, en vue de la restauration de la paix, la stabilité, la sécurité et la relance au développement ».

Moungounga Mouity (politologue) a écrit un texte intitulé : « la curialisation insistante du pouvoir au Gabon : une poli-

tique de palais favorisant la fragilité de l'Etat ». Il s'agit pour l'auteur de lier la « fragilité de l'Etat au Gabon » avec « la pratique curiale de gouvernement » développée « par l'élite politique au pouvoir ». L'auteur déploie « une sociologie du pouvoir » mettant à nu la dynamique de « l'Etat patrimonial ou néo-patrimonial, au Gabon », dynamique basée sur « les logiques prédatrices et dictatoriales du pouvoir néopatrimonial qui fragilisent l'Etat et empêchent toute initiative développementaliste ».

L'auteur souligne comment « la curialisation de l'activité gouvernementale » structurée autour du « système Bongo» a constitué « un cadre sociopolitique » qui « est à l'origine de la fragilité en matière économique (crise due à des détournements et à une mauvaise gestion des ressources), institutionnel (dédoublement des structures institutionnelles de pouvoirs en réseaux personnels et matrimoniaux politique (démocratie bloquée, continuité du système et échec de l'opposition...) ».

Le présent dossier aborde la question de la fragilité de l'Etat en Afrique centrale sous différents angles successivement, alternativement ou simultanément attentifs aux considérations de sécurité ; de stabilité, de gouvernance, de coexistence civile et de paix civile ou de croissance et de développement. Si la plupart des auteurs se réfèrent au(x) paradigme(s) consacré(s) des Etats et sociétés fragiles et de leurs rapports à des catégories qui les recoupent comme celles d'Etats effondrés, d'Etats faillis ou d'Etats voyous, tous ne recourent pas analytiquement à ces catégories. Le présent dossier est constitué d'une variété de textes permettant d'avoir une compréhension enrichie des processus de fragilité des Etats et sociétés d'Afrique centrale saisis à partir d'une multiplicité de perspectives disciplinaires (économie politique et économie de développement, sociologie politique et science politique institutionnelle, histoire politique et histoire des conflits, analyse stratégique et sociologie des conflits) et d'orientation de méthode (descriptive, historique, comparative, stratégique, culturelle).

Ce faisant, le présent dossier souligne la complexité d'une évaluation géopolitique systématique pertinente de la problématique de la fragilité, réussissant l'exploit de rendre compte des expressions et usages variés d'une catégorie conceptuellement et usuellement polyforme et qui est investi dans des stratégies de pouvoir et d'action qui devraient aussi être analysées et objectivées. C'est sur la base d'un tel regard pluriel qu'on peut faire une mise en perspective géopolitique perspicace et sagace de la fragilité des Etats et de sociétés d'Afrique centrale, mise en perspective qui soit précisément consistante et cohérente plutôt que vulnérable et fragile...

De la fragilité des Etats de l'Afrique centrale à une pensée reconstructive des Etats en déconstruction : essai d'analyse

Par Boniface BOUNOUNG FOUDA, économiste, Université Paris 1 Sorbonne, Laboratoire TEAM /CES, ALCC, New-York, Paris (France)

a fragilité est l'aptitude à être brisé, endommagé ou anéanti. Cette notion peut également être définie comme l'état d'une substance organique qui lorsqu'on lui impose des contraintes mécaniques subit des déformations. Elle s'apparente à la vulnérabilité mais s'oppose à la solidité, à la stabilité, et peut-être, à la fiabilité. A s'en tenir à cette définition, la fragilité pourrait être considérée comme un concept polyforme qui est fonction de l'environnement, de l'instant d'analyse et de l'angle ou plutôt de l'approche sous laquelle il (le concept) est évoqué. Cette polyformité de la fragilité exige une démarche rigoureuse et prudente lorsque que l'on voudrait l'appliquer à l'analyse des comportements des territoires.

L'application du concept de fragilité aux territoires, plus précisément aux Etats revêt deux intérêts majeurs. Tout d'abord, elle permet de repenser les conceptions de légitimité et du rôle des Etats dans les sociétés modernes. Ensuite, elle contraint la communauté internationale à revoir les pratiques de tous les acteurs (qu'ils relèvent de la solidarité internationale ou simplement des entreprises) en s'interrogeant sur les modes d'interaction entre Etats souverains et société mondiale. Le concept d'Etats fragiles n'est pas nouveau dans l'analyse des relations internationales. Toutefois, ce n'est que durant les dix dernières années que cette notion a pris de l'ampleur au niveau des enjeux et des défis mondiaux. Les attentats du 11 septembre 2001 ont joué un rôle majeur dans l'importance désormais croissante accordée à cette notion. Pour J-M. Châtaigner et H. Magro (2007), ces attentats ont fait prendre conscience qu'un État incapable de garantir sa souveraineté territoriale et d'y assurer la sécurité est un danger non seulement pour sa population, mais également pour ses voisins et delà pour le reste du monde. Mais cette notion n'est pas uniquement liée à des questions sécuritaires, elle fait également partie d'une réflexion globale sur les réponses à apporter au développement économique des Etats fragiles ou en voie de l'être et notamment sur l'efficacité de l'aide.

En fait, la fragilité des Etats est liée à plusieurs facteurs comme la fragilité structurelle de l'économie, certaines carences de la gouvernance démocratique et la dégradation de l'environnement de sécurité et de sûreté des populations. Cette notion représente désormais dans les débats internationaux un des sujets de mobilisation des bailleurs de fonds car, la fragilité de certains Etats est non seulement un défi complexe pour le développement de ces Etats, c'est aussi un enjeu important pour la sécurité du monde. Effectuer donc une analyse sur les questions de fragilité dans une région comme l'Afrique centrale paraît apodictique car, du fait de sa richesse en ressources naturelles, cette région peut être considérée comme le lit naturel de conflictualité d'origine géopolitique et/ou

géostratégique en plus de l'apparition d'une contestation sans cesse croissante des capacités des pays à assurer leur intégrité territoriale.

Evaluer la fragilité des Etats de l'Afrique centrale revient au demeurant à décristalliser cette notion au travers des différents angles d'observation jugés pertinents. De ce fait, dans le cadre de cette contribution, la notion de fragilité en Afrique centrale sera examinée sous les aspects politico-institutionnels et socio-économiques. Ayant conscience de la complexité et surtout de l'inexistence de l'unanimité sur la systématisation de la notion de fragilité des Etats, nous allons tout d'abord essayer de définir cette notion dans la section 2 au regard de la littérature existante. La section 3 sera consacrée à l'évaluation de la fragilité des Etats de cette région. Dans la section 4, nous allons élaguer quelques voies susceptibles d'atténuer leur vulnérabilité puis nous conclurons dans la section 5.

Qu'est-ce qu'un Etat Fragile ?

Plusieurs définitions de la notion d'Etats fragiles existent dans la littérature. L'Etat fragile – à ne pas confondre avec les concepts d'Etat failli ou d'Etat effondré doit être définie sous une approche fonctionnelle selon S. Eizenstat & alii. (2005). Pour ces auteurs, la fragilité des Etats peut être saisie à travers trois critères fonctionnels :

- la sécurité nationale,
- la fourniture des services de bases (éducation, santé, etc.)
- la protection et la garantie de l'essentiel des libertés ? Le premier critère qui renvoie à la sécurité nationale traduit le

fait que l'une des tâches essentielles d'un Etat, c'est le monopole de l'usage de la force pour se protéger contre les menaces intérieures et extérieures et préserver son intégrité territoriale. Si un gouvernement ne peut garantir son intégrité territoriale ou la sécurité de ses populations (c'est le gap sécuritaire), le territoire devient un terreau propice au développement de la criminalité et/ou des groupes armés.

Le deuxième critère signifie qu'un gouvernement a le devoir sinon l'obligation de satisfaire les besoins essentiels de sa population tels que l'éducation, la santé etc. Une incapacité à assurer ces besoins crée dans le pays un « écart d'aptitude ou écart de capacité » qui entraîne une perte de confiance envers le gouvernement en place. L'histoire des faits sociologiques montre que dans la plupart des cas, « l'écart d'aptitude » est à l'origine de « l'écart sécuritaire », et qu'en présence de « l'écart sécuritaire », il existe toujours « un écart d'aptitude ». Il apparaît donc que ces deux écarts sont indissociables et que dans un horizon au long-court, l'apparition d'un écart finit par entraîner la « parturition » de l'autre écart avec bien sûr un différentiel significatif au niveau du choc causal.

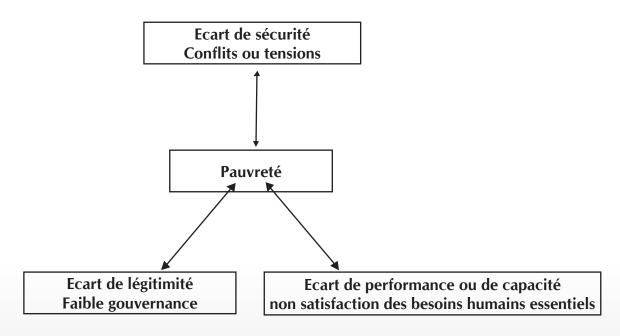
Le troisième critère est lié à la légitimité des gouvernements. Pour S. Eizenstat & alii. (2004), un gouvernement doit protéger les libertés individuelles de sa population, garantir la démocratie et l'Etat de droit. Le non respect de ces éléments crée un « écart de légitimité » qui peut, en cas de contestation, conduire à l'instabilité politique, source successive de « l'écart sécuritaire » et de « l'écart d'aptitude ». D'après eux, « l'écart sécuritaire » est entretenu par des gouvernements autocratiques et « politicides ».

Tout en reconnaissant l'importance de ces trois écarts dans la systématisation de la notion d'Etat fragile, S. Rice (2008) pense que la pauvreté est la caractéristique principale d'un

sions et avait forcément un revenu par habitant inférieur ou égal 905 \$US. Mais cette approche faisant du revenu une condition sine qua non de l'Etat fragile est apparue très restrictive au regard des faits stylisés notamment de la situation dans les Balkans.

Aujourd'hui, selon la Banque Mondiale : « les États fragiles sont les pays auxquels l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) attribue une note inférieure ou égale à 3,2, ainsi que ceux où sont en cours des opérations de médiation et de consolidation de la paix, d'initiative régionale ou menées par les Nations Unies. Les États fragiles se heurtent à des problèmes particulièrement graves en matière de dé-

Figure 1 : Caractéristiques d'un Etat Fragile selon S. Rice (2008)



Etat fragile. Pour elle, il existe une relation symétrique entre la pauvreté et les différents écarts ci-dessus évoqués selon la figure 1.

Cette vision fonctionnelle de l'Etat fragile se trouve également chez N. Chomsky (2006) avec des critères économiques plus précis. Ainsi pour lui, un Etat est dit fragile s'il est en proie à des conflits ethniques, religieux, linguistiques ou à toutes autres tensions susceptibles d'empêcher le gouvernement central de fournir aux citoyens les services publics. Un tel Etat se caractérise par une augmentation de la corruption, par une chute du revenu par habitant et par un affaiblissement du rôle de l'Etat dans les secteurs de l'éducation et la santé.

L'Etat fragile selon N. Chomsky (2006) est proche de la première définition de la Banque Mondiale à la seule différence que selon cette institution, l'Etat fragile était un Etat sous pres-

veloppement : capacité institutionnelle insuffisante, gouvernance défaillante, instabilité politique et souvent, violence ou séquelles de conflits passés, lesquels sont susceptibles d'affecter les pays limitrophes» . Quoique très clairement édictée du point de vue des critères, la définition proposée par P. Stewart (2006) nous paraît plus exhaustive.

Selon lui, l'Etat fragile n'a pas les capacités de fournir à sa population l'un des services publics suivants qui lui incombent de manière naturelle: la sécurité nationale, les institutions politiques légitimes, le bien être économique et social. Pour lui, un tel Etat se caractérise sur le plan de la sécurité nationale par son incapacité : à maintenir le principe du monopole de l'usage de la force, à assurer le contrôle de son territoire et ses frontières, à maintenir l'ordre public et la sécurité des populations. Sur le plan politico-institutionnel, la fragilité se manifes-

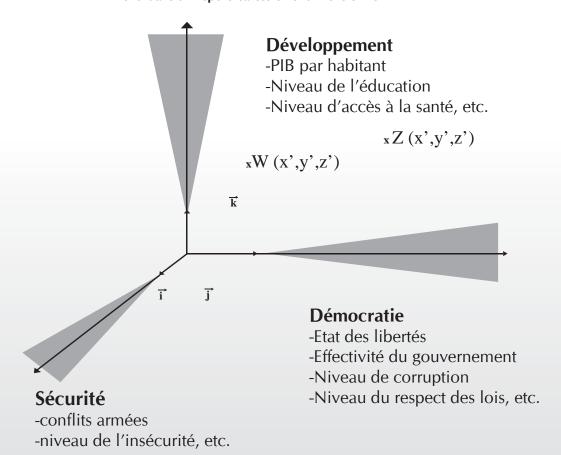
te par : un gouvernement qui s'appuie sur une administration inefficace, l'absence et le non respect de la démocratie et des libertés individuelles, l'absence de justice sociale, la confiscation du pouvoir. Sur le plan économique, l'Etat fragile se détermine par : des politiques économiques (fiscalité, etc.) hasardeuses qui détériorent l'environnement des affaires, une gestion opaque des ressources naturelles et une faible attractivité au niveau des investissements directs étrangers (IDE). Sur le plan social, dans ce type d'Etat, il y a une absence ou une insuffisance significative d'investissements dans les secteurs sociaux liés à l'éducation, à la santé ainsi qu'à tous les autres secteurs sociaux annexes (fourniture de l'électricité, de l'eau, etc.)

Toutes ces définitions semblent se cristalliser autour du triptyque « sécurité-démocratie-développement ». Si nous inscrivons ces trois composantes de l'Etat fragile dans un repère cartésien direct à trois dimensions selon la figure 2, il ressort que les Etats fragiles sont ceux qui auront l'une ou deux des trois composantes du triptyque ci-dessus évoqué proche de l'origine.

Cette projection des éléments caractéristiques de l'Etat fragile

nous permet de voir que s'il est vrai que la fragilité des Etats doit d'abord être captée de manière fragmentée, in fine, seule une approche globale nous permet d'effectuer une comparaison non hétéroclite de la fragilité inter-pays car, il existe une correspondance biunivoque entre les éléments du triplet constitutif de l'Etat fragile. En fait, cela revient à situer dans un plan tridimensionnel un pays (point) ayant les coordonnées (sécurité-x-, démocratie-y-, développement-z-). Les Etats ayant les plus faibles distances par rapport à l'origine (O) seront considérés comme les plus fragiles. Mais dans un plan à trois dimensions, il n'est pas aisé de saisir les distances des différents points à cause des angles de projection, il est donc indispensable de les calculer numériquement, pour cela nous avons utilisé le théorème de Pythagore . L'intérêt de cette approche réside dans le fait qu'elle nous permet dire de manière globalisante qu'un Etat W (plus proche de l'origine) est plus fragile qu'un Etat Z (plus éloigné de l'origine). Cette démarche nous aidera donc à comparer le degré de fragilité des Etats de l'Afrique centrale.

Figure 2 : Définition de l'Etat fragile par projection de la triptyque Sécurité- Démocratie- Développement- dans un repère cartésien tridimensionnel



Source : Auteur

L'Afrique centrale comme espace consubstantiel de fragilité : Evaluation intrinsèque des systèmes spatiaux

Les situations de fragilité représentent un obstacle important à l'émancipation tant politique qu'économique d'un pays. Evaluer la fragilité des Etats est une tâche qui s'avère de plus en plus importante non seulement pour le pays en question mais aussi pour la communauté internationale non seulement pour estimer le degré d'efforts à fournir pour faire sortir ces pays leur condition mais aussi pour créer les mécanismes d'alerte rapide.

Afin d'évaluer la fragilité des Etats de l'Afrique centrale, nous allons utiliser une approche désintégrée des éléments caractéristiques de la fragilité des Etats tels qu'évoqués dans la section précédente. Concrètement, cela revient à évaluer successivement ces Etats à travers la sécurité (a), la démocratie (b) et le développement (c).

Evaluation de la fragilité à travers la problématique de sécurité

L'analyse des questions de sécurité dans les Etats d'Afrique centrale revient à évaluer le gap sécuritaire existant dans ce pays.

Pour évaluer l'insécurité, nous allons utiliser l'indicateur de stabilité politique et d'absence de violence et/ou de terrorisme développé par D. Kaufmann, A. Kraay et M. Mastruzzi (2008) de l'Institut de recherche politique de la Banque Mondiale. Cet indicateur mesure la perception vraisemblable de déstabilisation d'un gouvernement à partir des actes de violences intérieures ou extérieures ou de tout autre type d'actes non constitutionnels. Il classe les pays de 0 à 100, 0 correspondant aux Etats les plus instables et 100 aux Etats les plus stables. Le classement de l'instabilité politique des Etats y est effectué par rapport aux autres pays de l'échantillon avec un certain niveau de confiance. Ce qui veut dire que, plus un pays aura une forte côte moins il sera relativement instable par rapport aux autres. L'observation de la figure 3 montre que le pays le plus stable ou plutôt celui où l'insécurité est la plus faible en Afrique centrale est le Gabon. Ce pays est suivi par la Guinée Equatoriale, le Cameroun, le Congo, la République centrafricaine (RCA) et enfin le Tchad.

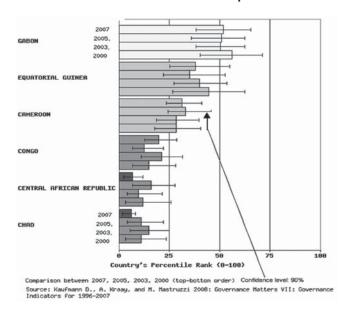
Dans une analyse dynamique, on remarque que le Gabon mais surtout la Guinée Equatoriale et le Congo ont connu une baisse de l'insécurité en 2007 par rapport à 2005. A contrario, durant la même période, l'insécurité a augmenté au Cameroun et s'est renforcé au Tchad et en RCA.

Si on compare la situation de ces deux derniers pays en 2007 par rapport à tous les pays de l'échantillon, on constate clairement qu'il y a moins de 10% des pays dans le monde qui sont plus instables que ces pays. A un niveau de confiance de 90%, ce chiffre s'approche de 3%. Dès lors, on peut soutenir que

le Tchad et la RCA font partie des pays les plus instables du monde et donc avec un niveau d'insécurité particulièrement élevé.

En appliquant la même analyse au Cameroun pour la même année, on constate qu'en 2007, il y avait près de 30% des pays de l'échantillon qui avait une instabilité plus forte que le

Figure 3 : Indicateur de stabilité politique et d'absence de violence et/ou de terrorisme en Afrique centrale



Cameroun. Lorsqu'on intègre le niveau de confiance de 90%, ce chiffre tombe à 24%, ceci démontre que le niveau de l'insécurité dans ce pays est préoccupant.

Evaluation de la fragilité à travers les questions de démocratie

L'importance de la démocratie dans les sociétés modernes n'est plus à démontrer en ce sens qu'elle fait désormais partie intégrante de l'émancipation de l'espèce humaine. La carence démocratique est le plus souvent corollaire de la carence de la gouvernance, elle-même se manifestant par la conservation de tous les avantages par une minorité. Le peuple est exclu du processus d'acquisition du pouvoir du fait du non respect des droits et des libertés des citoyens. L'écart de légitimité qui en résulte est certainement à la base d'une autre caractéristique des Etats fragiles qui est le niveau élevé de corruption.

Pour évaluer la fragilité des Etats de l'Afrique centrale à travers les questions de démocratie, nous avons retenu deux autres indicateurs de gouvernance parmi par ceux développés par D. Kaufmann, A. Kraay et M. Mastruzzi (2007) : le degré d'implication des citoyens dans le processus démocratique (i) et le niveau de corruption (ii). Ces indicateurs obéissent aux mêmes principes de lecture que l'indicateur de stabilité politique.

Degré d'implication des citoyens dans le processus démocratique

L'indicateur du degré d'implication des citoyens dans le processus démocratique mesure entre autres, le niveau d'implication du citoyen dans la sélection des dirigeants et le degré de respect des libertés des média, des libertés d'associations et plus largement des libertés d'expression.

Les données fournies par D. Kaufman, A. Kraay et M. Mastruzzi (2008) montrent que l'expression du citoyen a le plus de considération au Gabon par rapport aux autres pays d'Afrique centrale. Mais ce résultat montre aussi que la situation démocratique de ce pays se détériore d'une année à l'autre. En 2000, près de 62% des pays avait un degré d'implication des citoyens dans le processus démocratique plus élevé que le Gabon ; en 2007, ce chiffe monte à près de 75%.

Il convient également de relever que cet indicateur s'est amélioré au Cameroun, ce qui traduit une hausse de l'implication des citoyens dans le processus démocratique. On observe aussi une telle amélioration en RCA. En revanche la dégradation de cet indicateur au Congo, mais surtout au Tchad et en Guinée Equatoriale indiquent que ces pays ont viré dans une forme d'Etat que S. Rice (2008) appelle « l'autocratie répressive ».

De manière globale, la situation des libertés individuelles et le niveau de participation des citoyens d'Afrique centrale dans le processus de sélection des gouvernements sont largement en deçà de ce qui est pratiqué dans plus de la moitié des pays du monde. Les indicateurs de référence comme ceux développés par D. Kaufman, A. Kraay et M. Mastruzzi (2008) montrent clairement que plus de 60% des pays de l'échantillon ont une expression démocratique plus élevée que les pays d'Afrique centrale.

Niveau de corruption

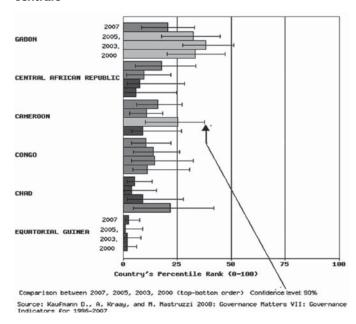
L'indicateur du niveau de corruption mesure le degré d'exercice du pouvoir à des fins personnels tels qu'effectués par les détenteurs du pouvoir ou par d'autres groupements d'intérêts. L'analyse de l'état de la corruption en Afrique centrale telle que présentée dans la figure 4 montre que le Gabon est le pays le moins corrompu de la région malgré une inversion significative de tendance depuis 2005. Par contre, ce fléau a atteint des proportions inquiétantes en Guinée Equatoriale et au Tchad. En revanche au Cameroun, l'évolution du niveau de corruption a significativement fléchi depuis 2005. Ainsi, en 2005, près de 80% des pays de l'échantillon avaient un niveau de corruption inférieur à celui du Cameroun, mais en 2007, ce chiffre est passé à 73%. En RCA, la tendance baissière qui a commencé depuis 2000 se poursuit, ce qui fait de ce pays depuis 2007, le deuxième pays le moins corrompu de la sousrégion après le Gabon.

Ce graphique montre que le niveau de corruption des Etats d'Afrique centrale est particulièrement élevé. Plus de 55% des

pays de l'échantillon avaient en 2007 un niveau de corruption inférieur à celui observé dans chacun des Etats de l'Afrique centrale.

Il apparaît donc au regard de l'évaluation de la situation démocratique des Etats de l'Afrique centrale que tous les gou-

Figure 4 : Indicateur du niveau de corruption en Afrique centrale



vernements de ces Etats souffrent d'un écart de légitimité très profond qui peut être une source d'instabilité politique et de contre performance économique.

Evaluation de la fragilité à travers le développement économique

Du point de vue théorique, la fragilité d'un Etat à travers les questions de développement économique fait référence aux situations où cet Etat se retrouve dans l'incapacité de satisfaire les besoins essentiels de sa population concernant l'éducation, la santé, la fourniture de l'eau, de l'électricité des routes, bref tout ce qui fait partie du développement humain et qui détermine l'effectivité d'un gouvernement. Comme nous l'avons dit à la section 1, c'est cette incapacité qui est à l'origine de « l'écart de capacité ».

Si du point de vue théorique, il règne une certaine unanimité quant aux critères fonctionnels de l'Etat fragile (ci-dessus listés), en revanche, du point de vue pratique, il existe encore un certain flou sur le choix des indicateurs dominants.

J. Weinstein (2004) choisit de déterminer la fragilité des Etats dans la composante développement (écart de capacité) à travers le taux d'immunisation. D'après lui, cette mesure est un

bon indicateur d'évaluation de la politique de santé d'un Etat. De plus, cet indicateur a une relation forte avec un faible taux de mortalité infantile, une hausse du taux des lettrés et une hausse de la croissance économique. Le taux d'immunisation fait également partie des 17 indicateurs d'évaluation de la performance des gouvernements dans le cadre du projet MCC (Millennium Challenge Corporation) . S. Rice (2008) utilise de manière assez éparse, les indicateurs tels que le PIB par habitant ou encore le taux de mortalité infantile. Mais dans le cadre de ce travail, nous allons utiliser deux indicateurs , le taux d'immunisation et la qualité de la régulation.

Evaluation de la fragilité à travers le taux d'immunisation

Nous avons jugé opportun de retenir le taux d'immunisation pour les mêmes motivations ci-dessus évoqués par J. Weinstein (2004) mais en plus, nous avons estimé qu'une population en bonne santé est plus productive. Donc, cet indicateur est une bonne proxy de l'effort de l'Etat à assumer ses responsabilités. Le taux d'immunisation retenu est celui du DTP3 (Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite) et couvre l'ensemble de la population.

D'après la figure ci-dessous, le Cameroun est le pays où le taux d'immunisation de la population totale est le plus élevé ; en 2003, ce taux était de 73%. Il est suivi par le Congo (50%), le Tchad (47%) et la RCA (40%). Le Gabon et la Guinée Equatoriale ont les taux d'immunisation les plus faibles de la région malgré le fait qu'ils aient les PIB par tête les plus élevés (figure 5). Au Gabon, ce taux était de 38% en 2003 alors qu'il était de 33% en Guinée Equatoriale. Ce dernier résultat montre que

Figure 5 : Taux d'immunisation du DTP3 dans les pays d'Afrique centrale (% de la population totale)



Source: OMS/Unicef (2008), données disponibles seulement pour l'année 2003

la mise en place d'une politique de santé publique fiable est certainement fonction des ressources du pays, mais il est plus dépendant de la volonté politique.

Evaluation de la fragilité à travers l'indicateur de qualité de régulation

La qualité de régulation fait partie des six indicateurs de gouvernance développés par D. Kaufmann, A. Kraay et M. Mastruzzi (2008). Cet indicateur évalue les éléments de politique économique d'un pays tels que le degré de complexité ou d'efficacité de la politique fiscalo-douanière (soutien aux investissements, niveau de recours aux barrières douanières, niveau et stabilité des droits de douane, etc.). Cet indicateur mesure également le cadre de régulation des établissements financiers, bref, il mesure la capacité d'un gouvernement et le degré de confiance qui lui est accordé dans la formulation des politiques économiques qui doivent contribuer à promouvoir le secteur privé et le développement du pays.

L'analyse des données fournies par D. Kaufmann, A. Kraay et M. Mastruzzi (2008) montre que le Gabon est encore le pays où l'indicateur de qualité est relativement meilleur par rapport aux autres pays de la région malgré une dégradation continuelle de cet indicateur depuis 2000. Au Cameroun, cet indicateur est globalement mauvais nonobstant une amélioration sensible depuis 2003. Cet indicateur est également mauvais pour tous les autres pays de l'Afrique centrale. Grosso modo, en dehors du Gabon dans une moindre mesure, tous les autres pays d'Afrique centrale souffrent d'un manque de crédibilité dans la conduite de leurs politiques économiques. Ce qui peut représenter un frein à l'investissement et favoriser l'augmentation de la prime de risque avec toutes les conséquences qu'elle comporte sur le coût du financement de l'économie.

L'analyse de la fragilité des pays d'Afrique centrale à travers tous ses éléments caractéristiques nous a permis de voir que seul le Gabon a des indicateurs moins alarmants, mais cette vision dépend aussi parfois de l'indicateur que l'on place au centre de son analyse. Dans ce contexte, il n'est pas aisé de procéder à une comparaison inter pays en considérant tous les indicateurs de fragilité des Etats à la fois; c'est ce qui nous a poussé à adopter une approche mathématique. Pour faciliter l'analyse, nous avons retenu un seul indicateur pour chaque élément de la triptyque sécurité, démocratie et développement.

La figure 6 qui donne une représentation graphique du positionnement des Etats par rapport à la distance qui les sépare avec le point d'origine (calcul des distances avec le théorème de Pythagore) permet de voir que le pays le moins fragile de l'Afrique centrale est le Gabon . Le deuxième pays le moins

fragile est le Cameroun, il est successivement suivi par la RCA, la Guinée Equatoriale, le Congo et enfin le Tchad.

Pour déterminer les Etats fragiles d'Afrique centrale dans notre analyse, nous avons fixé un seuil de fragilité qui est la distance moyenne de tous les Etats pris globalement par rapport à l'origine . Concrètement, cela revient à dire que les Etats fragiles sont les Etats dont la distance par rapport à l'origine est inférieure à la distance moyenne de l'ensemble des Etats par rapport à l'origine. Grâce à cette approche, il apparaît que la

RCA, le Tchad, le Congo et la Guinée Equatoriale sont les Etats fragiles (tableau 1 et figure 6). En revanche, la fragilité du Cameroun et du Gabon n'a pas été révélée.

Il convient cependant de rappeler que si nos analyses nous ont permis de voir que quatre des six pays de l'Afrique centrale sont des Etats fragiles, d'autres travaux proposent un classement légèrement différent (tableau 1). Ainsi, l'indicateur global de fragilité de l'Université de George Mason aux Etats-Unis a retenu en 2007 deux Etats : le Congo et le Tchad. Pour la

Figure 6 : Représentation de la distance par rapport à l'origine du positionnement des pays d'Afrique centrale dans un plan cartésien tridimensionnel

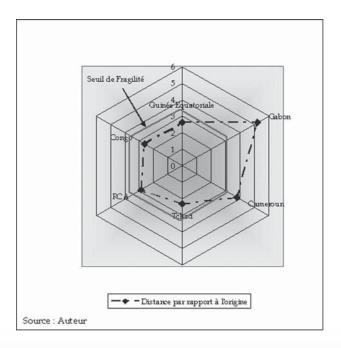


Tableau 1 : Etats Fragiles de l'Afrique centrale en fonction de trois autres indicateurs

| | Banque Mondiale | Susan Rice | George Mason University | Auteur |
|---------------|--------------------|------------|----------------------------|--------|
| Pays | | | | |
| Cameroun | | X | | |
| Gabon | | | | |
| Rep. du Congo | Х | Х | X | X |
| Tchad | Х | X | X | X |
| RCA | Х | Х | | Х |
| Guinée Equ. | | | | X |

Sources: Calculs de l'auteur, pour les autres indicateurs voir L.S. Wyler (2008) pour la synthèse.

Banque Mondiale , le Tchad, le Congo et la RCA étaient des Etats fragiles durant cette même période. Mais l'indicateur développé par S. Rice (2008) ajoute le Cameroun à ces trois pays. Cette différentiation dans l'identification des Etats fragiles dépend des critères choisis, plus il y a d'indicateurs, plus les pays ont une plus forte probabilité d'être fragiles. Toutefois, l'existence des similitudes entre ces classements prouve que tous ces indicateurs décrivent (avec des marges différentes) la même réalité à savoir que l'Afrique centrale fait face à d'énormes difficultés tant sur le plan sécuritaire que sur le plan politico-institutionnel ou encore sur le plan économique. Dès lors, l'urgence d'une pensée reconstructive devient opportune afin de contribuer à absoudre les éléments caractéristiques de la fragilité dans ces Etats

Quelques pistes de réflexion pour la reconstruction de ces Etats

L'étude d'une société en reconstruction nécessite un certain recul pour observer les faits, analyser les données et interpréter les résultats des hypothèses. Ce qui est en jeu dans le projet de reconstruction de l'Etat, ce n'est pas simplement le déploiement des ressources matérielles principalement financières, mais c'est aussi une conception particulière de ce qui doit caractériser la légitimité des gouvernements. Cette dernière se rattache elle-même à une conception singulière de l'Etat qui doit inévitablement s'appuyer sur trois éléments essentiels : la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance et enfin le libéralisme économique.

L'évaluation de ces éléments dans les Etats d'Afrique centrale telle que ci-dessus effectuée montre à quel point ils sont éloignés d'un tel modèle. Mais l'advertance des institutions internationales et des pays du Nord à cette conception de l'Etat ne laisse point de place à une conception alternative de reconstruction des Etats décadents. Pour cela, le processus de reconstruction de ces Etats doit inévitablement comprendre deux types de réformes : les réformes politico-institutionnelles (a) et les réformes économiques (b).

Réformes politico-institutionnelles

L'exigence des réformes politico-institutionnelles est mue par le fait que, tout pouvoir politique doit se fonder sur une compétition électorale transparente avec un Etat doté d'institutions fortes, efficaces, capables d'assurer la paix, la stabilité et l'Etat de droit.

Il convient dès lors de s'interroger de manière concrète sur les nouvelles pratiques politiques à adopter ou sur les institutions à réformer ou à créer en priorité pour assurer une protection efficace du citoyen contre l'arbitraire du pouvoir.

L'une des premières réponses à ce double questionnement serait de rendre le pouvoir judiciaire indépendant des autres pouvoirs. Pour cela, il ne serait pas inopportun d'intégrer les membres du parlement, les universitaires ou d'autres membres de la société civile dans l'organe suprême chargé de la promotion et des nominations des magistrats. Outre la carrière personnelle des juges, c'est la liberté du pouvoir judiciaire en tant qu'instance autonome qui doit être résolue, du moins au niveau financier car sans autonomie financière, aucune indépendance n'est possible. Il faudrait faire progresser le pouvoir judiciaire vers une autonomie budgétaire pour permettre à la justice de fonctionner librement. Ces procédures peuvent être contraignantes, mais il faut avoir en mémoire que le pouvoir judicaire est une instance spéciale car garant de l'équité sociale et du respect des droits et libertés fondamentaux des individus. Il est le commencement et la fin d'une société dite démocratique.

Le deuxième pilier de la réforme politico-institutionnelle concerne la mise en place des bases de la bonne gouvernance. Cette bonne gouvernance suppose une lutte indispensable contre la corruption et une bonne redistribution des richesses du pays.

La lutte contre la corruption devrait être menée par la création d'un organisme autonome de vérification chargé de prévenir les détournements de fonds publics ainsi que toutes les autres formes de distraction des fonds publics, ceci par un contrôle strict des comptes publics. Un tel organisme serait chargé d'évaluer, de vérifier l'efficacité et la conformité de toutes les dépenses budgétaires de l'Etat et des organismes publics et parapublics. En cas d'irrégularités, cet organisme aurait le pouvoir d'ouvrir une enquête et de saisir le ministère public. Un tel organisme existe en Afrique du Sud, ce pays est le moins corrompu d'Afrique selon le classement 2007 de Transparency international. Mais compte tenu du niveau extrêmement préoccupant de la corruption dans les Etats d'Afrique centrale, ce type organisme aurait du mal à restaurer la confiance car la corruption est devenue au fil du temps, une logique de structuration sociale tellement ancrée dans les mentalités à tel point que la société semble parfois oubliée qu'elle constitue d'abord une infraction pénale. C'est ce qui justifie le fait que chaque fois qu'une élite est condamnée pour corruption, une partie non négligeable de la population trouve inlassablement qu'une telle condamnation est soutenue par des motifs politiques. Pour restaurer la confiance et rompre avec cette logique décadente, il faut que la corruption soit considérée comme une souffrance (l'arbitraire) nationale au même titre que furent l'apartheid en Afrique du Sud ou les périodes de dictature militaire au Brésil, au Chili ou en Argentine.

L'histoire des relations internationales nous enseigne que le traitement des comportements arbitraires (ou absolutistes) s'est toujours déroulée de deux façons, soit par la violence (historiquement il y a la révolution française, la guerre de sécession aux Etats-Unis, et plus récemment au Rwanda, en Sierra Léone ou au Libéria), soit de manière plus douce -pseudo violence- par expurgation des acteurs conservateurs (Brésil, Argentine, Afrique du Sud etc.). Incontestablement, la voie de

la non violence doit être la priorité. Cela veut dire, pour sortir du cycle décadent dans lequel ils étaient enclenchés, ces pays ont choisi de faire face à leur histoire, d'accepter les vérités et les souffrances. Pour cela, tous ces pays ont crée des commissions vérités et réconciliations qui avaient pour but essentiel de recenser les actes délictueux commis et de confronter les bourreaux face aux victimes et dans certains cas de proposer des réparations. Une même thérapie serait nécessaire pour traiter la corruption en Afrique centrale.

Concrètement, cela reviendrait à créer une sorte de commission nationale vérités sur les détournements des fonds publics. Son but serait d'identifier et d'auditionner tous ceux qui ont détournés les fonds publics, de leur demander réparation au nom de l'Etat, les sanctions pénales étant réservées à ceux qui récuseraient la collaboration avec cette instance. Une telle commission comparée à une opération du type « épervier » au Cameroun restaurerait plus facilement la confiance générale et contribuerait plus aisément au changement de mentalité des agents de l'Etat à l'égard des biens publics. En fait, la grande lacune d'une opération du type « épervier » se situe dans son incapacité congénitale à mettre aux arrêts tous les acteurs coupables des détournements de fonds publics ; or, aussi longtemps qu'il existera un différentiel de traitement des acteurs, la société de manière globale ne se sentirait pas concernée car étant convaincue qu'une telle opération a des motivations autres que celles avouées. Il convient toutefois de reconnaître le courage politique dont a fait preuve le Chef de l'Etat Camerounais car dans l'histoire récente des sociétés modernes, c'est la première fois qu'un régime politique exclut de son propre chef, les acteurs clés de son système.

Le dernier axe de la lutte contre la corruption est la redistribution des richesses nationales, c'est une question de justice sociale. La lutte contre la corruption serait d'ailleurs vouée à l'échec sans une bonne redistribution des richesses nationales. La création d'un organisme autonome chargé du contrôle des ressources naturelles avec des compétences consultatives et réglementaires aiderait sans doute dans le sens du rétablissement de la confiance entre l'Etat et le citoyen. Un tel organisme existe dans l'Etat de l'Alaska aux Etats-Unis . Ce dernier point ne peut être efficace sans un engagement ferme et définitif des Etats vers une décentralisation effective (administrative et fiscalo-financière) .

Les réformes politico-institutionnelles constituent la cheville ouvrière de la restauration d'un Etat viable apte à réagir efficacement aux réformes économiques.

Réformes économiques

La viabilité de l'Etat telle que ci-dessus décrit est un préalable à sa fiabilité car sa légitimité s'acquiert aussi et surtout par sa capacité à assurer ses responsabilités de base concernant l'éducation, la santé, l'entretien ou le développement des infrastructures (eau, électricité, etc.). Afin de réduire leur fragilité sur le plan du développement économique, les réformes que ces Etats doivent mettre en place devraient inéluctablement intégrées deux axes : l'amélioration de l'environnement économique et la promotion des investissements.

La réforme de l'environnement économique vise à créer des conditions favorables à l'investissement. Pour cela, quatre dimensions essentielles d'un climat favorable à l'investissement sont nécessaires :

- •La stabilité macro économique,
- •L'ouverture économique (libéralisation de l'économie),
- •L'existence des institutions efficaces,
- •L'existence des infrastructures de qualité.

La stabilité macro économique revient à préconiser la mise en place par les Etats d'une politique budgétaire saine afin de dégager des excédents nécessaires pour les investissements dans les secteurs prioritaires. Mais cette politique budgétaire doit aussi être prudente concernant la fiscalité des entreprises en particulier leur compétitivité-coût. En fait, les Etats doivent éviter d'alourdir les charges fiscales et parafiscales sur le travail afin non seulement de stimuler l'emploi et attirer de nouvelles entreprises mais surtout éviter le développement du travail clandestin et les sorties d'entreprises. Le deuxième élément de la stabilité macro économique est la stabilité des prix. Ayant conscience qu'une partie de l'inflation est importée, les pays avec la collaboration de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) doivent rester vigilants afin de maintenir aussi bas que possible la part de l'inflation qui résulterait de la hausse de la demande intérieure grâce à une politique flexible des taux d'intérêts. Mais l'usage de ce levier ne doit pas être exclusif compte tenu du fait qu'une autre proportion de l'inflation est entretenue par les coûts de transport assez élevés qui sont générés par le mauvais état des voies communication (routes, etc. -répercussions des coûts de transport élevés sur les produits-). Par ailleurs, les gouvernements doivent continuer de s'assurer de la baisse continuelle leur ratio d'endettement afin de réduire la prime de risque et donc le coût de financement de l'économie.

Le deuxième élément susceptible d'améliorer le climat des affaires est l'ouverture économique et la libéralisation de l'économie. L'ouverture suppose la réduction de manière significative des barrières tarifaires et non tarifaires. La libéralisation de l'économie quant à elle traduit la facilitation de l'entrée et de la sortie des firmes des différents secteurs économiques. Cette libéralisation signifie également l'effacement total des monopoles, pas la translation d'un monopole public vers un monopole privé (tendance très actuelle dans les secteurs de l'électricité ou de l'eau). Lorsque cela se produit, les Etats doivent intervenir soit pour réguler, soit pour soutenir l'entrée de

nouveaux acteurs économiques. Soyons clairs, la libéralisation de l'économie dont il est question ici ne signifie pas que l'économie fonctionne sans règles ou sans cadres .

Le troisième volet de l'amélioration de l'environnement économique est l'existence des institutions efficaces afin d'assurer la paix, d'imposer le respect des lois, des contrats, bref un Etat où règne la justice sociale.

Le dernier volet est l'existence de bonnes infrastructures. L'amélioration de la qualité de la formation (pour faire face à l'obsolescence de la connaissance), l'aménagement des grands axes commerciaux (routes commerciales), l'amélioration de l'accès aux soins de santé, le développement de l'électrification rurale et la fourniture de l'eau potable devraient constituer autant de chantiers prioritaires des gouvernements. Mais un dernier élément nous semble indispensable, c'est celui de la facilitation de l'accès au matériel informatique. Il est d'ailleurs surprenant de constater qu'aucun pays d'Afrique centrale ne participe pas au projet OLPC(One Laptop Per Child), projet qui vise justement à favoriser l'acquisition des ordinateurs par les pays en développement à des prix très bas.

Le deuxième axe de la réforme structurelle à mener concerne la promotion des investissements. Une politique efficace de promotion des investissements pourrait se traduire par la création d'un organisme autonome chargé de la promotion des investissements. Cet organisme pourrait avoir des fonctions consultatives mais aussi réglementaires. Il serait chargé de faire croître les flux d'investissements étrangers (IDE) en direction du pays grâce à une politique « agressive » de promotion du pays auprès des investisseurs étrangers. Le second volet de son activité consisterait à être garant ou cautionnaire des emprunts effectués par les entreprises nationales. Cette mesure nous paraît essentielle dans un contexte comme celui de l'Afrique centrale où la confiance des banques envers les opérateurs économiques nationaux est rompue. Ce manque de confiance est à la base du « credit crunch » dans lequel l'Afrique centrale vit depuis le début des années 90 ; et lorsque les crédits sont accordés, son coût est très élevé. Cette situation fait que le système bancaire de l'Afrique centrale soit aujourd'hui en surliquidité.

Le concept de fragilité des Etats est devenu aujourd'hui l'un des paradigmes dominants sur les questions de développement. L'importance croissante de cette notion oblige les acteurs de la solidarité internationale à revisiter non seulement la conception de la légitimité de l'Etat dans une société moderne, mais également le mode d'interaction entre les Etats fragiles et la société globale. En fait, la fragilité d'un Etat représente un obstacle à la stabilité et à la sécurité internationale, mais elle est aussi un facteur hautement limitant au développement économique. Son origine est liée à plusieurs facteurs comme les mauvaises performances économiques, l'instabilité institu-

tionnelle, les carences structurelles en matière de bonne gouvernance et de démocratie. Dans ces situations, l'Etat ne peut plus assumer les fonctions qui lui assurent la légitimité. Parmi ces fonctions il y a : la fourniture des services de base (santé, éducation), l'Etat de droit et la promotion des libertés des citoyens, la sûreté et la sécurité des populations. La validité de ces fonctions qui caractérisent les Etats légitimes a été testée dans les pays d'Afrique centrale.

A travers essentiellement les indicateurs de gouvernance développés par la Banque Mondiale, nous avons pu évaluer l'état de fragilité des pays d'Afrique centrale. Nous avons trouvé qu'à l'exception du Gabon et à un seuil de confiance de 90%, plus de 60% des pays du monde avaient des indicateurs de sécurité, de démocratie et de développement économique meilleurs que les autres pays d'Afrique centrale (Cameroun, Congo, Guinée Equatoriale, RCA, Tchad). Ce résultat nous a permis de constater que ces Etats sont encore très éloignés d'un modèle d'Etat dit légitime. La projection des éléments caractéristiques de la fragilité dans un repère cartésien tridimensionnel mais surtout le calcul des distances de positionnement de chaque pays dans un tel plan par rapport à l'origine nous ont permis de faire une comparaison du degré de fragilité inter pays. Nos calculs nous ont montré que le pays le moins fragile de la sous-région en 2007 était le Gabon. Il est successivement suivi par le Cameroun, la RCA, la Guinée Equatoriale et le Congo; le Tchad apparaissant ainsi comme le pays le plus fragile. En considérant la distance moyenne de l'ensemble des pays par rapport à l'origine comme seuil de fragilité, nous avons trouvé que le Tchad, la RCA, le Congo et la Guinée Equatoriale étaient des Etats fragiles.

L'évaluation de la fragilité est apparue comme un préalable au développement d'une pensée reconstructive pour faire échec aux éléments de vulnérabilité.

Dans une région en proie à des logiques décadentes et auto destructrices telles que la corruption et la faible prégnance du droit dans la vie sociopolitique, la modification du comportement quotidien des acteurs doit être un prérequis pour espérer des résultats positifs des réformes institutionnels et économiques ci-dessus préconisés. Cette modification des comportements passe inéluctablement par la recomposition historique de tous les actes et délits afin d'identifier les causes et de partager les coûts du redressement. L'objectif étant de se libérer des habitudes destructrices du passé et de mettre en place un processus de répression de ces instincts. Sans un tel choix processuel, la reconstruction non violente d'un Etat légitime aux sens de la communauté internationale (sécurité, démocratie, bonne gouvernance) nous semble peu probable. Or dans la dynamique actuelle, tous les Etats devront adopter un tel modèle. Le choix auquel devront faire face les dirigeants de l'Afrique centrale et qui fait appel à leur intelligence politique est celui de savoir si ce changement inéluctable se fera avec eux ou sans eux. Comme le disait Machiavel : «Si tu savais changer de nature quand changent les circonstances, ta fortune ne changerait point ».

Indications bibliographiques

Chataigner J.M. & Magro H., Etats et sociétés fragiles, Paris, Karthala, 2007.

Chomsky N., Failed States: The Abuse of Power and the Assault on Democracy, Metropolitan Books/Henry Holt & Company, 2006, New-York.

Eizenstat S.E., Porter J.E. & Weinstein J.M., Rebuilding Weak States, Foreign affairs, 2005, 84(1):135-146

Kaufmann D., Kraay D., & Mastruzzi M., Governance Matters IV: Governance Indicators for 1996-2007, World Bank, 2008, Washington D.C. Données accessibles en ligne www.worldbank.org/wbi/governance. Dernière misE à jour en octobre 2008.

Machiavel N., Le prince, Paris, Gallimard (Folio classiques), 1980.

OMS/UNICEF, (2008), Vaccine Preventable Diseases Monitoring System, Global summary, OMS. Accessible en ligne http://www.who.int/. Dernière mise à jour en septembre 2008.

Rice S., Global poverty, Weak States and Insecurity, Center for Global Development, the Brookings Blum roundtable, Porverty, Insecutity and Conflict, 2008, Washington D.C..

Stewart J., Analyse concept et contextes, fonctions de plusieurs variables, De Boeck, 2ème édition, 2006.

Stewart P., Weak States and Global Threats: Fact or Fiction?, The Washington Quarterly. Center for Strategic and International Studies and the Massachusetts Institute of Technology, 2006, 29(2): 27–53.

Transparency International, 2007 Transparency International Corruption Perceptions Index, Transparency International, 2007.Rapport disponible en ligne sur: www.transparency.org

Weisntein J., On the Brink: Weak States and U.S. National Security, Center for Global Development, 2004, Washington, D.C.,

World Bank Independent Evaluation Group, Engaging with Fragile States: An IEG Review of World Bank Support to Low-Income Countries Under Stress, World Bank, 2006, Washington, D.C., .

Wyler L.S., Weak and Failing States: Evolving Security Threats and

U.S. Policy, Analyst in International Crime and Narcotics Foreign Affairs, Defence, and Trade Division, 2008, Washington D.C., CRS report for congress.

SIGLES ET ABREVIATIONS

OLPC: One Laptop Per Child

CPIA: Country Policy and Institutional Assessment

IDE : Investissement Directs Etrangers MCC : Millennium Challenge Corporation

RCA: République Centrafricaine

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

UNICEF: United Nations International Children's and Emergency

Fund

BEAC : Banque des Etats de l'Afrique Centrale

TDM: Taux Débiteur Maximum

CONADEP: National Commission on the Disappeared

PPTE: Pays pauvres très endettés (Initiative)

Notes

Pour obtenir les coordonnées du tableau ci-dessous des trois éléments, sécurité, Démocratie et Développement, nous avons utilisé une démarche en deux étapes : nous avons d'abord sélectionné pour chaque élément du triplet un indicateur représentatif, ensuite, en fonction des résultats de ces indicateurs, nous avons donné un score à chaque pays. Ainsi, pour capter la sécurité ou l'insécurité, nous avons retenu l'indicateur de stabilité politique et de non violence. Pour la démocratie, c'est l'indicateur qui capte le degré d'implication de la population dans le processus démocratique qui a été retenu. Pour le développement, on a retenu l'indicateur de qualité de régulation qui capte le degré de crédibilité et d'efficacité des politiques économiques adoptées par le gouvernement dans le processus du développement. Tous ces indicateurs font parti des indicateurs de gouvernance développés la Banque Mondiale.

Une fois cette étape terminée, nous avons attribué à chaque pays un score en fonction des données fournies par les indicateurs. Les scores attribués vont de 0,5 (pour le pays ayant le plus mauvais indicateur) à 3 (pour le pays ayant le meilleur indicateur).

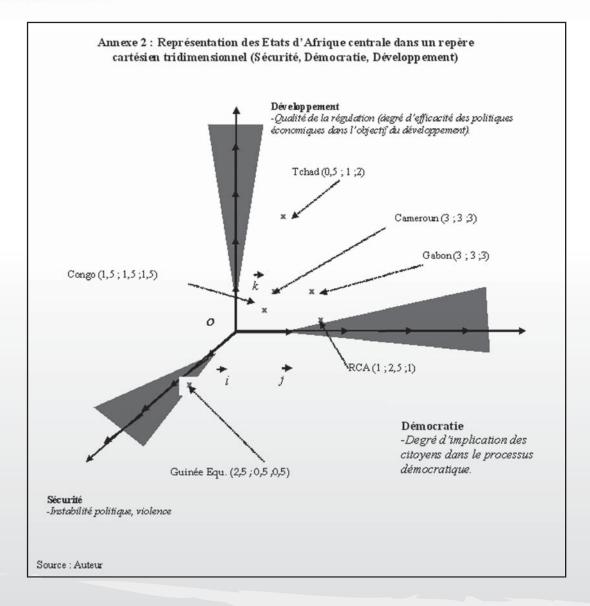
En ce qui concerne le calcul de la distance de chaque point (pays) par rapport à l'origine, la formule utilisée est inspirée du théorème de Pythagore. Le calcul algébrique de la distance des points par rapport à l'origine s'avère indispensable pour connaître les points qui en sont les plus éloignés. En fait, il n'est pas évident de repérer sur un plan tridimensionnel les points les plus éloignés de l'origine à cause des angles de projection.

Ainsi, pour un triangle ABC (imaginaire) rectangle en C, AB étant l'hypoténuse alors on peut avoir la relation suivante AC2 + BC2 = AB2. Sur la base de cette formule, Calculer la distance d'un point (W) de coordonnées (x, y, z) par rapport à l'origine (O) revient à poser la formule suivante : OW = (x+y+y)1/2.

Annexe 1 : Positionnement des Etats de l'Afrique centrale dans un repère cartésien tridimensionnel

| Pays | | Distance p/r à l'origine | | |
|---------------|--------------|-----------------------------|-------------------|------|
| | Sécurité (x) | Démocratie (y) | Développement (z) | |
| Cameroun | 2 | 2 | 2,5 | 3,77 |
| Gabon | 3 | 3 | 3 | 5,19 |
| Rep. du Congo | 1,5 | 1,5 | 1,5 | 2,59 |
| Tchad | 0,5 | 1 | 2 | 2,29 |
| RCA | 1 | 2,5 | 1 | 2,87 |
| Guinée Equ. | 2,5 | 0,5 | 0,5 | 2,60 |
| Médiane | | | | 2,73 |

Source : Calculs de l'auteur



Notes

¹Un Etat échoué « Failed State » est un état qui ne peut plus assurer ni son intégrité territoriale, ni la sécurité de ses populations, ni la fourniture à celles-ci les besoins essentiels. Dans un tel Etat, il existe un gouvernement central reconnu (cas de la RDC). En revanche dans le cas d'un Etat effondré « collapsed State », en plus des critères évoqués pour un Etat failli, il n'y a pas de gouvernement reconnu (Ce fut le cas de la Somalie).

²Les pressions dont il est fait référence dans le document de la Banque Mondiale sont surtout d'ordre sociopolitiques. La Banque Mondiale prend le soin d'ajouter dans la liste des critères de fragilité, la fracture sociétale, l'absence de justice et l'inefficience des mécanismes d'acquisition légitime du pouvoir.

³World Bank Independent Evaluation Group (2006), Engaging with Fragile States: An IEG Review of World Bank Support to Low-Income Countries under Stress, World Bank. Washington, D.C, p. 175.

⁴Pour plus d'informations, consulter le document de la Banque Mondiale intitulé : « Les pays touchés par un conflit » disponible en ligne à l'adresse http://go.worldbank. org/GWO1SSHZ00

⁵Un repère cartésien permet de déterminer la position d'un point sur une droite dans un plan ou dans l'espace à condition. Le repère ici est défini par une origine et trois vecteurs directeurs unitaires (c'est à dire de modules égaux à 1) et orthogonaux deux à deux. Le principe de construction du plan est :

- un point d'origine O
- et trois vecteurs non coplanaires i, j, et k

Pour de détails, consulter l'ouvrage de Stewart J., (2006), Analyse concept et contextes, Fonctions de plusieurs variables, De Boeck, 2ème édition.

⁶Les plans verts représentent la zone dans laquelle l'Etat assume mieux la composante de référence. Plus un pays sera proche de l'origine par rapport à la composante considérée, plus il y sera défaillant. En suivant l'analyse de J. Weinstein (2004), un pays sera qualifié de fragile si cette défaillance est constatée dans au plus deux axes.

⁷Dans un rapport dirigé par J. Weinstein, la commission sur la sécurité nationale américaine et les Etats fragiles considèrent qu'un Etat est fragile s'il est défaillant dans l'une ou deux des trois fonctions essentielles qui lui incombent. Weinstein J. (2004), On the Brink: Weak States and U.S. National Security, Center for Global Development, Washington, D.C.:, p.14.

⁸Dans un triangle ABC (fictif) rectangle en C, AB étant l'hypoténuse alors on peut avoir la relation suivante AC2 + BC2 = AB2. Sur la base de cette formule, Calculer la distance du pays W (point) de coordonnées (x, y, z) par rapport à l'origine (O) revient à poser la formule suivante : OW = (x+y+y)1/2

⁹Kaufmann Daniel, Kraay Aart et Mastruzzi Massimo (2007), "Governance Matters VII: Aggregate and Individual Governance Indicators, 1996-2007", World Bank, Washington D.C., disponible en ligne: http://info.worldbank.org/governance/wgi/sc country.asp

¹⁰Nous avons choisi de retenir un niveau de confiance de 90% car il est proposé par défaut lors du téléchargement des données. En l'absence du niveau de confiance, la lecture du graphique se serait limitée aux correspondances entre niveau des barres et les graduations. Mais le niveau de confiance exige la prise en compte des demidroites limitées qui sont noires.

" 3% correspond à la limite inférieure de la demi-droite noire à l'intérieur de la barre de l'année 2007. Pour plus de détails sur la méthode de lecture de ce type graphique, dans le cas d'espèce, consulter le site de la Banque Mondiale consacré à la gouvernance à l'adresse suivante : http://info.worldbank.org/governance/wgi/mc_chart.asp#

¹²Le programme Millennium Challenge Corporation (MCC) a été mis en place en 2004 par le gouvernement américain avec pour but d'aider les pays pauvres à s'émanciper de cette condition par une croissance économique soutenue et la promotion de la bonne gouvernance.

¹³Les indicateurs du niveau du développement sont nombreux, on peut utiliser le niveau d'accès à l'eau potable, le taux d'immunisation, ou encore la part des dépenses de santé ou d'éducation dans le PIB, etc.

¹⁴Le classement des pays peut changer en fonction du taux d'immunisation choisi ou de la tranche d'âge (cas de la rougeole pour les enfants de moins d'un an). Mais globalement, le Cameroun est le pays où les taux d'immunisation sont les plus élevés.

15 Voir l'annexe pour les explications sur la procédure d'obtention des coordonnées.
 16 Ce classement dépend très souvent de l'indicateur retenu; car parfois, il existe une très forte hétérogénéité entre les indicateurs du même élément du triplet.

¹⁷C'est le pays qui a la distance la plus élevée par rapport à l'origine.

¹⁸Comme nous l'avons dit à la section 2, déterminer le point le plus éloigné par rapport à l'origine dans un plan à trois axes est une tâche extrêmement difficile à cause des angles de projection. La figure 9 en annexe montre le positionnement des pays dans un espace tridimensionnel.

¹⁹Certains Etats comme le Tchad ou la RCA tendent même de manière insinueuse dans ce qui est appelé dans la littérature anglo-saxonne « Failed States », c'est-à-dire Etats faillis.

²⁰Il faut toutefois relever que pour la Banque mondiale, dans le cas d'espèce, deux critères ont prévalu, le revenu par habitant et la performance d'au plus 3,2 dans l'indice CPIA (Evaluation des politiques institutionnelles du pays- CPIA- Country Policy and Institutional Assessment).

²¹Cet organisme s'appelle, National Prosecuting Authority. Il a été crée en 1996, il a sept départements, son domaine de compétence est plus large que ce qui est proposé ici. Il s'occupe par exemple des délits commerciaux, des crimes « prioritaires », de la corruption mais aussi, des délits sexuels.

²²Il ne s'agit pas ici de la lustration.

²³En Argentine, le président Raul Alfonsin a mis sur pied une Commission vérités et réconciliation (la CONADEP). Au chili, le président Lagos a mis en place la « Commission prison politique et tortures ». Au Brésil, il a été crée la Commission spéciale sur les morts et les disparus politiques suivie d'une loi d'amnistie en 1979. Le cas le plus connu reste la commission vérités et réconciliation en Afrique du Sud décidée par Nelson Mandela.

²⁴Limite au niveau du personnel de justice, risque d'instabilité, etc.

²⁵Cet organisme s'appelle Alaska Permanent Fund. Le modèle appliqué par cette institution gouvernementale à savoir la redistribution pure et simple aux populations des revenus pétroliers pourrait être réadapté en vue de son application dans le contexte africain.

²⁶L'organisation administrative de presque tous les pays développés accorde une place importante à la décentralisation.

²⁷La stabilité macro économique est une condition préalable d'une croissance économique durable. L'importance des éléments de la stabilité économique dépend de l'école de pensée dans laquelle on se trouve: pour les monétaristes la stabilité macro économique correspond avant tout à la stabilité des prix à moyen terme alors que pour les keynésiens, elle correspond à l'absence de déséquilibre notable de sousemploi. Mais, dans une perspective de gestion équilibrée des Etats, il faudrait mieux considérer ces deux approches comme complémentaires.

²⁸Le différentiel d'inflation entre les zones rurales et les zones urbaines est en grande partie dû à l'état déplorable des routes. Ceci rend difficile toute politique de péréquation.

²⁹Avec l'initiative PPTE, les ratios d'endettement extérieur de la plupart des pays éligibles ont considérablement diminué, mais la question de dette intérieure doit également être résolue pour ne pas fragiliser les entreprises.

³⁰Avec l'initiative PPTE, les ratios d'endettement extérieur de la plupart des pays éligibles ont considérablement diminué, mais la question de dette intérieure doit également être résolue pour ne pas fragiliser les entreprises.

³¹Ce type d'organisme existe dans les Emirats Arabes Unis (Dubaï), au Malaisie, ou encore en Indonésie ?

³²II faudrait sans doute analyser si la récente suppression des taux débiteurs maximum par la BEAC peut pousser les banques à augmenter les volumes de crédits. De notre point de vue, son efficacité nous laisse dubitatif.

³³Généralement le « credit crunch » se produit dans un contexte de crise de liquidité, si cette situation était vraie au début des années 90, aujourd'hui, la situation a évolué. Or le comité de politique monétaire de la BEAC, le système bancaire de l'Afrique Centrale est surliquide.

³⁴D'ailleurs depuis juillet 2008, la BEAC a purement et simplement supprimé le taux débiteur maximum (TDM). Dans un contexte de frilosité, cette situation qui part d'une bonne idée peut fragiliser encore plus autant les ménages que les entreprises.

³⁵Malgré une description assez large de la définition de l'Etat fragile, il nous semble que certains éléments de fragilité indépendants du « comportement » des acteurs du pays doivent être pris en considération, il en est ainsi, des pays situés dans des zones géographiques instables et qui sont le plus souvent atteints pas des catastrophes naturelles (cycles, tremblement de terre).

LA FRAGILITE DES ETATS, CAUSE DES CONFLITS DE POUVOIR EN AFRIQUE CENTRALE AU XXE SIECLE ?

Par Antoine-Denis N'DIMINA-MOUGALA, Historien, Maître-Assistant, GRESHS, Ecole Normale Supérieure, Libreville (Gabon)

omplexe et délicate problématique que celle de la conflictualité africaine à laquelle nous nous sommes déjà essayé¹ √il y a quelque temps. Il va de soi qu'une telle thématique ne peut être traitée de façon exhaustive au regard de sa complexité et de son caractère multidimensionnel. En revanche, une multiplicité d'approches est susceptible de tenter de mieux l'appréhender, l'expliciter et de démêler l'écheveau. Réfléchir donc sur la problématique de la fragilité des Etats de Afrique centrale revient à s'interroger et à étudier, d'une certaine façon, les tenants et les aboutissants des faiblesses étatiques dans cette partie de notre continent. Consacrer un article à cette question n'est-ce pas, d'une certaine manière, manifester un certain afro-pessimisme ? Voilà sans doute le reproche auquel on peut s'attendre à la sortie de cette publication. Qu'à cela ne tienne. Bien entendu, nous acceptons volontiers cette critique, car il va sans dire qu'en Afrique centrale, il n'y a pas que les crises politiques ou autres, consubstantielles à la fragilité des Etats. Mais cette réalité est tellement prégnante qu'il convient de l'aborder et non de l'éluder.

Qu'on la prenne dans une acception plus large ou restrictive, l'Afrique centrale est potentiellement riche. Par conséquent, elle aurait pu être à l'abri de certaines fragilités, causes des violences politiques, qui sont de véritables luttes politiques en vue de conquérir le pouvoir. Les exemples des Etats du Congo-Brazzaville et du Tchad vont servir de trame, pour ne pas dire de cas pratiques à la présente réflexion, qui postule que les fragilités de ces deux Républiques expliquent ou sont la cause des conflits de pouvoir dont ces deux Etats ont été le théâtre en 1997 pour le premier de cordée, et entre 1966 et 1990 pour le second cité. S'agissant de ce pays, nous n'analysons qu'un aspect des multiples conflits tchadiens : en effet à une lutte interne ayant mis aux prises différentes factions originaires du Nord comme du Sud s'enracinant dans le passé colonial, des rivalités régionales se sont superposées et ont contribué, par un jeu d'alliances à tout le moins fluctuant et complexe, à affaiblir l'Etat tchadien². Dans cet article, l'objectif est de répondre aux questions suivantes : quelle est la réalité de la fragilité de l'Etat en Afrique centrale ? Quelles sont les conséquences de ces fragilités ?

De la fragilité des Etats de l'Afrique centrale : esquisse d'état des lieux

L'Etat africain actuel aussi bien en Afrique centrale qu'ailleurs, est une structure héritée de la colonisation. Cet Etat est un legs colonial. C'est une importation intellectuelle qui se meut dans contexte socio-culturel différent. Dans l'espace géopolitique que constitue l'Afrique centrale, il y a plusieurs fragilités au niveau des différents Etats. De prime abord, ces Etats ont hérité d'une souveraineté relative au sortir des indépendances octroyées en 1960 et

non obtenues de haute lutte comme celle de l'Algérie en 1962. L'instabilité constitutionnelle est une autre fragilité. A ce propos, au Gabon en 1997, au Cameroun en 2007³ malgré quelques remous et au Tchad en 2005 par référendum, pour ne prendre que ces trois exemples, les constitutions de ces pays ont été remaniées à plusieurs reprises, notamment dans les dispositions touchant tantôt à la durée du mandat présidentiel, passant le plus souvent de 5 à 7 ans, tantôt au nombre de mandats que le président peut accomplir⁴. A ce révisionnisme constitutionnel récurrent en Afrique centrale s'ajoute la non création des institutions prévues par la loi fondamentale. Ce fut le cas au Congo-Brazzaville, où le professeur président Pascal Lissouba, s'est souvenu, en juillet 1997, que la Constitution de 1992, sous l'emprise de laquelle il avait été élu pour cinq ans, avait prévu un Conseil constitutionnel. Il l'installera dans la précipitation et selon toute vraisemblance dans le seul objectif de lui faire prendre une décision de prorogation de son mandat de trois mois⁵. Ces atermoiements et contorsions juridiques s'expliquent aussi par l'absence de culture juridique chez les dirigeants comme d'ailleurs chez beaucoup de citoyens de l'Afrique centrale.

Par ailleurs, il y a aussi la fragilité économique et financière de l'Etat en Afrique centrale. Elle se traduit par les arriérés des salaires des fonctionnaires et la signature des accords d'ajustement structurels avec le Fonds monétaire international. En 2003, les premières mesures du gouvernement de François Bozizé, en République Centrafricaine ont été l'annonce du paiement des traitements des fonctionnaires en retard⁶. A ce tableau, il convient d'ajouter la mauvaise gouvernance. Elle se manifeste dans la plupart des pays d'Afrique centrale par plusieurs dysfonctionnements notamment les éléphants blancs, les détournements de fonds publics, la signature des accords d'ajustements structurels, les mauvais indices de développement humain etc... Ainsi, le Gabon en 2001 et en 2003 a respectivement occupé le 143e rang sur 174 pays et le 123e rang sur 177 pays recensés selon l'IDH (lindice de Développement Huamin)⁷. De plus, la rivalité économique entre les pays de l'Afrique centrale est une réalité. La preuve, c'est que les pays de la CEMAC par exemple, potentiellement riches, veulent chacun imposer son point de vue. Cette guerelle de leadership s'est traduite par l'élection de deux bourses⁸ en Afrique centrale : l'une à Libreville, au Gabon et l'autre à Douala, au Cameroun. En outre, la gestion du pétrole par les différents Etats de la région qui nous occupe est grosso modo marquée par le « syndrome hollandais ». Dans cet ordre d'idée, le Gabon aurait pu faire mieux des royalties de son or noir en consolidant les acquis et en élargissant son développement. La distribution de deux cents millions dollars de dividendes aux actionnaires9 de Total Gabon en 2006 n'a réjoui que ceux-ci. En effet, les indicateurs sociaux au cours de la même période étaient assez médiocres¹⁰ . Le Congo-Brazzaville ne fait pas mieux avec son pétrole aussi. Malgré des royalties estimées à 120 milliards de francs CFA en 2006 le gouvernement n'a pas pu empêcher une hausse des prix du carburant de 11%, ce qui a occasionné une grève des chauffeurs de taxi de Brazzaville et de Pointe-Noire. Par ailleurs, la très grande majorité des congolais dont 41% ont moins de 18 ans ne voit guère la couleur de l'or noir. En 2006, les pénuries de carburant ont été fréquentes

à Brazzaville. D'après les statistiques officielles, la moitié de la population vit avec un 1,7 dollar par jour¹¹.

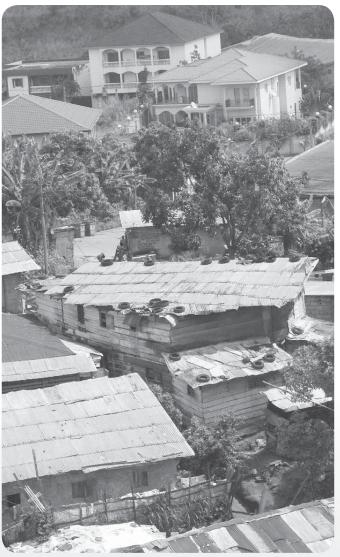
S'agissant du Cameroun, outre la manne pétrolière, le pays a bénéficié le 28 avril 2006, du FMI, de la Banque mondiale de l'Initiative PPTE (Pays Pauvres Très Endettés), qui va se traduire par une annulation substantielle de sa dette publique. Cette décision des institutions de Bretton Woods va permettre d'effacer à terme 1400 milliards de francs CFA sur un total de 4000 milliards de dette publique. Par ailleurs, il faut ajouter à cela, l'annulation par le club de Paris, de la quasi totalité de ses créances hors aide publique au développement . Passé ce cap, la croissance aurait pu être au rendez-vous. Ce n'est pas le cas. Elle a décéléré en 2007, passant de à 2, 9%, contre 3, 2% en 2006. Les projections optimistes pour 2008 tablent sur un taux avoisinant 4% . Pour le chef de l'Etat camerounais « ce n'est pas mal, mais ce n'est pas suffisant pour assurer un véritable décollage économique de notre économie14». Pour sa part, la Guinée Equatoriale s'est lancée dans un vaste chantier d'équipement du pays grâce aux

recettes pétrolières. Cependant, en dépit du développement des infrastructures routières, et la construction des bâtiments publics, centres de santé, logements sociaux, etc., la richesse pétrolière ne profite pas à tout le monde, car elle est mal partagée. Un sondage récent montre que 84 % de la population considère ne pas bénéficier des retombées de l'or noir. C'est pourquoi, pour ne pas dépendre du tout pétrole, les autorités du pays prônent désormais la diversification des activités économiques. Par ailleurs, elles comptent aussi lutter contre la corruption présente à tous les

niveaux de la société¹⁵.

En ce qui concerne le Tchad, en dépit de l'encaissement de 757 millions de dollars de redevances pétrolières en 2007, les retombées de la manne pétrolière n'ont pas encore atteint le panier de la ménagère. Pis, les Tchadiens ont le sentiment que leur pouvoir d'achat s'est érodé depuis l'entrée de leur pays dans le club des pays producteurs de pétrole. Depuis le début de l'exploitation,

maçons, manutentionnaires et autres chaudronniers ont perdu leur emploi. En réalité, peu formés aux métiers requis par les activités pétrolières, les Tchadiens ont du laisser leur place à des ouvriers et des cadres étrangers plus qualifiés. Ce qui ne va pas sans effets collatéraux : en trois ans les loyers ont explosé à Ndjamena. Le prix des marchandises transportées depuis le port de Douala subit l'effet conjugué de la hausse du carburant et de la corruption occasionnée par les tracasseries policières. En poutre, le gouvernement ayant fait le choix de donner la priorité aux dépenses de sécurité, une grande part des revenus pétroliers est désormais affectée à l'effort de guerre contre les rebelles qui sévissent à la frontière avec le Soudan. Il faudra donc attendre pour observer les premiers effets du pétrole sur le quotidien des populations. Le Fonds pour les générations futures, qui devait assurer des investissements pérennes dans les secteurs comme l'éducation et la santé a été sacrifié aux impératifs de sécurité, les autorités doivent encore démontrer que le pétrole ne sera pas au Tchad ce qu'il a été ailleurs : une



malédiction16.

Par ailleurs, dans le même pays, sévit une autre fragilité économique, le phénomène des bandes armées composées de fonctionnaires corrompus. Ainsi, en 2003, selon Janet Roitman¹⁷ les militaires et les douaniers, par exemple, considèrent les rentes qu'ils tirent du commerce frauduleux plus attractives que leur salaire officiel, et souvent comme un complément nécessaire à ce dernier. C'est pourquoi on les appelle, les « douaniers-combattants »; ce sont des forces de l'ordre qui basculent dans l'activité

douanière, ou des douaniers qui se battent. Cette situation traduit le brouillage des lignes délimitant les statuts civil et militaire, et même les civils et les fonctionnaires. Lorsque l'on arrive à Ngueli, pont enjambant la rivière Logone, qui sert de frontière entre le Cameroun et le Tchad et l'entrée dans Ndjamena, de nombreux individus vous accostent, exigeant qui des papiers, d'identité, qui des documents du véhicule. Souvent, un homme en uniforme examine ces documents et négocie un droit de passage qui présente formellement comme le tarif officiel. Mais, tout de suite après, un civil peut arriver et vous demander exactement les mêmes papiers. Et lorsque vous lui expliquez que vous venez juste de les présenter à un officiel gouvernemental, ce « civil » brandira sa carte d'identité officielle prouvant qu' il est le « véritable » douanier ou policier. A l'évidence, cette situation pénalise les voyageurs et autres visiteurs du Tchad. La question légitime qu'on peut, dès lors se poser, dans ce cas est fort simple et est la suivante : qui était alors le premier homme ?

Probablement « un jeune homme ayant emprunté l'uniforme de son oncle ou, plus vraisemblablement, quelqu'un à qui l'on a donné un uniforme et que l'on a envoyé collecter la solde du jour. Comme l'exprimait un douanier ceux qui passent la frontière « peuvent être interpellés par diverses personnes en civil ou en « uniforme ». Ces personnes se font passer soit pour des gendarmes, soit pour des douaniers, soit pour des policiers ; soit pour des éléments des services spéciaux de la présidence. Bref, ils exploitent la naïveté ou l'ignorance des usagers pour leur imposer le paiement d'une taxe dont la seule raison d'être est qu'ils sont étrangers à la zone. Le problème, c'est qu'on ne sait pas qui fait quoi. La multiplicité, l'incohérence et le mélange des tenues entretiennent la confusion. Il semble qu'on ait affaire à un flou volontairement entretenu car participant d'une logique d'accumulation créée et entretenue par les éléments des services de sécurité qui, par ce moyen, arrondissent leurs fins du mois¹⁸ » . Au regard de ce qui précède, on peut arguer que ces formes de fragilité font incontestablement beaucoup de tort à l'état tchadien.

Les autres fragilités sont diplomatiques et géostratégiques. A ce propos, les accords de défense signés entre la France et certains Etats de l'Afrique centrale limitent d'une certaine façon la souveraineté¹⁹ de ces pays. A ce propos, John Chipman²⁰ écrit: « ...tous les pays francophones ont des liens de dépendance vis à vis de la France ». Plusieurs Etats de l'Afrique centrale ont signé des accords de défense avec la France en 1960. Il s'agit du Cameroun, du Congo-Brazzaville, du Gabon, de la République Centrafricaine et du Tchad. Le contenu de ces accords a été révisé en 1977, mais cette révision n'a pas fondamentalement changé les contraintes de ces conventions. Dans ce cadre, la base militaire de Libreville a été renforcée même si dans le même temps celle de Bouar en Centrafrique a été fermée en 1998. Ainsi, les facilités d'escale, d'achat prioritaire des armes françaises, l'exploitation et la commercialisation des matières premières comme les hydro-

carbures liquides ou gazeux, l'uranium, le thorium, le lithium, le béryllium ainsi que divers autres minéraux. La France a rang prioritaire pour la vente de tous ces produits, les Etats africains s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour faciliter son approvisionnement et à restreindre leurs livraisons aux autres pays si les impératifs de défense l'exigeaient²¹. Les accords de défense ont été complétés par les accords d'assistance militaire technique que les pays d'Afrique centrale ont signé avec la France : le Cameroun en 1974, le Gabon en 1960, la République Centrafricaine en 1960 et 1966, le Congo-Brazzaville en 1974, le Tchad en 1976, le Burundi en 1969 et 1974, le Rwanda en 1975. A ces pays, il faut ajouter la Guinée Equatoriale qui à son tour a signé avec la France un accord similaire en 1985. La plupart de ces accords ont des durées très variables, souvent renouvelables annuellement par reconduction tacite, parfois expirant au bout de dix ans, certains ayant été renouvelés et parfois révisés²².

Sur le plan éducatif, l'Afrique centrale est également fragile. En témoigne le fait que l'organisation de l'examen du baccalauréat dans la plupart des pays de cet espace géopolitique ne va pas de soi. S'agissant du Gabon, par exemple, le professeur Marc-Louis Ropivia parle de décrédibilisation²³ du baccalauréat gabonais, sans doute à cause de nombreux dysfonctionnements dont il est parfois l'objet parfois, comme en 2003. Par ailleurs, l'enseignement supérieur n'est pas mieux lotie. Ce qui se traduit par les grèves récurrentes à la fois des étudiants comme des enseignants, d'une part, et l'expatriation en grand nombre d'étudiants gabonais qui, une fois admis au baccalauréat quittent le pays. En Guinée Equatoriale, si l'on se du point de vue de Pascal Airault, « il faudra élever fortement le niveau de l'enseignement, de la formation professionnelle et de l'expertise des Equatoguinéens. Formés aux quatre coins de la planète, et pour beaucoup dans des pays communistes, les cadres nationaux ne sont pas encore à niveau, malgré les efforts réalisés²⁴. En matière de culture, il y a aussi des fragilités. Dans ce cadre, on peut citer les programmes de télévision des pays d'Afrique centrale qui diffusent à longueur de journée plus de films étrangers, notamment américains et brésiliens, au détriment des programmes culturels nationaux. La conséquence est l'aliénation culturelle des citoyens des différents pays de l'Afrique centrale. Alors que nos Etats ont intérêt à revaloriser les cultures gabonaise, camerounaise, congolaise, tchadienne, centrafricaine, saotoméenne, etc.

A ce qui précède, on peut ajouter les fragilités démocratiques. Depuis le retour de la démocratie en Afrique centrale, rares sont les élections dans les pays de cette partie de l'Afrique qui ne font pas l'objet de contestation. Au Gabon, l'élection présidentielle de décembre 1993²⁵ qui mettait aux prises treize candidats a été contestée par l'opposition gabonaise. Notamment par le père Paul Mba Abessole²⁶, alors leader du Rassemblement National des Bûcherons. Les accords de Paris signés en 1994 entre la majorité et l'opposition ont mis un terme à la polémique politico

démocratique gabono-gabonaise sur le scrutin présidentiel de décembre 1993. D'autres contestations électorales ont aussi eu lieu en Afrique centrale. Ce fut le cas au Cameroun en 1995, en République Centrafricaine en 1996 et 1997, à Sao Tomé en 2003, au Gabon en 2005 et au Tchad en 2007. Par rapport à ce qui précède, on peut arguer que l'Afrique centrale, a du pain sur la planche avant d'arriver à intégrer la démocratie dans son agir et sa praxis politiques. Même si cela peut se concevoir d'une certaine façon puisque la démocratie est un processus lent, qui demande du temps, beaucoup d'énergie et d'imagination, on peut dire c'est là une fragilité des pays de l'Afrique centrale. En tous les cas, cette partie du berceau de l'humanité a les moyens de relever ce défi de la démocratie, même si, assurément, le chemin sera sans doute long. D'ailleurs, les Européens sont passés par là. Ils ne sont pas aujourd'hui au bout de leur peine. Car la démocratie est le pire des systèmes, à l'exception de toutes les autres, pour reprendre la célèbre formule churchillienne, mais elle est loin d'être achevée dans son fonctionnement et son accomplissement.

Toujours est il que cette conception et cette pratique de la démocratie en Afrique centrale est une précarité. Ce qui complique la problématique de la succession au poste de président de la République. Ainsi la succession est un sujet quasi tabou en Afrique centrale. En parler est synonyme de polémique. Ainsi au Cameroun le président Biya, en proposant et en annonçant la révision constitutionnelle en 2007 a du coup mis un terme provisoirement du moins aux velléités des ambitieux de tous bords qui veulent lui succéder. Cette révision de la loi fondamentale camerounaise ouvre la voie à une candidature du chef de l'Etat camerounais actuel en 201127. Pour Paul Biya, c'est lui ou le chaos, car il est persuadé que sa présence au sommet est indispensable à la stabilité du pays²⁸. Dans cette optique, la succession est repoussée sine die. Comme le dit le journaliste François Soudan, le chef de l'Etat camerounais «vitrifie par la même occasion les guerelles de ses héritiers putatifs »29. Au Gabon, la constitution a été révisée en 1997. Le nombre de mandats est désormais illimité. Le président Omar Bongo Ondimba, lorsque le problème de la succession a été soulevée a été on ne peut plus clair : « Il n'y a pas de dauphin. Qui dit que la succession est ouverte? Je serai candidat en 2012 si Dieu m'en donne encore la force»³⁰. Cette déclaration ayant valeur de mise au point a été faite par le président gabonais au lendemain de sa réélection en décembre 2005. En réalité, « sans convaincre ses compatriotes ni décourager les prétendants au poste. Homme d'expérience, OBO sait que le pays spécule, scrute, interprète les moindres faits et gestes de son entourage et esquisse les scénarios d'une succession qui obsède aussi bien les caïmans du marigot politique local que le citoyen lambda »³¹. A l'instar du Cameroun, la succession est donc aussi une question interdite au Gabon. Ce qu'il convient d'ajouter, c'est qu'il importe, comme le dit Zyad Liman³², de régler le problème, évoquer plus ouvertement la guestion taboue, celle de la succession. A ce propos, un collaborateur du président renchérit:

«Nous connaissons le président, avec ses qualités, ses exigences, ses défauts. Nous le respectons pour ce qu'il a fait. Nous savons que quitter le pouvoir, surtout en Afrique, est particulièrement difficile. Mais lui sait aussi que sa responsabilité envers nous, dorénavant, est de créer les conditions pour que

«l'après» puisse advenir sans rupture et sans casse. Nous avons besoin de lui pour définir ce que sera le pays après lui »³³.

Au fond, de haut en bas de l'échelle, le Gabon parle clairement de la succession. Dans les quartiers, où l'on s'inquiète, d'un possible déstabilisation qui rendrait la vie plus dure encore. Mais, notamment dans les états-majors, chez les « grands» qui aspirent à un destin national³⁴. Au regard de ce qui précède, on peut arguer que la succession est à l'évidence une vraie fragilité pour les pays ci- dessus cités, comme pour les autres Etats de l'Afrique centrale où cette question est frappée par la loi du silence. Ce qui est manifestement une façon de faire la politique de l'autruche et de feindre d'ignorer cette réalité incontournable, qu'est la succession. Dans tous les cas, ce problème est prégnant au Gabon, au Cameroun, en Guinée Equatoriale, et au Tchad, si l'on tient compte du paramètre de la longévité politique des présidents actuels des ces quatre pays de l'Afrique centrale. S'agissant de la Guinée Equatoriale, la constitution du pays a aussi été révisée. Ce qui permettra au président sortant de se représenter en 2009. C'est également le cas en République du Tchad. Dans ce pays, la constitution a été révisée en 2005 lors d'un référendum. Ce qui a ouvert la voie au président Idriss Déby pour briguer un troisième mandat en 2006³⁵, ce qui va accentuer aussi sa durée au pouvoir. Cette gestion opaque de la succession politique fragilise les pays de la sous région. Avant d'analyser les conflits de pouvoir proprement dits et consubstantiels aux fragilités étatiques de l'Afrique centrale susdites, commençons par donner un contenu au concept de conflit de pouvoir.

A propos des conflits de pouvoir en Afrique centrale : des dynamiques renforçant les fragilités des Etats

Les conflits de pouvoir, désignent les guerres qui ont pour objectif la prise du pouvoir. En fait, dès lors qu'un « gouvernement est incapable d'assurer ses missions élémentaires de protection, d'assistance, d'encadrement des citoyens, la probabilité est grande de voir surgir milices, bandes armées, prédateurs plus ou moins structurés ...d'accéder au pouvoir d'Etat »³⁶ . Mieux, « c'est dans la nature du pouvoir politique, de même que les conséquences réelles perçues comme telles de la prise de pouvoir et du maintien de celle-ci, qui est une source majeure de conflit dans le continent ...Lorsque... les régimes ne sont pas transparents, ...que la légalité n'est pas respectée, qu'il n' y a pas de moyens pacifiques de remplacer ceux qui sont au pouvoir... le contrôle politique prend une importance excessive et les enjeux deviennent dangereusement élevés »³⁷ .

DOSSIER

L'histoire de l'humanité est un attachant témoignage pour dire que dans toutes les civilisations, le pouvoir politique est le régulateur de la paix civile et de la guerre, deux phénomènes qui, au fil du temps, participent soit à la consolidation, soit à la destruction de l'ordre social. Dans cette perspective, le pouvoir politique est une capacité collectivement rassemblée par les citoyens et les nations, à un moment historique donnée de leur évolution, pour faire face aux enjeux et aux défis qui touchent leur destin commun. Il est un ordre de paix civile, librement construit par les nations et les citoyens, en définissant préalablement son système de légitimation, (d'évolution), d'organisation (partage), de gouvernement (alternance) et de production du droit³⁸. Par extension, on peut aussi admettre que dès lors qu'un gouvernement

ces électorales. Ainsi, l'impossibilité de l'alternance, consécutive au non respect du calendrier électoral et à la fraude sont généralement, dans plupart des cas, la source des conflits de pouvoir, consubstantiels à toutes ces faiblesses énoncées de l'Etat en Afrique centrale, comme ce fut le cas au Congo-Brazzaville en 1997, comme nous l'allons voir.

Le cas du Congo-Brazzaville : une guerre porteuse de fragilité Pour tenter de cerner les tenants et les aboutissants du conflit de pouvoir dont le Congo-Brazzaville a été le théâtre, il est opportun, pour des raisons de commodités d'analyse, de présenter dans un premier temps, la situation politique ayant prévalu avant la guerre politique intra-congolaise.



par sa fragilité intrinsèque, fraude aux élections, les spoliés de la victoire électorale ne sont pas du tout contents. Or, par définition, les élections sont l'occasion qui est donnée aux citoyens, dans une démocratie, de choisir leurs dirigeants. Pour que les dirigeants choisis reflètent la volonté du peuple, il faut que les consultations électorales se déroulent dans la transparence. Or, en Afrique centrale, les scrutins électoraux se déroulent le plus souvent dans des conditions pour le moins douteuses : listes électorales peu fiables, bureaux de vote clandestins, insuffisance des bureaux de vote, transport des électeurs, bourrages des urnes, falsification des procès-verbaux, etc. A cela, il convient d'ajouter la violation de la constitution en reportant les échéan-

Le contexte

La guerre civile de 1993-1994 avait laissé prospérer au Congo-Brazzaville un climat de tension politique rémanente et d'insécurité exacerbée par la méfiance entre les partis politiques antagonistes qui, de ce fait, entretenaient des milices privées³⁹ après avoir distribué des armes de guerre de manière anarchique au sein de la population. Pour obtenir la dissolution des milices, le Forum National pour la Culture de la Paix, signé le 24 décembre 1995 par les leaders des partis politiques ayant des milices, avait fait de cette recommandation une de ses clauses. En 1996, près de 3000 miliciens intégraient les Forces Armées Congolaises, la Police et la Gendarmerie Nationales. Néanmoins, l'application de cette disposition n'a jamais été suivie ni du désarmement, ni de la dissolution effective des milices. Dans ce climat, l'élection présidentielle de juillet 1997 suscitait déjà beaucoup d'inquiétudes au niveau de la population congolaise, car les acteurs politiques congolais « ont toujours été des ennemis irréductibles plus portés vers des actions vindicatives que vers l'intérêt général ou celui de l'Etat »40 . Le risque d'affrontement était prévisible en cas de contestation des résultats du scrutin ou des contradictions sur l'organisation des opérations électorales. L'approche de l'échéance de l'élection présidentielle accentuait ce sentiment de méfiance entre les différents acteurs politiques et notamment entre Pascal Lissouba, démocratiquement élu en 1992, candidat de la coalition présidentielle, son groupement politique et Denis Sassou-Nguesso, démocratiquement battu en 1992, l'un des nombreux candidats de l'opposition. Les partis de l'opposition exigeaient la mise en place de la Commission Nationale de Recensement Administratif Spécial, créée le 4 mai 1996 avec le lancement officiel du recensement par Pascal Lissouba, Chef de l'Etat. Mais c'est après plus de six mois que ce recensement en vue de la maîtrise du corps électoral a effectivement commencé 41.

Le 21 mars 1997, une délégation de l'opposition conduite par Bernard Kolélas, comprenant Denis Sassou-Nguesso, représentant les FDU⁴², Jean-Marie Michel Mokoko du Mouvement pour la Réconciliation Congolaise, (MRC), Raymond Damase Ngollo du Rassemblement pour la Démocratie et la République (RDR) et Benjamin Bounkoulou de l'Union pour la République, a remis un « Mémorandum » au président de la République, le professeur Pascal Lissouba. Dans ce document, les opposants redemandaient la création d'une Commission Nationale Electorale Indépendante qui devait être chargée d'organiser et de superviser l'élection présidentielle du 27 juillet. Pour sa part, Sassou-Nguesso avait déjà décidé de commencer sa pré-campagne à Pointe-Noire, puis dans les régions des Plateaux, de la Cuvette-ouest, et de la Cuvette, au nord du pays. Dans la Cuvette, notamment à Owando, son chef de lieu et fief électoral de Joachim Yhombi-Opango, le candidat Sassou-Nguesso avait émis le souhait d'arriver en tipoye. Ce désir n'avait pas recueilli l'assentiment des autorités locales et traditionnelles, toutes proches de Yhombi-Opango. Cette hostilité n'a pas modifié le souhait du candidat des Forces Démocratiques Unies qui est entré finalement à Owando en tipoye le 10 mai 1997. Quelques heures avant son arrivée, un de ses gardes du corps a abattu un ancien « faucon⁴³ », récemment intégré dans la force publique, Ngassaki-Makoye, mandaté officiellement pour assurer la sécurité de Sassou-Nguesso. Mais il n'en était pas moins suspecté de vouloir attenter à la vie du président des FDU. Après ce dérapage, les militaires envoyés sur place assurer l'ordre et la sécurité se sont mis à tirer en l'air pour protester, semant ainsi la panique dans la population. Le principal candidat de l'opposition a malgré tout tenu un meeting le 11 mai à Owando. Son départ de cette ville le 12 mai a fait place aux règlements de compte entre ses partisans et ceux de son farouche adversaire Yhombi Opango. Ces violences ont fait 12 morts et provoqué le déplacement de près de 4000 personnes qui ont trouvé refuge à Oyo, le village natal de Sassou-Nguesso. C'est dans ce contexte que le conflit de pouvoir a commencé et s'est développé.

Le conflit de pouvoir congolais

Le 2 juin 1997, un convoi militaire à destination de Brazzaville composé de proches et membres de la garde de Yhombi Opango a été pris dans une fusillade à Oyo. Le bilan de cette opération militaire est de 4 morts et de 10 blessés. Le 4 juin 1997, à l'issue du conseil des ministres le gouvernement annonça dans la soirée des poursuites judiciaires contre les instigateurs des fusillades d'Owando et d'Oyo. Dans la nuit du 4 au 5 juin 1997, les militants des FDU se mobilisent dans les quartiers proches de Sassou-Nguesso. Dans la matinée du 5 juin des agents de la Force Publique (des policiers et des fantassins) équipés d'engins blindés encerclent la résidence de Sassou-Nguesso pour arrêter les instigateurs des fusillades susdites, en vertu d'un mandat signé du Procureur général de la République⁴⁴. La présence d'engins blindés a exacerbé la tension qui régnait dans cette résidence. Une fusillade a éclaté opposant la garde du président des FDU et les soldats de l'armée régulière. Puis la fusillade a gagné toute la ville de Brazzaville. Le 31 mai 1997, les leaders politiques de la Coalition présidentielle deLissouba, et Yhombi-Opango), et de la Coalition URD-FDU (Kolélas et Sassouy-Nguesso) avaient pourtant signé devant l'Espagnol Frederico Mayor, alors Directeur Général de l'Unesco, un accord intitulé « Engagement solennel pour l'Election Présidentielle du 2è juillet » par lequel ils s'engageaient à tout mettre en œuvre en vue d'une élection libre, pacifique et transparente. Cet accord n'a pas empêché l'explosion de violence. Sassou-Nguesso a justifié la réaction de ses partisans par la légitime défense face à une agression dirigée contre lui par le gouvernent congolais. Pour trouver une solution à cette crise, un Comité International de Médiation a été créé et présidé par le président du Gabon, Omar Bongo, assisté de Mohamed Sahnoun, agissant au non des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine. Malgré les nombreux cessez-le-feu régulièrement signés mais toujours violés par les belligérants, tous les efforts de médiation déployés depuis la première rencontre de Libreville entre les représentants des parties en conflit (15 juin 1997) jusqu'au sommet des sept chefs d'Etats africains, dans la capitale gabonaise du 14 au 15 septembre 1997) n'ont jamais abouti à la signature d'un accord de paix définitif entre Pascal Lissouba qui était absent au sommet de septembre et Sassou-Nguesso qui lui était présent au rendez-vous susdit. Entre temps, le conflit s'intensifiait.

Toutes les régions septentrionales tombaient successivement sous le contrôle des Cobras, constitués non seulement des civils, pro-

ches des FDU, mais aussi des militaires de l'Armée congolaise, partisans de Sassou-Nguesso, en majorité originaires du nord du pays. Compte tenu de l'interruption du processus électoral du fait du conflit, le Conseil constitutionnel, saisi par le gouvernement, a décidé le 19 juillet de reporter l'élection présidentielle initialement prévue le 27 du même mois et de proroger du mandat du président de la République au delà de son terme le 31 août 1997. Pour le Conseil constitutionnel, Pascal Lissouba devait demeurer « en fonction jusqu'à la proclamation de son successeur par le Conseil constitutionnel ». Cette décision a soulevé un tollé du côté des FDU. Pour les adversaires de Pascal Lissouba, cet arrêt des juges constitutionnels était tout simplement illégal.

C'est dans ce contexte que Bernard Kolélas fut nommé Premier ministre le 8 septembre 1997. En dépit de la formation d'un nouveau gouvernement, la guerre se poursuivait. Le 14 octobre 1997, l'armée angolaise dont les soldats venaient renforcer les rangs des Cobras a lancé un assaut sur le palais présidentiel et les quartiers sud de Brazzaville, en y larguant des bombes au moyen d'avions chasseurs bombardiers. Ces raids aériens ont mis en déroute les forces loyalistes composées de militaires légalistes, aidés par les milices de ce camp à savoir : les Aubevillois, Cocoyes, Zoulous et Mambas auxquels se sont ajoutés, au début du mois d'octobre, les Ninjas pour le compte du Premier ministre, Bernard Kolélas. La chute de Pointe-Noire, capitale économique du pays, ville portuaire et pétrolière a consolidé le contrôle de tous les points stratégiques du pays par Sassou-Nguesso et ses partisans. Pascal Lissou-

ba, Bernard Kolélas, Yhombi-Opango et tous leurs proches se sont retrouvés en exil. Le conflit prit fin après avoir fait entre 8.000 et 10.000 morts et provoqué le déplacement de près de 800.000 personnes. Le général Denis Sassou-Nguesso régulièrement battu en 1992, s'auto-proclama Président de la République⁴⁵. Un autre pays a connu la situation vécue par le Congo-Brazzaville. C'est la République du Tchad. Voyons comment.

Le cas du Tchad ou le conflit de pouvoir permanent circa 1966-1990 : une logique de fragilité structurelle

Pour tenter de faciliter la compréhension du conflit de pouvoir tchadien, commençons par montrer le contexte ayant prévalu la guerre.

Le contexte

En 1960, le Tchad devient indépendant au même titre que les autres pays de l'Afrique centrale colonisés par la France. A partir de ce moment, un lent mouvement de désintégration de l'Etat tchadien commence. Dès 1968-1969, les forces rebelles chassent l'armée gouvernementale du Centre Est et du BET⁴⁶. A la suite des évènements de février-mars 1979 et du retrait consécutif de la presque totalité des sudistes au Sud, le Tchad est quasiment coupé en deux. Le gouvernement central ne contrôle pratiquement plus que la capitale. Au Nord, c'est le règne des différentes factions tandis qu'au Sud, le colonel Kamougué forme un comité



permanent. D'ores et déjà, l'Etat tchadien est dépouillé d'une grande partie de ses prérogatives économiques. Ainsi, le dinar libyen est utilisé dans le BET, contrôlé par les forces de Goukouni Ouedeye. La suite de la guerre est marquée par l'invasion des forces libyennes qui occupent N'djamena en 1981, puis se maintiennent dans le Nord du pays, au dessus du 16e parallèle. Trente années de guerre de pouvoir et d'intervention étrangère sur le territoire tchadien ont profondément fragilisé les bases de l'Etat tchadien⁴⁷.

Le conflit tchadien de pouvoir

L'exemple du Tchad est celui d'un pays aux multiples fragilités⁴⁸ eu égard aux convulsions que subit de façon récurrente ce pays. Situé au carrefour des civilisations, entre l'Afrique blanche arabe et l'Afrique noire, le Tchad se caractérise par l'extraordinaire complexité de son milieu humain et de sa situation géopolitique. En effet, le pays est traversé par un clivage nord-sud recouvrant une opposition à la fois culturelle, religieuse, politique et économique, alimentée par la France coloniale. Le premier déséquilibre est religieux : à un Nord profondément islamisé s'oppose un Sud composé d'animistes et de chrétiens⁴⁹.

Comme le dit Labordère⁵⁰ , la naissance du Front de libération nationale du Tchad (FROLINAT) le 22 juin 1966 au Soudan, marque le début symbolique de la guerre civile opposant le pouvoir du président François Tombalbaye, soutenu par les Français, et les rebelles issus majoritairement du Nord, mais non exclusivement. En 1975, le président Tombalbaye fut assassiné au cours d'un coup d'Etat militaire ; des militaires lui succèdent à la tête du pays, avec le général Malloum, chef du Conseil supérieur militaire (CSM). Jusqu'en 1977, le FROLINAT fait presque du surplace. La libération des otages français par la Libye fin janvier 1977 et l'attaque du FROLINAT contre plusieurs garnisons en juin et juillet 1977 marquent les débuts de l'ascension irrésistible du FROLINAT vers le pouvoir. Les tentatives de pourparlers menés entre le CSM les différents courants du mouvement rebelle ne parviennent pas à aboutir à un véritable accord. Finalement, le 26 août 1978, est signée une Charte fondamentale entre le CSM et le CCFAN⁵¹, faction du FROLINAT: cet accord prévoit la nomination d'un de ses chefs, Hissène Habré, comme Premier ministre et la désignation du général Malloum comme chef de l'Etat. Un gouvernement d'union nationale de transition (GUNT) se forme, en majorité composé de Nordistes et de musulmans. Très rapidement, des tensions surgissent entre le général Malloum et les Forces Armées du Nord (FAN) d'Hissène Habré, qui aboutissent à l'éclatement d'une guerre civile en février 1979. L'affrontement tourne rapidement en faveur des forces d'Hissène Habré, mieux structurées et bénéficiant du ralliement des forces gouvernementales. Les conséquences de ce premier affrontement sont l'exacerbation des tensions entre le Nord et le Sud du pays. Entre 70.000 et 80.000 personnes originaires du Sud et habitant N'djamena s'exilent. La variable ethnique a donc fonctionné en faveur des FAN. En même temps, elle a engendré des rivalités lourdes de conséquences pour le futur entre les différentes factions composant le FROLINAT c'est-à-dire, d'une part, les factions pro-libyennes, composées de combattants d'origine arabe, et, d'autre part, les anti-Libyens, majoritairement d'origine gorane. Si le clivage Nord-Sud récurrent sur les origines du conflit de pouvoir tchadien ne doit pas être sous-estimé, il ne peut cependant pas masquer les enjeux plus complexes. Ainsi, à partir de 1980, le conflit oppose surtout les Nordistes entre eux. De plus, il serait réducteur de voir dans le FROLINAT un mouvement régionaliste ; le FROLINAT s'est toujours affirmé comme un mouvement national véritable. En réalité, jusqu'en 1978, les principaux dirigeants des forces armées du FROLINAT se sont abstenus de s'attaquer aux Sudistes en tant que tels, et particulièrement aux civils sudistes. L'adversaire des rebelles, c'était le régime en place à N'djamena pas le Sud et les Sara52.

Suite aux affrontements de février, une conférence se réunit à Kano, au Nigeria, en novembre 1979 et aboutit à un accord entre le gouvernement et la rébellion. Celui-ci prévoit un cessez-le-feu et la démilitarisation de la région autour de N'djamena. Un nouveau gouvernement se met en place peu après, comprenant les différentes tendances, avec à sa tête un candidat de compromis, Lol Mahomat Choua. Goukouni Ouedeve devient ministre de l'Intérieur et Hissène Habré ministre de la Défense. Néanmoins, les relations entre les trois principaux mouvements composant le GUNT⁵³, les Forces armées du Nord (FAN) d'Hissène Habré, les forces armées populaires (FAP) de Goukouni Ouedeye et le MPLT, issue de la troisième armée soutenue par le Nigeria., se dégradent rapidement. En juin, les membres du MLPT sont éliminés par les FAP. Une nouvelle conférence se tient à Lagos rassemblant onze tendances. Du côté des Nordistes se trouvent les FAN d'Hissène Habré, les FAP de Goukouni Ouedeye, le MPLT et le FAO, émanations de la troisième armée (celle de l'ouest), un mouvement issu de la première armée, le FROLINAT originel, le FROLINAT fondamental et deux autres tendances, l'armée Volcan pro-soudanais, et le Conseil démocratique révolutionnaire (CDR) prolibyen. Du côté des Sudistes, les deux principaux mouvements sont les forces armées tchadiennes (FAT), dirigées par le colonel Kamougué, et l'UND (Union nationale démocratique).

Conformément à l'accord de Lagos qui prévoit la dissolution de toutes les forces armées, la tenue d'élections libres, un nouveau gouvernement d'union nationale se forme en 1979. Il est dirigé par Goukouni Ouedeye. Le ministre de la Défense est Hissène Habré. Toutefois, en quelques mois, la coalition se désagrège sous le poids des rivalités entre les factions. Au début de l'année 1980, des combats opposent, d'un côté les FAN et son allié, le FROLINAT fondamental, forts de 7000 combattants et, de l'autre,

une coalition rassemblant les FAP, les FAO, les FAT, la première armée, le CDR soit 10. 000 hommes⁵⁴.

L'intervention de la Libye dans le conflit de pouvoir tchadien marque un tournant décisif dans la guerre. La Libye choisit de soutenir les FAP de Goukouni Ouedeve, en qui elle voit un allié pour ses revendications sur le Nord du Tchad. En juin 1980, un accord est signé entre les FAP et la Libye à la suite duquel la Libye intervient dans les combats. L'entrée de l'artillerie et des blindés libyens à N'djamena contraint les FAN à guitter la capitale et à se replier à la frontière soudanaise. Le Tchad est occupé. A la fin de l'année 1980, 6.500 combattants libyens occupent le territoire tchadien, ils sont plus de 15.000 en 1981.Un nouveau gouvernement est formé sous la direction de Goukouni Ouedeye. Cependant, l'accord entre les Libyens et le nouveau gouvernement est de courte durée. Rapidement, les militaires libyens font face à l'hostilité de la population tchadienne. Devant le coût financier et humain de la guerre et les attaques répétées des FAN depuis l'Est du pays, Khadafi ordonne le retrait de ses troupes en novembre 1981. Le départ des Libyens marque la reprise des combats par les FAN, qui occupent progressivement le Nord du Tchad, à l'exception de la bande d'Aouzou, alors occupée par la Libye. Les FAN bénéficient, en plus du soutien soudanais et d'une aide militaire égyptienne, de l'aide discrète des Américains grâce à la CIA. Pour sa part, le GUNT reçoit par l'intermédiaire de la force d'intervention africaine prévue par l'OUA, un appui logistique et un soutien militaire de la part de la France. Ils ne sont pas suffisants pour empêcher l'avance des FAN dont le principal atout est l'unité⁵⁵ . Le 7 juin 1982, les hommes d'Hissène Habré s'emparent de la capitale puis étendent leur domination sur le Sud du pays tandis que les coalisés du GUNT se replient dans le Tibesti, au Nord du pays. Le nouvel homme fort du Tchad entreprend d'asseoir son pouvoir. Pendant ce temps, les coalisés tentent de se réorganiser à partir du Tibesti. Ils reçoivent l'appui de l'armée libyenne.

L'intervention libyenne auprès du GUNT décide de la position française. La France, après l'entrée à N'djamena d'Hissène Habré, a compris qu'elle devait s'entendre avec lui si elle voulait contrecarrer les ambitions libyennes au Tchad. La reprise de Faya-Largeau par le GUNT est le signal pour une intervention militaire française au Tchad. L'opération Manta, déclenchée le 8 août 1983 constitue pour la France le plus important déplacement d'hommes et de matériel depuis la guerre d'Algérie. 5000 soldats français occupent le centre du Tchad jusqu'à la hauteur du 15e parallèle, puis du 16e, qui devient « la ligne rouge » au delà de laquelle les combattants de Goukouni Oudeye ne peuvent intervenir sans déclencher une action française. L'ouverture de négociations entre le GUNT⁵⁶ et le pouvoir en place à N'djamena se solda par un échec. En 1984, des discussions ont entre Tripoli et Paris, qui décident le « retrait simultané et concomitant » de leurs soldats. Les troupes françaises sont évacuées en no-

vembre. L'année 1985 est décisive : pendant qu'Hissène Habré étend son pouvoir au Sud et que les ralliements se multiplient, y compris de personnalités du Sud, déplorant la dépendance du GUNT vis à vis des Libyens, lesquels préparent une offensive militaire. Celle- ci est lancée le 10 février 1986 par les combattants de Goukouni Ouedeye, renforcés par les soldats de la légion islamigue, composés de mercenaires africains de toutes nationalités ; Ils franchissent en quatre points « la ligne rouge », brisant ainsi le statu quo conclu avec la France. A l'appel d'Hissène Habré, celleci réagit en mettant en place l'opération Epervier⁵⁷. En tout, plus de 1.500 soldats français débarquent au Tchad et fournissent une aide décisive à Hissène Habré pour repousser les combattants de Goukouni Ouedeye. Hiisène Habré gouverna le Tchad jusqu'en 1990, date de l'arrivée au pouvoir d'Idriss Déby par un coup d'Etat. La politique de réconciliation du Mouvement patriotique du salut, parti d'Idriss Déby est perturbée par l'action des groupes d'opposition armés. Le dernier épisode de l'action de l'opposition armée est la bataille de N'djamena de janvier et février 2008 remportée par Idriss Déby. Toutefois, l'opposition est loin d'avoir dit son dernier mot, car comme l'a écrit François Soudan « entre Idriss Déby Itno et ses frères ennemis, c'est une lutte à mort pour le pouvoir »⁵⁸.

Au terme de cette réflexion, un constat est manifeste : beaucoup de fragilités existent en Afrique centrale. Ces faiblesses des pays de cet espace géopolitique ne favorisent pas un fonctionnement optimal de ces Etats. Les retombées de ces dysfonctionnements sont entre autres les conflits de pouvoir. Les exemples que nous avons analysés à savoir le Congo-Brazzaville et du Tchad prouvent à suffisance que l'Afrique centrale compte tenu de ses faiblesses aura certainement du mal à se développer bien que potentiellement riche. En tous les cas, ces fragilités politique, démocratique, économique, éducative, culturelle, diplomatique et stratégique sont un challenge que l'Afrique centrale doit relever. Ce défi va nécessiter un véritable sursaut des ressortissants de cette partie de l'Afrique en vue tenter de limiter l'impact de toutes ces difficultés qui assaillent cet espace géopolitique.

Une question vient tout de suite à l'esprit : l'Afrique centrale a t-elle les moyens de s'en sortir ? La réponse est affirmative. Relativement riches, les Etats de cette partie de l'Afrique ont les possibilités d'éradiquer ces problèmes, car ils ne sont pas insurmontables. Certes, il va falloir se mobiliser et changer de paradigme, en pratiquant la bonne gouvernance, en renforçant les capacités organisationnelles et structurelles de l'éducation et de la formation, en réduisant l'étau de la dépendance technologique, en dynamisant les systèmes de santé, en instaurant l'Etat de droit dans tous les pays et en pratiquant la tolérance politique pour mettre fin aux conflits de pouvoir. En réalité, le défi de ce XXIe siècle pour les Etats de l'Afrique centrale est : venir à bout de ses fragilités, cause des conflits de pouvoir.

Notes

¹Lire nos articles suivants : Antoine-Denis N'dimina-Mougala (1999) « Les conflits africains de frontières depuis 1960 », In Iboogha, n°3, pp. 81-98 ; (2007) « Les conflits africains au XXe siècle : essai de typologie », In Guerres mondiales et conflits contemporains, n° 225, pp. 121-131 ; et (2008) « Le pétrole, source des conflits territoriaux en Afrique centrale aux XXe et au début du XXIe siècles », In Enjeux, n° 36

²France Henry-Labordère, (1996) « Le Tchad, un Etat à réinventer ? », In Relations internationales et stratégiques, n° 23, p. 121

 3François Soudan (2008) « Paul Biya. Moi ou le chaos », In Jeune Afrique, n° 2453, pp.28-33

 $^4\mbox{Mhtml://E}$: « La réalité du nouveau constitutionnalisme africain », p. 5, consultée le 5. 12. 08

5lhid

⁶Pierre Francklin Tavares, (1999) « Pourquoi tous ces coups d'Etats en Afrique », Le Monde diplomatique, En ligne, file://E: , p. 2, consultée le 4. décembre 2008

⁷Source de la Banque mondiale, 2001

⁸A ce propos lire Antoine-Denis N'dimina-Mougala (2008) « La politique militaire du Gabon dans la CEMAC : un aspect une stratégie de leadership régional depuis 1997 », In Enjeux, n° 36 à paraître

 9 Jean-Dominique Geslin, (2007) « Pétrole. A qui profite la hausse ? » In Jeune Afrique, n° 2448, p. 25

 $^{10}\text{Georges}$ Dougueli, (2007) « Gabon. Une bouffée d'oxygène », In Jeune Afrique, n° 2448, p. 28

¹¹Jeune Afrique, 2007, hors série, numéro 15, p. 184

¹²ld, p.181

¹³Jean-Michel Meyer, (2008) « La réélection passera par la relance de l'économie », In Jeune Afrique n° 2453, p. 30

¹⁴lbid, p. 30

 $^{15} Pascal$ Airault, (2007) « Vers la fin du pétrole ? », In Jeune Afrique, n° 2448, pp.74-75

¹⁶Georges Dougueli, (2007), "Tchad. La malédiction de l'or noir » In Jeune Afrique, n° 24248, op.cit, pp. 27-28

 17 Janet Roitman,(2003) « La garnison-entrepôt : une manière de gouverner dans le bassin du Tchad », Critique internationale, n° 19, pp. 7-8

¹⁸ld, p.8

¹⁹Sur cette question et s'agissant du Gabon, lire Antoine-Denis N'dimina-Mougala, (1997), « Les fondements historiques et juridiques des relations militaires franco-gabonaises », In Iboogha, n°1, p. 114

 $^{\rm 20}$ John Chipman, (1985) Ve République et défense de l'Afrique, Paris, 1985, p. 11

²¹Maurice Ligot, (1963), « La coopération militaire dans les accords passés entre la France et les Etats africains et malgache d'expression française », In Revue juridique et politique, vol ; 17, p. 521

²²André Dumoulin, (1997), La France militaire et l'Afrique. Coopération et interventions : un état des lieux . Bruxelles, Grip-Complexe, p. 28

²³Marc-Louis Ropivia, (2007), L'Afrique et le Gabon au XXIe siècle. Révolution développementaliste ou développement du sous-développement. Paris, Mare & Martin, p. 196

²⁴Pascal Airault, op.cit, p. 75

 25 Pour en savoir davantage sur cette élection présidentielle gabonaise, lire notre article : Antoine-Denis N'dimina-Mougala, (2005) « Les partis politiques et la politique étrangère du Gabon lors des élections présidentielles de 1993 », In Humanitas,, n° 4, pp. 49-64

²⁶Actuellement Vice premier ministre, le Père Paul Mba Abessole a quitté l'opposition et a rallié la majorité présidentielle

²⁷François Soudan, op.cit, p. 30

²⁸Id, pp.29-31

²⁹ld, p. 30

 30 Georges Dougueli, (2008) « Gabon. Ali Ben Bongo, au nom du père... », In Jeune Afrique, n° 2470, p. 38

³¹Ibid, p. 30

 $^{32}\text{Zyad}$ Liman (2005), « le chef face aux changement », In Jeune Afrique, n° 2341, pp. 58-61

³³ld, p. 61

³⁴lbid, p. 61

³⁵Jeune Afrique, hors sérié, l'Etat de l'Afrique 2007, n° 15, p. 192

 36 Jean-Louis Dufour, (1997) « La guerre survivra-t-elle au XXe siècle ? » In Politique étrangère, n°1, p. 40

³⁷Rapport du Secrétaire général de l'ONU du 13 avril 1998 : « les causes des conflicts et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », In document A/52/871-S/1998/318, pp. 4-5

³⁸Mwayila Tshiyembé (2001) « Les principaux déterminants de la conflictualité » In Paul Ango-Ela, la prévention des conflits en Afrique centrale. Prospective pour une culture de la paix, Paris, Karthala, pp. 21-33

³⁹Ces milices privées sont : les Aubevillois, les Zoulous, les Cocoyes, et les Mambas qui se réclament de l'Union Panafricaine pour la Démocratie Sociale (UPADS) de Pascal Lissouba, ancien chef d'Etat, les Ninjas qui sont proches de Bernard Kolélas, le président du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI). Les Cobras, de leur côté, se réclament de Denis Sassou-Nguesso, président des forces démocratiques unies (FDU), qui regroupent le Parti congolais du Travail et quelques petits partis soutenant Sassou-Nguesso, ont pris la dénomination de forces démocratiques et patriotiques (FDP) en juin 1997. Les Faucons et les Requins agissaient pour le compte du Rassemblement pour la démocratie et le développement (RDD) de Joachim Yhombi Opango et du Rassemblement pour la démocratie et le progrès (RDPS) de Jean-Pierre Thystère Tchikaya, alors maire de Pointe-Noire

⁴⁰Marc-Louis Ropivia,(2001) « L'Afrique centrale embrasée : pour une géopolitique de pacification régionale », In Pau Ango-Ela, La prévention des conflits en Afrique centrale. Prospective pour une culture de la paix. Paris, Karthala, p.149

⁴¹En ligne, http://www.fidh.org/rapports/congo.htm,p. 3, consultée le 3 mars 2008

⁴²Ce sigle signifie Forces démocratiques unies

⁴³Lire note infrapaginale 39

⁴⁴En ligne, http://www.fidh, op.cit, pp. 3-4

⁴⁵Id, p.5

 $^{46}\mbox{Ce}$ sigle sert à désigner une région tchadienne : le Borkou, , l'Ennedi et le Tibesti

⁴⁷France Henry-Labordère (2001), op. cit, p. 126

 48 A ce propos, lire François Soudan (2008) « Le cancer tchadien », in Jeune Afrique, n° 2457, 2008, pp. 24-29

⁴⁹France Henry Labordère, op.cit, p. 121

⁵⁰ld, p. 122

⁵¹Ce sigle veut dire Conseil de Commandement des Forces Armées du Nord ⁵²France Henry-Labordère, op.cit, pp. 122-123

⁵³Cette abréviation signifie Gouvernement d'union nationale de transition

⁵⁴France Henry-Labordère, op.cit, p. 123

⁵⁵Id, pp.124-125

⁵⁶ld, p.125

⁵⁷François Hauter, (1986) « Tchad, que faire d'Epervier », In Le Figaro, du 17 juillet1986

58François Soudan, op.cit, p. 24

LE TANDEM CONFLICTUALITE STRATEGIQUE ET FRAGILITE ETATIQUE EN AFRIQUE CENTRALE. UNE TENTATIVE D'ECLAIRAGE DU PARADIGME DE LA FAILLITE DE L'ETAT

Par Martial TCHENZETTE, internationaliste, Yaoundé (Cameroun)

a question de la fragilité des Etats revêt aujourd'hui une importance considérable aussi bien au plan international, régional que sous régional car elle concerne en premier plan la problématique sécuritaire. Or de plus en plus, la sécurité est considérée comme un bien collectif car l'insécurité dans un Etat fragile par effet d'enrôlement, peut se traduire en insécurité d'un autre.

La fragilité dans ce contexte s'entend comme une période postconflictuelle au cours de laquelle les institutions républicaines ne sont pas effectivement opérationnelles. La fragilité peut également être perçue comme l'incapacité à maintenir la paix et la stabilité dans l'optique d'un développement bénéfique à toutes les couches sociales¹.

Le débat sur la fragilité des Etats a connu un regain d'intérêt à la suite des attentats du 11 septembre 2001, époque à laquelle les États-Unis et l'Europe ont connu une réorientation de leurs politiques sécuritaires qui est allé de pair avec l'émergence du postulat selon lequel les États fragiles pouvaient offrir un terrain propice aux terroristes dans leur ambition de menacer les États-Unis, l'Union européenne et, partant, la sécurité internationale². Cette perception cadre d'ailleurs avec la définition suggérée par l'Organisation pour la coopération et le développement de l'Europe selon laquelle: « Un État est fragile lorsque le gouvernement et les instances étatiques n'ont pas les moyens et/ou la volonté politique d'assurer la sécurité et la protection des citoyens, de

gérer efficacement les affaires publiques et de lutter contre la pauvreté au sein de la population »³. Les Nations Unies quant à elles considèrent ce phénomène comme une érosion de la capacité d'un État à fournir à ses citoyens des services sociaux, un gouvernement efficace et/ou des perspectives économiques viables4. Ces définitions, il faut le reconnaître restent toutefois très générales, et il est extrêmement difficile d'identifier avec précision les critères de la fragilité. En effet, ce concept comporte des dimensions économiques, sociales, sécuritaires et politiques qui sont, par définition, étroitement liées.

L'ouvrage collectif mené sous la direction de Châtaigner et de Mago est revenu sur la question des « États fragiles » en exposant de ce fait une analyse conceptuelle assez pertinente Selon eux, ce concept tout en s'imposant dans les relations internationales, reste encore confondu avec les concepts plus datés « d'État effondré » ou « d'État failli ».lls vont d'ailleurs plus loin en transcendant le seul cadre d'Etat fragile pour intégrer celui plus large de « sociétés fragiles ». En effet, derrière les appareils étatiques se cachent aussi des sociétés fragiles, incapables de faire face aux défis de la globalisation et qui souffrent de la diffusion des « maux publics mondiaux » (trafics d'armes, de drogue, de matières premières...)⁵. Au vu de ce qui précède, le constat sur la divergence définitionnelle semble évident au point qu'il faille établir des critères apparemment objectifs de définition des Etats fragiles.

Pour la Banque mondiale, il s'agit des « Licus » (Low Income Countries under Stress : des pays à faibles revenus en difficulté). Ils seraient aujourd'hui une trentaine. La Central Intelligence Agency (CIA, les services de renseignements américains) a dressé, en 2001, une liste de vingt États vulnérables. Le Département britannique du développement international, estime, lui, leur nombre à quarante-six. L'organisme américain indépendant Fund for Peace quant à lui et en association avec le bimestriel Foreign Policy a défini plusieurs critères significatifs de la fragilité d'un État. Il est ainsi fait mention du fait, pour un gouvernement, de perdre le contrôle de son territoire ou d'échouer à faire respecter l'ordre public.

MAJROC

ALGERE

LISTE

ECYPTE

COCCONTAL

NOUSECUS MAJRITANE

MAJ NOCE

TOMAD

PROJECT OFFICE ALGERIA

AND ANGERS

SOUGH

NOCE

NOCE

ANGERS

NOCE

NO

Mais l'absence d'autorité n'est pas le seul critère déterminant. Une économie gangrenée par le marché noir, une situation de désobéissance civile, où la population refuse de payer les impôts, sont autant de signes sérieux de fragilité. Autre critère : la perte de la souveraineté du fait de la présence, sur le territoire national, de troupes étrangères, même s'il s'agit d'une force de maintien de la paix. Dans le classement Fund for Peace relatif aux Etats fragiles, l'Afrique centrale occupe la troisième place avec la République Démocratique du Congo dont l'incapacité à faire régner une certaine stabilité est de plus en plus évoquée.

En effet, cette incapacité qui dénote d'un état de fragilité avérée entraîne une démultiplication des acteurs sociaux en quête d'affirmation. Cette logique d'affirma-

tion va générer une opposition parfois armée au régime en place. La montée en puissance de ces différents pôles de contestation affaiblira le pouvoir central confirmant ainsi le lien de cause à effet entre fragilité et faillite de l'Etat. Ce même lien causal transparaît également entre fragilité et conflictualité extrême. Comme il apparaît d'ailleurs sur la carte ci-dessus, la proximité entre Etats fragiles et conflictualité semble évidente. En effet, entre 1974 et 2003, les principales poches conflictuelles en Afrique centrale découlaient de l'incapacité à faire régner l'ordre dans sa sphère frontalière y compris en période post-conflictuelle.

Ce lien peut se démontrer car en période conflictuelle la priorité n'est pas à la satisfaction des besoins immédiats sociaux ou économiques des populations. La priorité l'est encore moins à l'établissement d'un ordre constitutionnel viable, à l'instauration des institutions judiciaires crédibles. L'urgence en effet se trouve dans la logique des armes dont le credo est la neutralisation de l'adversaire au péril de toute autre nécessité. L'hypothèse fondamentale est donc la suivante : La fragilité, l'incapacité de l'Etat à faire régner l'ordre multiforme soit ou cours d'une période post-conflictuelle soit en période ordinaire peut conduire à la faillite de l'Etat ; et la faillite de l'Etat n'étant pas circonscrite conduira à une phase conflictuelle plus profonde.

La question centrale qui va guider cette étude tournera autour de l'impact de la fragilité des Etats de l'Afrique centrale pris en tant qu'acteurs et de manière plus générale dans la sous région que l'on peut considérer comme une sphère géopolitique à la recherche d'une identité sécuritaire viable et durable.

Une réponse à cette question commande que l'on mène une réflexion à quatre dimensions.

La conflictualité stratégique comme source d'exacerbation de la fragilité

Il va être démontré que l'immixtion pour des raisons stratégiques des acteurs extra-africains ou tout simplement extérieurs à l'Etat concerné peuvent fragiliser la sécurité au sein de cet Etat.

Dans ce sens, il peut être cité ici les activités de certaines organisations criminelles transpationales.

Ces organisations sont essentiellement impliquées dans le trafic de drogues à destination, pour l'essentiel, du marché européen. Ces groupes opèrent généralement au départ d'Amérique du Sud et font transiter leurs produits par l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale⁶. Bien plus, ces organisations ambitionnent parfois de remettre directement en cause l'ordre établi. Cette hypothèse avait d'ailleurs été analysée dans le cadre d'une précédente étude mettant en relief l'existence d'un groupe armé venu de l'extérieur, ayant transité par l'Afrique Australe avec pour ambition de mettre un terme « par tous les moyens possibles » au régime en place à Malabo⁷. Toujours dans ce registre, il peut également être fait mention de ce que l'on appelle déjà le terrorisme mari-

time à l'instar du coup de force perpétré par des individus non identifiés et fortement armé au large des côtes camerounaises de Limbé emportant avec eux d'importantes sommes d'argent sous l'incapacité de réaction avérée des autorités camerounaises. Cette technique opérationnelle avait également été perpétrée en Guinée Equatoriale quelques temps avant⁸. La problématique de l'Etat ailleurs se pose ainsi avec acuité tant l'influence de l'extérieur rime avec l'incapacité réactionnelle de l'intérieur⁹.

La mauvaise orientation des interventions étrangères en Afrique centrale loin d'être un remède est très souvent source d'exacerbation de la fragilité des Etats.

Un cas assez illustratif est celui de la République Démocratique du Congo (RDC). Bien que définie généralement comme un pays en situation post-conflit, la RDC reste instable, surtout dans la province du Nord Kivu. Bien qu'un accord de paix ait été signé en 2002 et bien que des élections libres et démocratiques aient été organisées en 2006, le conflit a perduré, notamment parce que l'accord de paix proposé par l'extérieur se focalisait sur les niveaux national et régional, ne tenant aucunement compte de la dimension sub-nationale. Les interventions internationales se sont exclusivement concentrées au niveau national, modus operandi perçu comme naturel et légitime¹⁰. Les poches de violence résiduelles sont considérées comme un problème « top-down», et les interventions se limitent donc aux niveaux national et régional. Il en résulte une stratégie de consolidation de la paix presque exclusivement axée sur les élections. Parmi toutes les priorités, telles que la reconstruction de l'administration et des infrastructures, des efforts colossaux ont été consentis pour le seul processus électoral - la « sélection des dirigeants»¹¹. C'est cette même logique que défend Diego Osorio, coordinateur des relations civiles-militaires pour le compte de l'ONU. Dans son analyse, il a isolé un point commun saillant qui caractérise les interventions dans les régions instables du monde. Ces missions ont été incomplètes et ont négligé une compréhension exhaustive de la réalité locale. Conçues selon des impératifs immédiats, elles ont été principalement axées sur la transformation du cadre politique à travers le prisme de la construction d'un État fort, sans prendre en compte les éventuelles conséquences néfastes, telles que les fractures identitaires¹². Cette orientation mal canalisée des missions d'intervention reste imparfaite et donc facteur insidieux de la fragilité étatique.

Sur un tout autre plan, il convient de souligner que la pétropolitique est une vive de cause de conflictualité en Afrique et partant un critérium déterminant de la prégnance de la fragilité des Etats d'Afrique centrale.

«L'Afrique n'est pas le Moyen Orient. Elle ne représente que 10% de la production mondiale, dont environ 5% pour l'Afrique subsaharienne dont plus de 2% pour l'Afrique centrale. Les réserves sont à peine de cet ordre de grandeur. Et pourtant, dans le contexte géopolitique mondial et les stratégies fondées sur l'hypo-

thèse de la pénurie, l'Afrique en général et l'Afrique centrale en particulier est devenue une pièce non négligeable des grandes manœuvres pétropolitiques¹³. Depuis les indépendances africaines, le pétrole a été au cœur de nombreux conflits. Les enjeux de la guerre du Biafra (1967-1970) au Nigeria pays frontalier à zone Afrique centrale, loin de se réduire à des luttes de pouvoir entre nordistes musulmans et sudistes chrétiens visaient clairement le contrôle des zones pétrolières du delta du Niger. C'est pourquoi les belligérants purent compter sur la livraison de matériels militaires. Les autorités de Lagos reçurent le soutien de la Grande Bretagne et des Etats-Unis ; la France apporta son aide au Biafra¹⁴. La longue guerre civile de l'Angola fut financée, pour le parti de Luanda (le MPLA, Mouvement populaire de libération de l'Angola) par les recettes pétrolières : bien que d'obédience marxiste et ayant sollicité l'appui de soldats cubains (qui furent jusqu'à 40 000), le gouvernement angolais reçut régulièrement les redevances des compagnies pétrolières, notamment américaines, dont le conflit n'a jamais interrompu les activités de production¹⁵. La crise politique du Congo et ses phases de violence armée qui ont émaillé son histoire au cours de la décennie 1990 sont étroitement liées au pétrole. C'est le contre-choc pétrolier de 1986 qui précipita le Congo dans une crise financière, sociale et politique sans précédent. L'Etat, dans une fuite en avant, hypothéqua ses revenus pétroliers pour les années futures dans l'espoir de se tenir à flot. Pascal Lissouba, élu à la présidence de la République en 1992 imposa une modification des contrats entre Elf Congo et l'Etat, en des termes moins avantageux qu'auparavant pour la compagnie pétrolière. Pour beaucoup, ce fut là une des causes du conflit qui débuta République du Congo dès 1997¹⁶. En Ituri, le conflit présenté comme ethnique car il oppose éleveurs Hema et cultivateurs Lendu, se déroule dans une région frontalière du Congo et de l'Ouganda, autour du lac Albert, dans ce que les géologues appellent l'Albert Graben, qui pourrait contenir du pétrole. La tentative de coup d'Etat en 2004 à Sao Tomé, probable futur producteur, conforte ceux qui déplorent « la malédiction du pétrole » en lui attribuant une responsabilité importante dans la fragilité des Etats. C'est dire également qu'une mauvaise canalisation de la pétropolitique pourrait à court ou à long terme générer à l'intérieur de l'Etat une dose élevée de frustrations susceptibles de fragiliser l'Etat de l'intérieur.

Les vulnérabilités critiques comme ressource de la fragilité

Quatre vulnérabilités majeures, peuvent contribuer à expliquer la fragilité de l'État en Afrique¹⁷.

La vulnérabilité politique. Cette crise concerne en général le système électoral ou l'organisation du système politique de transition. Par ailleurs, l'État est confronté à un délabrement de ses institutions susceptible de conduire à son effondrement complet. Il est admis que l'un des problèmes clés de l'Afrique réside dans les tiraillements entre processus électoral et stabilité comme cela

s'est vu au Nigeria avant le coup d'Etat du Général Aboubacar Abdousalami et la montée pouvoir du Président Obasanjo en...., au Kenya après le scrutin ayant opposé Raila Odinga, actuel Premier ministre du pays à Mwaï Kibaki actuel président et comme cela se voit encore au Zimbabwe en ce moment entre Morgan Tsangiraï et Robert Mugabe. Si cela est vrai pour certaines régions de l'Afrique, cela l'est de moins en moins pour l'Afrique centrale car bien que critiqué, le processus électoral ne se révèle plus dans la plupart des cas comme une cause majeure d'instabilité politique et une source de nouvelles difficultés en matière de sécurité. Par contre, dans le contexte actuel, les États, et plus particulièrement ceux qui comme ce fut le cas de la RDC en 2006, au sortir d'un conflit, amorcent un processus de démocratisation, sont confrontés à un défi majeur : répondre aux attentes de la population. Il reste néanmoins que le processus de démocratisation est toujours perçu comme une menace par les dirigeants politiques. Ce constat a donné lieu à un débat sur la dichotomie entre État fort et État efficace, notamment eu égard aux capacités des services de sécurité.

La vulnérabilité sécuritaire. La sécurité publique, dans un Etat post-conflictuel à savoir la prérogative de l'État à faire usage de la force, est difficile à rétablir, et ce pour plusieurs raisons : accès facile à des armes légères et de petit calibre, réintégration laborieuse des combattants, criminalité. C'est ainsi gu'en RDC, il subsiste un grand nombre de milices à l'instar de la faction rebelle du Nord Kivu dirigé par le général Laurent Nkunda. Aujourd'hui, il est de plus en plus difficile de remettre en question la corrélation entre fragilité de l'État et sécurité, l'insécurité étant reconnue comme l'un des principaux vecteurs d'instabilité. L'Afrique centrale est d'ailleurs confrontée à cette problématique de la fragilité de l'État. À ce titre, elle constitue un excellent exemple de la manière dont l'instabilité et la fragilité de l'État peuvent évoluer vers un phénomène régional complexe. Zone de préoccupation secondaire de la « Guerre mondiale contre le terrorisme », la région est de plus en plus souvent confrontée à des actes de piraterie et à une insécurité maritime d'ampleur internationale. C'est le cas par exemple la prise d'otages survenue dans les côtes camerounaises en novembre 2008, impliquant plusieurs nationalités donnant ainsi à cette opération une envergure internationale.

La vulnérabilité ethnoculturelle. L'exclusion des minorités et la montée du chauvinisme ethnique peut être une cause non moins négligeable de la fragilité des Etats. Le cas du Burundi est particulièrement éclairant à cet égard. Il nous enseigne également une leçon intéressante : si la minorité Tutsi a découvert que détenir la totale maîtrise des forces armées ne permettait pas de garantir le niveau de sécurité souhaité, la majorité Hutu a, de son côté, depuis l'accord de paix, compris que contrôler les forces armées ne déboucherait pas automatiquement sur les changements sociaux auxquels elle aspirait. Un autre processus politique est

nécessaire pour répondre aux attentes de la société. Cette prise de conscience suscite des frustrations chez les citoyens, leurs espoirs n'étant pas rencontrés. Non seulement les combats ont continué, mais le blocage des institutions et la crise économique ont pris la population au dépourvu. Ces frustrations au sein du peuple accroissent le risque de voir le gouvernement se retrancher derrière l'appareil sécuritaire.

Il en de même dans bien d'autres pays de l'Afrique centrale notamment ceux de la Zone CEMAC où les postes ministériels et administratifs les plus importants sont occupés par des personnes originaires de la même ethnie que le Chef de l'Etat. Au Cameroun ce sont les Bétis, en Guinée Equatoriale ce sont les Fang tout comme au Gabon. Au Tchad ce sont les Zaghawas et en l'exploitation des ressources naturelles, offre peu de perspectives de développement socio-économique. Par ailleurs, on assiste à une fuite des travailleurs qualifiés et des forces vives du pays. Les ressources naturelles s'épuisent et sont détournées au moyen de stratégies plurielles.

La plupart des États comme la Guinée Equatoriale dont l'économie est fortement tributaire de leurs richesses minières et de l'exploitation de leurs ressources naturelles sont aussi dominés par des intérêts étrangers. Ils connaissent un fort taux de chômage des jeunes et des inégalités colossales génératrices de profondes frustrations pouvant handicaper fortement la solidité de l'Etat. D'où l'urgence de proposer une thérapie générale avec pour but



République Centrafricaine ce sont les Gbaya. Cela se répercute également au niveau du recrutement du personnel d'appui. Cette situation a d'ailleurs fait dire à Roger Gabriel Nlep qu'il suffit d'entendre la langue la plus parlée dans un cabinet ministériel pour savoir de quelle ethnie est le ministre 18.

La vulnérabilité socio-économique. Les services sociaux de base (éducation, santé, infrastructures, produits de première nécessité) sont difficiles efficaces. La crise socio-économique, facteur de la fragilité des Etats tient également compte de l'augmentation du coût de l'activité économique et des denrées alimentaires de première nécessité, de la préférence aux investissements à faible risque. Ce type d'investissement, souvent concentré sur

de minimiser l'effet de contagion aux Etats voisins tout en renforçant la stabilité au sein des Etats fragiles

L'extension de l'engrenage conflictuel, une évolution productrice de la fragilité

La conflictualité au sein des Etats de l'Afrique centrale ne va pas toujours sans conséquence pour la sous région. En effet, le conflit est porté de l'intérieur vers l'extérieur par un mécanisme d'engrenage généralement qualifié de spill over. Cet engrenage laisse dès lors transparaître une fragilité évolutive d'un espace à un autre.

Dans ce sens, Pierre Jolicoeur, professeur au Collège Militaire

Royal du Canada, a développé une réflexion sur les menaces régionales engendrées par l'instabilité étatique à partir de l'analyse du cas de la Géorgie mais qui peut bien être adaptée au contexte centrafricain. Sa présentation s'intitulait « État fragile ou absence d'État : la Géorgie comme facteur d'instabilité régionale »19. En effet, ce qui est important dans cette contribution est qu'il démontre suffisamment comment l'exportation de l'insécurité d'un Etat fragile peut s'opérer sans encombre notamment par le déplacement des populations vers les zones frontalières. Tessy Bakary quant à lui, professeur de science politique à l'Université Laval, a présenté une étude comparative entre la Côte d'Ivoire et la République Démocratique du Congo. En 1990, les changements politiques internationaux, dont la troisième vague de démocratisation, ont davantage fragilisé certains États. La combinaison des pressions internationales, de l'intervention de l'ONU pour assurer le bon déroulement électoral, le refus des gouvernements de partager le pouvoir politique et l'absence de transparence ont contribué non seulement à déstabiliser ces États, mais également leurs voisins. Ainsi, les problèmes d'instabilité interne se sont transformés en guerres de recomposition de l'espace régional²⁰.

La menace comme on peut le constater vient donc de plus en plus des pays où l'État est en faillite²¹. Une étude réalisée par Lisa Chauvet, professeur d'économie²², et Paul Collier, directeur du Centre d'études des économies africaines à Oxford, va plus loin et indique que, le coût de l'Etat fragile moyen s'élève à 100 milliards de dollars, ce qui représente le double du budget de l'aide internationale. En outre, cette étude intitulée « Efficacité du développement dans les pays fragiles: gaspillages et revirements », indique que faute d'assistance, non seulement la situation des « Etats fragiles ou pays à faible revenu en difficulté » ne s'améliorera pas pendant des décennies, mais qu'en plus, ils provoqueront une perte annuelle de 1,6% du PIB chez leurs voisins. Ces derniers ne sont pas évidemment pas les seuls à pâtir de la situation. Comme l'écrit Paul Collier, « un pays dont les institutions ne peuvent ou ne veulent pas fournir des services sociaux aux populations les plus pauvres constitue un terreau fertile pour le terrorisme qui menace la sécurité mondiale »²³.

Toujours dans cette logique du spill over, on se croit bien obligé de reconnaître qu'avec la crise de l'État en Afrique, les zones autrefois marginales et éloignées des centres de décision, les frontières, les lignes de coupure ont acquis une importance non négligeable dans les représentations spatiales des populations. La défaillance des structures politiques et sociales met en évidence un manque d'organisation spatiale et la précarité des modèles centre-périphérie traditionnels. Dès que la cohésion politique interne d'un État et son autorité sont mises en question, la frontière qui enveloppe l'État en tant qu'entité spatiale (distinguée par rapport à ses voisins) perd son côté contraignant²⁴. L'aspect de séparation-contact avec d'autres entités d'organisation politico-administrative et économique devient moins caractérisé²⁵.

Elle sépare moins les populations qui vivent de part et d'autre de cette frontière, et particulièrement celles à sa proximité immédiate. Populations attirées par un «au-delà» de cette ligne de séparation, «au-delà » souvent mythifié et présenté comme prometteur, porteur de potentialités, de promesses nouvelles²6. L'ampleur de ce phénomène est d'autant plus grave qu'il est important de lui opposer des pistes de solution d'ensemble.

La consolidation des capacités collectives, démarche de réduction de la fragilité des Etats en Afrique centrale

Une série de propositions en vue de la consolidation des capacités collectives pour réduire la fragilité des Etats sont faites et prennent en compte aussi bien les exigences structurelles que conjoncturelles.

Le renforcement des capacités économico-finanicères dans les États fragiles

Pour les donateurs qui souhaitent soutenir le renforcement des capacités dans des environnements fragiles, le principal dilemme réside dans le choix entre la production de biens et de services de base à court terme et la contribution au renforcement des capacités à long terme. Même si au départ les capacités sont rares ou faibles, il existe toutefois un besoin immédiat d'action et de résultats exigeant certaines capacités. Tous les programmes de donateurs sont confrontés au défi consistant à soutenir la transition vers un développement dont le pays se sentira maître et responsable²⁷. Il faut dès lors éviter que les financements externes et les conditions qui leur sont associées ne contribuent à déstabiliser davantage les Etats dits fragiles ²⁸. Le renforcement des capacités par les bailleurs devrait alors se faire de façon systémique. A cet effet, il est proposé ce qui suit :

- Le Club de Paris pourrait accepter une réunion rapide incluant une suspension des intérêts de retards, à défaut d'un véritable moratoire.
- La Banque Africaine de Développement (BAD) devrait faire jouer son mécanisme spécial pour annuler une partie du fardeau de la dette, en répartissant le poids entre le pays emprunteur, la BAD elle-même et certains bailleurs de fonds.
- Les Institutions Financières Internationales (IFI) devraient traduire dans les faits les programmes mis en place pour les Etats fragiles. Le FMI dispose ainsi d'un moyen de financer les Etats victimes de catastrophes ou post-conflit (EPCA). La Banque mondiale a établi un fonds destiné aux Low Income Countries Under Stress (LICUS), mais là aussi les montants sont faibles et concernent principalement l'assistance technique, le financement de projets et des études.

Dans leur étude citée plus haut, Collier et Chauvet, estiment que

les pays donateurs ne doivent pas se limiter à fournir une assistance technique aux pays fragiles pour les aider à se sortir de cette situation. Il ressort des conclusions de leur étude que l'appui technique n'est efficace que s'il est consécutif à un processus de réforme initié par l'administration locale.

De plus, ils ont relevé qu'il est essentiel que l'aide intervienne dans un certain ordre. Ils considèrent que préalablement à la réforme, les donateurs doivent s'engager à poursuivre des initiatives de plus longue durée, notamment dans le domaine de l'éducation.

Le renforcement des capacités des pouvoirs locaux. La nécessité de la fin de l'Etat central

La décentralisation semble souvent perçue comme une solution idéale à la démocratisation des Etats, dans la mesure où elle garantirait la proximité avec la population et, dans une causalité supposée, l'accès direct de celle-ci aux services de base fournis par l'Etat. La décentralisation pourrait bien être une solution adéquate à la minimisation de la fragilité étatique. En effet, les dérives de la population se feront de plus en plus rares du fait de la communication stratégique qui se nouera entre elle et le pouvoir régional. La décentralisation en elles-mêmes, a des conséquences importantes sur le comportement des citoyens vis-à-vis des institutions publiques et des partis politiques. Ceux-ci s'ouvrent plus largement à la société civile. Les collectivités locales sont de plus en plus amenées à multiplier les centres de participation des citoyens à la gestion des affaires locales et à instaurer une démocratie de proximité. Quant aux élus locaux, ils sont désormais mis au défi de répondre aux demandes des populations pour l'accès aux services de base.

En focalisant ainsi son attention sur les ambitions de développement exprimées par les populations, la décentralisation permet de relier développement et démocratie. Le développement local, qui s'exprime ainsi, permet aux autorités nationales de reconquérir les défis de long terme et l'organisation territoriale du développement. C'est pourquoi il est conseillé que la logique de la fin de l'Etat central aborde la décentralisation dans deux directions : volonté de renouveau démocratique et recherche d'une nouvelle voie pour le développement en reprenant ainsi la déclaration du Millénaire : la lutte contre la pauvreté, la gouvernance, la participation, la paix et le règlement des conflits.

La réforme du secteur de la sécurité

Le lien entre sécurité et développement fait aujourd'hui l'objet d'un consensus sur le plan international, et le rôle joué par l'Etat constitue un enjeu essentiel à cet égard. Si la diffusion du concept de sécurité humaine, dans les années 1990, a oté à l'Etat son statut de sujet unique en matière de sécurité, celle-ci s'étendant désormais à chaque individu, elle lui a par contre donné un rôle central comme garant de cette sécurité. Or, dans les Etats fragi-

les, l'Etat est encore trop souvent vecteur d'insécurité. La reforme du secteur de la sécurité est donc plus que jamais primordiale. Les 9 et 10 avril 2008, le Ministère des Affaires étrangères de La Haye a organisé une conférence internationale sur l'approche pangouvernementale de la réforme des systèmes de sécurité (RSS)²⁹. Les conclusions de cette conférence que nous partageons également insistent sur l'importance d'inscrire la RSS au sein d'une approche pangouvernementale si l'on veut s'attaquer aux problèmes rencontrés dans les États fragiles. Le point de départ stratégique de cette approche doit être le développement de politiques de RSS interinstitutionnelles, pour ensuite s'intéresser à plusieurs études de cas qui pourront permettre de mieux juguler la sécurité et surtout de prévenir la crise de l'Etat. L'on terminera alors par l'aspect tactique en parlant des ressources nécessaires à cet effet.

Trois importantes conclusions s'imposent dès lors :

- Chaque pays de l'Afrique centrale devrait analyser ses structures institutionnelles pour formuler une approche pangouvernementale spécifique à la RSS.
- Lorsqu'on travaille avec plusieurs ministères, il est plus facile de lancer la RSS dans des pays partenaires à l'aide d'évaluations et de plans conjoints que de tenter d'intégrer des programmes développés séparément.
- Une attention particulière doit être accordée à l'intégration des politiques de RSS nationales à des programmes de développement spécifiques aux pays.

Au total, il faut retenir que la notion d' « Etat fragile » découle d'un long processus de tentatives de conceptualisation au plan international. Robert JACKSON en 1990 déjà, utilise la notion de « quasi Etats », lan William ZARTMAN quant à lui privilégie en 1995 celle d'« Etats effondrés » pour désigner la même réalité symptomatique de la déliquescence de l'Etat. Anthony LAKE pour sa part, propose la notion controversée d' « Etats voyous » pour décrire les Etats « qui manifestent une incapacité notoire à traiter avec le monde extérieur ». Plus tard, il utilisera l'expression d'« Etat failli », défini par le Crisis States Research britannique comme « un Etat qui ne peut plus assurer la sécurité et qui n'a plus aucun contrôle sur son territoire et ses frontières ».

Cette approche évolutionnelle et l'importance que revêt aujourd'hui la question « d'Etat fragile amène à s'interroger sur les risques d'instrumentalisation d'un tel concept. Il s'agit par ailleurs d'un concept «élastique», dont chaque organisation possède une définition propre.

Le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE fait la synthèse en utilisant le jargon distinctif de « pays peu performants» et « pays à partenariats difficiles » pour tenter de cerner la fragilité de certains pays et orienter son action. Le CAD distingue dans sa stratégie les Etats: « qui ne peuvent pas », « qui ne veulent pas », et ceux « où fait défaut la détermination politique

et la capacité à mettre en oeuvre des politiques axées sur les pauvres». Au-delà de cette divergence définitionnelle non moins importante, la question de l'instrumentalisation soulevée ici tend à préciser que le recours à la notion d' « Etat fragile » peut entraîner une ingérence dans les affaires internes des Etats au nom d'une prétendue légitimité démocratique universelle.

Indications bibliographiques

Agir ici Survie, 1999. Projet pétrolier Tchad – Cameroun. Dés pipés sur le pipe-line, Dossiers noirs de la politique africaine de la France n°13, Paris, L'Harmattan.

Brinkerhoff D.W.

Châtaigner J-M et Magro H (Sous la direction de), États et sociétés fragiles entre conflits, reconstruction et développement, Paris, Karthala, 2003.

Chauvet L. « Conflits, Etats fragiles et développement », Cours magistral, dispensé à l'université de Marne la Vallée, 2007-2008, inédit.

Chauvet L., et Collier P., Rapport de la Conférence internationale, « Le territoire, lien ou frontière ? », Paris, 2-4 octobre 1995

Du Bois de Gaudusson J, Médard J-F. (Dir.) - «La crise permanente de l'Etat et la recherche difficile de nouveaux modes de régulation» in L'Etat en Afrique : entre le global et le local, numéro spécial de la revue Afrique contemporaine, n°199 - octobre-décembre 2001.

Favennec J.P. et Copinschi Ph., 2003, « Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrigue », Politique africaine n° 89, 2003, pp 127-148.

Magrin G., « Tchad 2008 : géographie d'une guerre ordinaire ». Echogéo, 2008.

Ouazani C., « États fragiles, États dangereux », 10 juillet 2005

Péan Pierre, Affaires africaines, Paris, Fayard, 1983.

Pourtier R., « Ressources naturelles et fragilité de l'État : quelques réflexions à propos de l'Afrique centrale », in Châtaigner J.¬M., Magro H. (éd.), États et sociétés fragiles. Paris, Karthala, 2006 ? pp. 91¬105.

Pourtier R. « Les raisons d'une guerre 'incivile' », in Congo-Brazzavile entre guerre et paix, Afrique contemporaine n° 186, 1998, pp 7-32.

Pourtier R. « L'Afrique centrale dans la tourmente. Les enjeux de la guerre et de la paix au Congo et alentour », Hérodote n° 111, 4ème trimestre, 2003,pp 11-39.

Rapport de conférence, Les Etats fragiles en Afrique: un paradigme utile pour l'action ? Didimala Lodge, Afrique du Sud – 12 et 13 mai 2008, Août 2008

Rapport du Colloque international, États fragiles, conflits et terrorisme,Rapport final d'activités 16 - 17 novembre 2007,Université Laval, Québec

Sindjoun L., L'Etat ailleurs. Entre noyau dur et case vide, Paris, Economica, 2002.

Tchenzette M., «Etat sécuritaire, rente pétrolière et ambitions régionales de la Guinée Equatoriale» in Enjeux N° 28 juil. sept.2006, Pp 14-19. Sites :

www.fusl.ac.be/grapax www.foreignpolicy.com/story/

www.oecd.org/home/

www.un.org

www.guineequatoriale-info.net/hemero/atraco.htm

Notes

1Groupe de recherche en appui aux politiques de paix, klimis@fusl.ac.be —www.fusl. ac.be/grapax « State building et coopération au développement dans la région des Grands Lacs » .

2 Les Etats fragiles en Afrique: un paradigme utile pour l'action ?,Rapport de conférence Didimala Lodge, Afrique du Sud – 12 et 13 mai 2008, Août 2008, Page 2.

3 www.oecd.org/home/

4 www.un.org

5 Jean-Marc Châtaigner et Hervé Magro (Sous la direction de) , États et sociétés fragiles entre conflits, reconstruction et développement, Paris, KARTHALA

6 Rapport de conférence - États fragiles en Afrique, Août 2008, Page 1 3.

7 Martial Tchenzette, «Etat sécuritaire, rente pétrolière et ambitions régionales de la Guinée Equatoriale» in Enjeux N° 28 juil. sept.2006, Pp 14-19.

8 www.guineequatoriale-info.net/hemero/atraco.htm

9 Luc Sindjoun, L'Etat ailleurs. Entre noyau dur et case vide, Paris, Economica, 2002.

10 Pourtier R., « Ressources naturelles et fragilité de l'État : quelques réflexions à propos de l'Afrique centrale », in Châtaigner J.¬M., Magro H. (éd.), États et sociétés fragiles. Paris, Karthala, 2006 ? pp. 91¬105.

11 Ibid

12 Colloque international, États fragiles, conflits et terrorisme, Rapport final d'activités 16

- 17 novembre 2007, Université Laval, Québec

Source: http://www.foreignpolicy.com/story/cms.php?story_id = 3865&page = 0

13 Conférence donnée par Roland Pourtier Professeur à l'université Paris 1-Panthéon-Sorbonne Géraud MagrinChercheur au Cirad sur « L'exploitation pétrolière en Afrique entre réseaux et territoires »

14 Ibid

15 lbid

16 V. Jean Pierre Favennec et Philippe Copinschi, , « Les nouveaux enjeux pétroliers en Afrique », Politique africaine n° 89, 2003, pp 127-148 et Roland Pourtier ,« Les raisons d'une guerre 'incivile' », in Congo-Brazzavile entre guerre et paix, Afrique contemporaine n° 186, 1998, pp 7-32.

17 Rapport de conférence , Les Etats fragiles en Afrique: un paradigme utile pour l'action? Didimala Lodge, Afrique du Sud – 12 et 13 mai 2008,Août 2008,B.6.

18 Roger Gabriel Nlep, Administration publique camerounaise. Contribution à l'étude des systèmes africains d'administration publique, Paris, LGDJ, 1986,

19 Colloque international, États fragiles, conflits et terrorisme, Rapport final d'activités 16

- 17 novembre 2007, Université Laval, Québec

Source : http://www.foreignpolicy.com/story/cms.php?story_id = 3865&page = 0 20 lbid

21 Cherif Ouazani, « États fragiles, États dangereux », 10 juillet 2005

22 V. le cours de Lisa Chauvet « Conflits, Etats fragiles et développement », dispensé à l'université de Marne la Vallée, 2007-2008.

23 Lisa Chauvet , et Paul Collier, Le territoire, lien ou frontière ?Paris, 2-4 octobre 1995 24 Thomas Lothar WEISS, Contribution à une réflexion sur la crise de l'État en Afrique et sa gestion par les populations des espaces périphériques. L'accroissement des réseaux transfrontaliers - conséquence de la crise, Projet OCISCA – ORSTOM,.....

25 Martial TCHENZETTE, « Enjeux sécuritaires et opacité des flux migratoires en zone CEMAC », contribution au séminaire organisé à Brazzaville en décembre 2006 par le Réseau sur les migrations et le développement en Afrique centrale (REMIDAC), www. remidac.org

26 Ibid

27 Derick W. Brinkerhoff (éd.), Governance in post-conflict societies : rebuilding fragile states, New York, Routledge, 2007,p.135

28 M. Marc RAFFINOT, Maître de Conférences à l'Université Paris Dauphine et à Sciences Po et Chercheur associé à DIAL, « Les Etats fragiles face à un système financier international contradictoire ».

29 www.ssrnetwork.net, Numéro 16 mai 2008

Afrique centrale : la stabilité en trompe l'oeil

Par Léon KOUNGOU, politologue, rattaché au Centre de Recherches Politique de la Sorbonne (CRPS), Enseignant à l'Université François Rabelais de Tours (France)

e concept "d'Etat fragile", malgré son flou et ses limites, permet d'explorer les pistes nouvelles sur le rôle clé de l'Etat dans ses fonctions régulatrices et stabilisatrices. En Afrique centrale, derrière l'ordre apparent des Etats se cachent des sociétés fragiles et des gouvernements pour la plupart incapables d'accomplir les missions régaliennes dans l'ensemble du territoire. Parler d'Etats fragiles dans ce contexte consiste également à saisir l'insuffisance des politiques locales pour construire des modèles de gouvernance adaptés.

Avec la richesse du sous-sol, la baisse des cours des matières premières et de la capacité de redistribution des Etats, les sociétés ont laissé apparaître leur fragilité. Les régionalismes et autres tensions s'y développent alors rapidement. Toutefois, force est de relever que ces vulnérabilités étatiques sont entretenues par des politiques publiques empruntes d'illusions.

Au lieu d'analyser ces dimensions séparément, il apparaît pertinent de saisir leurs interrelations, les logiques communes et même concurrentes auxquelles elles obéissent. Ainsi, le grand banditisme transfrontalier, les querelles territoriales et les avatars de la démocratie qui sont autant d'obstacles à la stabilité sociale et à la gouvernance constituent par ailleurs des ingrédients notoires de la fragilisation. En outre, les relations difficiles entre Etats voisins suscitent en général une réflexion sur d'autres formes d'illusions à savoir la pertinence des mécanismes de solidarités sous-régionales en tant que modalités de consolidation de la paix.

Vulnérabilités à l'interne : l'émergence d'une gouvernance d'illusions et de fragilités

Les réponses des gouvernants face à la demande sociale et à l'environnement des menaces cherchent le juste milieu, au risque d'être improductives. La désinstitutionalisation galopante suscite des politiques ponctuelles dont des ajustements dans les secteurs de sécurité¹. Toutefois, et à l'image du Cameroun, ces politiques ne répondent ni aux besoins des forces de sécurité, ni aux besoins de l'environnement de sécurité immédiat. En effet, la fragilité de l'Etat peut trouver son origine dans la faiblesse comme dans l'excès de force du système de sécurité. Les critères de fragilisation de l'Etat apparaissent alors nombreux. Sans les recenser exhaustivement, on peut relever la dynamique des interactions entre l'affaiblissement ou le renforcement de l'Etat et les stratégies d'adaptation des politiques publiques.

L'illusion de l'adaptation des SSD : le marasme du grand banditisme transfrontalier

Au Cameroun, la sécurité et la stabilité dépendent non seulement des forces armées et de police, mais également de l'organisation sociale, du système éducatif et du fonctionnement des solidarités. Sous le prisme de la défense dite populaire, les forces armées nationales, les forces de police et les populations ont vocation à assurer le maintien de l'ordre public. Dans cette logique, la notion de police de proximité vise également à améliorer la relation police/population². Et inversement, on peut mesurer la déception des populations lorsque les forces de l'ordre apparaissent défaillantes.

L'inefficacité de l'Etat à délivrer des services que les populations sont en droit d'attendre de lui en matière de sécurité génère des groupes d'auto défense. Ceux-ci appliquent « l'instant justice » qui se présente sous la forme du passage à tabac et/ou du supplice du collier. Le citoyen face à « l'absence » de l'Etat prend alors la loi par les mains et s'érige en justicier³ . Toutefois, le recul observé de « l'instant justice » n'induit pas que l'Etat a repris la main en matière de sécurité. Le brigandage en l'occurrence change de stratégie. Ses acteurs sont mieux organisés et aussi armés que les forces de sécurité.

Si les villes sont inégalement protégées (répartition inéquitable des forces de sécurité à l'échelle territoriale), la présence du policier ou du gendarme n'est pas toujours dissuasive. Last but non least, la porosité des frontières aidant, de nouvelles phénoménologies de violences apparaissent. La « pratique des rapts » dans les trois provinces du septentrion est l'une des nouvelles figures d'altération de la souveraineté étatique.

Matériellement, des ravisseurs armés arrivent dans une localité, prennent des otages et exigent une rançon. Si la contrepartie n'est pas honorée, les kidnappés paient de leur vie. C'est ce qu'ont connu des Camerounais originaires de la province de l'Extrême-Nord. Entre le 10 et le 13 mai 2008, des brigands sont arrivés à Mbrodong (localité de l'arrondissement de Taïbong, département du Mayo-Kani) et ont enlevé une quinzaine d'habitants. Les ravisseurs ont par la suite traversé la frontière pour s'établir en territoire tchadien. Digne d'un scénario de film hollywoodien, cinq otages ont été relâchés avec des consignes sur la nature et les modalités de remise de la rançon. Parvenus à Mbrodong, les ex-otages ont passé le message et alertés les autorités publiques qui ont établi des contacts avec leurs homologues du Tchad pour une action commune.

Côté camerounais, le Bataillon d'intervention rapide (BIR) basé à Maroua dans la province de l'Extrême-Nord a été actionné. Informés, les ravisseurs qui bénéficient des complicités au sein de la population locale ont exécuté la dizaine d'otages dont les corps ont été retrouvés dans le village d'Ouro Mayo au Tchad.

Plus préoccupant, semble le fait que c'est la quatrième fois que Mbrodong connaît ce genre de violence. Les tribus Toupouris et Peulhs qui y résident ne se sentent guère protégées, d'autant plus que les mesures de sécurité spéciales prises par le gouvernement sont improductives. Les moyens de l'Etat doivent être

redéployés afin de produire une dissuasion plus efficace. Il y a une dizaine d'années, l'armée – à travers des mesures drastiques à l'endroit des coupeurs de route et des preneurs d'otages – avait réussi à faire reculer le brigandage. Depuis lors, les malfaiteurs ont pris le temps d'étudier le dispositif de sécurité de l'Etat et mis en œuvre de nouvelles stratégies.

L'illusion d'une organisation moderne de l'Etat : la structure sociale duale

La structure sociale duale des Etats modifie la relation au pouvoir. Sur le plan politique, des communautés demeurent largement encrées à l'autorité traditionnelle, avant toute allégeance à l'autorité étatique. Le processus de développement illustre la formation de deux formes de sociétés différentes. D'abord, une société dite évoluée (sous contrôle) dans laquelle les processus sociaux s'ordonnent dans le vaste cadre national et dans laquelle les allégeances individuelles sont assurées en priorité à l'autorité étatique - qui incarne la nation. Ensuite, des sociétés coutumières dans lesquelles les processus sociaux sont d'une autre nature et où les membres apportent leur allégeance d'abord à l'autorité traditionnelle et/ou familiale plutôt qu'à la nation. S'agissant de l'insécurité au Nord-Cameroun, les initiatives de lutte des pouvoirs publics voient l'implication des autorités traditionnelles. En effet, dans les rangs du grand banditisme, se recrutent non seulement des démobilisés des forces armées nationales, des éléments des forces rebelles tchadiennes et centrafricaines, mais également des milices sous contrôle des autorités traditionnelles.

L'économie désarticulée met en présence une économie de marché et des économies de subsistances fermées en petites communautés. Certaines violences se nourrissent des intérêts financiers profonds défendus par des acteurs infra étatiques, avec des ramifications transnationales. Il en est de la violence post-conflit à Bakassi. Il y a une économie souterraine de la « violence » caractérisée par d'importants échanges et dont les acteurs n'ont pas intérêt à ce que la paix soit définitive. Le gouvernement camerounais le reconnaît explicitement. « La menace dans la péninsule de Bakassi n'est plus celle que nous avons connue pendant une dizaine d'années. A la place de l'ennemi conventionnel qu'était l'armée nigériane, le Cameroun fait désormais face à l'émergence de nouveaux phénomènes qui se caractérisent notamment par la pêche illicite, le trafic de drogue, la piraterie maritime, l'immigration clandestine, les prises d'otages dans le Golfe de Guinée, les attaques à mains armées », soulignait Remy Ze Meka, ministre de la défense devant l'assemblée nationale le 30 juin 2008. Sous ce prisme, la fragilité vise la capacité de l'Etat à se reproduire en tant qu'appareil, c'est à dire à collecter et à administrer les ressources financières.



Le mode opérationnel varié de la violence ne permet pas de distinguer efficacement la criminalité ordinaire, l'activisme politique et le gangstérisme. La violence apparaît également comme un moyen de légitimation. On peut de ce fait redouter la sincérité de certaines revendications autonomistes à l'instar des acteurs du South Cameroon National Council - SCNC. N'empêche qu'à travers leurs actions, ils s'inscrivent dans l'espace politique camerounais en termes de légitimité (revendication politique)⁴ et de l'illégitimité (violence dans les provinces du Nord-ouest)⁵.

L'illusion de la démocratie : la question de la responsabilité des gouvernants

Un peu partout, la dimension théorique de la démocratie est marquée par des discours aux fondements innovants. La question se pose alors à savoir si la sous-région est en voie de ce que Foucault a appelé la « gouvernementalité » ; c'est-à-dire « l'ensemble constitué par les institutions, les procédures, analyse et réflexion, les calculs et les tactiques qui permettent



d'exercer cette forme bien spécifique de pouvoir, qui a pour cible principale la population, pour forme majeure de savoir l'économie politique, pour instrument technique essentiel les dispositifs de sécurité »⁶.

Au quotidien, l'aspect pratique de la démocratie présente des tentatives manquées et débouchant sur des cultures politiques autoritaires. Et même, la « gouvernementalité » ne résout pas les phénomènes de violence. La perte du contrôle exclusif de la violence par les Etats croît. L'implosion de celle-ci doit être comprise en relation aux transactions de divers ordres et aux formes que tendent à revêtir les échanges sociaux⁷. Dans le champ du politique, la fragilité vise les modalités d'accès au pouvoir ainsi que les conditions de son exercice.

La libéralisation politique ne se traduit pas par la responsabilisation des régimes politiques d'où la contestation permanente de la régularité des élections. Au Tchad, Centrafrique, Cameroun, Congo, Gabon et Guinée Equatoriale, le temps des élections est celui où les clivages communautaires peuvent ressurgir dans l'espace public⁸. La seule satisfaction est que ces Etats ne sont pas constitués de *«minorités à risques»* au sens de Ted Robert Gurr. Les violences observées reflètent des crises de gouvernance et accélèrent l'effondrement étatique. Le brigandage par exemple se nourrit des mauvaises conditions de vie, c'est-à-dire de la pauvreté ambiante.

Les élections sont synonymes de danger parce que les dirigeants usent de tous les artifices pour se maintenir au pouvoir contre la volonté populaire. L'instabilité qui résulte de ces situations conduit à de graves violations de droits de l'homme, des exodes massifs de populations d'un pays à un autre. La dévolution pacifique du pouvoir se présente comme un énorme enjeu parce qu'elle est le fondement de la paix et de la justice. Les dirigeants deviennent au fil du temps de moins en moins enclin à accepter le contrôle du peuple. Le pouvoir revient à ceux qui détiennent les moyens de contraintes, c'est à dire la force publique (armée et police), les finances de l'Etat (achat des consciences) et l'intelligence. Par empirisme, il est plus facile à celui qui est au pouvoir « de se faire un résultat » qu'à celui qui veut y accéder. Pour que l'alternance ait lieu, il faut que l'armée choisisse d'être neutre, que la pression en vue d'élections relativement transparentes s'exerce en amont et que le bidouillage constitutionnel soit évité.

Au Cameroun, si les violences observées en février 2008 étaient d'abord la dénonciation des corporations et des populations en général des mauvaises conditions de vie (notamment l'inflation grandissante), elles ont également trouvé une explication sur la dénonciation du projet du président Paul Biya au pouvoir depuis 1982 de modifier la constitution pour se représenter en 2011¹⁰ .

Les mesures annoncées par le gouvernement ont suffi à faire retomber les tensions (recrutement dans les forces de sécurité, hausse des salaires des fonctionnaires) et permis au président Biya de soumettre au parlement le projet d'amendement de la constitution. Ce dernier adopté le 10 avril 2008 lui permet de se représenter en 2011 pour un nouveau mandat de 7 ans. L'article 6(2) nouveau dispose : «Le président de la République est élu pour un mandat de sept (7) ans. Il est rééligible ». En 1996, le législateur camerounais avait prévu dans ce même article 6(2) : « Le président de la République est élu pour un mandat de sept (7) ans renouvelable une fois ». Les élites au pouvoir résistent avec succès à la pression des forces de l'opposition et, unilatéralement, imposent un rythme à la compétition démocratique.

Dans certains pays, ces situations ont engendré des coups d'Etat. Dans ce cas, les autorités nouvellement arrivées au pouvoir légitiment leur magistrature par des simulacres d'élections. Le coup d'Etat est parfois apparu comme une « institution » permettant de relancer une société bloquée. L'arrivée au pouvoir d'Idriss Deby au Tchad en 1990, a constitué une

réelle chance de stabilité et de cheminement du pays vers la société démocratique. Le Tchad a connu une décennie d'accalmie jusqu'au moment où le Président Deby a décidé de modifier la constitution pour se représenter à l'élection présidentielle de 2000.

Dans d'autres pays, la gouvernance présente des étrangetés. À la recherche de la paix, des gouvernements de coalitions sont encouragés. Des personnes coupables de violation des droits de l'homme sont graciées et appelées à intégrer des gouvernements de coalition ou de transition. La construction de la paix se fait contre la justice, l'amnistie apparaissant comme une modalité d'apaisement des crises. Le Tchad et la République du Congo peuvent être cités en exemple. Des dirigeants engagés dans les conflits meurtriers qui ont déchiré ces pays se sont retrouvés aux « affaires ». Le droit à la justice et à la dignité des victimes est nié afin de construire la paix. La conférence « vérité et réconciliation » tenue en 1995 par l'Afrique du Sud post-apartheid avait été précurseur de cette politique de construction de la paix par amnistie des « bourreaux ».

Vulnérabilités externes : Illusion et fragilités de la coopération sous-régionale

L'évolution de l'insécurité démontre que tous les Etats peuvent être involontairement impliqués et subir des dommages importants. A Bakassi, entre 2002-2008, les attaques se sont multipliées avec des acteurs souvent inédits et inattendus, générant une fragmentation et une multiplicité des menaces au grand désespoir de l'acteur étatique camerounais.

Les violences à Bakassi : l'illusion de la paix par les accords

La consolidation de la paix dans les zones qui bordent le Golfe de guinée implique au delà de l'harmonie entre Etats, la pacification des différentes communautés et le contrôle effectif de la péninsule par le gouvernement de Yaoundé. Ce dont souffrent les violences à Bakassi.

Le différend frontalier entre le Cameroun et le Nigeria, objet d'un accord entre les chefs d'Etat des deux pays en 1974, a été ravivé en décembre 1993 lorsque le président nigérian d'alors Sani Abatcha (1993-1998) ; confronté à des difficultés politiques internes décida d'annexer la presqu'île. L'armée Nigériane avait lancé une attaque sur Bakassi dans le cadre d'une invasion planifiée, élargissant progressivement son occupation. Les deux pays se disputaient cette région frontalière¹¹ pour ses ressources pétrolières et halieutiques¹². La première médiation avait été menée dès 1994 par le président togolais de l'époque, Gnassingbé Eyadema. Ensuite, les tentatives infructueuses de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) pous-

sèrent le président camerounais Paul Biya à saisir les Nations Unies pour arbitrage. Le conflit porté devant la Cour Internationale de Justice (CIJ) le 29 mars 1994 a connu son épilogue le 10 octobre 2002. Après la volte-face du Nigeria en mi-septembre 2004, sous la pression de la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, les deux Etats avaient signé les accords de Greentree le 12 juin 2006 et amorcé le processus de pacification qui a conduit le 14 août 2008 à la rétrocession de la péninsule au Cameroun. Toutefois, cette paix des Etats connaît des obstacles. La volonté du Nigeria de respecter ses engagements se heurte aux moyens politico-militaires des élus de Cross River et des rebelles du NDDSC opposés à la rétrocession de la péninsule.

Le processus de pacification a connu des écueils dont des attaques des positions militaires camerounaises entre 2007 et 2008 occasionnant plus d'une trentaine de mort. Même si l'identité des assaillants n'a pas été clairement définie, on pourrait penser qu'il s'agit d'actions des rebelles nigérians du Delta du Niger et de leurs soutiens politiques dont l'opposition à la rétrocession de la péninsule est connue depuis 2002. Ces attaques illustrent que la paix est loin d'être acquise malgré les bonnes intentions des Etats ; qui plus est, elles remettent en cause l'efficacité des dispositifs de sécurité qui, même s'ils ont été renforcés, demeurent insuffisant pour prévenir et contenir les menaces. Bien que n'ayant pas été à l'origine du conflit, les activistes biafrais, se sont approprié le cas Bakassi. Ils l'ont intégré dans leurs revendications pseudo-séparatistes et l'instrumentalisent sous le prétexte de la défense des intérêts communautaristes. L'Etat étant considéré comme un contrat social. force est de relever que certaines parties sont susceptibles de rompre l'accord. D'où la nécessité de renégociation. Après la paix des Etats, il faut forger celle des communautés dont la capacité de nuisance apparaît significative.

Crises latentes et ouvertes : l'illusion de la solidarité sous-régionale

Le développement et la consolidation d'instances de régulation sociopolitique à l'échelle sous-régionale - à l'instar de la CEMAC - était apparu au début des années 1990 comme un gage de stabilité. Alors directeur de projets à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) à Genève, Anatole Ayissi relevait : « La fin de la guerre froide se présente ainsi pour l'Afrique comme un réveil brutal d'une longue hibernation où elle prend enfin conscience, non seulement de sa grande naïveté d'hier, mais également de son extrême fragilité d'aujourd'hui et de l'extrême urgence qu'il y a à bâtir un demain meilleur, c'est-à-dire gai et prospère où la paix, la sécurité, le développement et l'unité ne seront plus un simple rêve de faiseurs d'utopies, mais une réalité de chaque

jour »¹. Ce qui impliquait la construction d'une paix durable en Afrique par les Africains pour la sécurité de l'Afrique et du monde.

Cette plaidoirie est alors l'une des dimensions importantes du règne des illusions, parce que l'expérience à démontré jusqu'à présent que les conflits dans cette partie du monde ne peuvent efficacement être résolues qu'avec une substantielle assistance de la communauté internationale. Et même, dans la mise en œuvre d'instances sous-régionales ; encore faut-il que l'engagement des Etats soit sincère.

équatoriale et mesures de rétorsion au Cameroun. Ainsi, le 9 janvier 2009, Malabo avait affrété à Douala un avion spécial pour transporter des étudiants équato-guinéens regroupés à la résidence du consul Ndong Raùl Barnabas et victimes de violences à l'université de Buea – province du Sud-Ouest. Ces représailles faisaient suite à l'assassinat d'une commerçante camerounaise originaire de ladite province en Guinée Equatoriale.

Ces tensions récurrentes se greffent sur une délimitation de la frontière maritime entre les deux pays qui n'a pas encore



Lors des débats à la CIJ entre le Cameroun et le Nigeria sur la péninsule de Bakassi, la Guinée équatoriale s'était volontairement invitée dans la crise, compliquant de fait la défense du dossier Cameroun. Les relations entre les deux pays sont tumultueuses. Le sort des camerounais vivants en Guinée équatoriale est sujet aux décisions imprévisibles des autorités de ce pays. Les décisions des autorités de Malabo ont souvent provoqué le retour massif des camerounais. Ces exodes sur fond de xénophobie engendrent des comportements irrationnels de part et d'autre : Chasse aux camerounais en Guinée

trouvé son épilogue. D'où l'ingérence de la Guinée Equatoriale au dossier Bakassi devant la CIJ.

Le différend Gabon/Guinée Equatoriale est une autre face de l'illusion des partenariats. Les deux pays s'opposent à propos de la souveraineté sur l'île de Mbagnié considérée comme riche en pétrole. Bien que la diplomatie soit la voie de règlement, l'on redoute toujours un dérapage qui aboutirait à une confrontation armée. Leur réticence à appliquer les différentes résolutions en matière de sécurité et de circulation des biens et personnes témoigne d'une absence de confiance potentiel-

lement conflictuelle.

Enfin, les crises au Tchad, jadis circonscrites en territoire tchadien impliquent désormais directement ou indirectement les pays voisins avec des conséquences imprévisibles. La violence au Darfour a généré un afflux de réfugiés au Cameroun, la prolifération d'armes légères, et l'accroissement du banditisme transfrontalier. Et même, en RCA, les coups d'états autrefois limités aux acteurs locaux avec des appuis étrangers, voient la mobilisation des milices étrangères. Ces milices rôdent aux frontières camerounaises et tchadiennes et alimentent l'insécurité.

Au regard de ce panorama, la sous-région entretient les ingrédients propres à la fragilisation des Etats. D'une part, l'affaiblissement des capacités administratives de l'Etat va de pair avec la privatisation de certaines fonctions régaliennes. D'autre part, la dérégulation se traduit sur le terrain par la désinstitutionalisation, générant des pratiques informelles dans tous les secteurs de la société. Puisque la paix se construit par un réseau d'intervenants, les mécanismes institutionnels doivent alors jouer un rôle actif. Il en est du Mécanisme africain d'examen par les pairs (MAEP), chargé de l'amélioration de la gouvernance et du développement humain.

Signes encourageants, en matière d'organisation de la sécurité, la prévention entre progressivement en jeu à travers l'occupation et le contrôle des territoires. A Bakassi, deux commissariats de sécurité publique (à Ngosso et Akwa), quatre commissariats spéciaux (Akwa, Isangélé, Idabato et Barrack's) et six postes frontières de la Sûreté nationale (Idabato, Akwa, Barrack's, Bongo, Djangassa et Jabane) ont été créés et des autorités administratives désignées. Déjà en 2001, le Cameroun avait décidé de réhabiliter la commission nationale des frontières créée en 1985 en lui octroyant les moyens d'agir. Ladite commission a pour objectif de mieux surveiller et développer les frontières. Encore faut-il aujourd'hui qu'elle se dote d'infrastructures de hase

Somme toute, le contexte d'interdépendance (économique et sociale) plaide pour une multiplication d'initiatives de solidarité à l'échelle sous-régionale, avec vocation à structurer les politiques nationales de sécurité. Toutefois, force est de relever que l'interdépendance peut être porteuse d'espoir dans la logique des solutions concertées à l'avantage des Etats, ou être une source additionnelle d'insécurité. En outre, on observe que la sous-région est confrontée au défi de la pacification démocratique. Or, il apparaît important que le mode d'évolution des Etats s'effectue avec la volonté populaire et que les dirigeants soient réellement ceux qui sont légitimement élus. La paix doit se construire en synergie avec la justice. Ces corrections sont nécessaires même si elles ne permettraient pas d'enrayer tous les manquements auxquels sont confrontés les Etats.

Notes

¹AYISSI Anatole N., Le défi de la sécurité régionale en Afrique après la guerre froide, New York, Nations Unies, p. 8.

¹Par « secteurs de sécurité », il faut entendre « l'ensemble des organisations qui ont le pouvoir d'utiliser ou d'ordonner l'usage de la force, de menacer de la force, de protéger l'Etat et ses citoyens, ainsi que les structures civiles qui ont la charge de la gestion ou du contrôle de ces organisations.

Cf. Chalmers M. "Security sector reform in developing countries: an EU perspectives", Safer world and conflict prevention network, 2000.

²La multiplication des commissariats spéciaux vise le rapprochement de la force publique vers les populations, c'est une option de la police de proximité.

³Guy Nicolas, « Cette loi qu'on prend entre ses mains. La pratique de l'instant justice au Nigeria sous la Seconde République nigériane (1979-1983) », Droit et culture, n°7, 1984, p.5-29.

⁴La SCNC milite pour que la minorité anglophone du Cameroun bénéficie d'une plus grande autonomie et pour que les deux provinces anglophones du sud du pays, celles du Nord-ouest et du Sud-ouest, accèdent à l'indépendance.

⁵Les autorités camerounaises ont attribué la responsabilité d'attaques armées, qui ont fait 10 morts dont 3 gendarmes dans la province du Nord-ouest en mars 1997 à la SCNC et à la Ligue des jeunes du Cameroun méridional (SCYL), affiliée à la SCNC.

 6 Cf. Michel Foucault, « La gouvernementalité », Magazine littéraire, $n^\circ 269,\, 1989,\, p.\,\, 102.$

⁷Lire Jean-François Bayart, Achille Mbembe, Comi Toulabor, Le politique par le bas en Afrique noire, Paris, Karthala, 1992, p. 251-254.

⁸Cf. Luc Sindjoun, « Identité nationale et révision constitutionnelle du 18 janvier 1996 : comment constitutionnalise t-on le « nous » au Cameroun dans l'Etat post-unitaire », Polis, Revue camerounaise de Science politique, Vol 1, n° spécial, février 1996, p. 18-20.

⁹Ted Robert Gurr, "Ethnic warfare on the wane", Foreign Affairs, vol. 79, mai-juin 2000, p. 52-64.

¹⁰Pour le leader du principal parti de l'opposition, Ni John Fru Ndi, « le prix du carburant n'est pas le seul problème ». Le coût de la vie a certes augmenté sans hausse des salaires, mais pour l'opposant politique, c'est le projet d'une modification de la constitution par Paul Biya, afin que le chef de l'Etat puisse se représenter en 2011, qui a concentré les rancœurs.

Cf. Valentine Lescot, « Paul Biya fait face à des émeutes au Cameroun », Le Figaro, 27 février 2008.

¹¹Thomas Lothar Weiss, "Le différend Cameroun/Nigeria : au delà de Bakassi", Relations internationales et stratégiques, n°23, automne 1996, p. 108-120.

¹²Guy Roger Eba'a, Affaire Bakassi : genèse, évolution et dénouement de l'affaire de la frontière terrestre et maritime Cameroun-Nigeria (1993-2002), Yaoundé, Presses de l'Ucac, 2008, 241 pages.

LES PARTICULARISMES ETHNO-POLITIQUES ET LEUR INSTRUMENTALISATION POLITICO-MILITAIRE : SOURCES DE LA FRAGILITE ETATIQUE AU TCHAD

Par Eustache AKONO ATANGANE, politologue, Université Yaoundé II - Soa (Cameroun)

epuis la fin du siècle dernier, les questions de démocratisation de la vie politique sont devenues une des pierres angulaires des problèmes de sécurité et développement de l'État en Afrique. Ces questions, loin d'être négligeables, se posent souvent sans que l'on prenne véritablement en considération la structuration même des différents Etats. Car, les structures, l'organisation sociale, étatique et du jeu politique sont dans plusieurs pays, sources de conflits et d'instabilité.

Au fait, les conflits qui sévissent sur le continent ont généralement un caractère discriminatoire, et s'expliquent souvent en termes religieux, ethniques et/ou économiques. Même si ces différents variables permettent une certaine lecture des conflits qui ravagent le continent, l'enjeu principal est directement structuro-politique. Ces conflits de structuration prennent parfois une dimension transfrontalière par le jeu des alliances des différents protagonistes et sur des recompositions géopolitiques et stratégiques au sein du continent, mettant à mal un des objectifs sempiternels de l'État en Afrique, à savoir : la construction nationale. Dans ces conditions, chercher les causes de la fragilité de l'État en Afrique revient à considérer le processus d'édification nationale. L'exemple des conflits récurrents dans la République du Tchad illustre que l'échec des mécanismes de construction nationale, agrémenté par les déconvenues du processus de démocratisation multiplient la propension conflictuelle sur les luttes de contrôle et d'appropriation, entre des forces centrifuges opposées à la conquête et/ou à la conservation, du pouvoir politique. Par voie de conséquence, la combinaison de tous ces phénomènes compromet les capacités de cet État à garantir la sécurité de ses citoyens, à consolider l'unité nationale, l'édification de l'État et, constitue la véritable cause de l'insécurité récurrente et de la fragilité du Tchad.

La question de la problématisation du phénomène de la fragilité de l'État tchadien constitue l'aspect le plus important de l'analyse du problème de la mal gouvernance, de la sécurisation et de la stabilité du Tchad. La notion de fragilité s'applique au Tchad à partir d'une appréciation qualitative de la capacité de cet État à assurer l'autorité sur ses prérogatives régaliennes en détenant le monopole de la violence et l'édifice judiciaire d'élaboration et de contrôle de la loi. En effet, le Tchad est incapable de faire régner l'état de droit et de conserver le monopole de la violence légitime. Il n'arrive pas à assurer sa sécurité et n'a pas de contrôle sur son territoire et ses frontières. D'ailleurs, il se présente comme une menace pour sa propre population et pour la stabilité de son environnement immédiat. Ce faisant, le concept d'État fragile se révèle être un outil d'analyse important de la situation tchadienne pour évaluer

l'impact des problèmes de gouvernance et d'instabilité. Cette notion a son utilité dans la mesure où elle permet de reconsidérer, d'une part, les conceptions de la légitimité et du rôle de l'État au Tchad et ses sociétés. C'est pourquoi, cette analyse sur la fragilité du Tchad ne va pas se limiter seulement à l'État mais implique aussi la société, et pose la question non seulement de leur légitimité respective mais aussi des modes d'interaction entre État et société. D'autre part, la question de fragilité oblige à relire la pratique des acteurs socio-politiques dans ce contexte spécifique.

Ainsi, pour évaluer la fragilité du Tchad, il convient d'analyser la scène géopolitique et les jeux politiques de ce pays. Il faut analyser le rôle des politiciens, des ethnies (transformées en factions politico-militaires) et étudier leurs interactions depuis l'indépendance du Tchad. Il faut voir comment ils construisent un problème dont le caractère politique réside dans l'amalgame des guestions diverses, dans les traits d'un ennemi interne, dans l'ambiguïté créée par les dispositifs de la compétition politique et dans la non-résolution des controverses soulevées par différentes significations. Car, la connaissance des dynamiques à l'œuvre dans toutes ces dimensions permettent de faire ressortir les fondements de la fragilité de l'Etat tchadien. Raison pour laquelle, nous présenterons dans la première partie de ce travail, l'ethnicité dans l'infrastructure de l'État tchadien (I) à travers la configuration socio-politique et les dynamiques politico-spatiales (A), et le rôle qu'elle (ethnicité) joue dans l'instabilité politique depuis l'indépendance de ce pays (B). Ensuite, dans la seconde partie, nous chercherons à démontrer comment la mobilisation conflictuelle se soumet à des particularismes ethno-politiques (II), à travers les interactions des ethnies et les affrontements politiques (A) et, à discerner comment l'ethnicisation des conflits armés obéissent à des attaches internes et externes (B).

L'ethnicité dans l'infrastructure géopolitique de l'État tchadien : un vecteur de fragilité

L'État tchadien se présente comme un ensemble d'interrelations qui se structurent en réseaux enchevêtrés et apparaissent assimilables à des espaces multisécants. Le territoire tchadien, lui, demeure un concept graphique, du moins figuratif¹. A tel enseigne que Jacques Chirac a pu dire que : « le Tchad, ce n'est pas un État, mais un territoire délimité par les frontières de ses voisins et sur lequel règnent des seigneurs de guerre »². La configuration géopolitique du Tchad se présente ainsi comme une figure globale que forment les acteurs ethno-politiques, en fonction des corrélations de force, mais aussi des orientations stratégiques des principaux d'entre eux guidés par leurs inté-

rêts et influencés par les mythes sociaux.

Configuration socio-spatiale distendue et dynamiques politico-ethniques de l'État au Tchad

Le Tchad, comme tous les pays africains, est le produit de l'architecture territoriale issue de la dynamique de l'Occident en Afrique. D'une superficie de 1 284 000 km2, où ont été recensés plus de deux cent groupes ethniques et plus de cent

langues, et surtout une mosaïque religieuse, le Tchad est un résidu colonial devenu État. Ce territoire, constitué officiellement en 1913, est immédiatement malade de l'État. Cette contrée administrée à son départ par un colonisateur violent et borné, est un pays vaste et de faible densité humaine. Il connaît pourtant d'énormes contrastes. Le tiers nord du pays est occupé par le Sahara, et presque vide d'hommes. Plus au Sud se trouve le Sahel où les précipitations sont plus importantes, de 300 à 600 mm. C'est dans le sud de cette zone que se trouve la capitale N'djamena. Plus au sud encore, il y a une zone de savane où les précipitations peuvent dépasser les 900 mm³. C'est là, dans le sud-ouest qu'en moyenne les densités sont les plus élevées.

Le Nord et le Centre représentent les deux tiers de la superficie du pays et comptent environ 30% de la population

totale. Ces régions sont peuplées de populations sahariennes disparates, mais toutes de confession musulmane, appartenant aux groupes linguistiques saharien et soudanais oriental (Toubous – 2,5%, Goranes, Kredas – 4,5%, Zaghawas, Bideyats – 1,5%, Kanembous – 8,5% et Ouaddaïens – 15%). Par ailleurs, les Arabes, musulmans, occupent trois grandes zones de peuplement, au Nord (nord-ouest du Kanem), au Centre (Batha, Chari-Baguirmi et nord du Ouaddaï) et au Sud-est (Salamat), représentant environ 14,5% de la population tchadienne.

Enfin, le Sud-ouest, où les populations sont chrétiennes et très marginalement animistes, est composé de négro-africains ap-

partenant aux groupes linguistiques tchadiens et soudanais central (Sara – 30%, Hadjaraïs – 8,5%, Ngambayes – 5,5%, Toupouris, Kotokos, Massas, et autres sudistes – 9,5%)⁴. C'est dans cette partie du territoire que les nomades du nord faisaient jusqu'à la colonisation, cinquante ans avant l'indépendance, le commerce des esclaves. Il ressort qu'historiquement le Tchad était divisé en deux zones, l'une principalement consacrée au pâturage, avec une population musulmane et de langue arabe dans le Nord et l'Est, encore appelée la zone « Nord », tandis

que l'autre est principalement agricole, avec des africains animistes ou chrétiens, et connue comme le « Sud ».

Cette division donne lieu à une lecture non moins pertinente des origines des conflits successifs qui altèrent la vie politique du pays. Il est certain que cette division a existé, les données historiques relèvent les attaques des tribus du Nord pour faire le commerce des esclaves dans le Sud⁵. Les grands empires du Nord, avec leur organisation centralisée, n'avaient pas de difficultés pour s'imposer aux groupes sociaux moins structurés du Sud.

L'avènement du colonialisme occidental mit fin officiellement au trafic d'esclaves. Par contre, les Français amenèrent au Tchad un autre système d'exploitation, qui tira partie des antagonismes existants. Ainsi, ils classèrent les terres fertiles du Sud comme « Tchad utile », en opposition au Nord qui était perçu comme « inutile ». L'idéologie colonialiste

qui consistait à « diviser pour régner », sera appliquée, et les changements sociaux générés par le colonialisme exacerberont la polarité Nord-Sud.

Si cet affrontement est un préalable important pour comprendre les événements du Tchad, il serait simpliste d'attribuer exclusivement la fragilité de ce pays à cette situation. La complexité du Tchad et surtout la fragmentation du tissu social doivent aussi être pris en considération. Ce que certains analystes appellent le «factionnalisme» de la société tchadienne, aurait d'importantes répercussions sur le système politique. Ce fait est ravivé par le caractère explicitement militariste des diverses factions. Ces factions minent la capacité de l'État à



réguler l'ordre social, de telle sorte que l'État est incapable de satisfaire aux besoins de base de la population, ce qui stimule les clivages ethniques qui conduisent au factionnalisme. Finalement, le factionnalisme plus que l'ethnicité est la force qui configure la lutte de pouvoir au Tchad. A tel enseigne que l'usage de la violence par les factions et la formule de la prise ou de la conservation du pouvoir par les armes sont les piliers fondamentaux de la réalité politique tchadienne.

Ainsi, au-delà de la dichotomie Nord-Sud, ce cercle vicieux serait dans une certaine mesure le responsable de la violence et du chaos qui dévaste le Tchad depuis des décennies. Mais en même temps, cette potentialité du factionnalisme à conditionner la vie du pays ne pourrait pas se comprendre sans la fragilité des institutions étatiques et la militarisation même de la confrontation politique. A l'affrontement Nord-Sud, il faudrait ajouter l'affrontement entre Saras et non Saras, entre Arabes et Toubous, entre les Saras eux-mêmes ou les Toubous.

L'exploitation des disparités ethniques à des fins politiques va compromettre, dès l'indépendance, la stabilité du nouvel État. Finalement, il ressort qu'au Tchad, il n'existe pas véritablement d'État, encore moins de nation tchadienne, mais un ensemble de populations éparses ayant chacune des conceptions et des représentations très différentes de l'espace et du pouvoir .

La place de l'ethnicité dans la fragilité étatique et l'instabilité politique au Tchad : aperçu historique

Depuis l'accession du Tchad à l'indépendance, tous les régimes qui se sont succédés, se sont appuyés sur une ethnie pour gouverner. D'abord François Ngarta Tombalbaye en instituant la marginalisation des musulmans du nord a suscité la création de plusieurs rébellions dans cette partie du pays. Depuis lors, l'exclusion est le credo de tous les régimes qui se sont succédés par coups d'Etats depuis que le premier putsh du pays en 1975, perpétré par le général Félix Malloum, a posé les jalons d'une tradition pérennisée jusqu'à nos jours. Cette tradition a été respectée par Goukouni Weddeye en mars 1979 et par Hissène Habré en octobre 1982 ; enfin par Idriss Déby en décembre 1990. Aujourd'hui, l'opposition civile et les rébellions tchadiennes reprochent à Idriss Déby en plus de la marginalisation de certaines ethnies, la confiscation systématique du pouvoir⁶.

En 1960, le chef du Parti Populaire Tchadien (P.P.T-R.D.A) devient celui du premier gouvernement tchadien. François Ngarta Tombalbaye, qui vient de la plus importante tribu du Sud, les Saras, confie toute l'administration aux petits-fils des anciens esclaves qui en abusent contre les petits-fils de leurs anciens trafiquants. Depuis 1968, rébellions, assassinats, abus de pouvoir et interventions armées se multiplient.

Quoi qu'il en soit, la quasi-unité qu'aurait connue le Tchad serait pendant les premières années de son indépendance.

Le deuxième régime, de Félix Malloum, acheva de fractionner le territoire en suscitant des convoitises inconnues dans ces contrées, où l'État est si récent et si artificiel. Une nouvelle soif de richesse, irrationnelle et impérieuse, s'était insinuée chez quelques chefs de tribu. Mais ces chefs de tribu eux-mêmes sont déjà des têtes de pont de chefs d'Etats voisins, avec des armes et des arrière-pensées autrement plus lourdes.

Dans les premières années de l'indépendance, la gestion des affaires de l'État par Ngarta Tombalbaye fait resurgir les vieux cadres ethniques, qui n'ont pas pour autant disparu du fait de l'impact occidental. Sous, Ngarta Tombalbaye, le fait ethnique s'est transformé en « ethnisme ». La communauté Sara, qu'il constitue, se sent souvent unie par une solidarité très profonde et parfois exaspérée, assortie de vengeance contre leurs anciens esclavagistes du Nord. Les Saras se sont sentis alors une vocation au pouvoir et cherchaient à asseoir leur puissance. Le principe de népotisme, qui n'est en Afrique noire qu'une application de la solidarité clanique ou ethnique, a abouti à une véritable colonisation Sara de l'administration. Les autres ethnies s'en sont émus alors et ont résisté par un comportement identique dirigé contre les Saras. C'est dans ce cadre que se fondera la première révolte en janvier 1965, qui constituera aussi la rampe de lancement des mouvements politico-militaires.

Au fond, c'est un contentieux historique d'un autre âge que les Sara ont réactualisé dans le contexte post-colonial. Car les Sara qui ont été de tout temps traités comme des «animistes», des «noirs incultes» et des «barbares» et, faits esclaves par les Arabes musulmans ambitionnaient d'en découdre pendant qu'ils sont en position de force. Les acteurs politiques Sara ont développé des stratégies de brimades et d'embrigadement des Arabes. D'où la fissuration permanente de leurs rapports sociaux.

Tout au long du régime de Ngarta Tombalbaye, les Arabes ont été politiquement dominés, économiquement spoliés et culturellement vassalisés. Les positions de pouvoir étaient prises d'assaut par les Sara qui bénéficiaient du soutien actif du pouvoir central. Confinés dans l'anonymat culturel, les Arabes ont quant à eux gardé la vive conscience de leur marginalisation et de servitudes subies ; pendant que les Sara régnaient en maîtres et étaient obnubilés par leur situation de « dominateur naturel ». Ainsi s'inscrivant dans la politique coloniale de la gestion des « sensibilités ethniques », le régime de Ngarta Tombalbaye a contribué très fortement au durcissement de la conflictualité interethnique dans le pays. En fait, si le pouvoir avait pour objectif principal (officiellement) d'intégrer les communautés « rebelles » telles les Arabes dans le giron de la communauté nationale qu'est la nation tchadienne, au bout du compte il s'est agi de leur exclusion systématique.

DOSSIER

Une situation séculaire est ainsi ravivée par des faits nouveaux. En 1975, quand le président François Tombalbaye, par son organisation ethno-régionaliste du pouvoir, voulut « tchadiser » la vie politique du pays. Il commença à imposer aux fonctionnaires sudistes (membres du parti unique) le rite initiatique yando, une sorte de spiritisme inspiré du tribalisme Sara, à partir du Mouvement National pour la Révolution Culturelle (MNRCS) créé le 27 avril 1973.

Cette montée en puissance de la dynamique d'exacerbation de la fibre ethnique et de cristallisation des revendications d'ordre des affrontements déclenchés en février 1979 entre les Forces Armées Tchadiennes (F.A.T.) et les Forces Armées Nationales (F.A.N) de Hissène Habré. Cette guerre civile va entraîner une nouvelle fois la désagrégation de l'État tchadien. Elle se soldera par le renversement de Félix Malloum en mars 1979, et la prise de pouvoir par les groupes politico-militaires dirigés par Hissène Habré.

Hissène Habré, devenu président, déploie une politique de ralliement des cadres et élites du Nord pour consolider son pouvoir, et aussi de nombreuses factions à l'instar du FROLINAT du Dr Abba Siddick pour créer un nouveau parti, l'Union



identitaire s'est déployée sur fond d'amplification de la violence sociale et de conflits polarisés envers les autres communautés en interaction dans l'espace tchadien. L'intensification de la « conscience ethnique » Sara et cette dérive magico-religieuse et ethnocratique vont conduire au renversement, par un coup d'État, du président Ngarta Tombalbaye fomenté par la junte militaire conduite par le colonel Wadel Abdelkader Kamougué en avril 1975, qui met Félix Malloum (originaire du sud) à la tête de l'État. Malgré, les stratégies déployées pour lutter contre les groupes politico-militaires et restaurer l'unité nationale par l'association des membres des ethnies du nord dans la gestion des affaires publiques, à l'instar du leader des Forces Armées Nationales (F.A.N) Hissène Habré ; sa politique va se heurter aux comportements régiono-factionnalistes. Les appétits concurrents du pouvoir et surtout la résurgence des vieux antagonismes entre le nord et le sud seront à l'origine Nationale pour l'Indépendance et la Révolution (UNIR) en juin 1984. La conservation du pouvoir, la politique d'exclusion et les exactions commises par Hissène Habré vont réactiver les conflits ethno-communautaires pour le contrôle du pouvoir étatique. Son responsable de l'appareil militaro-policier, Idriss Déby, va créer le Mouvement Patriotique du Salut (MPS), pour protester contre la politique répressive de son président. Idriss Déby, dans sa rébellion, va s'appuyer sur une faction politico-militaire soutenue par les combattants Zaghawa (ethnie d'origine) assistée par les milices soudanaises. En décembre 1990, Idriss Déby Itno s'empare du pouvoir à Ndjaména, contraignant Hissène Habré à l'exil.

Le pouvoir de Idriss Déby tire sa « légitimité », comme tous les autres auparavant, de sa victoire militaire. Il promet, comme ses prédécesseurs, la « réconciliation nationale ». Derrière de bonnes volontés apparentes souvent portées par des intentions

politiques louables suite au vent de démocratisation (démocratisation, bonne gouvernance, transparence), existent des agendas plus complexes qui relèvent en propres des logiques de domination et d'affrontement des ethnies sur l'échiquier géopolitique national.

De fait, depuis la ré-instauration de la «démocratie multipartite» au début de la décennie 90 et surtout l'exploitation des ressources pétrolifères de Doba, les différentes factions ethnicopolitiques entretiennent des relations empreintes d'hostilité et d'adversité, et les conflits ethniques ont gagné en vitalité et en intensité. Facteurs de déstructuration du tissu et de l'équilibre social, les luttes qui structurent l'interaction entre les différentes ethnies au Tchad entraînent des effets plus ou moins désastreux sur le terrain politique. Désormais, c'est l'ensemble du pays qui prend part au « jeu » d'ethnicisation des comportements politiques. A l'analyse, la conflictualité interethnique constitue ici un facteur majeur de fragilisation en tant qu'elle polarise et cloisonne les conduites socio-politiques; en même temps qu'elle met en péril la paix sociale dans ce pays.

Progressivement, l'allégorie consensuelle se fissure avec l'autoritarisme croissant du chef d'État, qui refuse de se dessaisir des avantages qu'il tire du pouvoir ou qui garantissent sa prééminence et celle de son ethnie. L'assassinat d'opposants devient un mode de gestion politique. Les deux points de blocage demeurant les mêmes : le partage des ressources publiques et la constitution d'une force publique⁷. De manière générale, l'exacerbation des tensions et des actes de violence autour des clivages ethno-politiques est l'une des caractéristiques fortes de la situation tchadienne. Héritage qui hante l'ensemble des rapports socio-politiques qui structurent la vie du Tchad depuis son indépendance. En fait, les raisons profondes de la fragilité du Tchad résident dans l'opposition, non fortuite mais séculaire, entre le nord et le sud : comme au Soudan, le Tchad est traversé par la ligne de contact majeur entre les « deux Afriques », la blanche et la noire, la musulmane et l'animiste. Cependant, ni le Nord ni le Sud ne forment des entités homogènes8.

La mobilisation conflictuelle des particularismes ethno-politiques : source de fragilisation étatique

La diversité des populations du Tchad apparaît en effet comme le phénomène fondamental des structures sociales. Les ethnies au Tchad sont encore conscientes de leurs particularités, jalouses de leur identité⁹. L'histoire précédant l'indépendance a laissé pratiquement intactes les structures tribales. Les grands empires tchadiens reposaient sur des phénomènes de hiérarchie tribale qui ont laissé jusqu'aujourd'hui des traces profondes. La colonisation s'est superposée à l'organisation tribale ; elle n'hésita pas non plus à encourager la rivalité des tribus

et des ethnies pour assurer sa domination. Les frontières coloniales, tracées selon le hasard des conquêtes et des traités, ont fractionné certaines ethnies, mais provoqué du même coup à l'intérieur du Tchad des aspirations centrifuges néfastes à l'unité nationale. Le tribalisme, au sens large sert ainsi de support aux autres forces militaro-politiques. Rien d'étonnant dès lors que le tribalisme débouche directement sur la vie politique et constitue l'obstacle majeur à la construction nationale. Il provoque de véritables guerres tribales sources fatales à la stabilité des institutions. Le tribalisme imprègne toujours les instruments modernes de la vie politique. Les partis politiques sont l'expression des particularismes ethniques¹⁰ et, même au moment de l'Union pour le Progrès du Tchad (parti unique), la prédominance des Saras était nettement affirmée par l'appartenance de son leader François Ngarta Tombalbaye. Pour le moins, les oppositions ethniques et tribales sont la source de véritables tensions, qui se cristallisent à l'occasion sur les difficultés de toutes sortes que connaissent les gouvernements tchadiens.

Ayant précédé l'installation de l'État, le tribalisme se heurte naturellement à la construction nationale. Il est ainsi une constante des régimes depuis l'indépendance. Le conflit est inévitable et l'analyse polémique qu'en a fait le président Tombalbaye ne saurait être désavouée jusqu'à ce jour : « l'occasion m'a été donnée maintes fois de souligner avec d'autres responsables que le fléau de l'Afrique se réduisait en un seul mot : le tribalisme. J'ai dit et je n'en démordrai point que celui-ci était le frein à l'évolution, le terrain favorable sur lequel jusqu'à ce jour certaines castes rétrogrades se réfugiaient pour exploiter l'ignorance et la crédulité de leurs propres compatriotes »¹¹. En partie, l'exorcisme officiel qui frappe le tribalisme était un instrument commode pour éliminer l'opposition (découverte de complots ou de menées subversives s'accompagnaient volontiers de ce grief). Mais, pour de nombreux Tchadiens, la condamnation du tribalisme vise plutôt à écarter du pouvoir les autres ethnies que celle du président en place. Il semble donc que, au Tchad où la conscience nationale n'est pas encore formée, seuls le prestige d'un leader et une action politique, démocratique pourraient venir à bout de l'effet centrifuge et dissolvant des particularismes ethniques.

Ainsi, la société tchadienne continue de secréter des forces qui vont à contre-courant de l'édification de l'État. Leur poids est si considérable qu'elles imprègnent encore l'ensemble de la vie politique et constituent un obstacle naturel à la stabilité des institutions, en accusant la faiblesse des régimes en place.

Interaction des ethnies, affrontements des forces politiques et fragilisation étatique

Au Tchad, la compétition politique se déroule dans un climat de « surpolitisation » où baignent des factions militaro-politiques qui se disputent le pouvoir avec frénésie. Mais elle n'en est pas moins déterminée par le décalage entre les forces politiques et les structures sociales. L'état de sous-développement des populations, leur souci principal des besoins élémentaires qui ne sont aucunement satisfaits, leur mode de vie quasi-ancestral et leur exclusion du jeu politique expliquent leur apathie devant les luttes politiques et les bouleversements qu'elles provoquent. Les masses servent d'instruments aveugles au service de l'ambition des chefs de factions politico-militaires ou les intérêts des groupes influents. Mais l'affrontement des forces militaro-politiques se limite souvent à la concurrence de groupes restreints qui exploitent parfois les réactions des masses, sans jamais traiter celles-ci comme des éléments déterminants du jeu politique.

Dans ce contexte social, le jeu des forces militaro-politiques est essentiellement défini par leur position face au pouvoir. Ce-lui-ci est monopolisé par une faction politico-militaire, qui, la plupart du temps, confisque à son profit la direction du pays. Elle se heurte à des factions dissidentes qui mènent une lutte à mort, en conservant la maîtrise de leurs fiefs qui font échec à la construction nationale. Mais les difficultés rencontrées par le Tchad et la monopolisation du pouvoir favorisent aussi la montée de nouvelles contestations, éléments parfois désordonnés dont l'objectif demeure la conquête du pouvoir.

Actuellement, il s'est constitué au Tchad une classe politique qui se perpétue au pouvoir sans qu'existe de solution de remplacement ou même d'équipes de rechange. Cette situation est génératrice de tensions graves. Celles-ci résultent autant de la fermeture des milieux dirigeants que des conceptions de gouvernement des élites politiques. La monopolisation actuelle du pouvoir, par le président Idriss Déby Itno, qui contraste singulièrement avec son ouverture rapide lors des mouvements de démocratisation, ne peut qu'engendrer de nouvelles tensions à mesure de l'évolution du pays. Accroché aux postes de commande, que l'équipe dirigeante refuse de partager, le président Déby Itno assume ses fonctions selon des conceptions qui ne correspondent pas toujours aux impératifs démocratiques, de construction nationale de l'État et de l'intérêt général. Dans ce contexte, il semble que gouvernants et administrateurs ont rarement acquis le sens de l'État, parce que les hommes veulent ignorer les règles élémentaires de son fonctionnement. Exercer une fonction politique ou administrative équivaut pour eux à la considérer comme une partie intégrante de leur patrimoine personnel. La corruption est largement utilisée : l'attribution de traitements exorbitants, l'affairisme des milieux gouvernementaux, voire les détournements de fonds sont encore trop fréquents. Le népotisme est pratiqué naturellement, selon les règles traditionnelles de l'entr'aide ethnique. Cette psychologie patrimoniale de l'État au Tchad donne évidemment à la compétition politique un visage iconoclaste. Elle explique le professionnalisme politique, car la perte du pouvoir signifie immédiatement la ruine ou la mort de celui qui le détenait. La vie politique se transforme partiellement à une lutte pour l'argent et les énormes possibilités qu'offre celui-ci dans une société sous-développée. Rien d'étonnant, dès lors, que les équipes gouvernantes excitent la convoitise et rencontrent l'opposition farouche des factions rivales qui leur sont extérieures.



Il apparaît ainsi que toutes les forces vives du pays contribuent à l'instabilité des régimes au Tchad. L'échec des gouvernements facilite la vigueur de leur opposition et leur permet d'exploiter le mécontentement populaire. Mais leur incapacité constructive n'est pas à la mesure de leur volonté de contestation. Par leur faiblesse et leur inexpérience, par une conception du pouvoir qui s'apparente souvent à celle des équipes qu'elles veulent renverser, les factions dissidentes des autres ethnies ne font qu'accentuer le déséquilibre politique sans résoudre les véritables problèmes de gouvernement. Encore que leur montée est-elle quelquefois accélérée ou freinée par l'intervention des forces étrangères.

L'ethnicisation des conflits armés au Tchad : chaînes internes et externes

L'État au Tchad est trop superficiel, sa situation économique trop hypothéquée par des nécessités du sous-développement, pour que des forces étrangères ne trouvent pas de terrain favorable à leur action sur sa politique interne. D'une certaine



manière, la mise en accusation des éléments étrangers sert parfois à camoufler des luttes ethno-politiques internes que ne parviennent pas à résoudre les responsables politiques. C'est oublier également que les interventions extérieures ont souvent permis de consolider les régimes en place. Cette atmosphère est pourtant significative de l'influence réelle qu'exercent sur la vie politique tchadienne des forces étrangères, les unes agissant de l'intérieur à l'instar de la France, la Libye et maintenant le Soudan..., les autres exerçant une pression extérieure, en exploitant les affinités ethno-régionalistes des espaces frontaliers jouxtant les Etats voisins (Soudan...) ou même des organisations internationales (voir la crise avec la Banque mondiale)¹².

Dans l'atmosphère délétère qui s'est développée au Tchad, les Etats étrangers sont la cible des gouvernements comme de l'opposition qui les accusent d'ingérence dans les affaires intérieures de leur pays. Mais, il est pourtant des interventions réelles dans la politique interne du Tchad. Elles sont d'abord le fait de la France. L'ancien colonisateur a été amené à intervenir directement à plusieurs reprises dans les affrontements politiques tchadiens : Au moment de l'indépendance, en 1960, c'est elle (la France) qui garde le contrôle du Nord, qu'elle ne remet qu'en 1965 aux nouvelles autorités du pays. En 1968-1969, les militaires français font leurs premières interventions directes. Ils vont combattre dans la région du Tibesti, au Nord du pays, les mouvements rebelles qui menacent le pouvoir du président Ngarta Tombalbaye. Après la signature en 1976 d'un accord de coopération militaire et technique qui a remis à plat les liens tissés à l'indépendance, elle intervient de nouveau en 1978, par l'opération Tacaud, dans laquelle la France soutient le gouvernement qui vient de renverser Ngarta Tombalbaye contre l'offensive de Goukouni Weddeye, appuyée par les forces armées libyennes. En 1983, la France intervient de nouveau par l'opération Manta. Trois mille cinq cents hommes sont envoyés, avec l'aide logistique des États-Unis, pour soutenir le nouveau président, l'ancien rebelle Hissène Habré, contre l'offensive des colonnes libyennes. Et, en 1986 avec l'opération Épervier, la France repousse l'armée libyenne hors du Tchad et installe sa base de façon permanente. Malgré ces manifestations de soutien à Hissène Habré, elle appuie en 1990 son renversement par Idriss Deby¹³ ... A celles-là s'ajoutent d'autres interventions plus discrètes, alliant conseils de modération aux gouvernements et avertissements à l'opposition qu'on soutiendrait le régime existant en vertu d'accords de défense signés en 1976. La France insiste aussi sur la nécessité de préserver la stabilité politique du Tchad et de la sous-région pour maintenir son hégémonie dans son pré-carré et sa coopération.

En dehors de ces interventions « occidentales », le territoire tchadien se présente aussi comme un champ où se déploient des interventions basées sur l'ethnogenèse et le fonctionnement du système ethnique dans les zones limitrophes. Elles sont éminemment complexes et ne peuvent être réduits à la seule opposition entre Arabes et non-Arabes. Elles s'expliquent aussi par des considérations géopolitiques. Déjà le 22 juin 1966, Ibrahim Abacha s'est réfugié au Soudan pour créer une force politico-militaire, le Front de libération nationale du Tchad (FROLINAT). Ensuite, toutes les offensives des troupes politico-militaires du GUNT, de Goukouni Weddeye, effectuées en 1973, juin 1979, novembre/décembre 1980, juin/ août 1983, septembre 1985, février et décembre 1986 et août 1987, entre autres, ont été réalisées avec le soutien des troupes libyennes. Aussi, il est à noter que dans les espaces frontaliers tchadiens, les structures ethniques se présentent comme un champ où se déploient des microdispositifs qui participent à la construction des systèmes de prédispositions structurées déterminant des styles de conduites transposables dans le champ politique et de ses violences spécifiques. Sans faire un tableau exhaustif, l'ascension de la faction politico-militaire (MPS) des Zaghawa a pu être confortée par l'accession, en 1991, de l'un des leurs, Idriss Déby, au pouvoir à N'Djamena, avec le soutien du gouvernement islamiste de Khartoum. Les Zaghawa soudanais se sont d'ailleurs vigoureusement impliqués à cette épopée, et de nombreux Zaghawa soudanais se sont installés dans la capitale tchadienne pour y fournir la garde rapprochée et les services de sécurité de leur « frère » devenu président.

Ainsi les forces étrangères exercent des actions déterminantes sur l'échiquier politique tchadien. Parfois, elles mènent des initiatives troubles sans lendemain dans la scène politique locale. Le poids de l'étranger se manifeste par des voies plus directes, notamment le soutien plus ou mois discrètement accordé ou retiré à l'un des factions politico-militaires du jeu politique national. Par-là même, c'est de nouveaux éléments de fragilité dans la vie politique tchadienne qui se développent. Il existe donc un pluralisme politique au Tchad, mais celuici s'exerce essentiellement contre le pouvoir et en dehors du régime. L'affrontement des forces militaro-politiques met en cause de façon permanente le régime lui-même et interdit tout changement du personnel dirigeant par les voies institutionnelles et démocratiques. C'est la raison essentielle de l'instabilité politique et en même temps l'obstacle au fonctionnement efficace des instruments de gouvernement que devraient s'efforcer d'affermir les dirigeants tchadiens dans leur objectif de construction nationale.

Réguler et maîtriser la fragilité structurelle du Tchad

En définitive, pour rompre le cycle infernal de la fragilité structuro-politique du Tchad, les autorités doivent faciliter une réflexion inclusive sur les conditions politiques de la démocratie, de la paix, de l'exclusion et d'une lutte efficace contre la pauvreté. Elles doivent consolider les structures et aussi contribuer au renforcement de l'autorité de l'État par l'imposition d'un centre unique de pouvoir au détriment de contre pouvoirs locaux existants ou naissants, qui doivent devenir à la limite des relais du pouvoir central. Aussi l'État tchadien se doit d'inculquer l'esprit d'appartenance national par l'éducation et une redistribution des ressources nationales. Enfin, les autorités au pouvoir doivent mettre en place une véritable démocratie participative qui permettra à tous les Tchadiens de se sentir impliquer dans la gestion des affaires publiques.

Notes

¹-Le Tchad a hérité d'un territoire aux frontières très complexes. A l'ouest, la délimitation inconsistante avec le Niger, grossièrement nord-sud, traverse des étendues désertiques. A l'est, la frontière avec le Soudan a été établie avec soin en 1924 par une mission franco-britannique qui s'efforça de respecter les limites historiques entre le Darfour et Ouaddaï (ce qui ne l'empêcha pas de séparer des populations apparentées comme les Zaghawas). Au sud, la limite administrative avec l'Oubangui a varié au gré des fantaisies de l'administration coloniale ; elle reste aujourd'hui encore imprécise. La frontière avec le Cameroun est la moins conforme à la géographie humaine : elle tranche des populations compactes, les Massa, les Toupouri, les Moundang. Quatre Etats enfin se partagent la souveraineté sur le Lac Tchad : Cameroun, Nigeria, Niger et Tchad. Ce lac, d'autant plus difficile à contrôler que ses contours changent sans cesse en fonction du débit des cours d'eau qui l'alimentent, le Chari et le Logone principalement, est un carrefour de contrebande.

Au nord, la frontière Tchado-libyenne fait l'objet de l'un des principaux contentieux frontaliers du continent. Il concerne la territoire contesté dit de la bande d'Aouzzou que la Libye revendique....A cela les visées expansionnistes de Kadhafi ont été facilitées par les divisions internes du Tchad.

- ²-Soudan (François), « Jusqu'à quand ? », in Jeune Afrique, n° 2362, 16 au 22 avril 2006, p. 12.
- ³- Grand Atlas du continent Africain, « Le Tchad », sous la dir. de Régine Van Chi-Bonnardel, in Éditions Jeune Afrique, septembre 1973, p. 141, 335 p.
- ⁴- Ki-Zerbo (Joseph), Histoire de l'Afrique Noire. D'hier à demain, pp. 284-290, Hatier, Paris, 1981, 731 p.
- ⁵- Cornesa (Pierre), « Le Tchad, des crises à répétition. Les soubresauts d'un État fictif », in Le Monde diplomatique, mai 2001, p. 23.
- ⁷- Cornesa (Pierre), op. cit.
- ⁸- Mascré (David), Course aux hydrocarbures, crise du Darfour, déstabilisation régionale : Le Tchad entre jeux pétroliers et jeux guerriers, Working Papers, n° 9/FR- Programme d'études Partenariat euro-africain, Série Géopolitique africaine- avril 2007, p. 6.
- ⁹- Owona Nguini (Mathias Eric) et Deli Ndjima (Nestor), « La place des solidarités et rivalités ethniques dans les luttes pour le pouvoir étatique au Tchad (1960-2007), in Enjeux, Bulletin d'Analyses Géopolitiques pour l'Afrique Centrale, n° 32, juillet-septembre 2007, pp. 15-24. ¹⁰- Parmi ces nombreuses forces, on peut citer : le FONALT (Forces des Organisations Nationales pour l'Alternance te les Libertés au Tchad), basé dans le sud-est du Tchad et dirigeant ses opérations depuis les territoires centrafricain et soudanais ; le FNTR (Front National du Tchad Rénové) fondé par Ahmat Yacoub, et dirigé par Babikr Ismaïl ; le SCUD (Socle pour le Changement, l'Unité nationale et la Démocratie), dirigé par Yaya Dilo Dierou, un proche parent de Déby, le FUC (Front Uni pour le Changement) dirigé par le capitaine Mahamat Nour Abdel-Kerim, qui s'est illustré au printemps 2006 par une offensive éclair lancée sur N'djaména et stoppée in extremis le 13 avril aux portes de la ville par les troupes fidèles au président Déby ; le CDR (Conseil Démocratique Révolutionnaire), rébellion historique du pays ; l'UFDD (Union des Forces pour la Démocratie et le Développement), fondé en octobre 2006 et qui rassemble en des éléments de l'UFPD, du FUC et du CDR ; le RAFD (Rassemblement des Forces Démocratiques), dirigé par les jumeaux Tom et Timan Erdimi, neveux d'Idriss Déby Itno, membres comme lui de l'ethnie Zaghawa et passés dans la rébellion en octobre 2005. 11- Tombalbaye (François), Lettre au Monde, publiée le 1er décembre 1965;
- 12- « Le 6 janvier 2006, le président de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz annonce l'arrêt de tous les programmes de financement au Tchad, soit 124 millions de dollars de prêts gelés. Le 12 janvier, tous les versements des crédits en cours en faveur du Tchad sont stoppés. Le même jour, la Banque mondiale décide de bloquer le compte de garantie à Londres par lesquels transitent une partie des revenus pétroliers du Tchad « destinés aux générations futures ». A l'origine de cette sanction sans précédent, la modification de la loi 001/PR/99 prévoyant l'utilisation des revenus pétroliers, modification intervenue à l'Assemblée nationale tchadienne, le 29 décembre 2005. » in Mascré (David), op. cit., p. 7.
- ¹³- L'Humanité, 14 avril 2006.

LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES DANS L'ESPACE UDEAC/CEMAC DE 1964 A NOS JOURS : UNE CONSEQUENCE DE LA FRAGILITE DES ETATS D'AFRIQUE CENTRALE.

Par Rufin DIDZAMBOU, historien, maître-assistant à l'Ecole Normale Supérieure, Libreville (Gabon)

ssue de l'ancienne Union Douanière Equatoriale (UDE) créée en 1959 pendant la période coloniale, l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) est instituée à Brazzaville au Congo par le traité du 8 décembre 1964. Elle comprend à l'origine cinq Etats : le Congo, la Centrafrique, le Gabon, le Tchad et le Cameroun. Cette organisation sousrégionale à laquelle adhère la Guinée Equatoriale en 1983, fut certainement la plus ancienne de toutes les organisations africaines d'intégration et devait, malgré d'énormes difficultés de parcours quelques fois, survivre une trentaine d'années. En effet, elle avait su surmonter des crises aiguës des années 1966 avec le retrait puis la réintégration de la RCA et du Tchad.

Toutefois, avec les crises économiques successives des années 1980-1990, il avait paru indispensable de relancer le processus d'intégration économique et sociale sous une nouvelle forme plus dynamique, avec la signature le 16 mars 1994 à N'Djamena au Tchad du Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Réaffirmant son attachement aux principes de liberté et de démocratie, la mission essentielle de la CEMAC est de promouvoir un développement harmonieux des Etats membres dans le cadre de l'institution d'un véritable « marché commun ».

L'UDEAC puis la CEMAC sont, comme on le perçoit, sont d'abord et avant tout une plate-forme économique entre les Etats membres. Il s'agit surtout de « sécuriser l'environnement des activités économiques et des affaires en général », mais aussi d' « assurer une gestion stable de la monnaie commune» De nombreuses et excellentes études sur la question nous dispensent d'y revenir. Toutefois, il est opportun de rappeler que seule cette dimension économique a été davantage mise en valeur, éclipsant de fait les autres aspects. En effet, il est également précisé, au titre des missions de la CEMAC, que ce « marché commun » entre les Etats doit être « basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services ». Or cet aspect concernant « la libre circulation des personnes » est pour ainsi dire occulté.

A priori l'espace UDEAC/CEMAC se présente comme un cadre de régulation tous azimuts, qu'il s'agisse des affaires ou des mouvements de population. Or à ce qu'il semble, cette entité n'a jamais pu mettre un terme aux rivalités entre les Etats ou à l'intérieur des Etats. La sous-région d'Afrique centrale est au contraire une véritable poudrière. De même, l'organisation n'a, semble t-il, jamais pu impulser un véritable développement de la sous-région ou même pu mettre fin aux disparités entre les Etats au plan économique, puisqu'elle compte encore en son sein parmi les Etats les plus pauvres de la planète. C'est donc

un espace dans l'ensemble fragile et répulsif, constitué d'Etats apparemment sans réelle légitimité au plan politique et sans perspectives au plan économique.

Dans cet article, il sera davantage question d'analyser une incidence maieure de cette instabilité des Etats : les mouvements de populations à la recherche de conditions sécuritaires et de vie meilleures. En effet, ainsi que nous le verrons, partout dans la sous-région, on assiste depuis bientôt un demi siècle à des mouvements massifs et incessants de populations. Fuir l'oppression et la misère dans leurs pays est souvent l'unique alternative. Toutefois, deux Etats semblent faire exception du fait de leur relative stabilité : le Cameroun et le Gabon. Contrairement aux autres pays d'Afrique centrale qui se sont érigés en pôles d'émigration, le Cameroun et surtout le Gabon se sont constitués en foyers d'immigration, et par conséquent en zones de refuge pour de nombreux migrants de la sous-région. En quoi l'espace UDEAC/CEMAC est-il répulsif ? En quoi le Cameroun et le Gabon constituent- ils une exception ? En quoi les politiques migratoires des différents Etats contribuent-elles à fragiliser l'espace ? C'est à une tentative de réponse à ces interrogations que cette réflexion nous invite.

Un espace globalement fragile et répulsif

La majorité des Etats de l'UDEAC/CEMAC sont des foyers d'émigration. Toutefois, nous les classons en deux catégories en fonction du solde migratoire.

La Guinée équatoriale et le Tchad

Ces deux pays, durement éprouvés, se caractérisent par un taux d'émigration plus important au sein de l'espace commun.

La Guinée équatoriale a retenu en premier notre attention. Deux causes principales mais liées sont à l'origine de ces départs massifs de populations : les facteurs politiques et économiques. S'agissant des causes politiques, il faut remonter beaucoup plus loin dans le temps, avant l'accession de ce pays à la souveraineté internationale le 12 octobre 1968. En effet, déjà dix ans auparavant, en 1958, des centaines d'Équato-Guinéens fuient vers le Gabon et le Cameroun, après l'assassinat du nationaliste Acacio Mane ayant toujours lutté contre la domination espagnole². On pense que le pays va connaître une stabilité politique avec l'organisation en août 1968 des premières élections présidentielles et législatives et surtout la proclamation de l'indépendance le 12 octobre 1968. Au contraire, Francisco Macias Nguéma, un Fang du Río muni, pourtant élu à la tête du pays, se comporte pire que ses bourreaux.

En 1970, il instaure un régime de parti unique et deux plus tard, en 1972, s'autoproclame président à vie. Ainsi, durant sa dictature, plus de 100 000 personnes s'exilent dans les pays voisins. Parmi celles qui restent, au moins 50 000 sont tuées, et 40 000 condamnées aux travaux forcés³. En 1979, il est déposé par son neveu, le colonel Obiang Nguéma. Jugé pour trahison, il est exécuté.

Toutefois, l'arrivée de Teodoro Obiang Nguéma Mbasogo n'est guère plus rassurante. Certes, il mène depuis son accession au pouvoir une politique de rapprochement avec les pays francophones de la région, intégrant, en 1985, la zone vent de la démocratisation, et les revendications des Bubi, la population de Bioko, qui reproche au pouvoir de se comporter comme « un clan », se sont traduites en 1998 par une répression. En mars 1999, le parti démocratique de Guinée équatoriale (PDGE), contrôlé par le président, remporte une nouvelle fois sans réelle opposition les élections législatives et occupe maintenant 75 sièges sur 80 dans la nouvelle Assemblée. L'opposition a contesté ces résultats en dénonçant de nombreuses fraudes électorales.

Lors des dernières élections en 2004, les choses n'ont guère changé : « Pour ce qui de la situation interne en Guinée Equa-



franc et l'UDEAC, mais maintient un régime autoritaire, créant un nouveau parti unique en 1987. De nouvelles arrestations d'opposants provoquent une vive réaction de la Communauté économique européenne, qui menace de suspendre son aide au pays si le colonel Nguéma n'engage pas rapidement une politique de démocratisation. Les limites imposées aux partis d'opposition ayant conduit au boycott des premières élections pluralistes de 1993, le PDGE et son dirigeant maintiennent leur hégémonie sur la vie politique. En Février 1997, seul candidat à l'élection présidentielle, le président Obiang est réélu en avec 97 % des suffrages exprimés. Malgré une croissance estimée à 40 % par an grâce au pétrole, la Guinée équatoriale, selon de nombreux observateurs, n'a pas encore vu souffler le

toriale, elle est demeurée imprévisible avec le renforcement de la restauration monolithique et autoritaire du régime de Teodoro Obiang Nguema Mbasogo lors des élections législatives et municipales du 25 avril 2004. Le parti du chef de l'Etat s'était octroyé 98% des sièges des députés et 97% des conseillers municipaux. L'opposition interne de la Convergence pour la démocratie sociale (CPDS) avait « totalement et catégoriquement rejeté les résultats proclamés » qui furent néanmoins promulgués le 25 mai 2004 par le tribunal constitutionnel, la plus haute juridiction équato-guinéenne. Quant au gouvernement espagnol, ex-puissance colonisatrice, il avait regretté que les élections du 25 avril 2004 « n'aient pas permis que la pluralité de la société guinéenne se traduise au parle-

ment (...) et n'aient pas contribué au renforcement du processus démocratique ». Autant dire que les voies de l'alternance et du changement restent inscrites dans des perspectives anti-démocratiques »⁴ .

L'instabilité politique durable du pays entraîne de façon irréversible la ruine d'un pays disposant pourtant d'un potentiel économique (forêt, agriculture, minerais), ceci bien avant l'exploitation du pétrole. En effet, « l'agriculture fut longtemps la première activité économique du pays, occupant plus de 50% des terres et 70% de la population, contre 5% pour l'industrie et 20% pour les services ». Signalons que les plantations de cacao et de café développées d'abord par les colons espagnols nécessitait une main-d'œuvre importante. Celle-ci viendra des pays voisins, notamment du Gabon, du Cameroun et surtout du Nigeria. D'ailleurs le déclin agricole dans ce pays intervint suite à l'expulsion de ces étrangers. En effet, après l'expulsion par Macias Nguéma en 1974 de près de 30000 ouvriers agricoles nigérians, la production tombera à 5582 tonnes, alors que celle-ci était estimée dix ans plus tôt à plus de 34000 tonnes6. Une situation catastrophique à l'origine également de l'émigration des Equato-guinéens vers les Etats voisins et principalement vers le Gabon. On peut dire que les dictatures successives n'ont nullement pour priorité le développement du pays. En outre, l'émigration massive et continue des populations vers les Etats voisins a contribué à fragiliser économiquement le pays. Toutefois, depuis les années 1990, avec la découverte et l'exploitation des gisements de pétrole, la Guinée équatoriale a cessé d'être un pôle d'émigration⁷.

Le Tchad est notre second exemple. Depuis son indépendance en 1960, on peut dire que ce pays vit dans un climat d'instabilité quasi permanent au plan politique et économique. Une situation à l'origine d'importants mouvements de populations à la recherche de contrées moins « hostiles ». En effet, cette ancienne colonie française n'a jamais pu surmonter les rivalités séculaires internes entre le Nord musulman et le Sud chrétien, les musulmans reprochant aux francophiles leur hégémonie avec notamment la prééminence des Sara à tous les postes de l'administration. L'arrivée de François Tombalbaye ne put calmer les tensions. Au contraire, elle les raviva puisque le président poursuivit une politique favorable aux populations chrétiennes et animistes du Sud contre les nordistes musulmans. Bien entendu, les réactions ne tardèrent pas. En pratiquant une politique de marginalisation des populations nordistes, le président Tombalbaye suscita des rébellions. En 1963, Tombalbaye réprima durement la révolte des musulmans du Nord, principales victimes de sa politique, puis les troubles dégénérèrent en quasi-guerre civile à partir de 1965. L'armée française intervint en avril 1969 contre la rébellion et indirectement contre la Libye, dont le nouveau dirigeant, le colonel Kadhafi, apportait

son appui logistique au Front de libération nationale du Tchad (FROLINAT) et revendiquait des droits sur la bande d'Aozou. En 1973, la Libye annexa la bande d'Aozou. Un coup d'État en 1975 libéra le Tchad du dictateur assassiné et sonna la fin des «sudistes» au pouvoir, totalement évincés en 1979.

Malheureusement, le général Félix Malloum, qui succéda à la tête de l'État, renforça la dictature de François Tombalbaye. Les rebelles nordistes lancèrent une nouvelle offensive en 1977. L'année suivante, l'arabe devint la langue co-officielle avec le français; depuis, le sujet revient régulièrement sur le devant de la scène politique nationale et, occulté ou écarté volontairement, assimilé par certains à l'expansion de la langue arabe et sujet à controverses, la question de l'islam n'a jamais été l'objet d'un échange serein au Tchad.

Depuis 1979, le Tchad est dirigé par des hommes du Nord: Goukouni Weddeye (1979-1982), Hissène Habré (1982-1990), dont la dictature a fait des milliers de victimes, puis ldriss Déby depuis 1990. Comme leurs prédécesseurs Sudistes, tous ces hommes ont conquis le pouvoir par un coup de force et ont exercé leurs prérogatives en s'appuyant sur leur ethnie d'origine, forcément très minoritaire, d'autant que le pays en compte une multitude.

Le bilan, l'on s'en doute, est effroyable comme le fait observer un analyste : « Durant trois décennies, le Tchad fut un bateau qui prenait l'eau de toutes parts, sans commandant et livré à une bande de pillards et de guerriers impitoyables »8. Mais la situation ne semble pas plus reluisante aujourd'hui. Le multipartisme instauré en 1996 n'est qu'apparent et le pouvoir d'Idriss Déby contesté, à en juger par les tentatives de coup d'Etat. Le pays, l'un des plus pauvres⁹ de la planète, semble complètement lessivé en raison des effets conjugués de la guerre, de la sécheresse et de la famine¹⁰ , sans compter que les institutions et les infrastructures du pays se sont gravement dégradées. L'opposition entre le Nord musulman et le Sud animiste et chrétien menace toujours l'unité nationale. Une « fracture Nord-Sud » qui semble avoir plongé le pays dans un très long coma : « Les guerres civiles à répétitions ont été causées par les antagonismes ethniques qui ont débouché sur une fracture Nord-Sud et un «imbroglio politique» où se sont entremêlés des conflits armés, des chefferies traditionnellement hostiles à la démocratie, un «banditisme généralisé», des blocages économiques divers, en somme une sorte de violence chronique figée dans le temps »11.

Tous ces facteurs conjugués ont provoqué des départs massifs de populations vers les pays voisins¹². Par exemple, le Soudan accueille durablement de nombreux Tchadiens, victimes de la terrible famine des années 1983-1984. En effet, ces derniers

n'ont pu amorcer le retour dans leur pays qu'à partir de 2003, vingt ans après, du fait de l'insécurité engendrée par la crise du Darfour. L'ampleur du phénomène au Tchad va même inspirer certains réalisateurs. Abouna, film du cinéaste tchadien Mahamat Saleh Haroun, primé au Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou, aborde justement le thème de la migration, de l'exil, du départ¹³.

Le Tchad a, un tant soit peu, pu constituer un refuge pour les populations étrangères. La crise du Darfour qui a cours depuis 2003, à l'origine d'environ 200 000 morts, s'est également traduite par l'exode de plus de 2 millions de Soudanais sur 6 millions d'habitants que compte la province, dont près de 230 000 d'entre eux se sont réfugiés à l'est du Tchad¹⁴. Nouveau producteur de pétrole depuis 2003, d'aucuns estiment que l'embellie économique continue (15% de croissance en 2004) est susceptible de freiner cette hémorragie migratoire vers les pays voisins, voire inverser la tendance et faire de ce pays un eldorado pour les étrangers. Mais encore faut-il que les retombées de la manne pétrolière profitent à tous les Tchadiens-ce qui ne semble pas encore être le cas- et impulsent un véritable boom économique.

Le Congo et la RCA

Le Congo et la RCA ont eux aussi connu, pour des raisons similaires, la même tragédie.

Avant la relative stabilité observée aujourd'hui dans ce pays, le Congo a été un foyer de tensions permanentes, également à l'origine d'une émigration importante de populations. En effet, depuis son indépendance le 15 août 1960, le pays a traversé plusieurs étapes et péripéties politiques dont la plus douloureuse semble être la terrible guerre civile de 1997 entre l'armée régulière de Pascal Lissouba et les milices¹⁵ de Sassou Nguésso. Au total, sept chefs d'Etats se sont succédés depuis 1960 : l'Abbé Fulbert Youlou (1960-1963), Alphonse Massamba Débat (1963-1968), le colonel Marien Ngouabi (1969-1977), le colonel Joachim Yombi Opango (1977-1979), le colonel Sassou Nguésso (1979-1992), Pascal Lissouba (1992-1997) et encore Sassou Nguésso depuis 1997. Une preuve de cette instabilité politique quand on sait que ces successions ne procèdent pas d'une alternance démocratique¹⁶ mais de coups de force, à en juger par le nombre de chefs militaires. En effet, de tous, seul Lissouba est démocratiquement élu suite à la conférence nationale de 1991. Mais cette élection ne parvient pas à mettre un terme aux tensions ethniques et politiques qui minent le pays depuis plus de trente ans. Cette forte représentativité d'officiers supérieurs au pouvoir semble traduire l'incapacité des civils à gérer un pays meurtri et instable. Une instabilité politique qui a fait des milliers de réfugiés, notamment au sein des pays limitrophes que sont la RDC, le Cameroun et le Gabon. Aujourd'hui encore, des milliers de Congolais comptent parmi les réfugiés présents au sein de la CEMAC. Le pétrole dont le pays est le quatrième producteur africain assure environ 90% des recettes de l'Etat. Grâce notamment à ces revenus, le Congo amorce progressivement une phase de croissance économique. Laquelle permettra sans doute, à terme, de maîtriser les flux migratoires, en suscitant notamment le retour de nombreux exilés.

Le retour progressif de la paix et de la stabilité au Congo a fait également de ce pays un asile pour de nombreux réfugiés des pays voisins¹⁷. En effet, selon World Refugee Survey 2008¹⁸, le Congo a abrité environ 44000 réfugiés et demandeurs d'asile en fin 2007. Près de 33800 provenaient de la RDC, mais environ 18800 ont pu retourner chez eux au cours de l'année 2007. Les autres réfugiés et demandeurs d'asile provenaient du Rwanda et de l'Angola.

La République centrafricaine boucle logiquement le carré des pôles d'émigration. Il ne peut en être autrement pour un des pays qui a noué très tôt avec la violence et qui figure parmi les plus pauvres de la planète. La violence qu'a connue ce pays en 2003, inhérente à la rébellion entamée par l'actuel Président François Bozizé, a occasionné un nombre de réfugiés sans précédent dans l'histoire du pays. Car, meurtries, les populations s'étaient notamment réfugiées en RDC et au Cameroun.

Pays sans accès à la mer, la Centrafrique est entourée par le Cameroun à l'Ouest, le Tchad au Nord, le Soudan à l'Est, la RDC et le Congo au Sud. Depuis sont indépendance le 13 août 1960, il connaît quasiment le même destin que le Congo : violences, instabilité politique, régimes militaires, fuite des populations. Pas moins de six chefs d'Etats vont également se succéder à la tête du pays dont de nombreux chefs militaires : Barthélemy Boganda¹⁹ (décembre 1958-mars 1959), David Dacko (1959-1966), le colonel Jean Bedel Bokassa²⁰ (1966-1979), David Dacko (1979-1982), le général André Kolingba (1982-1993), Ange Félix Patassé (1993-2003)²¹ et le général François Bozizé depuis 2003 . Que s'en est-il suivi : « La ville a été mise à sac et les civils étrangers ont été évacués d'urgence.

Cette situation, engendrée par un coup d'état militaire, confirme le peu d'intérêt des gouvernants de ce pays enclavé pour la démocratie et le respect des droits de l'homme. Des exactions ont été commises, parfois graves, contre des civils. Le général Bozizé, qui a pris le contrôle du pays, déclare vouloir rapidement déclencher des élections. Les populations souffrent gravement de l'incurie du pouvoir politique. La situation économique est catastrophique, le PIB par habitant étant l'un des plus faibles du monde, avec 320\$us par personne »²². Une description plutôt pittoresque mais constante depuis plus de trente ans pour un pays qui ne manque pourtant pas d'atouts sur le

plan économique (ressources agricoles, bois, or, diamant...) et qui se trouve paradoxalement parmi les Etats les plus pauvres du monde²³. Une situation à l'origine d'importants déplacements de populations vers les pays voisins

Comme on le perçoit, il existe un lien entre les caractéristiques des pays et les mouvements migratoires. En effet, qu'il s'agisse de la Guinée équatoriale, du Congo, de la RCA ou du Tchad, tous ces Etats se caractérisent globalement par une situation politique et économique difficile. Une situation qui a pour conséquences les déplacements internes et externes de populations, à la recherche de « zones-refuge ». A cet effet, si l'espace UDEAC-CEMAC est dans l'ensemble répulsif, deux Etats semblent néanmoins constituer une exception : le Cameroun et le Gabon.

L'exception du Cameroun et du Gabon : des fragilités canalisées

Le Cameroun et le Gabon semblent être une exception en Afrique centrale. Sans doute en raison de leur relative stabilité au plan politique et économique, ils constituent plutôt des foyers d'immigration.

Le Cameroun

Considéré comme le poumon économique de la sous-région d'Afrique centrale, le Cameroun attire depuis toujours de nombreuses populations étrangères. Depuis l'indépendance de la partie francophone le 1er janvier 1960 et la réunification du pays en 1972, le Cameroun se caractérise par une relative stabilité au plan politique. Contrairement au Tchad ou à la République centrafricaine, ce pays n'a connu que deux chefs d'Etat, lesquels se sont succédés « sans heurts » : Ahmadou Ahidjo jusqu'en 1982 et Paul Biya.

Au plan économique, le Cameroun dispose de nombreux atouts : ressources agricoles (bananes, cacao, café, coton) et forestières, pétrole. Son PIB (environ10000 Mds de FCFA au total -pour 2276 Mds de budget de l'Etat en 2008- et par habitant : 2300\$ en PPA) représente la moitié de celui de la CEMAC²⁴, ce qui lui confère une place importante au niveau régional. En effet, pendant que d'autres pays de la sous-région s'enlisaient dans la violence et les divisions, le Cameroun faisait du développement économique sa priorité. Ainsi de 1965 à 1985, il a connu une croissance soutenue. La situation économique s'est ensuite fortement dégradée jusqu'à la dévaluation, en janvier 1994 du franc CFA. Après une décennie de récession caractérisée par une forte baisse du PIB (-30% entre 1985 et 1993) et une chute de 40% de la consommation par habitant, le Cameroun a renoué avec la croissance économique depuis

1994 en dépit des soubresauts de la conjoncture mondiale. En 1995, la population active se répartissait comme suit : 80% dans le secteur primaire, 13% dans le secondaire et seulement 7% dans le tertiaire²⁵.

Une situation qui fait de ce pays un véritable pôle d'attraction dans la sous-région notamment auprès des Etats voisins²⁶. En effet, pour de nombreuses populations désœuvrées, le Cameroun est un havre idéal pour espérer trouver du travail ou l'asile. En 2007 par exemple, le Cameroun a hébergé, selon le World Refugee Survey 2008²⁷ du Comité américain pour les réfugiés et les immigrants, près de 97400 réfugiés et demandeurs d'asile, dont environ 49300 provenant de la République Centrafricaine, 41600 du Tchad et plusieurs milliers du Nigeria, du Rwanda, de la République Démocratique du Congo (Congo-Kinshasa), du Burundi, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Libéria et d'autres pays. Une importante proportion d'entre eux vivait dans les provinces de l'Est et de l'Adamaoua. Ces réfugiés et demandeurs d'asile ne pouvaient certes pas y travailler légalement en 2007 mais étaient libres de voyager dans le pays et de s'établir là où ils le désiraient.

Le Gabon

De tous les Etats membres de l'espace UDEAC/CEMAC, le Gabon est sans doute celui qui présente les meilleurs atouts en termes de stabilité au plan politique et économique²⁸. La conséquence évidente a été l'afflux considérable et continu d'immigrants dans ce pays considéré, sans doute à juste titre, comme l'eldorado africain.

A l'instar de son voisin le Cameroun, le Gabon n'a connu que deux chefs d'Etat depuis son accession à la souveraineté internationale le 17 août 1960 : Léon Mba, le « père de la nation» jusqu'en 1968, et son successeur, Omar Bongo, ce dernier battant les records de longévité avec ses quarante ans de pouvoir sans discontinuer. D'ailleurs, pour nombre d'observateurs nationaux et étrangers s'interrogeant sur les fondements de sa longévité au pouvoir, Omar Bongo est une véritable « énigme». Tout porte ainsi à croire que le Gabon présente les meilleurs atouts en termes de stabilité au plan politique. Un refuge idéal en tout cas pour les populations des pays voisins en proie à des tensions permanentes²⁹.

Signataire des conventions internationales sur le statut des réfugiés, le Gabon s'est doté en plus d'une législation nationale régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés, notamment en matière d'accueil et d'assistance. En 1997, le Gabon a accueilli plus de 50 000 réfugiés et demandeurs d'asile ressortissant de plus de 23 nationalités³⁰. En 2003, la population réfugiée au Gabon est évaluée à 18.952 personnes, répartie

en 21 nationalités dont 96% de Congolais³¹. Suite aux guerres civiles survenues au Congo-Brazzaville dans les années 1990, des milliers de réfugiés congolais sont arrivés majoritairement au Gabon entre juin et septembre 1999. Devant cet afflux massif des réfugiés, le Siège du HCR à Genève décide d'ouvrir, cette même année, une Représentation Régionale à Libreville et deux bureaux de terrain dans les provinces de la Nyanga et du Haut Ogooué où ils sont majoritairement concentrés. Outre l'appui international³², le Gabon semble réserver un meilleur traitement aux réfugiés qui y trouvent une terre d'accueil et d'intégration. Par exemple, ce pays s'est toujours opposé à l'implantation des « camps de réfugiés », laissant la latitude à ces derniers de s'établir dans la province de leur choix. Les enfants des réfugiés sont scolarisés. Mais surtout, le Gabon est le seul pays en Afrique subsaharienne à offrir des bourses d'études aux réfugiés ; ce qui a permis récemment, en 2006, à deux

d'entre eux de soutenir leurs thèses en médecine³³. Toutefois, le Gabon et le HCR oeuvrent pour le retour progressif de ces réfugiés dans leurs pays.

Mais le Gabon attire surtout pour ses potentialités économiques, avec l'espoir pour les migrants de trouver du travail et vivre dans des conditions meilleures. Car comme le soutient Amselle, « le plus important dans une migration c'est le changement de la condition sociale du migrant »³⁴. Le Gabon regorge, en effet, de nombreuses richesses. La forêt qui couvre près de 85% du territoire, abondamment exploitée depuis un siècle, presque exclusivement pour l'exportation, a été jusqu'avant l'essor de l'industrie pétrolière dans les années 70, la première source de devises du pays, absorbant jusqu'à un tiers des salariés dont de nombreux étrangers venus de la sous région et d'autres pays du continent, suppléer la faible maind'œuvre locale.

Mais la ressource la plus importante est aujourd'hui le pétrole qui assure à lui seul près de 80% des recettes d'exportation. Les années 70 ont apporté au Gabon une véritable fortune avec l'envolée des cours et de la production. La croissance a été continue, permettant au Gabon d'atteindre un PIB par habitant le plus haut (3 000 US\$ en 1985) des pays d'Afrique Subsaharienne³⁵. Cette manne financière a permis une politique de grands travaux à Libreville notamment et un afflux important de main-d'œuvre immigrée. Toutefois, le pétrole reste une richesse aléatoire. Parce que la production varie en fonction de l'épuisement des nappes connues et des nouvelles découvertes et que les coûts du pétrole sont eux mêmes très instables. Après une période de production croissante continue relativement longue, dès 1997 les revenus pétroliers sont en baisse constante d'environ 5% par an³6. Aussi le Gabon se voit-il obligé de diversifier son économie. Néanmoins, il peut encore compter sur ses réserves minières notamment de manganèse (deuxième source de devises) et de fer dont l'exploitation ne débute qu'en 2011 et qui drainera sans doute de nombreux travailleurs étrangers.

En effet, avec la plus faible population de l'union³⁷, juste après la Guinée-équatoriale, le Gabon dépend beaucoup de l'extérieur en matière de main-d'œuvre. Et nombre de ces travailleurs étrangers reviennent des pays de l'union. Port-Gentil qui héberge toujours une importante population étrangère, eut recours très tôt à une main-d'œuvre immigrée notamment à cause de la forte concentration de ses industries. Ainsi la Compagnie Forestière du Gabon (CFG) recruta un contingent de Sara au Tchad. Par la suite, le courant d'immigration s'intensifia. En 1968, la ville compte 6 634 étrangers dont 418 Tchadiens, la communauté étrangère la plus importante de l'UDEAC cette année³⁸, puis dans l'ordre d'importance 310

Camerounais, 183 Centrafricains et 85 Congolais³⁹. Aussi, comme nous l'avons indiqué, la politique des grands travaux à Libreville dans les années soixante-dix s'est accompagnée d'une arrivée massive d'étrangers. Selon Pourtier, la Sûreté nationale avait recensé en août 1976 80 101 étrangers dont 61 429 Africains pour l'ensemble du Gabon, 70% d'entre eux, soit 55 140 âmes, concentrés dans la seule capitale. Sur les 40 000 Africains de Libreville, les Equato-Guinéens suivis des Camerounais formaient les deux communautés étrangères les plus importantes⁴⁰. Poursuivant son propos, l'auteur ajoute : « Les grands travaux avaient nécessité à l'époque le recrutement de milliers de travailleurs africains appelés en principe à regagner leur pays à la fermeture des chantiers. Mais la relance de l'économie en 1979 a déclenché une nouvelle vague d'immigration. A l'automne 1985 le Service d'Etude et de Documentation (SEDOC) de la Sûreté nationale a à nouveau recensé les étrangers de plus de 16 ans : Libreville en hébergeait 81 000. En y ajoutant le nombre, obtenu par extrapolation, des moins de 16 ans, on atteint une population d'environ 105 000 étrangers sur un total de 139 000 pour l'ensemble du Gabon. Plus du tiers des Librevillois étaient donc étrangers à la veille du contre-choc pétrolier, et parmi eux guelques 85 000 « Africains) (...) »41 . Au regard des tendances précédentes, on peut déduire que le plus grand contingent de main-d'œuvre vient des pays de l'UDEAC, notamment de la Guinée-équatoriale et du Cameroun. Une tendance qui se confirme encore plus tard. En 1993 les étrangers représentent 15% de la population. Surtout présents à Libreville et à Port-Gentil, on les localise sur les mines du Haut-Ogooué et sur les exploitations agricoles du Woleu-Ntem. Cette année aussi, les deux communautés étrangères les plus importantes sont issues des pays appartenant à l'UDEAC : la Guinée-équatoriale et le Cameroun avec respectivement 30 641 et 18 587 âmes. Le Congo est la troisième communauté avec 5 766 étrangers⁴². Mais ces chiffres sont loin de refléter la réalité tant bon nombre d'immigrés clandestins ne sont point recensés par les autorités. En 2007, ils sont estimés, selon le ministre de l'intérieur, Mba Obame, à 400 000 individus pour une population de 1,5 million d'habitants⁴³

Cette immigration massive n'obéit qu'à un seul but : l'appât du gain. Pourtier, encore une fois, semble bien résumer la situation : « Bien des Africains, commerçants, ouvriers du bâtiment, artisans ne séjournent qu'un temps à Libreville, le temps d'amasser un pécule avant le retour au pays. Leur présence est évidemment conditionnée par la prospérité du Gabon et la possibilité d'exporter une fraction du pétrole »⁴⁴. Le Gabon draine ainsi de nombreux étrangers à la recherche de conditions de vie meilleures. Et parmi eux, nombre d'immigrants clandestins qui tentent de joindre l'eldorado gabonais, souvent au péril de leur vie. En effet, on ne compte plus le nombre de personnes noyées pour avoir tenté cette périlleuse aventure,

pour la plupart des ressortissants du Ghana et surtout du Nigeria. Mais le Gabon compte également de nombreux clandestins issus des pays de la CEMAC. Ce qui, pour certains observateurs, relève d'un paradoxe. Car il faut dire que le Gabon, à l'instar d'autres Etats, estime avoir largement atteint le « seuil de tolérance ». Depuis lors, il s'efforce, quoique sans grand succès, de contenir l'assaut des immigrants clandestins en appliquant lui aussi une politique de verrouillage des frontières. Ainsi, il ne se passe pas une semaine sans que certains d'entre eux ne soient appréhendés puis refoulés dans leurs pays d'origine. Des mesures qui, malheureusement, ne suffisent pas à dissuader des candidats à l'immigration clandestine toujours aussi nombreux.

Comme pour les pôles d'émigration, on peut également faire le lien entre la situation économique et politique relativement stable du Cameroun et du Gabon et la dynamique migratoire. Mais contrairement aux autres Etats de la sous-région, le Cameroun et le Gabon attirent « naturellement » les migrants et constituent plutôt des foyers d'immigration ou « zones-refuge». Cependant, cette immigration ne se fait pas nécessairement dans le cadre des accords de l'UDEAC-CEMAC qui prônent la « libre circulation des personnes ». Au contraire, ces deux pays appliquent une politique systématique de verrouillage des frontières, obligeant les migrants de la sous-région à opter pour la clandestinité, sous prétexte que le « seuil de tolérance » est largement atteint. De ce fait, on ne peut affirmer que l'UDEAC-CEMAC est un cadre de régulation des flux migratoires.

Si les mouvements de populations peuvent aider à évaluer le niveau de déliquescence ou de prospérité d'un pays, les pôles d'émigration semblent traduire les zones fragiles et les pôles d'immigration celles plus stables. Or, ainsi que l'avons montré, les pôles d'émigration sont plus manifestes. Par conséquent, l'espace UDEAC/CEMAC est dans l'ensemble fragile et répulsif à l'égard des populations. En effet, sur les six pays que compte l'organisation, quatre sont des pôles d'émigration: la Guinée équatoriale, le Tchad, la République centrafricaine et le Congo.

Les causes sont connues, elles sont surtout d'ordre politique et économique. Au plan politique, alors qu'il aurait du être un espace de régulation, l'organisation sous-régionale n'a malheureusement jamais réussi à prévenir ou empêcher les conflits. L'instabilité politique est partout manifeste : des factions sont en permanence en guerre pour la succession au pouvoir. Il faut ajouter à cela l'intolérance, l'ethnisme à outrance, le manque de culture démocratique. Autant de facteurs qui sont à l'origine de nombreuses pertes humaines mais aussi des déplacements massifs de populations à l'intérieur et à l'extérieur des Etats, voire de l'espace sous-régional.

De même, l'UDEAC/CEMAC, qui est d'abord un instrument économique commun en faveur des Etats membres, n'a pas réussi à niveler les disparités économiques entre les pays. L'entité compte en son sein des pays parmi les plus pauvres de la planète, pour ne citer que la République centrafricaine ou le Tchad. Dès lors, la seule intention des populations est de fuir la misère et émigrer vers des zones plus favorables, susceptibles de leur garantir des conditions de vie meilleures à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation.

Dans ce contexte, le Cameroun et le Gabon semblent constituer une exception. En raison de leur relative stabilité sur les plans politique et économique, ils sont les seuls Etats de la sous-région à faire figure de foyers permanents d'immigration. Considérés respectivement comme le poumon économique et l'eldorado de l'Afrique centrale, le Cameroun et le Gabon attirent naturellement de nombreux étrangers en provenance notamment de l'Afrique de l'ouest, mais sert aussi de « refuge » aux populations en sursis de l'espace communautaire. Toutefois, cette immigration ne procède pas nécessairement d'une politique incitative de ces deux Etats. Au contraire, ils ont tendance à appliquer une politique de verrouillage des frontières, contrairement à ce que prône la charte de l'UDEAC-CEMAC.

Cependant, l'Afrique en général et sa sous-région d'Afrique centrale en particulier sont-elles condamnées à demeurer des foyers de tension et des « loques » au plan économique ? Après « l'échec » de l'UDEAC, la CEMAC va t-elle aussi rester un cadre répulsif pour les populations à l'image du continent tout entier? Rien n'est moins sûr! Car l'histoire nous a montré que les pôles migratoires ne sont pas figés dans le temps. Les pays d'Europe ne furent pas toujours ce « paradis » tant rêvé par les migrants africains, même s'ils « semblent avoir tout d'un coup oublié leur long passé de terres d'émigration »⁴⁵. En effet, la Guinée équatoriale est aujourd'hui une belle illustration. Jadis pôle d'émigration, ce jeune pays producteur de pétrole est en passe de devenir la nouvelle destination de rêve en Afrique centrale. Il est donc possible que le Tchad, également nouveau producteur de l'or noir, connaisse le destin de la Guinée équatoriale. A condition pour ces deux Etats que les revenus générés par le pétrole impulsent un réel développement sur les plans économique et social. De même, il n'est pas certain que le Cameroun et le Gabon demeurent des pôles d'immigration, d'autant que, s'agissant du Gabon en particulier, ses réserves pétrolières déclinent inexorablement.

Mais plus que tout, sans doute l'organisation sous-régionale doit-elle jouer pleinement son rôle de régulateur afin de mettre fin sinon d'atténuer les conflits tous azimuts en Afrique centrale ainsi que les disparités sur le plan économique. Les déplacements forcés doivent, à terme, céder la place à « la libre

circulation des personnes », ainsi que le stipule la charte de ladite organisation. Plutôt que de pratiquer une politique systématique de verrouillage des frontières, les Etats de la CEMAC devraient tendre, à l'instar de l'espace Schengen en Europe, vers une harmonisation franche de leurs politiques migratoires

Indications Bibliographiques

Amselle, J.-L., Les migrations africaines, Paris, Maspéro, 1986. Engelbert Mveng, S. J., Histoire du Cameroun, Paris, Présence Africaine, 1963.

Halali, B. (1999), La Guinée équatoriale aujourd'hui, Paris, Jaguar, 1999.

Kalk, P., Histoire de la République centrafricaine, Paris, Berger-Levrault, 1970.

Mbokolo, E., Afrique noire et civilisations, Tome 2, XIXe –XXe siècles, Paris, Hatier, 1992.

Michel, M., « La guerre oubliée du Cameroun », L'Histoire, n° 318, mars 2007.

Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire. Recensement général de la population et de l'habitat, 1993.

N'Dimina-Mougala, A.-D., « Une personnalité de l'Afrique centrale : Barthélemy Boganda (1910-1959) », Guerres mondiales et conflits contemporains, n°181, janvier 1996, pp. 27-51.

Ngandjeu, J., Le Cameroun et la crise, Paris, L'Harmattan, 1988.

Noiriel, G., Le creuset de l'immigration, Paris, Seuil, 2006. Owona, A., Naissance du Cameroun, 1884-1914, Paris, L'Harmattan, 1996.

Oyono D., Avec ou sans la France ? La politique africaine du Cameroun depuis 1960, Paris, L'Harmattan, 1990.

Pourtier, R., Le Gabon, Tome 2, Etat et développement, Paris, l'Harmattan, 1989.

Références électroniques

Bangui, A., « Largeau, Victor-Emmanuel, 2001, À la naissance du Tchad, 1903-1913, Saint-Maur, SEPIA, 325 p. », Journal des africanistes, 74-1/2, Cité-État et statut politique de la ville en Afrique et ailleurs, 2004, [En ligne], mis en ligne le 5 avril 2007. URL: http://africanistes.revues.org/document369.html. Consulté le 21 juillet 2008.

Chouala, Y.A., « La crise diplomatique de mars 2004 entre le Cameroun et la Guinée équatoriale : fondements, enjeux et perspectives » [En ligne] http://polis.sciencespobordeaux.fr/vol12ns/article6.html. Page consultée le 18 juillet 2008.

Notes

- ¹Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale CEMAC), www.cemac.net.
- ²Histoire de la Guinée Equatoriale. http://www.africonweb.com/pays/guineee-quatoriale/histoire.htm.

³Id.

- ⁴ Y. A. Chouala, « La crise diplomatique de mars 2004 entre le Cameroun et la Guinée équatoriale : fondements, enjeux et perspectives ». http://www.polis.sciencespobordeaux.fr/vol12ns/article6.html. Page consultée le 18/07/08.
- ⁵ B. Halali (1999), La Guinée équatoriale aujourd'hui, Paris, Jaguar, p. 112.

⁶ Id.

- ⁷ En 2001, le taux de migration est nul : 0%. http://www.fr.wikipedia. org/wiki/guineequatoriale. Page consultée le 19/07/08.
- 8 http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/tchad.htm
- ⁹ En 2006, selon l'Indice de Développement Humain (IDH) du PNUD, le Tchad se classe 171e sur 177.
- ¹⁰ Pays au 2/3 sahélien, le Tchad a une production agropastorale faible entraînant des famines de manière endémique.
- 11 http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/tchad.htm
- ¹² Le Tchad partage ses frontières avec six pays : la Libye au nord, le Niger au nord-ouest, le Nigéria et le Cameroun au sud-ouest, le Sou dan à l'est et la République centrafricaine au sud.
- ¹³http://www.alterites.com/cache/center_cinema/id_168.php
- 14http://www.premiere-urgence.org/missions/.
- ¹⁵ Parmi les plus célèbres : les ninjas, les cobras...
- ¹⁶Seul Lissouba est démocratiquement élu en ... Mais son successeur Sas sou Nguésso lui reprochera une « dérive autoritaire ». Mise à part égale ment le fait que l'actuel président s'est toujours succédé à lui même.
- ¹⁷ Ses voisins sont : le Gabon à l'Ouest, la RDC à l'Est,, la RCA au Nord, le Cameroun au Nord-Ouest, le Cabinda et l'Angola au Sud.
- 18 http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/congo.htm
- ¹⁹Considéré comme l'artisan des indépendance et le père de la nation, il ne restera que quatre mois au pouvoir. Il meurt en 1959 dans un accident d'avion dont les circonstances n'ont jamais été élucidées jusqu'alors. Voir Antoine-Denis N'Dimina-Mougala, « Une personnalité de l'Afrique centrale : Barthélémy Boganda (1910-1959) », Guerres mondiales et conflits contemporains, n°181, janvier 1996, pp. 27-51.
- ²⁰En 1977, il se fait couronner Empereur à vie.
- ²¹http://www.chez.com/mdicentrafrique/histoire.htm.
- ²² http://www.populationdata.net/pays/afrique/centrafrique.html
- ²³ http://fr.wikipedia.org/wiki/centrafrique

- ²⁴http://fr.wikipedia.org/wiki/cameroun
- ²⁵« http://fr.wikipedia.org/wiki/Cameroun », op. cit.
- ²⁶ Les pays limitrophes du Cameroun sont : le Nigeria à l'Ouest, le Tchad et la RCA à l'Est, la Guinée, le Gabon et le Congo au Sud.
- ²⁷ « http://fr.wikipedia.org/wiki/Cameroun », op. cit.
- ²⁸ Selon le dernier rapport du PNUD 2007/2008 sur le développement humain (IDH), le Gabon occupe la première place devant la Guinée équatoriale, le Congo et le Cameroun.
- ²⁹Les pays voisins du Gabon sont : le Cameroun au Nord, la Guinée équatoriale au Nord-Ouest et le Congo à l'Est.
- 30http://www.internetgabon.com/Actualités/Actu-Mars2007/mactu15032007fhtm.
- ³¹http://cfapp2.undp.org/dgo_unct_report/documents/document_GAB_ 919080956.doc
- ³²A titre d'illustration, en 2006, le gouvernement japonais a octroyé au Gabon une enveloppe de 20 millions de F CFA en faveur des réfugiés congolais.
- ³³http://www.infosplusgabon.com/article.php3?id article=635
- ³⁴J.-L. Amselle, Les migrations africaines, Paris, Maspero, p. 28.
- ³⁵http://cf.geocities.com/docyog/pagegabon1.htm#Economie ³⁶ld.
- ³⁷Environ 1, 5 million d'habitants en 2005, juste devant la Guinée-équatoriale (500 000) contre le Cameroun, le « géant démographique » de la sous-région (15,5 millions), suivi du Tchad (7,5 millions), la RCA (3,5 millions) et du Congo (2,7 millions). Voir Jeune Afrique l'Intelligent, hors série, n°8, 2005.
- ³⁸Toutefois, les Européens sont les plus nombreux avec 1798 étrangers dont 1393 Français. Les Béninois, les Togolais et les Nigériens forment les communautés africaines les plus importantes avec respectivement 1 685, 802 et 562 étrangers. Voir R. Pourtier, Le Gabon, Tome 2, Etat et développement, Paris, l'Harmattan, p. 244.
- ³⁹R. Pourtier, op. cit. p. 244.
- ⁴⁰lbid., p. 262.
- ⁴¹Id.
- ⁴²Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire. Recensement général de la population et de l'habitat, 1993, pp. 18-19.
- ⁴³http://afp.google.com/article
- ⁴⁴R. Pourtier, op. cit., p. 262.
- 45 l. Romanet, « Voyages sans retour », Le Monde diplomatique, Manières de voir $n^{\circ}62,\,2002,\,p.7.$

FORMATION A LA METHODOLOGIE

LA FPAE ouvre des sessions de formation méthodologique à destination des étudiants.

Renseignez vous à la FPAE!

Le Congo Brazzaville : un État fragile en Afrique centrale ?

Par Etanislas NGODI, historien, REMIDAC/ Université Marien Ngouabi, Brazzaville (Congo)

ans la plupart des analyses, l'Afrique centrale est souvent considérée comme une région traversée par des tensions géopolitiques et géostratégiques récurrentes. Si la situation de conflictualité dans certains pays (RCA, Tchad, RDC, Congo) permet d'expliquer la fragilité des États, il n'en demeure pas moins que ceux-ci voient leurs capacités et leur souveraineté affectées par de nombreux problèmes de gouvernement, et de commandement ou de développement et de gouvernance. Sans faire de la fragilité, une propriété consubstantielle des sociétés africaines, il convient de s'intéresser aux différents formes et types de fragilité qui réduisent la cohérence et la consistance au Congo Brazzaville. L'analyse de cette fragilité se fera à travers ses différentes manifestations et expressions aux plans politique, économique, stratégique et socioculturel. La crise sociopolitique dans la région du Pool servira de cadre épistémologique d'analyse.

Le concept « d'État fragile », malgré son flou et ses limites, permet d'explorer des pistes nouvelles sur le rôle-clé de l'État dans ses fonctions régulatrices et stabilisatrices, réhabilitées après deux décennies de dérégulation politique et économique¹.

Au cœur de la fragilité de l'État congolais

Depuis la fin de la guerre froide, la question de l'État dans la plupart des pays africains est apparue complexe, alimentant les débats sur la démocratie, le pluralisme politique, le développement et les conflits armés. Au Congo Brazzaville, les événements de la fin des années 1990 ont montré que les changements institutionnels sous la forme militaire ont remis en cause certains acquis démocratiques, permettant l'émergence d'une nouvelle forme de gestion de l'État : le banditisme politique. Dans ce contexte de conflictualisation en rapport avec la crise de l'État, plusieurs paramètres ont mis en lumière la perte du monopole étatique, la montée en puissance des bandes armées ou milices privées contre l'État et la désinstitutionalisation totale de l'ordre politique.

Le désastre politique né de la démocratisation des années 1990 se caractérise par l'émergence du phénomène de désintégration et d'atomisation de l'État, les turbulences graves, l'autocratie et l'ostracisme de certains dictateurs du monopartisme. La fragilisation de l'État se manifeste à travers des formes multiples, dont la privatisation de l'État, définie comme étant l'appropriation des moyens de l'État à des fins privées par des groupes d'individus ou réseaux transnationaux dans des conditions non avouables. La gestion chaotique de la chose publique, le trafic d'influence et l'abus du pouvoir étant les manifestations de cette situation chaotique. Cette logique fait suite à la disparition de la notion du bien public, de l'héritage du patrimonialisme du parti unique, de la maximalisation de la gabegie et de l'aggravation de la ponction prébendière.

A ce moment, elle prend la forme d'une absence de l'allégeance universelle à l'État, se traduisant par la consolidation des particularismes et des clivages ethno régionalistes et la crise d'autorité qui ne permet pas de relativiser l'homogénéité du territoire et la légitimité sociale de l'ordre politique.

Dès 1992, la fragilité de l'État au Congo a été d'autant plus effective, prenant la forme d'une partition territoriale avec des « partis- Ethnies » qui s'étaient partagés des zones d'influence ou des fiefs électoraux, avec à la tête un leader charismatique, une milice d'autodéfense. Les conséquences de la dérive autoritaire ouverte en 1993 (dissolution de l'Assemblée nationale, alliances, conflits armés, etc.) incite à noter la disparition des repères garantissant la légalité de l'État. La multiplication des foyers de tensions s'accompagne de la mise en place de milices qui apparaissent et répondent à la crise d'État. La montée en puissance des milices armées (cobras, aubevillois et cocoyes) montre à quel niveau l'État s'est effondré². Tout au long des conflits armés de 1993 et 1997, ce sont des groupes de miliciens qui se sont affrontés pour défendre les intérêts des acteurs politiques. Dès lors, l'atteinte portée à l'unité nationale et territoriale prive l'État de l'usage exclusif et légitime de la force. La culture de la violence politique et de l'insécurité socio-économique a toujours servi de prétexte de légitimation de la foudroyante contre-violence d'État. On a vu à la suite de la difficile mise en œuvre du changement politique, comment l'exercice de la violence légitime s'est démonopolisée au profit des divers réseaux et groupes qui se sont militarisés.

Montée de l'insécurité et banditisme politique

La stabilité politique demeure l'enjeu essentiel qui détermine le fonctionnement de l'État. La crise de l'État, si elle n'aboutit pas au déclenchement des conflits reste le schéma directeur de compréhension des dynamiques conflictuelles au Congo Brazzaville. La violence apparaît tout au long de l'histoire comme moyen ordinaire de lutte politique. Elle s'inscrit dans l'ensemble des institutions étatiques, des processus et circuits du pouvoir comme mode de gestion et de conservation du pouvoir. Elle est devenue progressivement comme la nature, l'essence voire la finalité du pouvoir politique.

Les expériences de la violence ne sont plus à démontrer dans le contexte de l'instabilité, de chaos et de faillite de l'État au Congo. Le recours de la violence dérive de la vulnérabilité de l'État, les visées conservatrices du pouvoir, l'échec de la socialisation, le souci de conserver ou de renforcer la domination, la perte des valeurs de référence, la socialisation politique, la marginalisation des couches sociales, l'exclusion sociale (chômage, précarité et déclassement...) et les inégalités de développement³.

L'émergence du gangstérisme et du brigandage comme forme

de banditisme politique laisse le champ libre à la militarisation politique qui traduit de fait l'usage des gangs et de la brutalité comme procédure ordinaire pour renforcer le dysfonctionnement de l'appareil étatique, puisque l'État en tant que cadre et forme de domination apparaît comme le principal acteur de la violence⁴.

Il est reconnu dans l'imaginaire populaire que l'acte fondateur du Congo contemporain est un acte de violence, comme en témoignent les assassinats politiques, la succession des coups d'État, les répressions, les embrigadements et les affrontements armés. Cette litanie d'exactions permet de comprendre pourquoi les acteurs impliqués dans le jeu politique sont considérés parfois comme des bandits politiques, puisqu'ils exercent la violence pour conquérir et/ou conserver le pouvoir ou comme des régulateurs des pressions sociales⁵.

Du fait de l'effondrement de l'autorité étatique dès 1993, le pillage est devenu une forme de violence sociale; le mobile principal de l'engagement dans la guerre et la récompense des miliciens. Le pillage aura ainsi constitué la forme la plus routinière des transactions marchandes entre milices, car la polarisation du butin permettait aux miliciens de manipuler leur identité sociale à des fins d'accumulation privée: soldats pillards. La démission de l'État face à l'une de ses missions principales, notamment, le devoir de justice et d'assistance à des personnes en danger a entraîné des comportements inciviques. Les supplices au collier de pneu, de sachets enflammés, la lapidation populaire ou l'assassinat remplacent généralement dans les quartiers la sentence de la justice de l'État.

Le développement des écuries est une forme de révocation milicienne dans le camp des victorieux de la guerre de 1997, c'est-à-dire les miliciens cobras. Les quartiers de Brazzaville sont devenus des sanctuaires où les hommes en uniforme opèrent en toute impunité. Le laissez – aller, source de désordre et du désastre social est bien accueilli par les pouvoirs publics qui légitiment la violence. Les écuries ont ouvert la voie à la cupidité de l'État, au pillage à des fins d'enracinement et d'accumulation de pouvoir, à l'accaparement des ressources économiques à des fins privées, au développement des actes inciviques (braquage, arrestations, escroquerie), à la criminalisation de l'État qui tient du fait des délits de braconnage, la militarisation et les violences criminelles et à la montée des activités incontrôlées. (Bayart, et al. 1997).

Le phénomène Ntumi et le Far West messianique du Pool

La guerre du Pool déclenchée en août 1998 a ouvert la voie aux dérives identitaires et aux manipulations politiques; l'autonomisation des miliciens du Révérend Pasteur Ntumi, dit Fré-

dérick Bitsangou face à l'État, a entraîné la mutation des dynamiques messianiques contemporaines au Congo. Ainsi, malgré les sommations du gouvernement, la dynamique conflictuelle dans le Pool a pris d'indices fructueux d'appréciation de la pertinence du discours sur la fragilité de l'État. A ce moment, il s'agissait d'un conflit discontinu dans le temps et décousu dans l'espace avec des zones plus ou moins préservées comme sur l'axe Boko ou la Route Nationale 2...

Les attaques armées organisées par les miliciens Nsilulu ont érodé un peu plus la légitimité du pouvoir qui s'est trouvé par la force des choses obligé d'exaucer les voeux des miliciens. Ce qui illustre la mise en œuvre des stratégies de l'État- bandit ou Far west sous l'autorité d'un souverain divin. On ne pouvait tout de même imaginer dans un pays où existe des corps de sécurité (Police, Gendarmerie) et de défense (Armée), que les membres de la force publique ne soient plus digne de confiance pour assurer la sécurité des passagers dans les trains voyageurs dans le Pool (Goma- Tse Tse- Kimbedi) de 2003 à 2007.

L'effondrement de l'État pour reprendre l'expression de Zartman⁶ a offert aux miliciens de tous bords, une opportunité d'expression et même de mouvement dans une zone devenue un «Far West» .Chacun s'approprie, le domaine public. Cette géostratégie milicienne et les dynamiques de la violence mettent en lumière les stratégies et les nouvelles formes insurrectionnelles des Seigneurs de guerre qui apparaissent comme des libérateurs, des sauveurs et des messies, par la réalisation d'actions visant à assurer l'indépendance totale, par la mise à bas ou l'élimination des corrompus et tribalistes. L'émergence d'un Homme Fort, le pasteur Ntumi dans la région du Pool a été le symbole de la dérive qui a discrédité l'État congolais et renforcé sa privatisation. L'accaparement territorial et surtout l'interdiction d'accès à des espaces contrôlés par les Nsilulu s'exercent par le biais de commandement en tant que coercition, caporalisation et même enregistrement des logiques de crise.

Le Far West, né de la situation de crise sociopolitique, de la radicalisation de la violence et surtout de la naissance du mouvement Nsilulu traduit l'existence d'un « État dans un État », dans le Congo contemporain. Cette nouvelle période de l'histoire immédiate du Congo mérite d'être élucidée à travers des approches pluridisciplinaires. Les sciences sociales ne sauraient se tenir à l'écart des grands débats dont les analyses imposent des méthodologies et critiques de tous genres.

Manifestations et expressions de la fragilité de l'État

Une domestication de la violence milicienne

Tous les acteurs politiques congolais ont eu recours aux milices

et bandes armées pour mettre en avant les stratégies de conquête du pouvoir: Ninjas (Bernard Kolelas), Zoulou, Cocoyes, Aubevillois et Mambas (Pascal Lissouba), Cobras (Sassou Nguesso), Faucons (Yhombi Opango), Requins (J.P. Thystère Tchicaya)⁷. A partir de juillet 1993, les miliciens s'approprient le monopole de la violence, pour assurer la défense de leurs leaders politiques, dans un contexte de brouillage idéologique complet. Le conflit armé de 1993 a ouvert la voie à la fragmentation de la société dans le contexte de la proximité territoriale et de la continuité linguistique. Les passions politiques tentent de donner à la différence ethnique, un caractère irréversible, alors que les enjeux des conflits armés sont purement politiques: verrouillage des processus électoraux, paupérisation, rupture des alliances politiques capture de la rente pétrolière, militarisation des jeunes⁸.

Dès lors, l'institution qui prévaut dans la situation de crise et de confusion n'est pas l'armée, mais la bande armée ou la miet de la montée de la criminalité dans les villes congolaises. La paupérisation de la violence milicienne, c'est-à-dire l'irruption progressive dans le champ étatique des catégories sociales qui radicalisent la violence à travers la recomposition des identités ethniques et régionales, amorce l'influence des milices dans le paysage politique.

Avec le développement des écuries, on assiste de plus en plus aux dérives suivantes: non- respect des lois et règlements de la République, braquages, vols à main armée, pillage, escroquerie, arrestations illégales et autres, injures aux parents et vol. Ces actes, isolés, commandités, en écuries ou bandes, sont souvent causés par quelques officiers ou civils pour des fins égoïstes et par calculs politiciens. La politisation des forces de sécurité a été l'une des conséquences de l'émergence des écuries parmi les milices politiques. La perte du sens patriotique et la disparition de l'esprit de corps portent préjudice à la



lice. C'est à partir d'elle que s'effectuent les opérations militaires (contestation, coups d'État, violences). En rejoignant une bande armée, les jeunes gagnent un statut, celui de soldat ou combattant, qui abroge leur désocialisation. Grâce au racket et pillages, ils accèdent à des biens de consommation, à des activités guerrières et à la violence. Avec les conflits armés de 1993 et 1997, le champ politique congolais paraît dominé par des miliciens qui introduisent de nouvelles logiques de régulation du jeu politique et de socialisation de la culture autoritaire. Aujourd'hui le problème de l'incivisme au sein des jeunes recrues se pose en terme d'autonomisation milicienne

dignité et à la crédibilité du soldat. Le pouvoir et l'armée sont associés dans une sorte de conspiration des nantis, où les acteurs au pouvoir se servent de l'armée, engendrant de ce fait, son ethnicisation.

Fragilité de la gouvernance : comment gérer les biens publics et collectifs

Les accords de cessation des hostilités de décembre 1999 et la signature des engagements croisés en mars 2003 ont ouvert la voie à la consolidation de la paix. La nomination du Révérend

Pasteur Ntumi, dit Frédéric Bintsamou au poste de Délégué à la Présidence chargé de la consolidation de la paix et la réparation des séquelles de guerre en avril 2007, la flamme de paix et concertation citoyenne de Kinkala de juin 2007 et la tenue des élections législatives dans un climat de stabilité entre mai et juillet 2007, sont autant de signe d'apaisement..

D'après certaines informations révélées par la presse locale, l'empêchement de Ntumi sur sa sortie n'était à Brazzaville, le 10 septembre 2007 n'était qu'un arbre qui cachait la forêt. Le vrai problème réside dans le fait que les institutions intéressées par le Désarmement, la Démobilisation et la Réinsertion des ex-combattants dans le Pool auraient proposé de mettre à la disposition du département, une bagatelle de plus de 27 milliards pour le Programme national DDR, somme gérée directement par le pasteur Ntumi9. Dans un entretien accordé à la presse locale, M. Urbain Bansimba, conseiller politique du premier ministre Isidore Mvouba faisait état d'une importante somme donnée à Ntumi pour sensibiliser les ex-combattants sur l'opportunité du processus DDR. Le gouvernement congolais aurait mis à la disposition du Haut Commissariat pour la Réinsertion des Ex-Combattants (HCREC) la somme de 549 millions de Francs Cfa pour désarmer 5.000 ex-combattants encore autour de Ntumi¹⁰.

Le processus de DDR lancé dès 1999 consistait à recenser les ex-combattants, étudier les possibilités de financement des microprojets de ces derniers pour leur permettre de créer des unités d'auto-emploi. Ce processus devait permettre d'endiguer et de résorber le climat d'insécurité dans le pays, en intégrant socialement et économiquement les combattants. Le financement des microprojets couvrait l'ensemble des départements. La démobilisation des 25.000 miliciens fait l'objet des polémiques. D'après certaines sources 16.000 ex-combattants attendaient encore leur réinsertion socio-économique dans le cadre du Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (PNDDR).

Selon le PNUD, le pasteur Ntumi qui avait pris la tête du CNR et des FADR comptait autour de lui plus de 12.000 hommes. Les sources propres du pouvoir affirment que Ntumi faisait de la surenchère pour expliquer sa mission divine, refusant de désarmer ces miliciens. Au total, 8.009 ex-combattants seulement ont été assistés entre 2000 et 2001. Globalement, le financement des microprojets des Nsilulu a permis la stabilisation des institutions dans le Pool. Aucun effort n'a été fait quant au ramassage des armes. Leur libre circulation dans la région créait ainsi un climat d'insécurité.

La circulation des Armes Légères et Petits Calibres dans le monde constitue l'une des sources de nombreuses guerres et de multiplication des foyers de tension. Tous ces conflits ont des conséquences durables sur le développement: ils créent la pauvreté et la misère, déstructurent la société et exposent des vies humaines à l'insécurité, la précarité et la marginalisation. Au Congo, un nombre important de facteurs explique la prolifération des armes légères: porosité des frontières (République Centrafricaine, Congo Kinshasa, Cameroun, Angola), faiblesse des structures législatives et administratives, position géopolitique de transit dans le commerce illicite des armes. La présence massive d'armes sur le territoire et celle de nombreux anciens miliciens au sein des forces armées congolaises contribue à alourdir le climat social et la stabilité politique dans le pays.

Le problème de la circulation des armes légères dans le Pool s'étend bien au-delà du simple contrôle des frontières et d'efficacité du système sécuritaire. La porosité des frontières congolaise et l'absence de contrôle devant permettre de détecter les ALPC contribuent à la circulation de ces armes. Aujourd'hui, la libre circulation des armes légères constitue un danger permanent pour la sécurité dans la région: risques de reprise des hostilités, règlement des comptes, luttes et querelles intestines, braquages et rackets des populations, pillages, viols et vols à main armée, montée de la criminalité et du banditisme, assassinats et tueries. A l'état actuel de nos connaissances, il est difficile de donner des chiffres sur la circulation des armes légères dans le Pool. En effet, le secret et la centralisation qui règnent dans le mouvement Nsilulu ne permettent pas de connaître le nombre réel de ces combattants, leur armement et leur structuration. La plupart des sources estiment le nombre réel de Nsilulu armés à environ 2.000. Mais, le porte parole du CNR, Jean Philippe Ane, revendiquait lui, le nombre de 30.000 combattants. Etant donné que les armes sont souvent et avant tout le premier instrument géopolitique de défense et de sécurité pour un État, ou un groupe armé, les effectifs des troupes demeurent un enjeu de taille pour la survie d'une guérilla. Dans ce contexte, seule une petite partie des informations peut être accessible.

Depuis lors, les miliciens se sont réarmés pour s'auto-défendre. La région se trouve dans une situation tendue, avec de véritables risques d'implosion. La situation est inquiétante quand on sait l'esprit va-t-en-guerre de certains officiers supérieurs qui attisent le feu: la situation de ni guerre, ni paix dans le Pool, servant leurs intérêts mercantiles. La guérilla Nsilulu est restée isolée du monde extérieur, et sans base de repli et de soutien dans les pays voisins afin de prétendre recevoir des fournitures d'armes régulières. La facilité d'utilisation, de transport et de maintenance des armes légères et leur importante durée de vie font qu'elles soient omniprésentes dans la région, passant facilement d'un circuit à un autre sans que l'on puisse précisément en suivre le parcours en raison du manque de traçabilité.

Le bilan du processus de démocratisation du début des années

1990 à lire les analyses des spécialistes, comporte des acquis irréfutables et des échecs dont la dérive autoritaire a conduit le pays vers la logique du «banditisme politique». Ces échecs peuvent être observés à partir de la réappropriation et l'explosion sous forme de violences, des maux que le parti unique avait semblé avoir résolus, comme le tribalisme, le régionalisme et les intolérances de tout genre. La «privatisation» de l'État a participé à la crise de reproduction politique. Elle a pris dans certaines circonstances, la forme spécifique du banditisme politique, à la fois comme mode de gestion du désordre social, d'accumulation des richesses, mais aussi comme nouvelle forme de manipulation politique et d'autonomisation des «pseudo partis—ethnies» face à l'État post-colonial et de la partition territoriale à l'issue du cycle de conflit armé.

Les mutations politiques internes, les transferts de pouvoir, les recompositions de puissance et l'imbrication des alliances électorales dans le jeu politique ont été explorées par plusieurs auteurs. De la conférence nationale de 1991, en passant par la transition démocratique de 1992 et les différentes élections de 2002 (locales, législatives, sénatoriales, et présidentielles); le taux de participation à la vie politique ne fait qu'augmenter.

Les différentes échéances électorales ont permis une recomposition du paysage politique congolais. La situation politique qui a valu à la fin des élections législatives de 2007 nous permet de faire quelques analyses afin de mieux comprendre les enjeux des élections présidentielles de 2009.

Comment sortir de la fragilité de l'État

Réfléchir sur la « construction de l'État » nécessite d'abord d'expliciter cette notion, car elle recouvre plusieurs significations. Pour Elias, la construction de l'État moderne doit être comprise comme le produit d'une compétition entre plusieurs prétendants à l'hégémonie sur un territoire donné. Cette lutte entraîne la monopolisation de positions de pouvoir, ainsi que le processus d'accumulation des moyens de domination; lesquels moyens se caractérisent, d'une part, par le monopole fiscal qui conduit à la centralisation des taxes sociales et permet, d'autre part, au souverain de rétribuer ses serfs non plus en terre mais, plutôt, en argent : « La propriété terrienne d'une famille de guerriers, son droit de disposer de certains sols et d'exiger de ses habitants des redevances en nature ou des services, font place, à la suite de la division progressive des fonctions, d'une série de luttes concurrentielles et éliminatoires, à la centralisation du pouvoir de disposer des moyens de contrainte militaires, des aides régulières ou impôts sur toute l'étendue d'un territoire infiniment plus vaste »¹¹.

Une autre caractéristique de l'État dans la perspective éliasien-

ne est la monopolisation des moyens de la contrainte physique légitime dévolue à l'institution militaire. Yves Deloye est d'avis que « ces deux monopoles sont étroitement liées : les ressources fiscales financent le monopole militaire qui garantit le monopole fiscal »¹². Il est, par ailleurs, important de relever la convergence entre les processus de concentration fiscale et de monopolisation de la violence légitime : la réduction progressive de centres décisionnels en un seul est corrélative à la nouvelle conception de la domination au sein de l'unité constituée.

Ces deux réalités justifient le banditisme politique en cours dans le pays. Les contraintes qui pesaient (et pèsent toujours) sur le processus de (re)construction de l'État sont nombreuses et limitent les marges de manœuvre des acteurs politiques. D'une part, la méfiance entre les dirigeants, c'est-à- dire la mouvance présidentielle et l'opposition politique ne favorisait pas une dynamique de négociation propice au compromis. D'autre part, la dépendance économique et financière par rapport à la Communauté internationale et a la rente pétrolière crée une forme de kleptocratie maffieuse, qui fait du pouvoir, un instrument politique à conserver par tous les moyens.

L'interaction entre la violence politique et les crispations autour du pouvoir à garder ou à conquérir se déroule dans le processus symbolique de coercition, de capitalisation et d'enregistrement des logiques complexes. La violence s'entretient et se cultive dans la militarisation politique. La violence est l'unique ressource d'invention et de domination sociale. La distribution de la violence comme mode de domination et de sacralisation du pouvoir entraîne des divergences qui amorcent le phénomène de refractionnalisation. Il s'ensuit des stratégies d'imposition sociale, les renversements d'alliance et le renforcement du processus de soumission au totalitarisme. La culture de violence comme voie marginale de conservation du pouvoir semble être dans l'imaginaire des prédateurs politiques, l'argument technique de pacification, de la réconciliation et de la reconstruction. Dans certains cas, face au processus de domination et de soumission, les groupes sociaux s'organisent en marge des pouvoirs factieux. Les mouvements politico- militaires construisent des espaces de contrôle des ressources. Ce qui laisse se développer des relations fondées sur le copinage, le clientélisme et la corruption. Les relations de clientélisme engendrent un sentiment d'injustice, de révolte, de crise et d'inégalité. La solution demeure dans la création des conditions pour une véritable culture démocratique.

Par ailleurs, le débat sur la conceptualisation des questions identitaires reste d'actualité au Congo. Il est probable que la situation de tribalisme et de régionalisme fragilise de plus l'État. L'une des marques du pouvoir politique aujourd'hui, c'est son ethnicisation, sa tribalisation et sa clanisation à des

degrés divers. Les positions les plus importantes du pouvoir sont confiées aux « parents». La galvanisation des haines tribales pourrait resurgir et même entraîner des conflits armés. Il s'impose donc, la nécessite de concilier l'approche nationale et non régionale. Les dérives identitaires constituent dans ce contexte, un véritable frein à la construction de l'État.

Le pouvoir et l'armée sont associés dans une sorte de conspiration des nantis, où les acteurs au pouvoir se servent de l'armée. Cette relation renforce les dérives autoritaires qui tendent au non-respect des textes constitutionnels légaux par les dirigeants politiques. La clochardisation et la paupérisation laissent place à l'affaiblissement de la cohésion interne, l'accroissement du banditisme et aux violations systématiques des droits de l'homme. La redynamisation des institutions politiques s'impose pour une gestion harmonieuse et intégratrice des contradictions politiques.

Indications Bibliographiques

Baniafouna C, Congo Démocratie. Paris l'Harmattan. 1995; Bembe A., Congo: impostures souveraines et crimes démocratiques, Paris, l'Harmattan 1997

Bayart J.F., Ellis, S. et Hibou, B., La criminalisation de l'État en Afrique, Paris, Complexe 1997

Bazenguissa-ganga, R., Milices privées et bandes armées à Brazzaville Enquête sur la violence politique et sociale des jeunes déclassés. Paris, Etudes du CERI n°13, avril 1996

Chabal, P., « Pouvoir et violence en Afrique post-coloniale » in Politique Africaine 42, juin 1991, pp51-64

Châtaigner, J.M et Hervé Magro, États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement, Paris, Karthala, 2006

Dabira, N., Brazzaville à feu et à sang (5 juin – 15 octobre 1997), Paris: l'Harmattan 1998,

Deloye Y., Sociologie historique du politique, Paris, La Découverte, 1997

Elias N., La dynamique de l'Occident, Paris, Calmann-Lévy, 1975

Goma-Thethet, J. E, "Alliances in the political and electoral process in the Republic of Congo 1991-1997", in Lumumba-Kasongo (Editor), 2005, Liberal democracy and its critics in Africa. Political dysfunction and the struggle for social progress, London/ Dakar, Zed Books /Codesria Books, p. 99-124.3218

Hannoyer, (dir.), Guerres civiles. Economie de la violence, dimension de la civilité, Paris : Karthala 1999 Ikombi Mara, « Affaire du Pool: enfin la vérité est arrivée par les escaliers » in Cocorico n°028 du 18 février 2008

Ngodi E., Milicianisation et engagement politique au Congo Brazzaville, Paris: l'Harmattan 2006

Makouta Mboukou, A., La destruction de Brazzaville ou la dé

mocratie guillotinée, Paris: l'Harmattan 1997

Obenga, Th., L'histoire sanglante du Congo Brazzaville (1959-1997), Paris: Présence Africaine, 1998

Yengo, P., La guerre civile du Congo Brazzaville, Paris, Karthala, 2006

Zartman, I.W., (Dir.), L'effondrement de l'État. Désintégration et restauration du pouvoir légitime. USA, Colorado, Nouveaux Horizons 1995

Notes

¹Sous la direction de Jean-Marc Châtaigner et Hervé Magro, Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement, Paris, Karthala, 2006

²Ngodi E., Milicianisation et engagement politique au Congo Brazzaville, Paris: l'Harmattan 2006

³Hannoyer, (dir.), Guerres civiles. Economie de la violence dimension de la civilité Paris: Karthala 1909

lence, dimension de la civilité, Paris : Karthala 1999 ⁴Chabal,P.,« Pouvoir et violence en Afrique post-coloniale » in Politique Africaine 42, juin 1991, pp51-64 ⁵Voir Makouta Mboukou, A., La destruction de Brazzaville ou la démocratie guillotinée, Paris : l'Harmattan

1997 et Obenga, Th., L'histoire sanglante du Congo Brazzaville (1959-1997), Paris: Présence Africaine, 1998 ⁶Zartman, I.W., (Dir.), L'effondrement de l'Etat. Désintégration et restauration du pouvoir légitime. USA, Colorado, Nouveaux Horizons 1995

⁷Sur le phénomène des milices, lire: Bazenguissa-ganga, R., Milices privées et bandes armées à Brazzaville Enquête sur la violence politique et sociale des jeunes déclassés. Paris, Etudes du CERI n°13, avril 1996

⁸Pour une analyse plus détaillée de la crise congolaise, lire: Yengo, P., La guerre civile du Congo Brazzaville, Paris, Karthala, 2006; Baniafouna C, Congo Démocratie. Paris l'Harmattan. 1995; Bembe A., Congo: impostures souveraines et crimes démocratiques, Paris, l'Harmattan 1997; Dabira, N., Brazzaville à feu et à sang (5 juin – 15 octobre 1997), Paris: l'Harmattan 1998,

°Cette information à prendre avec beaucoup de réserve a été extraite de : Ikombi Mara, « Affaire du Pool: enfin la vérité est arrivée par les escaliers » in Cocorico n°028 du 18 février 2008, p.8

¹⁰Nouvelle République n°312 du 27 février 2008

¹¹Elias (N.), La dynamique de l'Occident, Paris, Calmann-Lévy, 1975, p.149

¹²Deloye (Y.), Sociologie historique du politique, Paris, La Découverte, 1997, p.36.

MOBILISATIONS ETHNIQUES ET FRAGILITE TERRITORIALE AU CONGO-BRAZZAVILLE

Par Jean Félix YEKOKA, Historien/ IGRAC, Université Marien Ngouabi (Congo)

"Seule la participation de toutes les ethnies à l'élaboration des décisions de l'Etat citoyen commun, pourrait sauver l'Afrique des ethnies du désordre endémique, et du mal développement...", Dominique Ngoie-Ngalla, Le retour des ethnies.

Malgré son ancienneté remarquable et l'importance des écrits qui lui ont été consacrés ces cinquante dernières années, l'ethnicité constitue encore une problématique inachevée des sciences humaines et sociales. A l'intersection des autres notions (tribalisme, racisme, xénophobie, clanisme, etc.) qui lui sont fréquemment associées dans la littérature africaniste, l'ethnicité donne la possibilité d'apprécier la dynamique des enjeux territoriaux. Dans le contexte territorial, l'évocation ou la mobilisation ethnique semble être un des critères essentiels qui permettent de comprendre sa fragilité.

Au-delà de toutes les définitions qui sont admises pour expliquer cette notion, la fragilité territoriale peut se comprendre comme étant un sentiment d'insécurité, de décomposition territoriale, de déséquilibre général collectivement ressenti, avec des conséquences visibles au plan sociopolitique, économique, sécuritaire et culturel.

En effet, malgré l'apparente stabilité qui semble caractériser l'Etat en tant que garant des fonctions régaliennes au Congo, son territoire reste toutefois exposé à des tribulations ethniques. Ces ethnies, s'affichent volontiers comme des marches politiques oscillant entre l'univers traditionnel qui leur est officiellement reconnu et l'orbite politique de l'Etat moderne où elles concentrent désormais l'essentielle de leur énergie. Mais comment les mobilisations ethniques au Congo-Brazzaville arrivent-elles à fragiliser le territoire national ?

En posant cette question, notre hypothèse est que le pluralisme politique au Congo est de tous les temps perçu comme un projet politique des tribus-nations, qui s'affrontent pour le leadership au niveau national. La victoire de cette lutte n'est possible que grâce à une mobilisation ethnique générale, qui hypothèque malheureusement la stabilité nationale. Pour vérifier la validité de cette hypothèse, nous adopterons une approche historique. Dans une première approximation, nous montrerons qu'en entrant dans la sphère politique, l'ethnicité pose le premier jalon de déstructuration territoriale, par le jeu des conflits qu'elle suscite. En ayant recours à l'ethnie, les politiques lui donnent la possibilité de fragiliser le territoire et la souveraineté de l'Etat, ainsi que sa gouvernance. C'est le deuxième et le troisième point de cette réflexion. Mais, les mobilisations ethniques ne limitent pas seulement leurs efforts dans ces domaines précités, elles lancent aussi leurs tentacules dans le champ politico-militaire. C'est le quatrième point que nous nous proposons de développer dans cette contribution.

Valeur de mobilisations ethniques comme source de fragilité territoriale

Le territoire national congolais couvre une superficie de 342.000 km2. Il offre une image où se superposent micro-cultures et micro-nationalismes, avec quelques 74 ethnies, selon Weissman qui reprend la carte ethnique élaborée par le Ministère de l'éducation nationale. Tenant compte des aspects géographiques, linguistiques et culturels, ces ethnies ont été groupées en trois aires culturelles : Kongo, Teke et Ngala. En dehors de l'ethnie teke qui est disséminée sur diverses régions du territoire (Bouenza, Pool, Plateaux, Lékoumou, etc.), les autres sont compactes, homogènes et fixes en des territoires bien distincts. Ce qui peut justifier, entre autres, leur capacité de se mobiliser ou d'être mobilisés promptement.

Exploré dans la réalité historique, le modèle ethnique congolais s'est vite révélé belligène, car intégré dans l'orbite politique national où il a fait son apparition à la fin des années cinquante. Il y a enregistré la rivalité entre deux partis politiques locaux : le Mouvement socialiste africain dont le leader, Jacques Opangault est issu de l'ethnie m'bochi du Nord et l'Union démocratique et de défense des intérêts africains (UDDIA) de l'abbé Fulbert Youlou de l'ethnie kongo du sud. Analysant la vie politique du Congo dans un contexte d'ethnicité, Elikia Mbokolo rapporte que « pour combattre l'influence d'Opangault, l'Abbé Fulbert Youlou présenta le MSA comme le parti des "gens du Nord", ..., et chercha à apparaître comme le porte-parole des "gens du Sud''2». Ce schéma est resté comme tel ; chaque fois qu'il y a un événement de compétition nationale, chaque ethnie s'active pour limiter le territoire congolais à ses frontières. De 1959 à nos jours, en effet, un effort politique reste constant. Cet effort consiste pour l'homme politique de tourner régulièrement son regard en direction de son ethnie et de celles qui peuvent lui être favorables dans le jeu électoral. Le processus de mobilisation ethnique commence généralement par un regroupement de quelques individus autour d'un homme politique et d'intérêts territoriaux où les individus forgent une conscience ethnorégionale. Ainsi, les privilèges qui allaient revenir en priorité à la nation sont donnés plutôt à l'ethnie.

Pourtant, avec la tenue de la Conférence nationale souveraine³ de 1991 qui condamnait publiquement les particularismes et les privilèges régionaux au détriment de l'ensemble du territoire, l'élite congolaise croyait que l'ethnicité allait enfin être vaincue. Contre toute attente et comme un venin d'aspic,

l'ethnicité a refait surface en 1992 en intégrant aussi le champ religieux. En effet, lors des élections présidentielles organisées la même année, dans les églises, chaque fidèle était obligé de tordre la main de Dieu pour le triomphe du candidat de son ethnie/région.

L'ethnicité relève d'une problématique majeure dans la construction de l'Etat-nation et dans les mobilisations infra-étatiques, particulièrement dans les conflits récents au Congo-Brazzaville. Lors de ces conflits, notamment ceux de 1993-1994 ayant opposé les Kongo du Pool à ceux du NIBOLEK (Niari, Bouenza, Lékoumou), le test linguistique a été usité comme instrument de reconnaissance, de repérage et d'appartenance à une sphère géopolitique et/ou ethnorégionale quelconque. L'ethnicité, on le sait désormais, active des relations de clientèles à l'intérieur d'un espace commun que les acteurs, se faisant la guerre, tentent de diviser. La rupture d'harmonie sociale est ainsi attestée avec la matérialisation de la géopolitique nationale conflictuelle. Cette géopolitique conflictuelle qui se conjugue dans la dynamique de l'ethnicité a fini par bipolariser l'espace national en "Nordistes" et "Sudistes."

En intégrant prématurément la sphère politique, l'ethnicité a réduit à ses dépens les chances de construction d'un Etat fort, unis, intégré, indivisible, moderne, sûr où le nationalisme prime sur les antipodes ethniques, tribales et régionales.

En outre, en constituant le premier trait saillant de l'interface de la fongibilité territoriale, l'ethnicité permet d'ouvrir un procès qui se clôture en deux approches : une approche minimaliste qui situe l'ethnicité au cœur de la vallée coloniale dans la réalisation de ses objectifs, et une approche maximaliste où l'ethnicité est perçue comme un des maillons forts et décisifs de désintégration de l'équilibre national.

Les usages de l'ethnicité comme source de fragilité territoriale et souveraine

L'Etat post Conférence nationale souveraine est un habillage de l'ethnicité. L'intensité des pressions ethniques sur ses dirigeants supposés être "métissés ethniques" fait que ceux-ci s'émasculent dans le particularisme ethnique. Pourtant l'Etat et l'ethnicité sont interposables, mais l'insertion progressive et réussie de cette dernière dans le premier, fait que l'Etat soit verrouillé de l'intérieur par l'ethnicité. Cette forme des rapport, complexe du genre, souligne la présence des sujets vivants qui représentent l'ethnicité dans la sphère du pouvoir central. Ces sujets rodent et influencent efficacement le président de la République dans l'exercice de ses fonctions et dans ses prérogatives. Cette influence accrue a atteint des dimensions inquiétantes au lendemain de l'élection de 1992, avec « la bande des 4 » (Moungounga, Moukouéké, Mounari et Tamba-Tamba). Cette bande



s'est manifestée en isolant, le président Lissouba du reste de la société, y compris de ceux issus de la mouvance présidentielle. En s'affichant sur la scène ethnique comme des chérubins gardiens du trône de Dieu, la bande des 4 (de l'ethnie Bembé), selon l'expression couramment usitée dans l'arcane politique à Brazzaville, a suscité des mécontentements au sein même de son groupement politique, notamment au sein des leaders politiques des ethnies Kamba, Dondo et Sundi. Toutes ces ethnies sont géographiquement dans la région de la Bouenza, un des fiefs électoraux de l'ex président Pascal Lissouba. Ces leaders écartés tactiquement du noyau du pouvoir de Lissouba s'agitèrent et demandèrent de tous leurs vœux la recomposition territoriale, par une révision des frontières régionales de la Bouenza. En fait, ces derniers voulaient isolés la partie nord de cette région d'où sont issus Moungounga, Moukouéké, Mounari et Tamba-Tamba de la partie sud habitée par les autres composantes ethniques. De ce fait, la création de l'UR (Union pour le République) par Benjamin Bounkoulou4 de l'ethnie dondo de Boko-Songho peut être considérée comme le refus des dondo, kamba et sundi de se soumettre territorialement et politiquement à la domination beembe.

Bien avant le Département de la Bouenza, le même phénomène s'était produit au Nord, dans le Département de la Cuvette. La division de ce Département en deux (Cuvette-ouest et Cuvette centrale) et la création du PCR et de l'ACOSS, partis qui recrutent leurs militants dans la Cuvette-ouest peut être considéré comme le refus de la domination Mbochi (tribu de la Cuvette centrale)⁵.

Aujourd'hui, l'ethnicité semble mobiliser d'autres formes de pouvoir déstabilisateur de l'équilibre territorial, par l'érection de l'Etat en une forme d'entreprise mono ethnique où ne participent que des individus d'une même ethnie. Cette attitude justifie le paradigme de l'ethnicité en tant qu'énigme central de production des liens sociaux qui refusent d'inscrire ses projets dans la globalité et dans la dynamique des interactions territoriales.

Au Congo-Brazzaville, l'ethnicité intempère le problème chronique de gouvernement et de reconnaissance du territoire national comme une entité une et indivisible. En effet, lorsque surviennent les dissensions ethniques nord-sud, des voix se font entendre pour demander la division du pays en deux parties indépendantes : la partie nord où résident des ethnies dominés par les Mbochi et la partie sud habitée majoritairement par les Kongo. De ce point de vue, « il se dégage cette impression globale difficile à masquer : les Sudistes sont une nation dans le Congo, les Nordistes sont également une autre nation habitant le Congo⁶».

Un autre élément de fragilité territoriale et souveraine réside dans ce que le Pool a connu ces sept dernières années, notamment les affrontements ayant opposé les Ninjas et les Nsiloulou de Ntoumi à l'armée régulière. Pour des raisons politiques, en effet, le Pasteur Ntoumi a mobilisé les ethnies lari et hangala autour de lui, afin de s'opposer au pouvoir central de Brazzaville. Et, entre 1998 et 2002, cette région a été le théâtre des opérations militaires, entre l'armée et les milices de Ntoumi. Ces antagonismes ont empêché l'Etat d'y exercer sa souveraineté politique et administrative. Pendant cinq ans, en effet, ce Département a fonctionné sans député, les élections législatives de 2002 n'ayant pas été organisées à l'intérieur du Pool. La souveraineté de l'Etat s'est donc heurtée aux fractions ethniques de Ntoumi. A la lumière de l'histoire, les ethnies du Pool ont toujours manifesté une tendance hégémoniste, par l'usage quotidien de leurs langues et par leurs rapports souvent belliqueux avec le pouvoir.

Tout en déstabilisant le territoire étatique par la géopolitique des rivalités ethniques, l'ethnicité entraîne avec elle la fragmentation locale et régionale. Cette fragmentation est une source de dissociation de l'Etat, en des pôles d'influence qu'elle fait jaillir à l'intérieur des régions⁷. Tous ces particularismes d'ethnicité et d'inspiration culturelle différente fragilisent avec une intensité variable le territoire national.

Engagement ethnique et fragilité gouvernante

La fragilité gouvernante en République du Congo n'est pas contemporaine. Ses racines résident dans les convictions ethniques à se sentir individuellement seule capable de gouverner l'Etat, de lui donner les moyens nécessaires d'atteindre le niveau de sécurité souhaitée par l'ensemble des citoyens. S'appuyant sur l'expérience du passé - très lointain -, chaque coalition ethnique cherche à exposer aux autres les atouts dont elle dispose pour diriger le pays si elle arrivait au pouvoir. Les Kongo se sont appuyés sur l'ordre politique régnant au Kongo dia Ntotila quand les Portugais découvrirent ce royaume à la fin du XVè siècle. Devant l'importance des enjeux politiques, les Vili qui sont de souche kongo, eurent un autre engagement et d'autres raisons pour justifier leurs ambitions de gouverner et diriger l'Etat moderne : « leur prétendue parfaite assimilation de la civilisation européenne⁸». Les Gens d'eau, coalition hétéroclite d'ethnies du Nord Congo, forgèrent face à l'engagement ethnique kongo, un discours tourné vers le futur, vu leur passion pour la politique et leur enracinement à leur tradition coerci-

Progressivement, ces "affrontements ethniques" inspirés par des traditions contrastées pèseront sur l'histoire politique du Congo, notamment en matière de gouvernance. Car les ambitions et les différences ethniques affichées par les uns et les autres, ainsi que leurs ethnies satellites allaient dans le sens de ne point se soumettre à toute autorité ne relevant pas de leurs ethnies ou de ses origines régionales. Ces refus seront mis en

scène juste après la proclamation de l'indépendance.

Le premier président, l'Abbé Fulbert Youlou de l'ethnie lari fut aussi le premier à sentir une résistance politico-ethnique sévère du côté des autres groupes ethniques. Coalisés, ces groupes l'accusèrent d'avoir « tout volé ». Les groupes ethniques (mbochi, kouyou, teke, makoua, ngangoulou, katangais, etc.) de l'époque furent engagés. Ils forgèrent un discours doctrine qui amena certains membres du même groupe ethnique que Youlou à lui être opposés. Devant ces pressions ethnico-politiques, le prélat démissionna.

Le président Alphonse Massamba-Debat vécu les mêmes tribulations et après lui tous les présidents (Pascal Lissouba et Dénis Sassou-Nguesso) post Conférence nationale souveraine. La gouvernance ethnie nzabi et beembe (y compris leurs ethnies satellites) incarnée par Lissouba a buté devant l'opposition farouche des ethnies lari et kongo incarnées respectivement par Bernard Kolelas du MCDDI et André Milongo de l'UDR-Mwinda. Les groupes ethniques du Nord ne restèrent pas non plus inactives, puisqu'à la veille des élections de juin 1997, ils affichèrent clairement leur opposition au leader nzabi-beembe. En clair, sous Lissouba, Brazzaville et certaines parties du territoire, échappaient à son contrôle.

Les mêmes scènes se sont reproduites entre 1998 et 2002. Au cours de cette période, les Ninjas et Nsiloulou des ethnies lari et hangala du Pool, ainsi que la coalition ethnique beembe, kugni, nzabi, kamba, dondo, laale, punu, minkenge, etc. représentées par les Cocoyes et les Mamba ont gravement compliqué la tâche du pouvoir central de Brazzaville en matière de gouvernance territoriale. A cette époque, un grand défi était lancé au premier magistrat du Congo⁹ qui ne pouvait parvenir à gouverner dans le Pool.

En outre, les protestations kongo-lari et apparentées contre le régime actuel ont été relayées en août dernier, par le groupe ethnique vili. Accusant le pouvoir d'avoir une responsabilité active dans la mort de Jean Pierre Tystère Tchicaya, les Vili se sont fortement mobilisés à Pointe-Noire où ils ont lapidé le cortège présidentiel qui s'y était rendu pour assister aux obsèques de cet ancien président de l'Assemblée nationale (entre 2002 et 2007).

Dynamique ethnique et fragilité politico-militaire

Pendant le monopartisme, la loi et l'idéologie marxiste interdisaient strictement aux militaires de faire la politique et d'adhérer à une quelconque église. Le militaire était donc apolitique et athée. Cette exigence était rigoureusement observée, au point où, tout individu qui désirait prier et/ou faire de la politique

devait d'abord démissionner de l'armée. Le militaire était donc consigné pour garantir la sécurité des citoyens de la République et celle du territoire.

Mais quand les Congolais s'engagent dans la démocratie libérale, les enjeux politiques vont éliminer progressivement le caractère apolitique de l'armée, les militaires étant désormais engagés individuellement et/ou collectivement à soutenir les leaders politiques de leurs régions et de leurs ethnies. En effet, le poids et la conscience ethniques, en s'insérant opiniâtrement dans l'orbite politique cherchent à réguler l'armée, non selon les principes de l'art militaire, mais selon la vision sécuritaire que l'ethnie représentée par son chef cherche à lui donner.

Tout commence par un constat amer que le président Lissouba et ses forces satellites font de cette armée nationale. En effet, quand Pascal Lissouba arrive au pouvoir en 1992, il réalise que le nord du pays regorge à lui seul plus de 90% des généraux¹⁰ que compte l'ensemble du pays. Cette réalité implacable allait donc menacer son pouvoir, puisque lui-même est issu du sud, notamment du Nibolek (Niari, Bouenza et Lékoumou) qui n'a environ que 6% des généraux. Devant cette réalité, l'une de ses priorités sera de combler le plus vite possible cet écart trop grand et visiblement dangereux pour lui. Il nomme donc des généraux issus de son appartenance ethnorégionale. En plus de ces généraux, il ouvre, avec Martin Mberi¹¹ de l'ethnie beembe, un camp de formation militaire à Aubeville, dans le Département de la Bouenza. Ne sont formés dans ce camp militaire par les Israéliens que les jeunes (autrefois désoeuvrés et/ou diplômés sans emploi) ressortissants des territoires du Nibolek. Cet appel à la formation militaire des jeunes de cette partie du Congo suscita une mobilisation générale dans les villages.

Mais ces Aubevillois, devenus Cocoyes quelques temps après, prennent rapidement la connotation d'une milice privée, puisqu'ils ne vont se soumettrent qu'aux ordres de leurs chefs, c'està-dire des autorités politiques et militaires issus des ethnies et régions dûment évoquées. Sans pur autant méconnaître la combativité de ces Cocoyes, le pouvoir politique de cette époque met en place une autre milice qui va travailler aux côtés des Cocoyes : les Mamba. On assiste donc à une coalition hétéroclite ethnies-armée nationale-milice privée.

Ces milices "ethnico-présidentielles" ouvrent la voie à plusieurs milices privées : les Ninja (de Bernard Kolelas), les Cobras (de Dénis Sassou-Nguesso), les Requins¹² et assez tardivement les Nsiloulou (du Pasteur Ntoumi). Chacune de ces milices travaille pour une région et un leader politique.

A l'exception des Cobras et des Ninja qui se sont opposés aux Cocoyes de Pascal Lissouba, les Nsiloulou eux se sont opposés au régime de Dénis Sassou-Nguesso. Toutes ces fractions miliciennes sont plus dynamiques, plus enthousiastes, plus engagées, plus disciplinées et plus opérationnelles que l'armée républicaine. D'ailleurs, cette dernière a été quasi inexistante ou tout au moins divisée, affaiblie et inefficace, dans la mesure où les citoyens Congolais et les politiques ne fondaient plus leur espoir sur elle.

A côté de ces milices fortement médiatisées est apparue une autre forme de milice qui a affaibli l'armée, les "Equiris". Ces derniers sont des groupes des anciens guerriers au service des leaders politiques dans les quartiers de Brazzaville. Les Equiris prônent et défendent une idéologie guerrière, avec toutefois la mission de défendre les quartiers où ils sont basés.

Mais une autre leçon que l'on peut tirée de la fragilité politicomilitaire et territoriale est celle de l'utilisation et de la circulation illicites des armes militaires à l'intérieur du territoire national. En effet, l'opération de ramassage des armes longtemps médiatisée par les pouvoirs publics n'a pas encore connu son effectivité. Les quelques armes ramassées dans le Pool n'ont été que symboliques, puisque l'opération devrait se poursuivre dans ce Département et sur l'ensemble du territoire national. Le maniement de l'arme par des non initiés expose le territoire à d'éventuelles menaces.

Au terme de cette contribution, nous avons voulu souligner combien les ethnies incarnent un pouvoir incontournable dans la gestion du pouvoir moderne et du territoire au Congo-Brazzaville. Depuis l'organisation du territoire selon le modèle occidental, devant les ambitions politiques toujours grandissantes, les ethnies restent divisées sur les fondements de la légitimité de leur prétention à diriger le pays.

Les ethnies mobilisées ne défendent que leurs intérêts propres. Il paraît invraisemblable que l'ethnie soit l'épine dorsale de la politique et la sécurité territoriales nationales. La société civile est donc à convoquer dans l'harmonisation des liens entre différents groupes ethniques et entre l'Etat.

A l'heure de la mondialisation où l'une de ses évocations essentielles est la suppression des barrières, pour son intérêt propre, sa consistance et sa stabilité, l'Etat devrait parvenir à la création des nouvelles identités citoyennes, nationalistes et patriotiques. Ces nouvelles identités militeraient à confiner les ethnies et leurs particularismes régionaux à la sphère du minimum strict, c'est-à-dire à des structures sociales et politiques existantes, mais n'ayant ni pouvoir ni influence dans la vie politique nationale. Toutefois, il faut reconnaître que la création de ces nouvelles identités nationales est un long processus, un exercice complexe. Pourtant il faut atteindre l'objectif.

Indications Bibliographiques

Elikia, (Mb.), 1985, L'Afrique au XXè siècle, Paris, Seuil.

Ndaki, (G.), 1997, Crises, mutations et conflits politiques au Congo-Brazzaville, Paris, L'Harmattan.

Ngoie-Ngalla, (D), 2003, Le retour des ethnies. Quel Etat pour l'Afrique ?, Paris, Berjag-Meri,

Obenga, (Th.), 1998, L'histoire sanglante du Congo-Brazzaville (1959-1997). Diagnostic d'une mentalité politique africaine, Paris, Présence Africaine.

Obenga, (Th), 2001, Pour le Congo-Brazzaville, réflexions et propositions, Paris, L'Harmattan.

Okemba, (C. R), 2003, ''instrumentalisation ethnique dans le jeu démocratique en Afrique noire francophone'' in Annales de l'université Marien Ngouabi, Vol. 4 – N°1, Brazzaville, République du Congo, p.29

Weissman, (P.), 1993, Election présidentielle de 1992 au Congo entreprise politique et mobilisation électorale, CEAN, Bordeaux.

Notes

- ¹- Patrice Weissman, 1993, Election présidentielle de 1992 au Congo entreprise politique et mobilisation électorale, CEAN, Bordeaux. Logiquement les Historiens congolais voient au rabais ce nombre d'ethnies, car d'autres groupes ethniques sont simplement des sous groupes ethniques appartenant à des grands ensembles ethniques.
- ²- Elikia Mbokolo, 1985, L'Afrique au XXè siècle, Paris, Seuil, p. 197
- ³- Cette Conférence a été dirigée par un prélat catholique, Monseigneur Ernest Kombo, mort en France le 23 octobre 2008, à la suite d'une longue maladie. Peut avant sa mort, ce dernier aurait instruit la première femme du Congo, Madame Antoinette Sassou-Nguesso de tout faire afin d'éviter que le pays ne se fragilise davantage en 2009, avec les élections qui pointent à l'horizon.
- ⁴- Avant la création de l'UR, Benjamin Bounkoulou était d'abord membre influent de l'UPADS, parti au sein duquel il joua le rôle de Ministre des affaires étrangères.
- ⁵- C. R., Okemba, 2003, "instrumentalisation ethnique dans le jeu démocratique en Afrique noire francophone" in Annales de l'université Marien Ngouabi, Vol. 4 N°1, Brazzaville, République du Congo, p.29
- ⁶-Théophile Obenga, 2001, Pour le Congo-Brazzaville, réflexions et propositions, Paris, L'Harmattan, p.44
- ⁷- Dans la région du Pool on trouve Bernard Kolelas et Ntoumi, dans le Nibolek c'est l'ex-président Pascal Lissouba, dans la Cuvette c'est l'actuel président, Dénis Sassou Nguesso, au Kouilou c'est Jean Pierre Thystère Tchicaya, mort il y a peu de jours, ...
- ⁸- Dominique Ngoie-Ngalla, 2003, Le retour des ethnies. Quel Etat pour l'Afrique ?, Paris, Berjag-Meri, p.100
- ⁹- Dans une interview accordée à RFI, Bernard Kolelas, exilé en Côte d'Ivoire, déclarait lors des séries d'attaques de Brazzaville par les Ninjas, à la fin de l'année 1998 et début 1999, que le président Sassou-Nguesso allait diriger debout. Ce qui signifiait que régulièrement le pouvoir de Brazzaville allait souffrir et subir les attaques des fractions miliciennes du régime déchu de Pascal lissouba et de son dernier premier ministre, Bernard Kolelas.
- ¹⁰- Le Nord moins peuplé comptai et compte encore plus de militaires que le Sud plus peuplé.
- ¹¹- A cette période, Martin Mberi était Ministre de l'intérieur.
- ¹² En réalité, cette milice dont les membres sont issus du Kouilou n'a existé que de nom. Les Requins seraient, selon toute vraisemblance, à la solde du leader politique Jean Pierre Thystère Tchicaya.

FRAGILITE DE L'ETAT ET SOUS DEVELLOPEMENT EN CENTRAFRIQUE

Par Dieudonné MOZOULOUA, socio-anthropologue, URSAD, Université de Bangui (République centrafricaine)

La fragilité constante de l'Etat s'est révélée comme un facteur majeur qui entrave le processus de développement en Centrafrique. Vécue au quotidien comme étant la faible capacité pour les pouvoirs publics d'assurer la cohésion, la cohérence et la consolidation des structures opérationnelles, la fragilité de l'Etat constitue une réalité récurrente favorisée par la distribution asymétrique des institutions étatiques sur le territoire national. Renforcée par le déficit chronique des ressources (humaines, matérielles et financières) disponibles, la répartition inadéquate des institutions publiques ne permet pas à l'Etat d'assurer une forte mobilisation des forces vives dans la mise en valeur des immenses potentialités du pays en vue de s'inscrire dans la dynamique de développement.

On assiste alors à une situation telle que la fragilité de l'Etat et le sous-développement font bon ménage et se nourrissent mutuellement. L'impasse sociale qui en résulte est très déplorable, favorisée par des décennies de crises économiques, politiques et militaires successives qui frappent de plein fouet le pays, rendant ainsi irréversible l'instabilité des institutions de l'Etat en présence. Rien ne permet d'envisager une issue favorable de cette impasse en cette période cruciale où la fragilité accentuée de l'Etat aggrave le sous-développement.

Au regard de ce tableau très sombre, quelle compréhension peut-on en dégager, pour quelle piste d'orientation à envisager dans l'optique de sortie de ce cycle infernal de sous-développement qui est avant tout celui d'un l'Etat fragilisé?

C'est dans ce cadre bien précis que la présente analyse entend aborder cette problématique de portée éminemment stratégique, condamnée à faire l'objet d'un perpétuel questionnement dans le but de contribuer autant que faire se peut à la quête des pistes crédibles de solution pouvant déboucher sur le développement de la Centrafrique.

Les fragilités politico-institutionnelles et politico-administratives

L'instabilité de l'Etat est si généralisée et si sévère qu'aucun secteur de la vie nationale n'est épargné, en commençant par les instances politico-institutionnelles et politico-administratives.

La fragilité politico- institutionnelle

La fragilité de l'Etat centrafricain est très visible dans le mode d'organisation et de fonctionnement des institutions publiques; elle reste liée à plusieurs facteurs qui s'intègrent parfaitement dans le système politico-institutionnel en place. L'un de ces facteurs majeurs est que l'accès et l'exercice du pouvoir répondent à des critères autres que la compétence et le dévouement dans l'optique préconisée par le fondateur historique de la nation centrafricaine (Barthélemy Boganda). De ce fait, la priorité accordée aux critères de complaisance dans la sélection des cadres se révèle sans surprise.

Dès lors, la construction des bases des structures étatiques repose depuis des années sur la conception qui perçoit finalement l'Etat comme un gâteau à partager entre les protagonistes de la classe politique en présence. L'accès à un poste de pouvoir constitue la manière la plus sûre de prendre une part active à ce partage. Cette conception qui met en parenthèse l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de développement au profit de la prédation, est incompatible au développement, à la stabilité et à la consolidation des appareils de l'Etat. On assiste à la pérennisation d'un système politique, comme un peu partout en Afrique centrale et subsaharienne, qui privilégie l'accumulation des intérêts individuels ou de groupes immédiats, au détriment des intérêts stratégiques à long terme et au bien-être de la population. Du coup, la priorité accordée au triomphe des intérêts publics s'éclipse en même temps en laissant libre cours au déficit démocratique, à la mauvaise gouvernance, à la violation massive des droits humains, au conflits armés, au désengagement de l'Etat, à la privatisation, au paiement excessif de la dette extérieure et aux interférences néfastes des grandes puissances, des institutions financières internationales et des entreprises multinationales

La vie politique se réduit ainsi aux activités électorales permettant la légitimation du partage du pouvoir qui se fait toujours au détriment de la population. Ainsi la configuration des institutions politiques répond plutôt au schéma imposé par les conditions de partage du gâteau qu'aux nécessités de développement. De sorte que la construction de l'Etat subit un coup fatal et se réalise en fonction des postures politiques adoptées par les acteurs en présence. Les changements des régimes ou les réaménagements des gouvernements qui en résultent obéissent plutôt aux contradictions internes à la classe politique qu'à celles de la société globale; elles se réitèrent autant de fois que les mécontentements sont exprimés par l'une ou l'autre partie prenante au partage du gâteau. Lorsqu'on sait que les humeurs (liés à ces mécontentements) constituent des véritables leviers sur lesquels repose le fondement de l'Etat, on comprend assez rapidement qu'il suffit d'appuyer sur ces leviers pour faire basculer tout l'édifice. Dans cette condition la stabilité politique et institutionnelle n'est guère garantie, ni envisageable, sinon de façon illusoire. On se trouve en revanche dans un état maximum de menace permanente, dans un cycle d'instabilité chronique solidement encrée dans la fragilité des structures de l'Etat.

Tel est le cas de l'Etat en Centrafrique un demi siècle durant,

caractérisé par les coups d'Etat, la dictature obscurantiste, les remaniements intempestifs des gouvernements, le pilotage à vue, l'absence des programmes de développement dans les domaines clés (comme l'industrialisation) et l'abandon des programmes en vigueur, les conflits socio-corporatifs, politiques, ethnicistes et militaristes.

Désormais, l'Etat se trouve alors confronté au déploiement des conflits et ou à leur résolution dans un cycle visiblement infernal, toujours renouvelé en frappant souvent au cœur des institutions de la république. Les sources qui alimentent ces conflits semblent intarissables ; les occasions de résolution de ces crises s'inscrivent, elles aussi, dans la même logique. Pendant les dix dernières années, on a assisté à l'éclatement d'une série de conflits politico-militaires sous forme de mutineries au sein des Forces Armées Centrafricaines (FACA) pendant trois années consécutives (en 1996, 1997, 1998). Puis sont venus le coup d'Etat raté mais très sanglant (mai 2001), la tentative échouée de coup d'Etat et rébellion (en 2002) avant de se radicaliser dans une guerre civile qui a finalement abouti au renversement du régime en place et à la prise du pouvoir par un autre (en 2003). L'avènement du nouveau régime ne signifiait nullement la fin du cycle, car il a fallu attendre quelques années seulement pour assister à l'éclatement de la guerre civile qui sévit sévèrement au nord du pays et qui fait l'objet des tractations de négociations actuelles.

Parlant justement de spirale des négociations de la paix, il y a lieu de noter que celles-ci ont proliféré autant de fois que éclatent et sévissent les conflits qui les occasionnent. Contrairement aux engagements solennels des parties, aucun n'est respecté, et on se sert continuellement des biens publics pour mobiliser les parties, les témoins et les donateurs, mais sans résultats. On peut se rappeler à ce sujet des fameux accords de Bangui négociés par Amadou Toumani Touré, suivis de l'intervention des forces d'interposition dites neutres dénommées Mission internationale de Surveillance des Accords de Bangui (MISAB en 1998), devenue plus tard Mission de Nations Unes en République Centrafricaine (MINURCA en 2000). Toutes ces missions ont permis le déploiement à Bangui des contingents militaires tchadiens, gabonais, congolais (de Brazzaville), ivoiriens, camerounais et sénégalais, appuyés sur le plan logistique par les troupes françaises sur financements des Nations unies. Cette organisation était représentée à l'occasion par un envoyé spécial de son Secrétaire Général, dont l'actuel Bureau des Nations unies en Centrafrique (BONUCA) constitue une survivance. Violés après le départ de la mission onusienne, ces accords étaient suivis des négociations de nouveaux accords politiques consécutifs aux hostilités inhérentes au fameux coup d'Etat manqué du 28 mai 2001. Ensuite se sont succédés les accords signés à la suite du compromis politique global obtenu à l'occasion de la tenue du dialogue national (en 2003). Violés à leur tour en présence des forces de la CEMAC (FOMUC de 2003 à nos jours), ces accords sont tombés en désuétude avec la reprise des hostilités et se trouvent en passe d'être remplacés par ceux qui seraient issus du très attendu dialogue national inclusif de Bangui du 08 au 20 décembre 2008, dont les tractations sont en cours sous la conduite du chef de l'Etat du Gabon, Omar Bongo.

Cette réalité est une reproduction fidèle de l'histoire politique contemporaine de la Centrafrique, très tumultueuse et marquée par l'instabilité permanente des institutions de l'Etat. En effet, le pays s'est inscrit dans la spirale d'instabilité dès l'aube de indépendance avec la disparition tragique et très controversée du Père Fondateur de la République, Barthélemy Boganda, le 29 mars 1959, officiellement suite à un accident d'avion. Considérée de plus en plus comme un enlèvement que comme un accident d'avion, cette catastrophe était si grande qu'elle est de plus en plus attribuée, par certains milieux intellectuels nationaux et d'ailleurs, à la brutalité du régime colonial français, seule force à l'époque capable de réussir un tel coup et qui tenait absolument à déstabiliser et à confisquer l'indépendance de ce pays placé dans la catégorie de colonie de réserve (pour la France), en le privant d'un patriote dévoué et plein d'ambitions d'éviter à la Centrafrique ses vacillements tant déplorés aujourd'hui. Cette interférence extérieure néfaste et récurrente est restée un facteur déterminant d'instabilité, ajoutée à cela l'amateurisme, l'inconséquence et l'opportunisme de la classe politique en présence. Fort de ce qui précède, il devient superflu de démontrer les incidences de ces facteurs sur le recours constant au coup de force comme mode d'accession au pouvoir suprême de l'Etat, tel que le confirme d'ailleurs l'histoire fratricide de six régimes politiques qui se sont succédés au pouvoir et qui ont terminé leurs mandats, chaque fois, comme ils l'ont commencé, c'est-à-dire de façon aussi brutale que tragique, avec une forte déstabilisation des institutions de l'Etat.

Dans l'état actuel de la situation, rien ne permet de s'assurer que les accords qui sortiraient de ce forum politique en gestation (le dialogue politique inclusif), seraient respectés par les parties, afin de se consacrer au redressement de l'économie nationale du reste très fragilisée par ces différents conflits.

La fragilité politico-administrative

La fragilité politico-administrative constitue un autre défi majeur pour l'Etat. Elle tient à l'insuffisance de nombreux facteurs nécessaires à l'édification d'une administration publique performante et compétitive en tant que épine dorsale du déploiement de la puissance publique dans la conduite du destin national. En effet, l'administration publique centrafricaine est bâtie sur des ressources humaines peu évidentes du point de vue quantitatif et qualitatif. Bien que la fonction publique soit le plus grand débouché en matière d'emplois, les disponibilités d'offres de postes de travail sont en dessous des besoins. Il va sans dire que l'administration publique souffre d'une situation défavorable, liée aux problèmes de sous effectifs. A cela s'ajoute une contrainte essentielle reposant sur les valeurs intrinsèques de la plupart des fonctionnaires. L'allusion est faite ici aux capacités techniques, aux compétences opérationnelles, à la motivation, à la conscience professionnelle, à la vision stratégique à long terme, à l'esprit d'initiative, de créativité et de dynamisme agissant, qui constituent, en toute état de cause, les véritables leviers d'une administration axée sur la culture du travail opiniâtre (bien fait) avec l'obligation des résultats, permettant d'accéder à la modernité. Le déficit sévère constaté à ce niveau empêche non seulement les services publics de tourner pleinement à haut débit, mais les inscrit également dans une dynamique qui évolue au contre-courant de l'histoire des sociétés modernes. Et si on prend en considération la complaisance dans les recrutements ainsi que les pratiques anomiques et harcelantes en prolifération effrénée, il y a lieu de craindre le pire dans l'avenir. Le pire, c'est entre autres la sous-administration du pays qui est déjà devant nos portes, et l'absence récurrente des services publics signalée sur de vastes espaces habités et inhabités renforcée par la recrudescence de l'insécurité dans ces zones entières laissées à la merci des bandes armées incontrôlées des coupeurs de routes (appelés communément zaraguina), des braconniers et autres malfrats de sinistre réputation qui ont pris le relais.

On assiste finalement à une répartition asymétrique de l'administration publique sur le territoire national avec une forte concentration dans les grandes agglomérations urbaines, notamment à Bangui plus précisément dans certains départements ministériels. Les postes administratifs situés à l'arrière pays font de plus en plus figure de formalité, et les nominations à ces postes sont transformées en débarras ou à la mise en garage des indésirables qui, une fois sur les lieux d'affectation, se contentent de la figuration passive. C'est le moment propice de tourner les pouces et de violation flagrante des horaires de travail par les retards, absences, sorties intempestives, abandon de postes de travail avant la fin de l'heure, etc. L'alcoolisme pratiqué autour des repas assortis de bavardages, sont devenus des substituts aux activités professionnelles. Dans les villes comme Bouar, Berberati Nola, etc., (chefs-lieux des préfectures situées au nord-ouest du pays), l'expression consacrée «aller sur le terrain signifie, pour les cadre de l'administration, aller dans les gargotes (ou buvettes ou Nganda) pendant les heures de travail, ou chez les administrés à des fins de tracasserie et d'extorsion.

Il convient de souligner à ce niveau que ces pratiques ne sont pas l'apanage de l'administration préfectorale, loin s'en faut, elles sont également fréquentes, avec la même intensité, dans les services publics de la capitale, sous le regard indifférent et impuissant des autorités gouvernementales et des directions centrales. A Bangui, la présence des cadres de la fonction publique est signalée dans les bureaux entre 9 heures et 11 heures, au-delà il faut les retrouver dans les buvettes pour boire, manger, bavarder et téléphoner en attendant la fin de l'heure. Les bureaux sont ainsi abandonnés à la merci des secrétaires et personnels d'appui qui passent leur temps à causer au téléphone, à jouer aux cartes sur les ordinateurs, à se raconter de petites histoires relevant des faits divers avant de fermer les portes à guelques heures de la fin de l'heure officielle. Malgré la décision n°002 du 29 novembre 2006 du Président de la République, on est encore loin d'enregistrer un début de changement, ni son terme mobilisateur «Kwa na Kwa» (le travail permanent en langue national, le Sango) n'a pas permis de changer la situation. Même les décisions internes prises par certaines directions de services publics, y compris de nombreux appels à la prise de conscience et au changement des mentalités et des comportements lancés par la radio Ndeke Luka (de Nations unies), sont loin de venir à bout à ces pratiques de moindre effort. Au contraire, on se trouve finalement dans l'obligation de s'y accommoder dans un contexte marqué par la crise d'autorité et de leadership, où les responsables se contentent de leurs fonctions, de la rente que procurent la signature et autres avantages inhérents. «Après tout, ce n'est pas moi qui peux changer tout seul ce pays», a-t-on l'habitude de dire pour se consoler ou se conforter dans ce genre de pratiques.

Ces faiblesses d'ordre organisationnel et fonctionnel d'une administration dotée en ressources humaines insuffisantes, sont renforcées par le déficit matériel au sens le plus large du terme. Le peu de matériels existants est concentré entre les mains des cadres appartenant aux sommets stratégiques à des fins liées aux fonctions (ostentatoire), au détriment des technostructures et des bases opérationnelles qui en plus se contentent dans les meilleurs des cas, de matériels usagés. En province la situation est pire, ce qui ne permet pas de couvrir le territoire national dans son ensemble en vue de s'assurer de la situation exacte dans chaque domaine d'activités. Au bureau de la Direction régionale de l'agriculture de Berberati par exemple, les statistiques agricoles datent de plus de 10 ans et ne sont pas disponibles.

Outre ce qui précède, les infrastructures qui abritent l'administration publique constituent un autre goulot d'étranglement. La quasi-totalité de celles-ci sont l'héritage du régime colonial (90%), devenue de nos jours vieillissantes, délabrées

et en ruine. Leur réhabilitation se fait de plus en plus rare et se limite au renouvellement de la peinture, la construction de nouvelles infrastructures non seulement se raréfie, mais se contente simplement de bâtiments exigus traduisant la réalité d'un système administratif sans ambition et attentiste (assujettie par une idéologie tronquée de salariat sans contre-valeurs en terme de travail réel fourni et d'espoir sur les financements extérieurs). Le niveau de laxisme est si élevé que les flaques d'eau, la boue et l'herbe ont fini par envahir certains ministères (à Bangui), des centres administratifs (à Nola), des directions et services un peu partout dans le pays. La plupart de ces infrastructures f

onctionnent sans conditions minimum de travail, sans eaux,

Les fragilités politico-économiques et politico-stratégiques

L'instabilité ci-dessus déplorée se répercute sur une situation très fragile vécue tant sur le plan politique-économique que politico-stratégique.

Les fragilités politico-économiques

A l'instar du régime politique en vigueur, le système économique en place fonctionne sur les bases héritées de la colonisation. Il est caractérisé par des contradictions structurelles graves, marquées par une rupture nette entre ses secteurs clas-



sans électricité, ni toilettes, ni le moindre confort. Cette image est une illustration de l'état de dégradation avancé des infrastructures administratives.

Les résultats qui en découlent sont dramatiques au point que l'administration publique est devenue partisane, inféodée aux humeurs des animateurs en présence. Le spectre du sentiment ethnique (le phénomène de «mara» ou ethnie d'appartenance de triste célébrité) est très visible, tout comme les références aux affinités, appartenances et origines. La lenteur dans le traitement des dossiers est monnaie courante, la rétention et l'égarement des dossiers sont des véritables entorses qui gangrènent son fonctionnement. On se retrouve alors en face d'une machine administrative sans repères, moins performante et incapable de mobiliser et canaliser les énergies vers la modernité.

siques. Le principal goulot d'étranglement se situe au niveau du fonctionnement embryonnaire du tissu industriel. Il n'a jamais été donné la priorité au secteur agro-alimentaire qui aurait mieux correspondu aux potentiels incommensurables de ressources agro-alimentaires du pays. L'Etat n'a jamais réussi à surmonter ce clivage qui repose depuis des décennies sur un système économique réduit aux fonctions traditionnelles, basées essentiellement sur le prélèvement des impôts et taxes ainsi que des frais de douane pour payer le salaires des fonctionnaires, la bourse des étudiants et les pensions aux retraités.

Ce prélèvement s'accomplit comme une simple fonction de routine au mépris des investissements (dans l'agriculture et l'industrie) et la mise en valeur des ressources dans tous les secteurs, véritables activités créatrices de la richesse à forte valeur ajoutée.

Longtemps basé sur l'exploitation des cultures de rente (coton, café, tabac), le secteur agricole présente des signes d'essoufflement évidents, suite à la détérioration des cours des matières premières sur le marché international et à l'absence de politique interne de régulation des prix comme en Côte d'Ivoire. Du coup, la production de coton (culture de rente phare) a connu une chute vertigineuse, allant de 400.000 tonnes dans les années 70 et 80, à 35000 et 40000 tonnes ces dernières années. Le secteur vivrier jamais organisé véritablement, est resté à l'état rudimentaire à très faible rendement utilisant des circuits fragmentaires et informels sans impact significatif sur le fonctionnement de l'économie nationale et la satisfaction des besoins alimentaires exprimés par la population. Sur 3,8 millions de têtes de cheptel bovin, on a connu une perte d'environ 800 mille bêtes suite à l'insécurité, les maladies et l'exode des éleveurs Peuls au Cameroun, au Nigeria et en RDCongo (avec environ 40 mille bœufs sortis du pays) en laissant dernière eux 16 millions d'hectares de pâturage pouvant contenir 10 à 20 millions de bêtes. Le déficit de la production agricole est si considérable que le coton a perdu sa place de premier produit d'exportation au profit du bois, du diamant et de l'or, dont l'incidence financière sur le budget national ne se vérifie qu'à peine.

Le secteur commercial tourne au ralenti à cause des contraintes d'enclavement (géographique et mental) , de dévaluation du Francs CFA, d'instabilité politique et de l'Etat, renforcé par la crise pétrolière récente et la crise financière internationale actuelle.

Sur le plan macro-économique, les mêmes indicateurs reviennent à chaque analyse de la situation dont voici les caractéristiques essentielles : déficit budgétaire, faible production, finances publiques dérisoires, dette publique exorbitante (pays moins avancé très endetté : PMAE), balance commerciale déficitaire, PIB faible (environ 250 \$), épargne insignifiante, faible croissance, etc. Les indicateurs sont en rouge et n'augurent aucune chance d'amélioration, en tout cas pas à moyen terme. Ce qui condamne la Centrafrique dans son éternelle position de pays pauvre à faible revenu, selon la classification des pays et territoires en matière de développement humain

Dans ce contexte marqué par une économie totalement sinistrée (sauf la spéculation autour du prélèvement des pierres précieuses), la survie quotidienne de la majorité de la population ne tient qu'à quelques ficelles, celles proposées par le secteur informel. Ce dernier qui ne présente que des signes timides d'évolution, n'arrive pas à s'éclore véritablement pour se libérer d'une culture de laxisme et de moindre effort très encrée dans les mœurs, et qui se traduit par ce qu'il convien-

drait d'appeler ici «la maladie de petits chiffres» et de petites réalisations, érigée en objectifs de développement (mais de quel développement ?) au détriment des visées basées sur les grandes ambitions propres à l'esprit camerounais. La prolifération des taxes, impôts, frais de douane, des tracasseries de toutes sortes (administrative, policière, militaire, individuelle), constitue une entrave majeure à l'épanouissement de ce secteur vital qui emploie plus de 60% de la population active en milieux urbains. Lorsqu'on ajoute les braquages, l'insécurité et l'extorsion pratiquée par les coupeurs des routes (zaraguina), on comprend très vite qu'il faut absolument assez de temps pour espérer un essor réel de ce secteur qui a donné des preuves évidentes de maturité ailleurs en tant que alternative crédible à la faillite de l'économie officielle. Il n'en résulte pas moins que le secteur informel, à l'image de ce dernier, est loin de servir de point d'appui à la croissance. En plus, les principaux leviers économiques opérationnels sont contrôlés en amont par les opérateurs étrangers ou naturalisés : élevage bovin, industries légères, commerce d'or, de diamant et de bois, transport, commerce en gros et en détail, etc. La majorité des natifs se contentent en aval du rôle de consommateurs. D'où, la quasi-totalité des produits de première nécessité, agricole et ou manufacturiers, sont importés de l'étranger, en commençant par les pays de la sous-région d'Afrique centrale notamment le Cameroun, le Congo (RDC), le Tchad et même le Congo Brazzaville.

Devant cette situation déplorable, l'Etat assiste impuissant en dépit de quelques tentatives timides et ne parvient pas à se doter suffisamment de ressources permettant de se ressaisir pour restaurer la cohésion entre les trois dimensions fondamentales d'une économie dynamique en pleine expansion, à savoir la production, la transformation et la redistribution du produit social. C'est la seule alternative crédible qui s'offre pour sortir le système économique centrafricain des pratiques mercantilistes actuelles axées sur le prélèvement naturel (exportation des grumes et pierre précieuses brutes) pour en faire un véritable instrument de développement, essentiellement centré sur l'amélioration des conditions de vie de la population, surtout les couches paupérisées. En stigmatisant le laxisme des Etats en Afrique, Mildred Kiconco Barya a relevé qu'en 1965, Singapour avait le même PNB que l'Ouganda. Le premier ministre de Singapour a canalisé les comportements des populations vers des actions positives et maintenant Singapour est parmi les nations les plus développées. Ce qui est loin des préoccupations de l'Etat en Centrafrique, du moins dans le contexte actuel, et les répercutions sur la vie nationale sont fatales.

On assiste de ce point de vue ces dernières décennies, à une succession des équipes gouvernementales sans programme

de développement cohérent et précis. Ceux qui sont mis en œuvre sont pour la plupart conçus de l'extérieur notamment par les agences de coopération internationale du nord et s'avèrent souvent inopérants parce qu'inappropriés. Les fonds engagés dans ces programmes sont engloutis à 80% dans les aspects liés au fonctionnement au détriment des activités réelles des projets. Les privilèges accordés aux malversations et opérations retour finissent par volatiliser l'essentiel des financements. On comprends alors très rapidement que dans un tel contexte les investissements stimulant les secteurs productifs des richesses ne sont pas inscrits dans l'agenda de mise en route des politiques de développement économique. Ce qui entraîne à la ruine l'ensemble du secteur agricole, le piétinement de l'industrie légère en gestation et de l'embryon du secteur artisanal, avec des restrictions drastiques sur le commerce intérieur et international qui en souffrent terriblement, en plus des tracasseries et l'insécurité ci-dessus évoquées. Ces pratiques aux effets défavorables sur les avoirs de l'Etat, ont finalement réduit ceux-ci aux collectes des redevances publiques (30% du budget national) et à l'aide internationale (70% du budget national). L'action gouvernementale se résume ainsi à une triade de réalisations devenue classique en Centrafrique comme obligation de l'Etat, à savoir la paie des salaires de la fonction publique, des bourses d'études et des pensions de retraite, au point qu'elle s'est érigée en un véritable projet de société et programme politique pour les gouvernements qui se succèdent, pour les acteurs politiques (du pouvoir et de l'opposition) et finalement acceptée (légitimée) comme tel par l'ensemble de la population. La pauvreté qui en résulte conduit à un phénomène bizarre, ce que le débat politique polarise l'attention de tout un peuple, en plus de la focalisation de la redistribution du pouvoir à quelques institutions publiques à Bangui au détriment de l'arrière pays, avec une incidence grave sur la stabilité et la sécurité de l'Etat.

Les fragilités politico-stratégiques

Le déficit de l'Etat à relever les défis a servi de déclic pour jeter les mécontents dans la nature, et comme cette dernière a horreur du vide, l'absence de l'Etat (notamment de l'administration, de la gendarmerie et de l'armée) sur de vastes étendues du pays a laissé libre cours à l'émergence des phénomènes indésirables et incompatibles à la paix, à la stabilité et à la sécurité publique. On a assisté à la résurgence des bandes incontrôlées (coupeurs de routes, braconniers, braqueurs) et aux forces armées d'insurrection qui ont connu très vite une recrudescence à la faveur de la prolifération des armes à feu en circulation occasionnée par les multiples conflits armés qui secouent la sous-région d'Afrique centrale. La stabilité de l'Etat déjà précaire s'est retrouvée sérieusement détériorée et la sécurité compromise, se manifestant concrètement par les

exactions, les séquestrations et les règlements de comptes, les assassinats des autorités préfectorales et locales, les affrontements armés violents entre les forces belligérantes, l'occupation d'une partie du territoire national par les insurgés, etc. Les dégâts sont souvent considérables dans tous les cas et s'évaluent à plusieurs milliers des morts, des blessés, des malades et invalides dus aux conflits. Il faut ajouter à cela les déplacés de guerre et les réfugiés, sans compter les pertes sur les plans matériel et financier. Face à l'ampleur de ces événements et l'incapacité de l'Etat à imposer la paix, l'implication des armées étrangères (des pays de la CEMAC et de la France) s'était avérée inévitable, sans que l'on soit venu à bout des activités de nuisance des forces insurrectionnelles. Malgré les ripostes parfois disproportionnels de l'armée régulière, les résultats demeurent toujours peu significatifs. C'est pourquoi les négociations politiques en cours se sont révélées finalement inéluctables pour réinstaurer l'intégrité de l'Etat.

Les fragilités politico-culturelles et sociales

La fragilité constatée à ces différents niveaux de l'Etat fait payer un lourd tribut à tout un peuple assez meurtri qui a fini par développer un complexe comportemental visiblement atypique, tout aussi fragile sur le plan aussi bien politico-culturel et politico-social.

La fragilité politico-culturelle

Harcelée par les hostilités récurrentes et lâchées par un Etat en perte de vitesse, la population centrafricaine a fini par développer un mode de vie qui reflète la configuration sociale en vigueur marquée par un degré élevé de violence.

En effet, la perte des repères qui résulte de cette instabilité a engendré la culture de violence se manifestant dans la vie pratique par des multiples clivages. On se trouve alors en présence d'une spirale dont les maillons en parfaite interaction sont auto-entretenus et alimentés chaque fois par les crises successives qui secouent le pays. On assiste alors à l'émergence d'une espèce de complexe de violence exprimé au quotidien par les clivages ethniques, politiques, communautaires (nordistes et sudistes notamment entre les ressortissants de deux ethnies dominantes proches du pouvoir), qui étouffent les véritables clivages entre les classes sociales des privilégiés et des appauvris. Les dérapages qui en découlent sont énormes et prennent parfois des tournures imprévisibles, débouchant sur les clivages (et la violence) entre les personnes de sexes différents (les femmes battues), les générations, les individus (les bagarres fréquentes de quartiers et de rues), voire entre les communautés étrangères établies en RCA (Congolais : RD Congo, Tchadiens, Peuls, etc.). Celles-ci sont violemment prises à partie, à tort ou à raison, souvent par prétexte, pendant des mécontents populaires ou sur l'initiative malveillante de certains groupuscules. Le cas des cireurs congolais associés aux fameux Banyamoulengué (pseudonyme désignant les rebelles de MLC de I.P. Bemba de triste mémoire), des commerçants détaillants Tchadiens assimilés aux Zaraguina et des éleveurs Peuls du nord-est et centre-ouest du pays est très symptomatique. Ce complexe de violence a fini par développer chez les Centrafricains l'esprit exacerbé de destruction et de pillage des infrastructures publiques de base, des magasins et entreprises, en emportant parfois jusqu'aux dernières briques et pierres des fondations, croyant avoir réglé des comptes à la pauvreté liée aux injustices sociales et à la paraisse des personnes. On s'inscrit alors dans un cercle vicieux où la violence et la pauvreté font bon ménage, se nourrissent et s'entretiennent mutuellement.

C'est pourquoi les Centrafricains n'ont visiblement pas encore eu le temps de s'investir sérieusement dans le travail productif générateur de la richesse à forte valeur ajoutée. Comme l'a fait remarqué un acteur avisé de la société civile, on ne prend pas le temps de relever les multiples défis liés aux incidences perverses du programme d'ajustement structurel (PAS), de la dévaluation de Francs CFA, des dérives dictatoriales, de l'échec de la du multipartisme pseudo-démocratique, des conflits fratricides, de la crise pétrolière et financière internationale. Bref, du sous-développement qui embrigade une population plongée au seuil le plus profond de la précarité. On se livre plutôt à coeur joie à une espèce d'autosatisfaction collective complaisante, croyant que l'on fait toujours bien et qu'on est en bonne position, alors qu'en réalité on se trouve largement en retard par rapport aux autres pays de la sous-région, fin de citation. Ce complexe, mieux cette apothéose de la violence auréolée par le culte de la médiocrité, qui condamne la RCA dans une position de retard dans tous les domaines, conforte chaque jour l'intensité de la misère, sans que, curieusement, cette culture soit remise en cause, ne serait-ce que dans ces aspects les plus cruels, au profit de son alternative. On se conforte en revanche dans la culture du mépris du travail au bénéfice des clivages stériles, ce qui conduit inexorablement à une situation d'auto-néantissement individuel et collectif. Auto-anéantissement qui entraîne une fragilité sévère des structures de l'Etat et de la société centrafricaine en mettant en péril toutes les initiatives de développement. C'est alors que l'idéologie de nivellement vers le bas apparaît, triomphe et s'installe de plus bel, se généralise et se radicalise, transformant ainsi le pays en une espèce de «panier à crabes», selon les termes courants dans les milieux intellectuels, plus fourbes que tout autre. Il s'agit ici d'une société dépourvue d'esprit d'anonymat, où tout le monde connaît tout le monde afin de mieux se surveiller les uns les autres se neutraliser et s'anéantir parfaitement. C'est une véritable société de lutte contre les meilleurs, d'avilissement et de nivellement vers le bas Les principales victimes se recrutent parmi les ambitieux au sein des familles, des quartiers, des services administratifs, des établissements scolaires, supérieurs et universitaires, des entreprises et des organisations sportives et de développement, des associations à assise communautaire ainsi que dans les milieux d'affaires. Les rescapés de ce fléau ne trouvent leur salut que dans la dissimilation du zèle et de l'enthousiasme dans le travail bien fait, du courage et de l'ambition ainsi que des avoirs (matériels et financiers) et du savoir, pour vivre comme tout le monde. Dans cette condition l'échec est devenu une règle d'or et la réussite une exception, sinon une denrée rare mais qui suscite toujours des agacements chez les tenants de la ligne dure de cette forme d'intolérance.

L'impasse qui en résulte est sans surprise et s'étend sur tous les secteurs de la vie nationale, notamment dans les domaines d'infrastructures socio-économiques de base (routes, ports, aéroports, ponts, usines, institutions d'enseignement, etc.). Ce qui prédispose tout le pays à deux postures rétrogrades à savoir l'attentisme et la dépendance extérieure, singulièrement vis-à-vis de la France, en s'érigeant finalement en une idéologie la mieux partagée à tous les niveaux de la vie nationale, du sommet à la base de l'Etat et d'une société qui évoluent en contradiction flagrante avec les nécessités du développement et la souveraineté nationale.

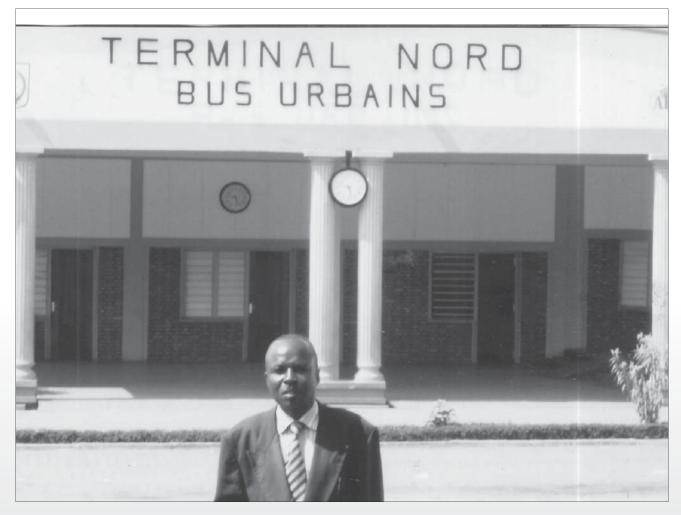
La fragilité politico-sociale

De ce qui précède, il s'ensuit que les répercutions sont fatales sur la vie sociale, dans la mesure où la majorité de la population est plongée dans une situation de précarité indescriptible, difficile à décrire intégralement dans le cadre restreint de cette analyse critique.

Mais on peut se contenter tout de même de quelques aspects les plus saillants pour signaler les multiples restrictions qui entravent considérablement l'accès à la nourriture au quotidien pour la plupart des ménages où on se contente souvent, dans les meilleurs des cas, d'une tasse (en plastic grossier) de café noir avec deux beignets à base de farine de blé. Et le soir d'un repas à base de légumes locales mélangées aux champignons sauvages comestibles frais ou séchés ou aux chenilles accompagnées de la pâte omniprésente de manioc (l'aliment de base pour toutes les tranches d'âges et les catégories sociales). Cette situation déplorable met en péril l'état nutritionnel qui se caractérise par un taux élevé de malnutris et de sousalimentés, surtout chez les enfants de 0 à 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes âgées et invalides ainsi que les malades.

Dans le même ordre d'idée, l'accès à l'eau (tout court) et plus précisément à l'eau potable, est un véritable calvaire pour la population et représente entre 10 à 15 % seulement pour le pays et 25 à 30 % à Bangui. Le réseau de la Société de Distribution d'Eau de Centrafrique (SODECA) dépassé par l'extension des villes, les infrastructures obsolètes, les machines de la vieille technologie, n'est pas à mesure de capter une quantité suffisante d'eau, d'assurer un traitement approprié et à pulvériser convenablement une denrée aussi essentielle à la consommation humaine. Inutile d'insister sur le caractère exorbitant (et fantaisiste) des coûts de branchements (suspendus à cause de manque de matériels) et les spéculations sur les factures de consommation. Ce qui entraîne la prolifération des puits d'eau

tion d'énergie. En effet, le taux de consommation d'électricité était de 5 % dans le pays et de 15 % à Bangui au cours de la deuxième moitié de la décennie précédente. Avec l'essouf-flement des dispositifs techniques de l'Entreprise Nationale d'Electricité de la République Centrafricaine (ENERCA) qui connaît un état de détérioration avancé d'infrastructures, on a assisté à l'émergence d'un phénomène nouveau, le délestage dès le début de la décennie en cour. Ce phénomène inhabituel au début mais actuellement entré dans les mœurs, est venu renforcé de nombreuses coupures d'électricité qui sévissaient déjà à Bangui, alors qu'en provinces la cessation de fourniture est totale. La dernière crise pétrolière n'est pas de nature à améliorer la situation de production de l'énergie



artisanaux en milieux urbain (même à Bangui), l'affluence de la collecte d'eau de pluie et le recours massif aux eaux des rivières, des sources naturelles, des mares et forages. La situation est telle que une personne seulement sur quatre accède véritablement à l'eau potable.

L'accès à l'électricité offre le même spectacle au quotidien qui se traduit par une restriction systématique de la consommaélectrique essentiellement tributaire des produits pétroliers, au contraire. De son côté, l'ENERCA ne semble pas exploiter au maximum l'avantage comparatif à sa portée, lié au système d'exploitation basé sur un potentiel hydroélectrique prospère, notamment pour Bangui et ses villes satellites : Bossembélé, Yaloke, Boali, Damara, Sibut, Bimbo et M'Baîki. C'est ainsi que les lampes à pétrole ont pris le relais en se généralisant

complètement dans l'ensemble des ménages, du sommet à la base de la société et de la ville à la campagne ; personne n'est épargnée, sauf bien évidemment les plus nanties qui se procurent des dispositifs individuels de production d'énergie et d'éclairage modernes : groupes électrogènes, lampes à gaz, panneaux solaires, etc. acquis à des conditions assez onéreuses. La tendance dominante qui en résulte montre la généralisation du recours au bois de chauffe comme principale source d'énergie pour la cuisson ; là aussi le bois de chauffe est utilisé dans tous les ménages répartis dans toutes les catégories sociales, du sommet à la base et de la ville au village, à l'exception des quelques expatriés.

Les restrictions vécues à ces différents niveaux (accès à la nourriture, à l'eau et à l'électricité) sont révélatrices des conditions de vie précaires et sources de graves problèmes de santé qui se posent avec acuité. Le système de santé a montré aussi des signes évidents d'essoufflement à tous les niveaux (central, intermédiaire, périphérique) et tourne également au ralenti. Les infrastructures qui remontent pour la plupart de l'époque coloniale (autour de 1940), sont visiblement en état de ruine avancé. Les capacités d'accueil réduites à leur plus petite expression sont en inadéquation criante avec une demande de plus en plus croissante liée à la croissance démographique. Les extensions apparaissent dérisoires et posent un problème réel d'équilibre entre l'offre et la demande des soins de santé. Malgré l'introduction d'une approche novatrice basée sur les soins de santé primaires, la couverture sanitaire demeure inférieure aux besoins exprimés à cause de déséquilibre flagrant de ratio médecin/malade (1 sur 100 mille) et des faibles effectifs du personnel médical. A cela s'ajoutent les irrégularités récurrentes d'approvisionnements en médicaments en dépit de l'introduction des génériques, la mauvaise qualité du matériel médical, le déficit de motivation lié aux conditions médiocres de travail, l'inconséquence des politiques sanitaires, les pratiques peu conformes à la déontologie médicale et l'insécurité qui sévit dans le pays (avec ses actes de vandalisme). Ce qui fait que le système de santé est devenu en lui-même un problème de santé publique en Centrafrique.

L'insalubrité de l'habitat, le logement précaire, la prolifération des vecteurs (moustiques, mouches, cancrelats, petits reptiles, batraciens, mouches tsé-tsé, etc.), la pollution des eaux, la poussière, la recrudescence de la consommation de tabac (à fumer et à priser), constituent d'autres problèmes cruciaux de santé publique. Dans ce contexte visiblement confus le paludisme est élevé au premier rang des causes principales de consultation, d'hospitalisation et de mortalité et représente en lui-même 40 % environ de taux de létalité (selon les sources officielles), surtout chez les enfants de 0 à 5 ans. On assiste aussi à la résurgence de certaines maladies naguère disparues

ou en voie d'extinction comme la trypanosomiase africaine. Associée aux dégâts socio-sanitaires de la guerre, cette situation pour le moins catastrophique fait de la RCA un pays sinistré de tous points de vue, notamment en matière de santé publique. D'où, une forte affluence des ONG occidentales d'actions humanitaires et sanitaires qui investissent le pays, dont l'impact d'interventions et d'importants moyens mobilisés ne suit pas forcement l'enthousiasme et le zèle des acteurs engagés dans réalisations de leurs activités. Au contraire, la présence de ces ONG semble plus profitable aux autorités (qu'à la population) grâce à la rente de leurs signatures dans l'enregistrement et la mise en chantier des contrats d'exécution des programmes. Dans tous les cas, l'allégeance des autorités avec ces organisations est sans équivoque et se fait souvent à travers des prises de position à l'opposée de l'intérêt public. Réagissant sur un litige né du dérapage d'une ONG occidentale très influente dans le pays, un ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale s'est clairement prononcé en faveur de cette dernière en décourageant systématiquement une action judiciaire intentée à son encontre en ces termes : «si vous êtes là pour barrer la route à ceux qui nous apportent à manger, ne compter pas sur mon soutien».

Les enjeux et perspectives

A la lumière de ce qui précède, il y a lieu de se s'interroger sur ce qui peut être les véritables enjeux, ou si l'on veut les enjeux réalistes et les signes de temps sur qui reposent les perspectives d'un avenir radieux pour la Centrafrique ?

Les enjeux de développement de la Centrafrique

Comme partout ailleurs où le progrès est devenu un fait accompli, le développement de la Centrafrique ne se fera qu'avec l'Etat ou ne se fera pas du tout.

Cette thèse essentielle pleine de signification et d'enjeux historiques, sociologiques et stratégiques, soulève une préoccupation fondamentale non encore résolue pour la Centrafrique et l'ensemble des pays de la sous-région et d'Afrique. Cela suppose un questionnement permanent sur la nature réelle des Etats en présence afin de cerner le véritable fondement de la fragilité récurrente qui les affecte considérablement et implique l'instabilité politico-institutionnelle, politico-admistrative, politico-économique, politico-stratégique, politico-culturelle et politico-sociale tant déplorée dans ces pays. Et le sous-développement qui en résulte est inéluctable à la nature de ces Etats et aux conditions ayant prévalue à leur émergence, qui influencent considérablement leur fonctionnement.

Pour la Centrafrique précisément, la fragilité de l'Etat a atteint

un seuil si inquiétant que le drame qui en résulte est vécu comme un calvaire au quotidien, malgré quelques tentatives non concluantes de restauration de la situation.

Les perspectives d'avenir

Quoi qu'il en soit, il y a toujours lieu d'espérer en un avenir glorieux de la Centrafrique qui demeure, du point de vue des potentialités, un pays de merveilles. Son avantage majeur est, sans doute, qu'elle est restée en friche, si bien qu'il suffit quelques initiatives de mise en valeur des immenses ressources en présence pour amorcer le premier pas vers un développement réel du pays. Mais pour y parvenir, il faut absolument privilégier les changements des mentalités et surtout des pratiques, du sommet à la base des institutions du pays. Au regard de l'état très avancé de dépravation des mœurs, il parait plus judicieux d'éviter le recours aux propositions surréalistes qui s'avèrent utopiques sur le plan pratique et s'atteler aux possibilités offertes par les expériences vécues et en cours de réalisation. Cette précision mériter d'être soulignée car le changement de mentalité est une réalité qui présuppose l'émergence des pionniers, c'est-à-dire des leaderships d'un type nouveau, convaincus de l'idéal élevé de sortir le pays de l'ornière. Il s'agit précisément des personnes capables de poser des actes concrets dans le cadre de leurs fonctions officielles (notamment dans les institutions de l'Etat) de nature à améliorer autant que faire ce peut les conditions de vie de la population. Dans cet ordre d'idée, une dynamique est en cours et repose sur l'existence de quelques poches de lueur d'espoir, qui se manifestent notamment par la reprise de paie régulière de salaires aux fonctionnaires de l'Etat, les actions pragmatiques du Maire de Bangui, J.B. Ngombe-Kette et du Recteur actuel de l'université de Bangui, Pr. G. Bobossi-Serengbe. De telles expériences devraient être encouragées pour mieux s'affirmer en s'inscrivant dans la durée et servir, chemin faisant, de foyers de diffusion d'une nouvelle culture de progrès par le travail, basée sur l'autocritique et la remise en question des pratiques néfastes en vigueur, tel que illustré par les images ci-dessous qui montrent les efforts entrepris par le Maire de la ville de Bangui.

Une telle dynamique est propice à l'émergence d'une conscience collective axée sur les vertus du travail et préfigure un changement réel des mentalités et des comportements à tous les niveaux, en commençant par les institutions publiques, dans l'optique de l'amorce de la réforme en profondeur des structures de l'Etat, en vue de la restauration de la paix, la stabilité, la sécurité et la relance du développement.

Au terme de cette modeste réflexion d'intérêt hautement stratégique sur le devenir de ce pays, il y a lieu de noter que la fragilité récurrente de l'Etat constitue une entrave déterminante pour le développement de la Centrafrique. Et le niveau de fragilité est si élevé que tous les secteurs clés de la vie nationale sont touchés, paralysant ainsi toutes les initiatives de développement.

Il est évident que tous les aspects ne sont pas abordés, mais l'étude offre une vision panoramique de la situation de sousdéveloppement dans laquelle se trouve la Centrafrique, renforcée par l'instabilité chronique de l'Etat.

Pour sortir de cette ornière, plusieurs pistes de solution sont envisageables, mais dans le cadre de la présente étude il parait plus judicieux de privilégier celles qui font appel aux expériences pratiques pour bâtir les perspectives réalistes sur l'avenir du pays. Pour ce faire, la Centrafrique à besoin d'un changement réel des mentalités et des pratiques, dans l'optique de la réforme en profondeur de l'Etat. Une réforme qui doit s'inspirer de la nouvelle dynamique basée sur les résultats des actions concrètes, initiée et mise en œuvre dans certaines institutions de l'Etat. Tant mieux si ces expériences prennent de l'ampleur en s'inscrivant dans la durée pour servir de foyer de diffusion pour la relance de développement du pays.

Indication Bibliographiques

- KALELE -ka-BILA. Le sous-développement de l'Afrique et la philosophie de lutte contre les meilleurs, LABOSSA, Lubumbashi, 1992.
- KICONCO BARYA M. Sciences sociales et l'avenir de l'Afrique, CODESRIA, Dakar, 2005
- MOZOULOUA D. Accès à la mer, un défi à variables multiples pour la Centrafrique, in Enjeux, n° 26, 2006.
- PNUD. Rapport mondial sur le développement en 2005, Economica, Paris, 2005.
- NATIONS UNIES. Central African Republic. Consolidated appeal, 2008.

Notes

- ¹KICONCO BARYA M. Sciences sociales et l'avenir de l'Afrique, éd. CODESRIA, Dakar, 2005, p. 107.
- ²MOZOULOUA D. Accès à la mer, un défi à variables multiples pour la Centrafrique, in Enjeux, n°26, 2006, pp. 29-35.
- ³PNUD. Rapport mondial sur le développement en 2005, Economica, Paris, 2005, pp. 376-383.
- ⁴KICONCO BARYA M, op. cit. pp. 107-108.
- ⁵KALELE -Ka-BILA. Le sous-développement de l'Afrique et la philosophie de lutte contre les meilleurs, LABOSSA, Lubumbashi, 1992.
- ⁶NATIONS UNIES. Central African Republic. Consolidated appeal, 2008, p. 41.

LA CURIALISATION INSISTANTE DU POUVOIR AU GABON : UNE POLITIQUE DE PALAIS FAVORISANT LA FRAGILITE DE L'ETAT

Par Patrice MOUNDOUNGA MOUITY¹, géo-politiste, Bordeaux (France)

'Etat gabonais est en manque d'institutionnalisation, accréditant l'insoluble complexité de ce pays. Cette affirmation, si excessive soit-elle, rend compte de la réalité du fonctionnement tant des institutions, de l'administration, de la démocratisation que du vécu gouvernemental dans la société gabonaise. Les raisons de cette situation sont à rechercher, d'une part dans l'incapacité à diriger des gouvernants, d'autre part, dans l'insuffisance de ses dirigeants à produire une modernité propre susceptible de féconder la modernité universelle en impulsant simultanément une dynamique véritable d'Etat fort, c'est-à-dire qui gouverne. Il peut donc paraître cohérent de dire que la fragilité des Etats d'Afrique centrale, thème de ce numéro de revue, trouve toute son intellection.

Dans le cadre de cet article, le Gabon est le pays qui a retenu notre préférence. Quelques raisons peuvent expliquer cela. Cet Etat est une variante majeure en Afrique centrale. Si la diversité des paramètres qui définissent les ensembles géopolitiques fait varier le nombre d'Etats qui la composent, nous dénotons pour notre part une constante dans ce que désigne « Afrique centrale restreinte ». M-L. Ropivia a développé cette idée en parlant de « l'Afrique centrale réelle : le noyau intégrateur ». Il s'agit du Cameroun, du Congo Brazzaville, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, et de Sao Tome et Principe. Ces pays partagent les mêmes frontières.

La problématique de cet article se situe dans une lecture dynamique qui tente de comprendre et de rendre compte des trajectoires dans lesquelles peuvent se situer la fragilité de l'Etat au Gabon en adoptant une perspective évolutive pour appréhender les logiques du politique autour du comportement des acteurs à partir du prisme de la cour.

Ainsi, la question d'ensemble permet d'établir un rapport de causalité entre une élite politique au pouvoir prétendument puissante et sa pratique curiale de gouvernement. En procédant par généralisation inductive, c'est-à-dire en partant du cas gabonais pour comprendre l'enlisement de l'Etat, nous comptons renseigner sur les figures du politique dans un contexte contemporain. Ce qui permet une caractérisation du modèle de l'Etat gabonais postcolonial qui peut servir de cadre théorique général d'explication. Une telle problématique générale, s'appuyant sur le paradigme néo-institutionnel prend appui sur les questionnements centraux suivants. L'Etat patrimonial ou néopatrimonial n'est-il pas réellement être le vecteur d'un projet personnel d'un gouvernement de cour ? La sociologie du pouvoir, autoritarisme² et personnalisation³ dont la figure commune est la démocrature4, n'est-elle compatible avec les logiques prédatrices et dictatoriales du pouvoir néoptrimonial qui fragilisent l'Etat et empêchent toute initiative développementaliste ? Des oligarchies rentières structurées autour des courants concurrents pour le processus successoral, qui partagent chacune à l'intérieur du pouvoir une même vision patrimoniale de l'Etat, peuvent-elles créer les conditions d'un Etat fort?

A la réponse à ces interrogations, nous empruntons volontiers la direction de Norbert Elias dans « la société de cour » en montrant que l'entreprise curiale insistante au Gabon est l'une des causes objectives qui valide la fragilité, avant un quelconque commencement d'une dynamique d'étatisation, reléguant inéluctablement l'Etat dans le cimetière des grandes utopies et des grands slogans stratégiques du développement que ce pays n'a cessé de produire depuis l'avènement de son indépendance. La fragilité de l'Etat au Gabon peut donc trouver ses racines nourricières en interne et en externe avec l'échec de l'Etat africain postcolonial totalement inadapté même si nous pensons qu'il est possible de réussir des projets nationaux ou régionaux en tentant justement de dépasser les fondements de l'Etat postcolonial, d'en tenir compte et d'essayer de gouverner avec un projet qui permette de s'en affranchir en s'appuyant sur cette réalité.

Elaboré à partir du problème majeur du gouvernement des sociétés, ce sujet a comme fils conducteurs la curialisation de la société politique et les alliances stratégiques au sein du pouvoir. Dans cette perspective, nous suivons E. Durkheim qui invite à la vigilance conceptuelle afin d'éviter le « suicide » épistémologique de l'usage vulgaire et normatif des concepts. Comprendre un sujet, être capable de le maîtriser est une donnée essentiellement heuristique et un gage d'intelligibilité du texte. Dans cette perspective, cet article traduit à travers son ordonnancement une distinction claire des axes de réflexion retenus. Une épistémologie du Gabon en tant que construit historique de la société et concept va précéder à l'évaluation des fondements de fragilité comme axiomatique générale qui avalise par la suite la prégnance de l'idée centrale de cour.

Considérations épistémologiques le Gabon, la fragilité et la cour

Concepts, problèmes et théories

Le Gabon, la fragilité et la cour : tel est le triptyque conceptuel qui va servir d'enveloppe au sujet du présent article dont l'objet est de renseigner sur la relation dialectique ou l'interaction dialogique entre une sociologie de pouvoir et la souffrance des dispositifs d'institutionnalisation, une politique de palais

et l'institution d'un imaginaire curial du politique, des rapports concurrentiels et les enjeux d'un processus successoral néopatrimonial sur fond d'affirmation de puissance entre des courants hétéroclites. Définir le Gabon à partir d'une dynamique de fragilité, c'est traduire au-delà des faits, un modèle de gouvernement spécifique marqué par des logiques conflictuelles et des alliances entre des acteurs et des groupes au pouvoir, c'est-à-dire une élite dirigeante inscrite dans une logique machiavélienne de durée.

C'est dire, que le Gabon, ensemble démo-géographique qui, malgré de nombreux avantages pour son développement endogène reste marqué par la faiblesse de ses institutions, l'absence d'Etat de droit, le blocage de la démocratisation et la corruption des processus. Ce qui explique la banalité de ce pays d'Afrique centrale relativement stable malgré une lutte acharnée entre gouvernants pour le maintien du pouvoir d'Etat et une continuité du système. Même si on y voit pas nécessairement un lieu naturel de turbulence au sens de J. Roseneau, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle demeure une endogamie géographique où la « chaologie » dans l'idée de G. Balandier est perceptible dans son rapport au gouvernement. Cette affirmation accrédite l'hypothèse de la fragilité dans sa dynamique concrète comme une matrice commune aux Etats d'Afrique centrale. Ce d'autant plus, que l'autoritarisme et le néopatrimonialisme éléments essentiels de la fragilité du pouvoir en place dans ce pays, la corruption, le népotisme sont de raisons qui déclenchent des mobilisations sociales qui généralement se heurtent à la répression du pouvoir politique. La permanence de cette fragilité comme caractérisation sociopolitique dans les sociétés d'Afrique centrale est liée à ces différents problèmes induits par la mauvaise gouvernance et sur lesquels prennent racine les manipulations politiques. Et d'ailleurs, malgré la mise en place d'institutions collectives, cette sous-région est façonnée par des ambivalences et des contrastes, apparaissant d'emblée comme un site étrange à la fois avantageux et désavantageux, et donc dans une trajectoire d'évolution paradoxale qui explique largement sa complexité historique. En recourant à la métaphore de cour, inspirée du romancier Tchicaya U Tam'si, « ces fruits si doux de l'arbre à pain » donne l'image d'une famille congolaise bourgeoise et de son élite. Toute chose étant égale par ailleurs, le but visé par ce travail est de distinguer une unité spatiale où des acteurs visibles sont observables à partir des relations sociales selon les critères de parenté -mais dont la variable générationnelle est essentielle dans la structuration des courants- qui s'articulent aux normes, aux croyances, aux discours et où des pratiques sociales spécifiques et particulières sont identifiables. Le palais met en lumière des activités individuelles d'autopromotion, de survie sociale et se rapporte à l'art d'administrer un environnement, mettant en question la relation entre pouvoir et valeurs. Qui gouverne ? Selon quels critères, modalités et pratiques ? Ce qui met en évidence différents espaces et champs sociaux dans la « société gabonaise de cour ».

Ainsi, le parti pris théorique et méthodologique nous conduit à nous placer sur la perspective néo-institutionnelle qui permet, contrairement aux structuro-fonctionnalistes et des théories économiques et internationalistes de prendre en compte les trajectoires et donc le poids de l'histoire. Elle ne se prive pas de lire les situations africaines dans leurs dynamiques concrètes et met en lumière les nouvelles formes africaines d'expression des institutions, soulevant la question du rapport entre les institutions et l'environnement. Loin de faire dans un œcuménisme théorique, nous empruntons cette démarche pour comprendre les mécanismes non pas de l'extérieur mais en investiguant dans leur intériorité.

Caractérisation sommaire de l'Etat au Gabon et évaluation critique des fondements constitutifs de la fragilité sociétale

Le Gabon est une partie de la sous-région d'Afrique centrale. Son identification en tant qu'entité géopolitique distincte relève de l'horogenèse. Il s'agit d'une construction coloniale qui présente des caractères géographiques et humains très variés, qui connaît une paupérisation sociale et une crise économique, politique et des valeurs. A l'image de l'Afrique centrale, ses frontières focalisent encore implicitement les attentions des pays voisins. Ce pays a émergé avec la décolonisation et surtout avec l'éclatement de l'Afrique équatoriale française (AEF). A ce titre, le Gabon apparaît comme une « validation panafricaine d'une construction géopolitique coloniale ». Ce discours remonte vers la fin du XIXème siècle au moment de l'apogée de l'expansionnisme européen et des théorisations géopolitiques dominantes de cette époque.

Pour diverses raisons, la fragilité de l'Etat en Afrique continue à faire parler d'elle, le « bon gouvernement » étant devenu un point d'orgue de la politique africaine. D'où l'intérêt capital de s'interroger sur la fragilité du Gabon à l'heure où l'Afrique centrale, sous-région en quête perpétuelle de stratégie efficace d'ascension vers son développement, ne se lasse de produire des initiatives dans ce domaine, toujours présentées par effet d'annonce comme prometteuses. La fragilité est donc identifiable à partir d'une conjonction de processus -quoique relativement distincts- dont l'origine profondément exogène, rompue un temps soit peu par le relais d'une perception endogène peu imaginative qui a imprimé ses marques.

L'Etat gabonais est dirigé depuis plus de quatre décennies par le Président Omar Bongo Ondimba. Son pouvoir fonctionne selon un double registre : celui des structures officielles pour la légitimité externe et celui des structures réelles, reflet des compromis et de réseaux. Cet article questionne les différentes facettes du Gabon contemporain à travers une sociologie du pouvoir.

En effet, la démocratisation bloquée, l'échec des politiques économiques ainsi que le rôle de leader que s'assigne ce pays et son dirigeant -souvent confondu en raison d'un comportement politique attaché à une forte personnalisation- au sein de la sous-région, sont autant d'éléments qui témoignent sans doute d'un pays en quête de légitimité et de nouveau souffle. Mais, ce sont aussi, semble-t-il au-delà des évidences, des indicateurs qui justifient sous différents aspects la question de la fragilité de l'Etat au Gabon.

Nouveau débat du point de vue de sa nature -mais vieux discours qui se rapporte à la problématique de l'échec de l'Etat postcolonial africain -, la fragilité du Gabon trouve dans son caractère évolutif et ses implications polymorphes, non seulement une pluralité de niveaux, mais surtout une permanence dans ce contexte contemporain marqué par des mutations qui reconfigurent l'espace régional. Ces changements ravivent différentiellement la donne du pouvoir et de son exercice, et partant celle du « bon gouvernement ».

Pendant longtemps, l'autoritarisme a été la forme de gouvernement du système politique gabonais. Dans cette perspective, la mise en place du parti unique par le Président gabonais répondait à un besoin de construction spécifique de l'autorité comme moyen de contrôle des dirigeants sur les populations en vue de les discipliner et d'obtenir leur commandement. Cette forme d'exercice de pouvoir est en grande partie héritée de l'activité coloniale. Et malgré la démocratisation, ce pays est encore loin des attentes de la Conférence nationale. On assiste à une continuité du système sur fond de quasi-institutionnalisation du monopartisme, le nomadisme politique est un indicateur révélateur de cette caractérisation dont la déchiffrabilité publique confirme la survivance du gouvernement perpétuel.

La colonisation a mis en évidence les mécanismes pratiques de la domination de tout pouvoir et a permis d'avaliser l'idée du dispositif étatique formel postcolonial qui demeure largement tributaire des pratiques des colons. A ce niveau, il est possible d'établir un lien entre les mécanismes coloniaux de gestion et une forme de l'activité du dirigeant gabonais reposant sur une pratique machiavélienne inscrite dans la durée. Celle-ci a permis au chef de l'Etat gabonais de se construire un protocole symbolique propre à celui d'un roi disposant d'une suite personnelle, et issu des mythes d'origine coloniale. Le gouvernement colonial reposait sur l'obtention d'appuis des chefs locaux disposés à collaborer à cette entreprise. C'est

dire que l'autoritarisme, l'entreprise coloniale, les ambiguïtés d'une vie politique dominée des réseaux complexes de clientélisme qui participent de la fragilité de l'Etat au Gabon.

La problématique d'un gouvernement curial du « système Bongo »

La dynamique de fragilité de l'Etat au Gabon

La sociologie des principaux décideurs au Gabon est identique au fonctionnement d'une société de cour et dont les caractères peuvent se lire comme la chronique insistante d'une société bourgeoise instituée depuis l'arrivée au pouvoir du dirigeant gabonais. Conçue comme une mise en scène de l'élite politique dirigeante, cette sociologie du pouvoir nous fait découvrir l'environnement réel, les hommes et les représentations à partir d'un double site d'observation : le jardin, où l'action se déroule dans la transparence, et la cour, réservée aux initiés. Le recours à ces sites est stimulant pour la recherche, en ce qu'il permet d'appréhender la complexité du pouvoir politique dans la société gabonaise. Les luttes factionnelles entre les différents acteurs fournissent un portrait sur l'art d'administrer du système au pouvoir à partir des personnalités politiques qui font la cour, instituant un leadership provincial ou régional grâce à des alliances de cour.

Indépendant depuis 1960, le Gabon a connu une vie politique stable en dépit de quelques moments de légères perturbations. Installé aux leviers de l'Etat au moment des indépendances, le premier Président gabonais Léon Mba avait fait de l'actuel chef de l'Etat, son directeur de cabinet puis son vice-président C'est donc autour du premier Président gabonais, qu'Omar Bongo Ondimba va à prendre à gérer et à contrôler la « machine étatique ».

En 1967, lorsqu'il accède à la magistrature suprême, il met en place un instrument de gouvernement : le Parti démocratique gabonais (PDG)⁶ au pouvoir. Véritable ressource politique, c'est autour de ce parti que devait se constituer un facteur d'unité nationale au lendemain des indépendances⁷. Et c'est à l'intérieur de ce Parti-Etat que va se construire le « système Bongo »; régime réticulaire, c'est-à-dire de réseaux personnels et informels, considéré comme un « petit club » de pouvoir dans un double cercle dont il est quasiment impossible de se dégager.

La description des mécanismes qu'il implique, des imaginaires ou encore des registres mystico-religieux mobilisés est utile pour cerner la prédation de l'Etat, d'autant plus que la redistribution ne concerne que les partisans ou les clients d'un « petit monde social » au détriment des autres membres du « grand monde social ».

Cette manière de diriger préfigure, ce que Sylvie Froideveaux qualifie de sociabilité subversive dans la mesure où elle peut déboucher sur « une contestation symbolique de l'autorité de l'Etat⁸ ». La charge de chef est désormais un instrument de pouvoir à partir de laquelle se construisent la légitimité et le prestige des personnages politiques.

La théâtralisation du pouvoir et la mise en mouvement permanente constituent désormais des gages de succès dans la concurrence politique factionnelle. Il y a comme un dédoublement des structures institutionnelles de pouvoir par des réseaux personnels, à travers des personnages qui s'instituent en leaders sociaux à cause du capital social dont ils disposent. L'idéologie de l'ostentation est au centre des pratiques et valeurs qui fondent les rapports entre la société et l'Etat.

Les personnels politiques semblent de plus en plus attirés par la charge de « donneur d'aide » dans leurs régions d'origine au nom du chef de l'Etat. Ici, le don n'est plus un « simple » cadeau public, mais bien plus un instrument de pouvoir, car l'art de donner -lorsqu'il est réalisé sous le sceau de la magnanimité du chef- devient une force même si dans le cas gabonais il « dépublicise l'action publique », il justifie tout au moins les carences de cet Etat néo-patrimonial à assumer ses fonctions régaliennes.

L'agencement institutionnel et le principe de la séparation des pouvoirs réalisés par la Constitution de 1991, ainsi que la plupart des organes de la IVème République, n'ont pas permis de rompre avec la tradition gouvernementale issue de la Illème République (sous le parti unique). Ce sont juste de nouvelles institutions formelles, gages de la vitrine du « renouveau démocratique », qui ont été créées : le conseil national de la communication (CNC), le conseil économique et social (CES) et la cour constitutionnelle. Elles restent abandonnées à leur simple exégèse juridique au sens de normes et non pas au sens sociologique avec Foucault qui renvoie l'intérêt des institutions à la pérennité des dispositifs et à leur stabilisation, car le contraire de l'institutionnalisation, c'est la personnalisation. En y regardant de près du côté cour, le gouvernement se construit au moyen des solidarités de tous genres. S'agit-il là d'une gouvernabilité « à l'envers » ou négative ? Nous préférons l'épithète de gouvernabilité à tout jamais « perpétuel » puisqu'on assiste à une simple continuité dans l'organisation du système plutôt « qu'une rupture (...), d'autant plus que le président de la République conserve son statut d'acteur institutionnel unique du système politique gabonais ».

Les acteurs et la cour : origines politico-géographiques, système de fabrication d'alliances de cour et luttes de palais Le système Bongo est intéressant à étudier si l'on veut comprendre ce qui fonde sa manière de gouverner. Le président s'inscrit avant tout dans un registre symbolique de la royauté sacrée et la cour implique l'appartenance à un même ensemble de valeurs.

Au niveau de la cour, l'Etat c'est d'abord le Président, la trajectoire curiale s'insère dans un jeu factionnel interne de conquête de pouvoir. Ce pouvoir a une valeur et une méthode. La première c'est la loyauté envers le chef et la seconde renvoie à la confiscation permanente et excessive du pouvoir qui dévoie la survivance des institutions constamment menacées par la léthargie des mécanismes et dispositifs. Tout ceci résume l'idée de courtoisie évoquée par Norbert Elias dans la « société de cour ». Le palais du « bord mer », c'est-à-dire présidentiel gabonais prend ici tout son sens. Il désigne un lieu de sociabilité où interagissent des personnages, de statuts divers, tous héritiers d'un habitus curial. L'intérêt ici est de se demander qui sontils ? d'où viennent-ils ? et comment se sert le système de ces courtisans pour fabriquer des alliances de cour ?

Les composantes du style des leaders politiques gabonais sont diverses. Pour reprendre l'expression de Patrick Quantin sur les « grands hommes » du champ curial, on constate un dénominateur commun pour résumer de manière stoïque leur image synthétique : la concentration excessive d'un pouvoir dont la pure expression est la détention d'un charisme. Le charisme renvoie donc ici à une rente. Tenter de territorialiser davantage notre propos en s'appuyant sur les personnages politiques qui font la cour sans insistance prosopographique tout en indiquant leur origine régionale et politique afin de dégager les composantes du système de cour n'est pas une activité analytique ou heuristique simple mais stimulante qui permet dans le cadre de cet article de retenir selon leur mode d'ordonnancement cinq catégories : la « famille du chef », les « fidèles parmi les fidèles», les « porte-étendards des courants du PDG », les « leaders provinciaux » et les « alliés et ralliés du groupe majoritaire ».

En effet, pour gagner la confiance du patron, leaders sociaux doivent faire naître chez le chef l'idée qu'ils le servent de bonne grâce pour faire fortune et accéder aux avantages symboliques. La devise de la cour reste la suivante : « toujours servir pour se servir ». La fortune renferme une dimension symbolique qui s'inscrit dans une stratégie de construction d'un capital social jugé nécessaire pour le charisme.

Cependant, comme Bourdieu l'affirme le capital social est situé ainsi dans un réseau relationnel où chaque acteur effectue des investissements différenciés¹o . C'est donc à partir de la cour qu'on peut cerner la complexité du politique et des institutions au Gabon qu'il ne convient pas de décrire que par

leur côté jardin, c'est-à-dire tout ce qui est abordé de manière plus ou moins publique, mais il faut ouvrir la « boîte noire », c'est-à-dire, pénétrer dans l'intériorité du « palais gabonais » pour avoir une idée des chuchotements échangés de nuit, côté cour.

Cette curialisation insistante conduit les plus hauts personnages de ce système à ne pas favoriser le renouvellement des élites mais bien plus sa régénérescence au sein de l'arène dans laquelle ils évoluent autour du maître de la cour. Toutes ces grandes figurent de la cour sont devenues riches et le système se sert d'eux pour la pérennité des modes clientélistes. La provincialisation du leadership permet de court-circuiter l'action d'une opposition éclatée qui n'est d'ailleurs pas singulière en Afrique centrale mais demeure empiriquement et théoriquement une coquille vide, à en juger par sa panne d'idées et d'offre politique novatrices.

Parmi les personnes qui font la cour, nous pouvons citer à l'évidence Edith Lucie Bongo épouse du chef de l'Etat. Influente auprès de son époux, elle a multiplié les activités sociales à Libreville où elle dirige la « Fondation Horizons Nouveaux » dont la vocation est d'aider les enfants en difficulté. Cet engagement personnel de l'épouse du chef est dû au fait que, comme en France, il n'existe pas constitutionnellement un rôle défini pour la première dame. N'ayant donc aucune fonction, elle s'est dirigée vers la conduite des actions humanitaires pour accompagner l'effort interne « introuvable » de développement. De fait, de concert avec le chef, une place de choix lui est généralement déléguée dans le cadre du partage des tâches symboliques de l'exercice du pouvoir politique. C'est ainsi qu'on l'a vue très active dans le champ social comme nombre d'épouses de chefs d'Etat, notamment dans la bataille contre le VIH/Sida, où il a fallu faire contrepoids à l'épouse du rival sous-régional supposé de son mari, Chantal Biya du Cameroun. Par un concours de circonstance, son mari l'a érigée en leader social symbolique de la cause du sida. Ainsi, elle fut la première présidente de l'organisation des premières dames d'Afrique pour le VIH/Sida (OPDAS). Le but de cette délégation de responsabilités permettait au Président, de disposer d'un moyen efficace de captation des soutiens internationaux, et partant diffuser par son canal, l'image d'un « pays modèle » au moment où le sida en Afrique était devenu un sujet politiquement parlant. Cette implication de la première dame participait de la fabrication d'une certaine image positive de son époux à la recherche incessante d'un charisme pontifical.

En effet, le porte-parolat constitue une force surtout lorsque cette parole est portée au nom de la région africaine par une première dame, son époux en tire les avantages politiques évidents de leader et l'épouse en devient temporairement une « big woman ». Il s'agissait d'un enjeu où « la parole est d'une importance capitale¹¹ » comme le reconnaît à juste titre Fred Eboko. En fait, au delà de son rôle auprès de son mari, Edith Lucie Bongo Ondimba, fille du Président congolais Denis Sassou Nguesso, s'est relativement investie dans les conditions de vie des Gabonais.

A partir de cette distribution matrimoniale du pouvoir, l'objectif est de faire comprendre les dynamiques concrètes du politique au Gabon qui ne se donnent pas à voir lors des mises en scène des personnages politiques, car à côté des personnalités qui exercent des fonctions officielles du côté jardin, cette dernière joue un rôle informel du côté cour, et est influente auprès du chef de l'Etat. En effet, particulièrement attaché à la famille comme Mobutu -dont le but était d'assurer le bonheur de sa tribu¹², ce qui lui a permis d'inscrire le pouvoir dans la durée et de l'accaparer à vie au profit exclusif de sa clique, ce qui est d'autant remarquable chez le Président gabonais-, le chef de l'Etat est proche de sa descendance pour l'exercice de ses fonctions. C'est le cas de Pascaline Bongo, sa fille aînée. En tant que directrice de cabinet, elle est une pièce maîtresse de la cour. Pour le chef de l'Etat, « c'est un poste important qui nécessite de sa part une totale confiance »¹³ et de la discrétion. Ce qui justifie que le pouvoir au Gabon se lit aussi à l'aune des capacités redistributives. Cette manière de gouverner fondée sur le modèle du partage permet de constater une temporalité rotative des membres de la famille qui monopolisent les positions de pouvoir et d'accumulation.

A côté de la famille, il y a les « fidèles parmi les fidèles » installés aux commandes des institutions constitutionnelles et qui assurent en même temps le rôle de « leader provincial » où ils servent de relai au pouvoir aussi bien pour sa tutelle politique que pour la cooptation des élites et l'étouffement de toute velléité d'opposition. C'est le cas, du vice-président de la République Didjob Divungi Di Ndinge originaire de la province de la Ngounié dans le sud du Gabon et allié au parti majoritaire. Il doit sa nomination à son intériorisation des valeurs d'omerta, d'obéissance et de loyauté se résumant essentiellement au secret et au culte des principes informels du jeu politique qui lui assure un « bon comportement » et une longévité exceptionnelle auprès du chef. Il est le moins qu'on puisse dire le représentant de la communauté punu, une des ethnies majoritaires à côté des Fang qui disposent par coutume du poste de Premier ministre en reconnaissance au premier Président du Gabon Léon Mba. Il y a donc dans le vice-président une charge symbolique de partage institutionnel du pouvoir -n'obéissant à aucune orientation éthique- à partir de la dynamique ethnique comme gage de l'équilibre ethno-régional et de la représentativité politique. L'ancien président du Sénat Georges Rawiri, qui fut leader incontestable et incontesté de la province du Moyen Ogooué et appartenant à la communauté omyènè occupait le rang de deuxième personnage de l'Etat dans l'ordre protocolaire. Ce dernier a été aux côtés du Président Bongo depuis le début de sa carrière. Fidèle en amitié, le Président l'a toujours considéré comme le plus proche, un « frère trois points » qui l'a toujours épaulé et soutenu dans sa lourde tâche. Il a été un personnage très secret et a joué un rôle majeur sur le terrain politique, notamment dans la promotion des cadres de sa localité et des relations franco-gabonaises. Le président de l'Assemblée nationale Guy Nzouba-Ndama, dignitaire du régime originaire de la province de l'Ogooué Lolo dont il est l'un des leaders aux côtés de Raphael Magnaga ancien ministre, constitue également une pièce maîtresse dans l'équilibre ethno-régional à la tête de l'Etat et un signe de reconnaissance du Président à l'égard de la communauté nzebi d'autant plus que c'est à Koulamoutou, capitale de la province d'origine du président de l'Assemblée nationale qu'est né le PDG, parti au pouvoir. Marie-Madeleine Mbourantsouo présidente de la cour constitutionnelle, originaire de la même province que le chef de l'Etat est proche du pouvoir. Elle est en exercice depuis 3 mandats, ce qui suppose un niveau d'inconstitutionnalité au-delà de sa relation personnelle avec le chef de l'Etat.

Certes la constitution ne pose aucune incompatibilité entre la fonction et la parenté, puisque cela n'apparait pas dans le texte de la loi fondamentale, mais il s'agit tout de même d'un défaut éthique ou moral mettant en mal l'indépendance de la justice censée être le pilier essentiel d'une vraie démocratie. Elle est la mère de certains enfants du chef. Cette situation valide l'idée du « règne personnel » ou personal rule soutenue par Jackson et Rosberg qui décrivent le régime gabonais comme un Etat absolutiste doté de pouvoirs de décision autonomes¹⁴ et ne peut renvoyer à la « contre-démocratie » qui, selon Rosanvallon, fait partie de la définition même de la démocratie, un régime « qui ne peut s'établir qu'à travers une interrogation permanente sur lui-même. Le conseil économique et social (CES) est confié à Antoine Mboumbou Miyakou « un fidèle parmi les fidèles » récompensé pour sa loyauté et son dynamisme dans la province de la Nyanga dont il est issu et demeure le responsable politique sans commune mesure. La particularité gabonaise résume l'entreprise de cour à une opulence apparente qui permet de lire les sources du pouvoir de ces figures politiques qui font des dons un moyen de fidéliser la population à leur parti et leurs supporters à l'adhésion à leurs croyances et pratiques. Dans cette logique de rapport entre patron et client selon le modèle des « grands hommes », on peut y voir une manière de faire profiter, chacun en ce qui le concerne, sa communauté ou sa région. D'ailleurs, une anecdote bien connue atteste bien de ce comportement politique marqué d'indignité et d'indélicatesse : le « mouton broute là où il est attaché ».

Dans cette société gabonaise, les visages du gouvernement de cour se lisent dans une lutte factionnelle vers le pouvoir et dont les ressources mobilisées¹⁵ se bâtissent à travers des réseaux informels et une politique dite de « convivialité »¹⁶ qui permet aux élites de se servir de ce discours pour fabriquer des alliances précaires de cour qui n'ont de solidité que par la seule existence du chef de cour, la guerre de palais se pointant à l'horizon autour de la succession

La notion de courants est assez complexe parce qu'elle peut renvoyer à un large éventail de réalités de la société. Dans le cas gabonais, son caractère délétère et artificiel se lit à travers le manque de débats. On peut les repérer au sein de l'institution partisane du pouvoir. La configuration actuelle du processus de régulation au sein du groupe au pouvoir peut autoriser une lecture en trois pôles de « leaders sociaux »: les caciques, les appelistes et les rénovateurs.

La formation de ces courants a indiscutablement une temporalité cyclique à partir de la variable générationnelle. Partant de cette affirmation, on peut définir les courants comme des groupes fondés à partir de l'expression d'un système générationnel, chevauchant entre succession et guerre des générations et dont ses deux formes de diachronie reposent sur la scissiparité¹⁷, en interne, et la compétition pour la conquête du pouvoir, en externe, dans ses rapports d'alliance. Les rénovateurs, membres de la jeune génération qui prétend changer le système sans accepter de changer eux-mêmes, se comportent en rivaux dominés, pleins de considérations négatives et de ressentiments à l'égard des aînés sociaux dominants des deux premiers courants, qu'ils critiquent au motif qu'ils ont éconduit le Président alors même que la vraie raison c'est qu'ils ne possèdent pas toujours le même capital social et symbolique même s'ils disposent à l'image de leurs semblables et concurrents d'un capital culturel et financier tout aussi important. Ils se réclament de la classe des « intellectuels ou idéologues du pouvoir» disposant de la légitimité technocratique, c'est-àdire de la connaissance et imaginent refonder l'Etat, clarifier ne serait-ce qu'en partie, les règles de jeu de la concurrence politique et des déterminants susceptibles de faire face aux problèmes développement et du « mauvais gouvernement » dont ils sont pour partie co-responsables.

Ici, l'enjeu spirituel joue un rôle majeur éminemment symbolique qui assure de la confiance auprès du chef et de l'autorité sociale. La cour du Président est hantée par des « frères » sur fond de violentes querelles. Appartement à plusieurs rites locaux tels le Bwiti et le Ndjobi, ils ont contribué après la créa-

tion du grand rite équatorial (GRE) sous l'autorité de leur chef à la diffusion des idéaux rosicruciens et maçonniques.

Au Gabon plus qu'ailleurs dans les palais présidentiels africains, les « frères trois points » ont trouvé un terreau fertile, tant « ses codes et ses usages à la magie des rites initiatiques ou du bois sacré et à la force ancestrale du clan¹8 ». Au sein du régime au pouvoir, il existe une lutte permanente aux relents successoraux. Le bloc des caciques du système au pouvoir est constitué des « jeunes turcs et de certains membres de la génération intermédiaire »¹9 . Ce qui pouvait caractériser les premiers c'était la jeunesse avec laquelle ils sont arrivés aux responsabilités les plus importantes de l'Etat. Il s'agit donc des personnalités politiques de première heure qui occupent des fonctions importantes dans des cercles de souveraineté.

En effet, c'est généralement au cabinet présidentiel que chaque cacique a eu la possibilité d'apprendre des conseils du chef tout en témoignant de sa loyauté et fidélité à ce dernier. Ce groupe est incarné aujourd'hui par des « grands hommes » tels que Jean François Ntoutoume Emane, Divungi Di Ndinge, Jean Ping, Antoine Mboumbou Miyakou, etc. Ils ont pour l'essentiel été formés dans la cour en occupant un poste de directeur de cabinet ou de conseiller. Dans tous les cas, ils se sont toujours réclamés de l'autorité directe et unique du patron. Les caciques du régime sont considérés symboliquement comme les « fidèles parmi les fidèles ».

Le groupe des « appelistes²º » est dirigé par un proche et gendre du chef de l'Etat²¹. Il s'agit de Paul Toungui, compagnon de Pascaline Bongo Ondimba qui a fait son entrée au sein des instances de décision du pouvoir autour des années 1990. Cette faction doit son existence politique et sa reconnaissance implicite par les autres groupes autour des années de retour à la démocratisation. C'est un groupe intermédiaire entre celui des caciques et des rénovateurs qui existent bien avant celuici.

Le bloc des rénovateurs a été celui qui a impulsé la dynamique vers le retour au multipartisme. Ces dirigeants ont été impliqués dans le processus de libéralisation politique des années 1990 suite au conflit avec les caciques. Ennemi des caciques, ce noyau est constitué de ceux qu'on considère comme les « enfants du Président ».

Ce bloc s'est bâti autour d'Ali Ben Bongo, fils aîné du chef et actuel ministre de la Défense. A ses débuts, il regroupait les acteurs politiques gabonais nés à la fin des années cinquante. Ses représentants les plus importants appartiennent à l'entreprise curiale du Président gabonais et ont évolué pendant longtemps dans l'informel à ses côtés ou à l'extérieur.

Dans ce jeu de théâtre factionnel, finalement, l'enjeu est que tous ces groupes se disputent la succession du pouvoir qui se profile à l'horizon à travers une temporalité cyclique interne de tension/apaisement. Chaque courant mettant à son avantage tous les moyens nécessaires pour mériter la confiance aussi bien du patron que de l'épouse du chef de l'Etat. La première dame représente la partie non négociable du Président Bongo. Proche du bloc des rénovateurs « enfants du palais », elle entretient avec ce groupe des relations personnelles et familiales. C'est dans ce cadre que ce bloc a pu intégrer les instances dirigeantes du PDG avec notamment Ali Ben Bongo Ondimba désigné aux côtés des caciques du parti.

En outre, l'immersion dans ce système de solidarité complexe qu'est la cour permet de constater que la variable ethno-régionale joue un rôle décisif dans l'accès aux hautes fonctions de l'administration publique. Chaque province est placée sous l'autorité d'un leader social.

La cour ne constitue pas un ensemble homogène, si l'on examine ne serait-ce que le caractère plus ou moins distendu des critères qui les rattache au chef. Parmi ces critères, au-delà des liens fondés sur les réseaux d'interconnaissance dans chaque province, d'autres solidarités transversales reposent sur les alliances partisanes et les ralliements politiques autour de majorité présidentielle. C'est le cas notamment des anciens opposants d'hier, alliés aujourd'hui au parti au pouvoir que sont Didjob Divungi Di Ndinge de l'Adere, Paul Mba Abessole du RPG, Pierre Claver Maganga Moussavou du PSD et du transhumant politique Paul Biyoghé Mba, désormais fondu dans le PDG après la dissolution de son parti le MCD. Le tableau qui suit présente une image synthétique non exhaustive de ces composantes du gouvernement de cour.

Au total, dans le cas spécifique du Gabon, les ressorts de cette fragilité sur tous les plans peuvent être mis en lumière à travers la curialisation de l'activité gouvernementale. Pour comprendre la fragilité de la société gabonaise, il est utile d'étudier le système Bongo. Le cadre sociopolitique que le Président gabonais a créé est à l'origine de la fragilité en matière économique (crise due à des détournements et à une mauvaise gestion des ressources), institutionnel (dédoublement des structures institutionnelles de pouvoirs en réseaux personnels et matrimoniaux), politique (démocratie bloquée, continuité du système et échec de l'opposition dû en partie aux égoïsmes personnels des agents du champ politique, créant suspicions, éclatement des bases sociales et idéologiques), culturel (lorsqu'on y regarde de près la crise constatée de l'Etat, avant d'être un échec structurel et institutionnel, c'est d'abord une crise de morale et des valeurs.

Tableau : Territorialisation géopolitique du fait gabonais de cour

Source : réalisation de l'auteur

| Provinces | Leader (s) et fonction actuelle | Origine ethnique et politique | Système d'alliance de cour |
|-----------------|---|---|--|
| Estuaire | *Jean François Ntoutoume Emane, ancien premier ministre et actuel maire de Libreville * Eloi Rahandi Chambrier, ancien ministre et président de l'assemblée nationale, retraité * Jacques Adiahénot,, ancien secrétaire général du parti au pouvoir et ministre de la marine marchande et des équipements portuaires * Jean Eyeghe Ndong, Premier ministre *Paul Mba Abessole, ancien leader principal de l'opposition et Vice-premier ministre * Casimir Oyé Mba, ancien premier ministre d'Etat des mines et du pétrole Paul Biyoghé Mba, ancien président d'un parti d'opposition (MCD) et ministre de l'agriculture | * Fang et Vice-président du PDG * Omyènè et dignitaire du PDG et conseiller du président fondateur * Omyène, PDG * Fang et vice-président du PDG * Fang et Président du RPG * Fang, PDG * Fang, PDG | * Intellectuel du pouvoir, ré dacteur et propagandiste de la ligne idéologique du parti au pouvoir sur le « progressisme démocratique et concerté » des années 1970 * Représentant de la commu nauté mpongwè (descendan d'un métissage culturel avec d'anciens colons) du Gabon * Représentant mpongwè * Descendant de la famille de Léon Mba, premier Présiden du Gabon * Allié de la majorité présiden tielle * Gestion des « Accords de Pa ris » issus du renouveau démo cratique et Représentant de la communauté fang des environs de Libreville |
| Ogooué Maritime | * Michel Essonghé, ancien ministre et Haut représentant personnel du chef de l'Etat * Jean Ping, ancien chef de la diplomatie gabonaise et actuel Président de la commission de l'Union africaine * Honorine Dossou Naki, Ancienne ambassadrice du Gabon à Paris et vice-premier ministre * Alice Lamou, ancienne ministre et vice-présidente de la Fondation « Horizon Nouveau» | * Fang, PDG * Omyènè, PDG * Omyènè, PDG * Lumbu, PDG | * Proche collaborateur de longue date et ami du chef * Diplomate et gendre du Président * Côté genre du pouvoir etépouse du conseiller pétroliei du chef, Dossou Aworet * Proche collaboratrice de l'épouse du chef et Représentant de la communauté Lumbu de Sete Kama depuis la mort de Félix Sibi succédant lui-même à Mahotès Mawindi après sa disparition |
| Woleu-Ntem | * Daniel Ona Ondo * Fabien Engongah Owono, ancien ministre et président du CNC * Emmanuel Ondo Metogho, ancien vice-premier ministre * René Ndemezo Obiang | * Fang, PDG * Fang, PDG * Fang, PDG * Fang, PDG | * intellectuel coopté grâce à sa légitimé technocratique * Membre influent du couran des rénovateurs * Courant des caciques du part * groupe des rénovateurs |
| Moyen Ogooué | * Richard Auguste Onouviet, Ministre de la Planification | * Omyènè, PDG | * Héritier politique et spiritue de l'ancien n° 2 du régime Georges Rawiri |

| | | Γ | * Famille présidentielle | |
|---------------|---|--|---|--|
| | * Idriss Ngari, ministre du | * Téké, PDG | | |
| Haut Ogooué | Tourisme * Ali Bongo Ondimba, Ministre de la Défense | * Téké, vice-président du PDG | * Fils ainé du chef, responsa ble du groupe des rénovateu du parti et potentiel succes- | |
| | * Paul Toungui, ancien grand argentier et Ministre des Affai- res Etrangères | * Obamba, PDG | seur * Gendre du Président et chef de file du courant « appeliste» du parti | |
| Ogooué Lolo | Martin Fidèle Magnaga, ancien ministre à la retraite | Nzebi, dignitaire du PDG | Symbole de loyauté de sa com- munauté régionale, de recon- naissance à Stanislas Migolet et de l'héritage politique de la création du parti au pouvoir | |
| | * Didjob Divungi Di Ndinge, vice-président de la République | * Punu, Président de l'Adere, majorité présidentielle | * Remerciement de sa partici- pation politique à la longévité politique du chef de l'Etat et à la création de la majorité prési- dentielle | |
| Ngounié | * Pierre Claver Maganga Mous- savou | * Punu, Président du PSD, majorité présidentielle | * Contribution au partage insti- tutionnel du pouvoir depuis la reconnaissance implicite de la légitimité du Président Bongo à | |
| | * Marcel Doupambi Matoka, ancien ministre des Finances et Trésorier général du parti au pouvoir | * Eshira, PDG | l'issue des « Accords de Paris » | |
| | | | * Contrebalancer l'action d'op- position de son téméraire « frère ennemi » de Yombi Louis Gaston Mayila, ancien baron du régime, resté loyal et fidèle au chef en dehors du parti au pouvoir | |
| | * Daniel Ona Ondo | * Fang, PDG | * intellectuel coopté grâce à sa légitimé technocratique | |
| Woleu-Ntem | * Fabien Engongah Owono, ancien ministre et président du CNC * Emmanuel Ondo Metogho, ancien vice-premier ministre * René Ndemezo Obiang | * Fang, PDG | * Membre influent du courant des rénovateurs | |
| | | * Fang, PDG | * Courant des caciques du parti | |
| | | * Fang, PDG | * groupe des rénovateurs | |
| Moyen Ogooué | * Richard Auguste Onouviet, Ministre de la Planification | * Omyènè, PDG | * Héritier politique et spirituel de l'ancien n° 2 du régime Georges Rawiri | |
| Nyanga | * Antoine De Padoue Mboum- bou Miyakou, ancien vice premier ministre et président du CES | Lumbu, Vice-président du PDG | * Sa longévité politique exceptionnelle explique en partie la forte personnalisation du leadership provincial –qui rencontre parfois l'opposition du rénovateur Germain Ngoyo Moussavou, ancien ministre et beau frère de l'épouse du chefdurant plus de vingt cinq ans passés au gouvernement ainsi que sa loyauté au chef | |
| Ogooué Ivindo | * Raphael Mamiaka, ancien commandant en chef de la gendarmerie nationale | * Kota, dignitaire du PDG | * règne en leader aux côtés de Kakou Mayaza depuis la dispa- rition d'Alexandre Samba | |

La fragilité de l'Etat au Gabon et en Afrique centrale ne doit pas se résumer aux seuls éléments évoqués et sans en rapport avec le processus de construction de l'ordre politique et de l'Etat depuis la postcolonie à nos jours. Il faut également y inclure la crise générale manifeste depuis la dernière décennie du siècle précédent, laquelle se trouve simultanément liée à un contexte mondial défavorable à une gouvernance qui offre des maigres prestations en termes de gestion de l'action publique, au poids de la dette et aux politiques drastiques des institutions financières internationales. Faire le point sur la fragilité des Etats d'Afrique centrale, pour élaborer des stratégies politiques, géopolitiques et géostratégiques spatialement et temporellement mesurées, réalistes et opératoires, constitue pour l'Afrique centrale et toute l'Afrique en général l'un des défis majeurs du XXIème siècle. Lorsqu'on y regarde de près la fragilité constatée, avant d'être un échec structurel et institutionnel, c'est d'abord une crise morale et des valeurs. Ce faisant, il est possible d'envisager une alternative en se demandant si finalement, le développement du Gabon ne peut être possible qu'à partir d'une « révolution de palais » autour des acteurs, des comportements et des idées politiques ?

N.B. Ce texte s'inspire des éléments d'une partie de chapitre ma thèse : P. Moundounga Mouity, Le Gabon et le NEPAD, Thèse de Doctorat en Science politique, CEAN/IEP de Bordeaux, décembre 2008, pp. 146-162.

Indications Bibliographiques

- * Bourdieu (P), Le capital social, Actes de la recherche en sciences sociales, n° 31, pp. 2-3.
- * Janssen (P), A la cour de Mobutu. Fracassantes révélations du gendre de l'ex-président zaïrois, Paris, éd. Michel Lafon, 1997, p. 86.
- * Crozier (M) et Friedberg (E), L'Acteur et le Système, Paris, Seuil, 1977, p. 132.
- * Dezalay (Y) et Bryant (G), The Internationalization of Palace Wars. Lawyers, Economists and the Contest to Transform Latin America, Chicago, Chicago University Press, 2002.
- * Elias (N), Kamnitzer (P), Etore (J) et Chartier (R), La Société de cour, Paris, Flammarion, réed. 1985.
- * Monnier (L) et Droz (Y), Côté jardin, côté cour. Essai sur l'économie de la maison africaine, Nouveaux cahiers de l'IUED, Paris, PUF, 2004, pp. 19-39.
- * Quantin (P), Les « grands hommes » et l'institutionnalisation de l'arène politique au Congo-Brazzaville, in Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions, Paris, Karthala, 2005, pp. 47-63.
- * Tchicaya U Tam'si, Ces fruits si doux de l'arbre à pain, Paris, Seghers, 1987, 327 P.

Notes

- ¹Patrice Moundounga Mouity est diplômé de Science Po Bordeaux/CEAN et docteur en science politique.
- ²Il s'agit de toute autorité qui ne rencontre pas d'opposition.
- ³Au sens où il désigne le contraire de l'institutionnalisation.
- ⁴Elle s'entend ici comme un mélange de la dictature et de la démocratie accréditant l'idée d'un travail de construction politique par les élites du pouvoir d'un régime hybride et inédit.
- ⁵P. Péan, Affaires africaines, Paris : Fayard, 1983.
- ⁶P. Péan, Le système Bongo, in Affaires africaines, idem.
- ⁷Mawaba Boukali, Gabon. Bongo contre-attaque, Jeune Afrique Economie, n° 324, du 5 au 18 février 2001, pp. 52-54.
- ⁸S. Froidevaux, « Du microcosme au macrocosme. Habitat, sociabilité et pouvoir au Burkina Faso », in Laurent Monnier et Yvan Droz, Op. cit., pp. 71-86.
- ⁹L'expression est empruntée à Norbert Elias dans son discours sur la civilisation des mœurs repris par Edgar Morin dans la « politique de civilisation »
- $^{10}\text{P}.$ Bourdieu, Le capital social, Actes de la recherche en sciences sociales, n° 31, pp. 2-3.
- ¹¹F. Eboko, Institutionnaliser l'action publique en Afrique. La lutte contre le sida au Cameroun, in P. Quantin (dir.), Gouverner les sociétés africaines. Acteurs et institutions, Paris, Karthala, p. 278.
- ¹²P. Janssen, A la cour de Mobutu. Fracassantes révélations du gendre de l'ex-président zaïrois, Paris, éd. Michel Lafon, 1997, p. 86.
- ¹³Lire à ce propos, Blanc comme nègre, paru chez Grasset en février 2001.
 ¹⁴J. Carl et C. Rosberg, Personal rule in Black Africa, Berkeley, University of California Press, 1982.
- ¹⁵La cour permet de se bâtir une fortune remarquable.
- ¹⁶Expression empruntée à l'ancien opposant farouche au régime Paul Mba Abessole et désormais allié à celui-ci.
- ¹⁷Nous l'utilisons ici, pour désigner l'opposition permanente au relent successoral, entre jeunes et vieux, ou entre cadets et aînés sociaux, susceptible de conduire à un processus de scission au sein du pouvoir en place au Gabon qui se manifeste par des comportements égocentriques et par l'émergence d'une nouvelle élite de leaders sociaux. Cette scissiparité est associée à une temporalité cyclique, celle des générations sociales.
- ¹⁸ V. Hugeux et F. Koch, Francs-maçons. L'Afrique aux premières loges, L'Express, 17/04/2008, pp. 81-84.
- ¹⁹Les jeunes turcs sont arrivés aux responsabilités avant les années des indépendances. Ils ont été cooptés par l'administration coloniale pour conduire la gestion des affaires publiques. La génération intermédiaire est celle qui remonte aux années post-indépendances notamment depuis le parti unique.
- $^{\rm 20}$ En référence à « l'appel du 6 mars 1990 » qui dénonçait le coup d'Etat constitutionnel du FUAPO.
- ²¹M-L. Midepani, Elites politiques et démocratisation au Gabon. Contribution à une sociologie de la construction démocratique en Afrique Noire, Thèse de Doctorat, France, Université d'Amiens, novembre 2005, p. 326.

RCA: le dialogue politique inclusif, un de trop?

Par Rose NDO'O, historienne, FPAE, Yaoundé (Cameroun)

u 08 au 20 décembre dernier s'est tenu à Bangui un forum de réconciliation nationale dénommé dialogue politique inclusif (DPI). Cette rencontre qui n'est pas la première du genre à se tenir dans ce pays a suscité de nombreux espoirs pour le retour définitif de la paix et de la stabilité au vu des démarches et préparatifs, de l'implication active de la communauté internationale qui ont entouré son organisation, puis sa tenue. Mais à peine les travaux achevés que de nouveau resurgissent de vieux démons de l'instabilité sécuritaire, du désordre politique sur fond de manipulations, bref du statut quo ante! Comment peut on comprendre une telle situation? Le pays de l'illustre BOGANDA, panafricaniste de regretté mémoire est il condamné à naviguer dans les eaux troubles et boueuses de la partition larvée : le pouvoir central à Bangui et les mouvements rebelles dans les provinces? Si l'on convient avec Arjun APPADURAI que la violence est le fruit des incertitudes sociales, le DPI est il la solution miracle pour celles de la RCA? La Centrafrique est elle prête ou mieux mûre pour tourner la page de l'insécurité politique et sociale pour enfin s'atteler à la loure tache de l'intégration? Pour répondre à toutes ces interrogations, il est important de comprendre les tenants et les aboutissants du dialogue politique inclusif de décembre 2008.

Aux sources du DPI

Depuis près de deux décennies, la RCA apparaît comme l'un des pays de la sous région où l'expérimentation du désordre politico militaire alimenté par des difficultés économiques et sociales endémiques s'est enraciné. On y a assisté à l'émergence et à l'évolution d'un nouveau type de conflictualité plus déstabilisateur et plus porteur de dangers et de menaces car résultant d'une combinaison des forces endogènes et exogènes. Des grèves généralisées, des mutineries en passant par des coups d'Etat à répétition, le pays est devenu exsangue, traumatisé, réduit à une économie de survie. Le chômage, la délinguance et l'insécurité se sont répandus dans les villes et les campagnes, où auparavant la présence de l'Etat n'était déjà qu'un lointain souvenir². C'est justement dans ces régions fortement marquées par la faillite de l'Etat, sorte de no man's land qu'ont élu domicile des mouvements nationaux de rébellion armée aux ambitions politiques (CPJP³ , FDPC⁴ , MLCJ⁵ , APRD⁶ , UFDR⁷ ...), des bandes armées non identifiées constitués des déserteurs (anciens soldats ou guérilleros des pays voisins) reconvertis dans le grand banditisme, et même des mouvements de rébellion étrangers tel que l'armée de résistance du seigneur de l'ougandais Joseph KONY à une certaine période8. La tourmente qui secoue ses voisins⁹ (Tchad, Soudan, RDC) l'a transformé en véritable sanctuaire par excellence des seigneurs de la guerre et des aventuriers de toutes sortes. Autant de maux qui freinent et

paralysent le redressement socio économique du pays et qui sont à l'origine de la tenue du DPI organisé par le Général président François BOZIZE, qui il faut le noter est arrivé au pouvoir en mars 2003 à la tête d'une colonne de « libérateurs » et élu en 2005 à la suite des élections que la communauté internationale a validé.

La particularité du DPI

Le DPI de décembre 2008 n'est pas le premier du genre en RCA et beaucoup plus depuis la prise de pouvoir de BO-ZIZE¹⁰ Ce grand forum de réconciliation nationale parrainé par l'ONU se distingue toutefois des précédents par sa forte représentativité. Tous les acteurs politiques du pays étaient présents (l'ancien président Ange Félix PATASSE, les représentants des groupes armées, de l'opposition démocratique, des autres partis politiques et de la société civile). La communauté internationale était représentée par: l'ancien président burundais Pierre BUYOYA, le président gabonais OMAR BONGO ONDIMBA président du comité ad'hoc dans l'espace CEMAC sur les questions centrafricaines, les représentants de la Francophonie, de l'Union Africaine et de l'ONU. L'objectif principal recherché s'articulait autour de la recherche des voies de sortie de crise devant aboutir à la réconciliation nationale profonde, à la paix et à une stabilité durable. L'ordre du jour a tourné autour de trois grands axes thématiques: les questions politiques et de gouvernance; la situation sécuritaire et groupes armées; le développement socio-économique. Parmi les recommandations issues de douze jours d'intense activités de réflexion, trois sont déjà en application depuis le 19 janvier dernier: un gouvernement de large ouverture regroupant tous les partis en présence dirigé par le mathématicien Faustin TOUADERA dont il convient de préciser qu'il a juste été reconduit à la primature, sa première nomination à ce poste remontant à un an déjà; un comité de suivi des recommandations du DPI dirigé par Henri MAÏDOU, ancien premier ministre sous Bokassa; une institution chargée de démobiliser et de réinsérer les anciens combattants sous l'égide du PNUD et du BONUCA dont l'un des vices présidents est Jean Jacques DEMAFOUTH de l'APRD. Autant de changements qui devaient donc en principe ramener le calme et la paix dans ce pays très pauvre de quatre millions et demi d'habitants où tout est à refaire parce que détruit par les pulsions destructrices qui se sont toujours emparées des populations à chaque crise traversée¹¹. D'où vient-il donc qu'on entende de nouveau le crépitement de balles à peine mis en branle le processus de matérialisation des recommandations du DPI présenté par tous les acteurs comme l'unique porte de sortie de la spirale guerrière qui met en transe les protagonistes de la course au pouvoir en RCA?

Inquiétudes et menace sur l'avenir du DPI ?

La récente actualité venant de la RCA depuis février fait état de la reprise d'activité de certains mouvements rebelles à l'instar: de la convention pour la justice et la paix (CPIP), du front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) dans les régions du nord et du nord ouest de la RCA. Leur principale revendication actuelle repose sur l'application stricte des recommandations du DPI. Ce qui ne semble pas être le cas depuis la formation du gouvernement d'union national du 20 janvier dernier où la reconduction du professeur TOUA-DERA à la primature a soulevé de vives contestations au sein de la classe politique centrafricaine. A quoi il faut ajouter l'émergence d'une nouvelle revendication que l'on pourrait qualifier « d'alimentaire » parce que reposant sur le non versement des primes générales d'alimentation (PGA) aux anciens rebelles reconvertis en soldats. Cette situation fait planer le doute et de sérieuses inquiétudes sur l'avenir du DPI dont certains observateurs commencent à penser qu'il s'est attaqué aux effets et non aux causes du mal centrafricain. La lecture de cet état de fait nous amène à nous interroger sur la sincérité réelle des acteurs de la crise centrafricaine à mettre de côté leurs intérêts personnels pour ne privilégier que ceux de la nation et du peuple centrafricain. La redistribution des prébendes, voilà à quoi pourrait se résumer le mal centrafricain si on ne prend pas en compte cette réflexion de Crépin MBOLI GOUMBA qui qualifie le paysage politique centrafricain de lieu de toutes les compromissions imaginables. C'est sans doute ces compromissions qui peuvent justifier le blocage de l'application in extenso des recommandations du DPI par le pouvoir de Bangui. Pouvoir dont le professeur Vincent NTUDA EBODE pense qu'il fait face à des contraintes qui s'exercent sur lui à l'intérieur même de ce qu'on appelle la boite noire et qui rendent difficile l'adoption automatique des résolutions issues du dialogue politique inclusif¹².

Notes

¹Arjun Appadurai, Géographie de la colère, la violence à l'age de la globalisation, Payot, Paris, 2007, p18.

²Nicolas Berembaum, élaboration et expérimentation en RCA de la politique française de non ingérence dans les crises africaines (1996 /2002) : Bilan critique et perspective, Mémoire de DEA 2001/2002, p28.

³Convention des patriotes pour la justice et la paix un mouvement opérant dans le nord-ouest

⁴Front démocratique du peuple centrafricain dirige par le général Abdoulaye MISKINE

⁵Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice du capitaine Abakar SABONE

⁶Armée populaire pour la restauration de la démocratie, rébellion active depuis 2005 dans le nord du pays et dirigé par Jean Jacques DEMAFOUTH

⁷Union des forces démocratiques pour le rassemblement

 ${\rm ^8Centra frique\text{-}presse.com}$

⁹Crépin Mboli-GOUMBA, Les voies du possible en Afrique: le cas centrafricain, l'Harmattan, Paris, 2004,

¹⁰Du 08 au 15 décembre 1981 s'est tenu le tout premier forum national appelé : séminaire national ; le second a eu lieu en août 1992 sous le nom de grand débat national ; le troisième s'est tenu en mars 1998 sous l'appellation de conférence de réconciliation nationale ; le quatrième en septembre 2003 sous le titre de dialogue national.

¹¹Crépin MBOLI-GOUMBA, les voies du possible...p109 ¹²www.french.xinhuanet.com



Les économies de l'Afrique centrale en 2008¹

Par François NKOA, économiste, FPAE/UY II-Soa, Yaoundé (Cameroun)

Publication annuelle du Bureau sous-régional Afrique centrale de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, le rapport « Les économies de l'Afrique Centrale 2008 » est comme les éditions précédentes organisées en quatre grandes parties. La première partie donne une vue d'ensemble de la situation socio-économique dans les pays de l'Afrique centrale au cours de l'année écoulée et des prévisions pour 2008 ; la seconde partie dresse un état des lieux de l'évolution du processus d'intégration dans les deux communautés économique régionale de l' Afrique centrale que sont la CE-

MAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale et la CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale); la troisième partie thématique traite du rôle des produits de base dans le développement socioéconomique des pays de l'Afrique centrale ; la quatrième partie enfin est constituée de l'annexe statistique sur les pays de l'Afrique centrale.

Une croissance économique favorisée par la hausse des cours du pétrole

Le rapport indique, en ce qui concerne la situation économique de l'Afrique centrale élargie (CEEAC), que les performances économiques en termes de croissance en 2006 et 2007 ont été bonnes dans la région avec des taux de croissance de 8% et 11% en 2006 et 2007, supérieurs à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Ces bonnes performances s'expliquent par la bonne tenue des prix du pétrole qui est produit par plusieurs pays de la région qui

sont par ordre d'importance, l'Angola, la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Congo, le Tchad et le Cameroun. Les prévisions pour 2008 talent sur un taux de croissance record de 13,7% dans la sous région. Malgré ces bonnes performances économiques d'ensemble, la situation sociale dans la sous-région reste précaire. L'accès aux services sociaux de base reste ainsi insuffisant pour permettre aux pays de la région d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les chantiers inachevés de l'intégration régionale L'intégration régionale quant à elle enregistre des succès dans certains domaines comme celui de la construction des infrastructures routières régionales, la gestion des forêts, les mécanismes régionaux de maintien de la paix avec la mise en place des principaux instruments du conseil de paix et de sécurité d'Afrique Centrale que sont le MARAC (Mécanisme d'Alerte Rapide) et la FOMAC (Force Multinationale d'Afrique Centrale). L'intégration économique, notamment l'intégration des marchés par l'harmonisation des politiques douanières, fiscales et sectorielles, n'enregistre pas de progrès notable. La libre circulation des personnes n'est toujours pas effective dans la sous région.

Commission Économique des Nations Unies pour L'Afrique
Bureau sous-régional Afrique Centrale

Les Économies de l'Afrique Centrale

Les Économies de l'Afrique Centrale

Le rôle des produits de base dans le développement socioéconomique des pays de l'Afrique Centrale

Maisonneuve & Larose

Une dépendance à l'égard des produits de base sans réduction significative de la pauvreté

L'étude thématique du rapport 2008 traite du rôle des produits de base dans le développement socio-économique des pays de l'Afrique centrale. Les résultats mis en évidence sont ceux qui étaient attendus à savoir, une dépendance plus forte à l'égard des produits de base en Afrique centrale que dans le reste de l'Afrique. Cette dépendance est source d'effets pervers dans le développement des pays de la région notamment l'augmentation des inégalités dans la distribution des revenus et de la pauvreté en général.

Ce rapport est une véritable référence et devrait être utile à toutes les catégories d'utilisateurs à savoir les décideurs des administrations publiques nationales, des institutions sous régionales et internationales; les chercheurs et les étudiants qui s'intéressent au développement so-

cio-économique des pays de l'Afrique Centrale.

Le rapport gagnerait cependant à produire des statistiques propres au lieu de se fier aux sources traditionnelles du FMI et d'autres institutions internationales dont la qualité des données statistiques sur la région ne semble pas toujours très bonne.

¹Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique, Bureau sous-régional Afrique centrale, les économies de l'Afrique centrale 2008, éd. Maisonneuve Larose, Paris, 2008.

UN NOUVEAU DÉPART POUR L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE ?1

Par François NKOA, économiste, FPAE/UY II-Soa, Yaoundé (Cameroun)

Le dernier ouvrage du Pr Touna Mama paru aux éditions Afrédit est un ouvrage de 472 pages organisé en deux parties et huit chapitres. Il vient ainsi enrichir la collection des ouvrages consacrés à l'économie camerounaise au cours des dernières années.

L'histoire et le potentiel économique du Cameroun revisité

Cet ouvrage apparaît comme un véritable traité de l'histoire économique du Cameroun. En se basant sur l'évolution des agrégats macroéconomique, l'auteur analyse les différentes phases de l'évolution de l'économie camerounaise au cours

des 60 dernières années. Trois périodes distinctes caractérisent l'économie camerounaise depuis 1950 selon l'auteur: une période de croissance soutenue entre 1950 et 1980; une période de crise entre 1986 et 1994 et une période de « reprise économique atone » entre 1995 et 2007.

Une partie importante de l'ouvrage est ensuite consacrée à l'évolution des trois principaux secteurs de l'économie camerounaise à savoir le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. Cet exercice permet ainsi à l'auteur de mettre à la disposition du lecteur un certain nombre de statistiques historiques sur ces secteurs et il se livre également à un inventaire des différentes ressources dont regorge le pays dans ces différents secteurs.

Par la suite l'auteur dans l'approche historique et macroéconomique qu'il privilégie analyse les différentes politiques économiques mises

en œuvre au Cameroun au cours de la période. Il analyse ainsi et tente un bilan de la politique dite du libéralisme planifié et de la politique d'ajustement structurel.

Un ouvrage utile aux décideurs et aux chercheurs

L'ouvrage se termine enfin par des propositions pour « pour sortir le Cameroun du sous-développement pour le faire rentrer dans la modernité ». Les trois solutions énoncées sont :

- 1. La nécessité d'avoir une vision stratégique ;
- 2. La nécessité de mettre l'accent sur les infrastructures ;
- 3. La nécessité de la bonne gouvernance.

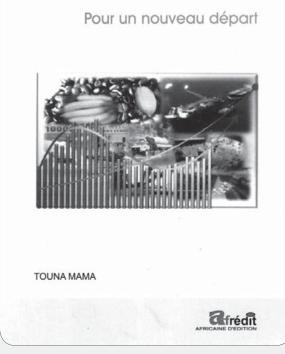
L'ouvrage sera utile pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire économique du Cameroun depuis les années 1950 jusqu'à nos jours. Ils y trouveront de nombreuses statistiques provenant notamment de sources nationales (officielles ou institutions privées) que l'auteur a eu le mérite de rassembler en un document unique.

L'ouvrage ouvre aussi des perspectives aux chercheurs et des points de repères pour les praticiens de la politique économi-

> que au Cameroun. Ce public pourra notamment s'inspirer des analyses des causes de la crise développée par l'auteur à la page 21. L'auteur y affirme que « En définitive, on peut dire que c'est grâce à une croissance plus rapide de son taux d'investissement que le Cameroun va enregistrer une croissance plus importante de son PIB par tête par rapport au PIB par tête moyen de l'Afrique subsaharienne et à celui des PRIB (Pays à revenus intermédiaire bas) dans la période allant de 1975 à 1986. Par contre la perte progressive de son avance comparativement au niveau du PIB par tête de ces deux groupes de pays depuis 1987 correspond à l'effondrement de son taux d'investissement ».

> Le lecteur averti regrettera cependant le très peu de place accordé aux analyses et aux acteurs microéconomique dans l'explication de l'évolution de l'économie camerounaise. Ce sont ces comportements quotidiens des ménages, des en-

treprises (publiques et privées) qui affectent l'évolution et les performances de l'économie camerounaise au niveau macro-économique.



L'ECONOMIE

CAMEROUNAISE

¹Touna Mama, L'économie camerounaise. Pour un nouveau départ, éd. Afrédit, Paris, 2008.

COMPRENDRE L'AFFAIRE DE LA PRESQU' ILE DE BAKASSI1

Par Joseph Owona Ntsama, Historien, FPAE, Yaoundé (Cameroun)

Guy Roger Eba'a propose une compilation des minutes enrichies concernant le différent frontalier Nigéria au Cameroun de 1994 à 2002 (aspects juridiques), et de 2002 à 2006 avec la mise en œuvre de l'Accord de Greentree, consécutif à l'arrêt non susceptible d'appel de la CIJ (Cour Internationale de Justice) de La Haye du 10 octobre 2002 (aspects politiques). Les cinq parties de l'ouvrage résument les trois aspects de l'évolution politique du Cameroun avec le Nigéria et les instances internationales.

entre le Cameroun, le Nigéria et la Guinée Equatoriale (pp.65-143). Pour cette dernière il était question de protéger les frontières maritimes (p.61) qu'elle partage avec le Cameroun. Une situation pour le moins curieuse quand on sait que ce pays avait préalablement conclu un accord de délimitation avec le Nigéria, le 23 septembre 2000, pendant que la procédure entre le Cameroun et le Nigéria était pendante à la CIJ (p.67).

L'origine du différent

Ce sont les ressources pétrolières et halieutiques dont regorge le golfe de Guinée qui attirent les puissances occidentales et leurs multinationales : le CEREMS (Centre d'Etudes et des Recherches de l'Enseignement Militaire Supérieur) estime qu'il est le second réservoir mondial de brut (p.26) tandis que le National Intelligence Council estime pour sa part que ses ressources pourraient fournir 25% du pétrole dont les Etats-Unis auront besoin d'ici à 2020 (p.27). Mais Bakassi a toujours fait problème en ce qui concerne historiquement la gestion des flux migratoires nigérians, sa délimitation terrestre, lacustre et maritime (pp.28-30). C'est donc après moult tractations qu'une requête introductive d'instance sera déposée par le garde des sceaux d'alors du Cameroun, Me Douala Moutome, le 29 mars 1994, contre le Nigéria, suite aux événements meurtriers de Jabanè et de Diamond Island en décembre 1993. Une autre requête additionnelle est déposée le 6 juin 1994 à la CIJ

suite à d'autres incidents survenus à Darack (actuelle région de l'Extrême Nord) et à Kontcha (actuelle région de l'Adamaoua).

Son évolution.

En réaction à l'action camerounaise, le Nigéria va déposer huit exceptions préliminaires (Cf. chap.3) qui remettent en cause la compétence juridique de la CIJ et statuant sur l'irrecevabilité de la requête camerounaise. Après examen minutieux des exceptions de la partie nigériane conduite par son ministre de la Justice de l'époque, Abdullahi Ibrahim, la CIJ va en rejeter sept des huit et se déclarer compétente à statuer en la matière. Du 18 février au 21 mars 2002 s'engagent enfin les débats de fond

Le dénouement heureux pour le Cameroun

Genèse, évolution et dénouement de l'affaire de la frontière terrestre et maritime Cameroun-Nigeria (1993-2002)

NIGERIA

PRESQU'IE

DE BARASSI

Extrait de carte marine établi à titre illustratif

CAMEROUN

PRESQU'IE

DE BARASSI

Romania de l'affaire

Montaris d'Listoire

La CIJ va dire le droit à propos de la frontière terrestre et Bakassi en référence aux accords passés entre les anciennes puissances tutrices et conformément aux accords anglo-allemands de 1913 (pp.151-155). En se basant sur un certain nombreux d'accords internationaux, la Cour statuera également sur la frontière maritime et au-delà partant de l'Akwayafé au fameux point 'G' fixé par la déclaration de Maroua en 1975. C'est le Cameroun qui aura la main haute tandis que, de manière générale, les demandes du Nigéria jugées irrecevables en leur fond par la CIJ seront rejetées. Commence dès lors un véritable ballet diplomatique pour le retrait des troupes nigérianes et le retour de la souveraineté camerounaise dans la presqu'île de Bakassi (pp.173-202).

Avec ce travail fouillé, l'auteur dame le pion aux historiens institutionnels camerounais très peu diserts sur la question depuis le début des hostilités en 1993. Une attitude difficile-

ment compréhensible de la part de ces derniers, pourtant anciens membres -pour certains- de la commission nationale des frontières et dont les éclairages eussent été de la plus grande utilité. La dimension pédagogique de ce texte contribuera certainement à la construction d'une culture politique citoyenne d'abord pour les Camerounais, et par extension pour les peuples et les individus qui disqualifient a priori l'approche diplomatique et juridictionnelle en matière de règlement des conflits inter étatiques.

Guy Roger Eba'a, 2008. Affaire Bakassi. Genèse, évolution et dénouement de l'affaire de la frontière terrestre et maritime Cameroun-Nigéria (1993-2002). Yaoundé. Presses de l'Université Catholique d'Afrique Centrale, 241 pages

Pour une convergence des modèles civilisationels¹

Par Joseph Owona Ntsama, Historien, FPAE, Yaoundé (Cameroun)

Expliquer le monde musulman autrement

'intention et l'hypothèse explicite des auteurs de cet essai sont précisées dès l'introduction comme suit : Présenter l'islam comme une religion réfractaire à la modernité est devenu un exercice banal. Des théologiens de circonstance se penchent ainsi sur la vie de Mahomet et sur le Coran pour y trouver les causes de l'irrémédiable blocage mental et culturel qui affecterait, selon eux, le monde musulman. Pour cette érudition d'un genre nouveau, le fondamentalisme islamique

serait l'expression d'un antagonisme essentiel entre l'islam et occident (p.5). Partant de l'observation de paramètres démographiques monde arabo-musulman avec ses spécificités religieuses notamment chiite et sunnite, Youssef Courbage (démographe) et Emmanuel Todd (historien, anthropologue) proposent une contre lecture qui bat en brèche les positions bien connues de Francis Fukuyama et Samuel P. Huntington sur l'avenir civilisationel de l'Humanité. L'islam propose ainsi un modèle civilisationnel dont les vecteurs permettent, au contraire, une parfaite convergence avec les autres modèles civilisationnels du genre. Cette position des auteurs est confortée par le fait que les paramètres d'appréciation utilisés dans cette étude sont des universaux qui, à ce jour, permettent de systématiser l'évolution des peuples et des civilisations à l'ère de la mondialisation. Le caractère dynamique et fluctuant notamment de l'accélération de l'al-

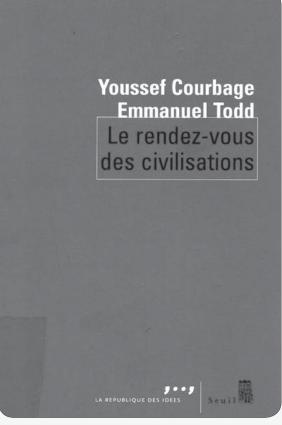
phabétisation, du contrôle de la fécondité, du contrôle des naissances, du niveau de vie ; du taux de croissance du PIB, de l'évolution démographique, du statut de la femme et de la fille musulmane, des réalités géopolitiques et socioéconomiques du monde arabe et non arabe, etc. permet de conforter dans ses assisses épistémologiques la théorie de la convergence des modèles (Ibid.) comme étant la grille de lecture pertinente à la compréhension d'une évolution civilisationnelle qui disqualifie, de manière radicale, une rencontre brutale avec d'autres cultures, en l'occurrence occidentale dans une acception large.

La fin de l'essentialisme religieux et du culturalisme

D'autant plus que ces paramètres ne sont pas exclusifs au monde arabo-musulman, on rentre donc de fait dans un interactionnisme systémique heureux : un humanisme qui explique que le monde global s'achemine non plus vers un choc (des civilisations) ou une fin (de l'Histoire), mais vers un rendez-vous (de l'Histoire et partant des civilisations qui le composent). L'une des conclusions fortes de cet essai est que la religion de l'islam, dans ses déclinaisons pratiques, n'induit pas de manière absolue un rapport de causalité direct avec l'augmentation de la démographie comme on l'a souvent postulé a priori. Bien que

l'islam soit fondamentalement nataliste comme toutes les religions révélées, on devrait désormais prendre en compte -par exemple- le niveau d'alphabétisation séparément des hommes et des femmes et l'émancipation intellectuelle qui s'en suit qui influence les mentalités et par conséquent la chute de la fécondité : c'est le cas notamment du Liban, de la Turquie et de l'Indonésie (pp. 14-17) qui rompt pourtant, et de manière radicale, avec les cas du Pakistan, de l'Inde et de l'exemple paradoxal du Bangladesh (pp. 103-115). Il s'agit là d'une réalité sociologique et historique dont ces pays n'ont pas heureusement le monopole. Neuf chapitres traitant du monde arabo musulman d'hier à aujourd'hui sous le prisme d'un kaléidoscope qui recentre la pertinence des critères sus évoqués, permettent d'apprécier cette posture intellectuelle et idéologique. Les auteurs, avec cette réflexion stimulante, sonnent donc quelque peu le glas de la fin de ce culturalisme qui

a légitimé tous les poncifs réducteurs qui ont historiquement et idéologiquement marqué les civilisations autres que celles de l'Europe occidental et des Etats-Unis d'Amérique. Texte enrichi de tableaux, graphiques statistiques et données démographiques actualisées, les spécialistes de l'histoire des idées toutes obédiences confondues trouveront à coup sûr à la lecture de cet essai, des apports importants à la compréhension d'un modèle convergent qui œuvre de manière légitime à la connaissance contemporaine du monde tel qu'il nous apparaît aujourd'hui.



¹Youssef Courbage, Emmanuel Todd, 2007. Le rendez-vous des civilisations. Paris, Editions du Seuil et La République des Idées. 160 p+Annexes

LA MESAVENTURE DE BUSH EN IRAK : LES SIGNES D'UN BILAN CHAOTIQUE

Par Christian NDOUMOU BEKALE, spécialiste en contentieux international, étudiant à l'IRIC, Yaoundé (Cameroun)

omme il est de tradition, et ce principalement dans l'arène politique des sociétés dites démocratiques, la fin d'un mandat s'ouvre toujours sur la présentation d'un bilan. S'il est vrai que les bilans sont souvent subjectifs parce qu'emprunts des chapelles ou des idéologies politiques et personnelles de leurs auteurs, on reconnaît tout de même au bilan, le mérite de revenir de manière panoramique, sur les réalisations d'un homme politique, d'un gouvernement ou d'une administration. Dans cette espèce d'alliance contre nature à laquelle se livrent la politique et les médias tant au niveau national qu'international, la presse voit dans chaque bilan politique, le reflet des actions, des réalisations des ambitions, ou encore des carences, insuffisances et inconsistances d'une politique quelconque. Le mandat du président Bush, dont on sait qu'il prendra définitivement fin le 20 janvier 2008, n'échappe pas à cette règle immuable de la politique. Bien évidemment, lorsqu'on est le chef d'un Etat dont la prégnance et la puissance s'apprécient au niveau mondial, les bilans ne peuvent que provenir de toutes les artères de la terre. Aussi maladroit que cela puisse paraître, un journaliste Irakien a tenu à présenter à sa manière, le bilan qu'il fait de l'administration Bush, après 8 ans de règne à la maison blanche. En effet, lors de sa visite d'adieu aux dirigeants irakiens, cinq semaines avant son départ de la Maison Blanche, le président américain a été la cible d'un correspondant d'une chaîne arabe anti-américaine. Ce dernier a jeté, sans l'atteindre, ses deux chaussures sur le président américain, en le traitant de «chien», lors d'une conférence de presse commune avec le Premier ministre irakien Nouri al-Maliki. Dans la culture arabe, être qualifié de «chien» ou se voir lancer une chaussure est l'insulte suprême. On se souvient d'ailleurs qu'en 2003, juste après l'entrée des troupes américaines sur Bagdad, des Irakiens avaient frappé la statue de Saddam avec leurs chaussures. Le message du journaliste Irakien à l'endroit du président Bush semble donc on ne peut plus clair. Faisant chorus avec une frange importante d'observateurs internationaux, le journaliste irakien considère que les huit dernières années de règne à la maison Blanche s'achèvent sur un bilan chaotique et catastrophique. Chaotique d'un point de vue politico-diplomatique, Catastrophique d'un point de vue économico-stratégique.

Un bilan politico-diplomatique chaotique

Si l'on doit reconnaître que la guerre contre le terrorisme

constitue à juste titre l'un des déterminants implacable de la politique étrangère américaine, il ne saurait nous échapper que sous l'ère Bush, cette guerre a contribué à multiplier le sentiment d'anti-américanisme qui a envahi une bonne partie du globe. C'est dire qu'au-delà de la légitimité que peut conférer toutes guerres contre le terrorisme, les Etats puissants doivent éviter d'instrumentaliser le droit international à travers une utilisation abusive de la notion de guerre préventive. Tout en évitant de porter une appréciation personnelle sur la dernière guerre américaine en l'Irak, on peut quand même regretter que tous les arguments légitimants cette bataille, aient aujourd'hui été vidé de leur pertinence. L'on se souvient à cet égard, de l'ancien Secrétaire d'Etat à la Maison Blanche, Collin Powell, dont la démission en disait long sur le sentiment de duperie dont il a été l'objet dans le cadre d'une guerre à la légalité et la légitimité étriquées.

En effet, l'invasion de l'Irak et le renversement de la dictature de Saddam Hussein, qualifiés d'« erreur stratégique», par une majorité d'experts, ont débouché sur le fiasco total. L'occupation illégale d'un Etat souverain. Plus de 4000 soldats tués et 30 000 blessés au sein des forces de l'US Army. Un budget grevé dont le coût des interventions en Afghanistan et en Irak a atteint 1000 milliards de dollars. Logiquement, l'opinion publique nationale et internationale ne pouvait que basculer en faveur d'un retrait des troupes américaines.

Paradoxe des paradoxes, la plus grande faiblesse américaine est devenue sa force et sa puissance militaire.

Cette posture stratégico-militaire dont s'est revendiquée le gouvernement américain ces dernières années, n'a fait que multiplier ses ennemies sur la scène internationale. Le locataire sortant de la Maison Blanche laisse donc à son actif, une kyrielle de rapports tendus avec un certain nombre d'Etats dont la Russie, l'Iran, le Vénézuela, la Bolivie etc...

L'administration Bush n'aura donc pas su faire sienne le dictum qui postule qu' « être puissant c'est bien, mais avoir des amis c'est encore mieux ».

Paradoxalement cette force brandie à toute épreuve par la puissance américaine sous l'ère Bush, n'a pas servi à résoudre des crises importantes telles que « génocide soudanais » , le conflit israélo-palestinien, ni même à désamorcer la crise politique au Kenya qui a entraîné son cortège de morts. Ce qui explique que certains analystes, à travers un cynique jeu de mots, allèrent jusqu'à effectuer un rapprochement entre le nom du président

(Bush) et la boucherie qui a souvent caractérisé l'actualité internationale sous son règne. A côté des guerres et des crises, le gouvernement américain semble s'être prononcé une justice internationale à double vitesse. Impunité pour les uns, jugement et sanctions pour les autres. En même temps qu'ils refusent de ratifier le statut de la cour pénale internationale, les américains s'arrogent le droit de mener toute forme d'action punitive à Guantanamo. Cette gestion politico-diplomatique n'est pas la seule à plaindre pendant le mandat du président Bush. Ses choix économico-stratégiques ne sont guère reluisants.

Un bilan économico-stratégique catastrophique

D'après Paul Begala, ancien conseiller économique du Président Clinton,

George W Bush aurait hérité de la plus puissante situation économique de l'histoire de l'Amérique lorsqu'il a pris le pouvoir en 2001. Les réserves américaines disposaient du plus important surplus budgétaire de leur histoire et de la perspective d'éliminer la totalité de la dette budgétaire en moins de huit ans. (...) Et pourtant, Bush a 'merdé," confie l'ancien conseiller économique, par ailleurs auteur de l'ouvrage intitulé "It's still the economy, stupid". Concrètement, au début de sa présidence, le président Bush se trouvait à la tête d'un surplus de 281 milliards de dollars et un an plus tard, il s'est retrouvé avec un déficit de 165 milliards. Dans le même temps, pas moins de deux millions d'Américains ont perdu leur emploi et l'effondrement des marchés a coûté 4,4 trillions de dollars aux investisseurs.

En fait les nombreuses décisions économico-politiques prises par l'administration Bush ne semblaient pas habitées par une vision à long terme mais plutôt par une volonté de récompenser les alliés historiques du Parti républicain en général et de la famille Bush en particulier. Son plan de réduction d'impôt, AMT, en est la meilleure illustration. Non seulement il a libéré les grosses sociétés de l'obligation de payer une taxe minimum, mais surtout impose le remboursement des quinze années déjà payées. Ce qui signifie que pour la première année seulement ce sont 25,4 milliards de dollars qui retournent aux entreprises dont la majorité figurent non seulement parmi les plus puissantes du pays mais aussi parmi les plus généreux contributeurs à la campagne de George W. Parmi celles-ci, on retiendra les noms d'Enron (remboursement de 254 millions), Chevron (314 millions), Ford (2,5 milliards) ou encore General Electric (671 millions). Conséquence, les inégalités sociales se sont considérablement accrues. Et comme cerise sur le gâteau, la crise financière dans la laquelle les Etats-Unis ont embarqués le monde, après avoir essuyés de la crise de Wall Street.

Après la présentation d'un tel tableau, il est quand même raisonnable de se demander si on doit vouer aux gémonies, l'ensemble de l'héritage du président Bush. En d'autre termes, les reproches qui lui sont faits et le coût de sa politique étrangère ne nous entraînent-ils pas à tout rejeter en bloc, sans laisser de place à l'analyse froide et objective d'une politique en «droite ligne» de ses prédécesseurs? Il est clair que des points positifs peuvent être mis à son actif. A titre d'exemple, depuis le 11 septembre 2001, il n'y a plus eu d'attaque terroriste sur le territoire américain, alors qu'on peut penser que Ben Laden aurait certainement aimé répéter les attaques de 2001. Il est incontestable que la sécurité intérieure américaine a augmenté. Il est également indiscutable que des coups très durs ont été portés aux réseaux terroristes islamistes. Et enfin, les partisans de George W. Bush estiment que le redressement de la situation en Irak depuis 2007, permet d'envisager une stabilisation à terme de ce pays, ce qui serait un succès pour les Etats-Unis. Toutefois, partant de l'idée qu'un bilan politique est très souvent subjectif, ces points positifs constituent certainement des actions jugées insignifiantes pour Mountazer al-Zaïdi. Pour ce dernier, les seuls faits qui retiennent l'attention pendant le règne mondial du président Bush, sont si catastrophiques, qu'il méritait qu'on lui lance des chaussures en signe de contestation virulente à un bilan jugé chaotique. Un geste qui nous inscrirons certainement dans les déviances de la démocratie, mais qui ne manque pas d'enseignement.

¹Lire la correspondance de Patrick Sabatier dans 'Le bilan des années Bush : une guerre sans fin, http://www.lepoint.fr.

²Longtemps refoulée, l'expression génocide a fini par être utilisée par le gouvernement américain à propos de la crise soudanaise.

³C'est le nom du journaliste qui a lancé des chaussures au président Bush.

Coupon d'abonnement à ENJEUX

A retourner dûment complété, avec votre règlement à l'ordre de la FPAE BP 164 Yaoundé Cameroun tél: (237) 22.23.39.01/22.22.31.49 email: fpae@globalnet.cm

| NNEME | Nom : | Abonement annuel (4 numéros) | Nombre | Tarifs en Fcfa | Tarifs en F cfa | Total |
|----------|--|------------------------------------|--------|-------------------|--------------------|-------|
| BO | Société ou Institution : | Personne individuelle | | 18 000 | 28 | |
| A | Adresse | Institution | | 30 000 | 46 | |
| <u>ا</u> | VillePays Tél/FaxE-mail : | Frais de port étranger | | 5000 | 7,50 | |
| N N | Veuillez trouvez ci-joint mon règlement à l'ordre de | Abonnement de soutien | | 50 000 | 75 | |
| | FPAE d'un montant total deF cfa ou | Total | | | | |
| BULI | Euro par: Espèces Chèque à l'ordre de la FPAE (Cameroun en Fcfa et | France en €) | | | Date et Signat | ure |

Centre de documentation de la FPAE

L'information enfin pour tous! Profitez des consultations illimitées à partir de 500 F CFA

Nouvelles offres tarifaires à partir du 1er janvier 2009

Abonnement mensuel: 4000 F CFA Abonnement annuel: 18000 F CFA

La FPAE est située au quartier hippodrome, 900, avenue Winston Churchill en face du Haut Commissariat de Grande-Bretagne.

> BP 164 Yaoundé Cameroun tél: (237) 22.23.39.01/22.22.31.49 Email: fpae@globalnet.cm.